

BULLETIN DES SEANCES
du
Grand Conseil
du
Canton du Valais
SESSION ORDINAIRE DE DECEMBRE 2012



MEMORIAL
des
Grossen Rates
des
Kantons Wallis
ORDENTLICHE DEZEMBERSESSION 2012

57^e législature / 57. Legislaturperiode

(2009 - 2013)

VOLUME 114

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

Addor Jean-Luc, UDC

Décret modifiant la loi d'application du code pénal suisse, DECEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (11.12.2012)

Planification intégrée pluriannuelle 2013-2016, DECEMBRE 2012, discussion générale (11.12.2012)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, DECEMBRE 2012, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (12.12.2011)/ Département des finances, des institutions et de la santé (12.12.2011)/ Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (13.12.2011_1)/ débat final (14.12.2011)

Décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais, DECEMBRE 2012, première lecture: discussion de détail (13.12.2012_1) // débat final (13.12.2012_1) p.

Développement postulat 3.164 Philipp Matthias Bregy, DECEMBRE 2012 (13.12.2012_2)

Andenmatten Stefan, CSPO

Développement et traitement postulat urgent 1.260 Bruno Perroud (suppl.), (*Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulats 1.260 Bruno Perroud (Suppl.)*), DECEMBRE 2012 (14.12.2012)

Bodenmüller Daniela (Suppl.), CVPO

Rapport d'activité 2011/2012 de la Présidence et du Service parlementaire (Tätigkeitsbericht 2011/2012 des Präsidiums und des Parlamentsdienstes), DECEMBRE 2012, discussion générale (14.12.2012)

Borgeat Raymond, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décret modifiant la loi d'application du code pénal suisse, DECEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (11.12.2012)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, DECEMBRE 2012, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (12.12.2011)

Développement postulat 3.161 Laurent Tschopp (suppl.), DECEMBRE 2012 (13.12.2012_2)

Développement postulat 3.165, DECEMBRE 2012 (13.12.2012_2)

Bregy Philipp Matthias, CVPO

Décret modifiant la loi d'application du code pénal suisse (Dekret zur Änderung des Einführungsgesetzes zum Schweizerischen Strafgesetzbuch), DECEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (11.12.2012)

Election du Procureur général (Wahl des Generalstaatsanwalts), DECEMBRE 2012, (12.12.2012)

Election du Premier procureur de l'office régional du Haut-Valais (Wahl des Oberstaatsanwalts des Amtes der Region Oberwallis), DECEMBRE 2012, (12.12.2012)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013 (Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013), DECEMBRE 2012, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (12.12.2011) / Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (13.12.2011_1)

Développement postulat 3.164 (Entwicklung des Postulats 3.164), DECEMBRE 2012 (13.12.2012_2)

Bridy Pascal, PDCC

Décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais, DECEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (11.12.2012) / débat final (13.12.2012_1) p.

Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (I), DECEMBRE 2012, discussion de détail (13.12.2012_1)

Brigger Liliane, CSPO

Décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais (Dringliches Dekret über die Blockierung-Finanzierung im Walliser Weinbau), DECEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (11.12.2012)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013 (Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013), DECEMBRE 2012, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (12.12.2011) / Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (13.12.2011_1)

Bumann Konstantin (Suppl.), CSPO

Décision concernant l'initiative populaire cantonale «pour un salaire minimum légal» (Beschluss betreffend die kantonale Volksinitiative «Für einen gesetzlichen Mindestlohn»), DECEMBRE 2012, entrée en matière (12.12.2012)

Cachat Didier, PLR

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, DECEMBRE 2012, Département des finances, des institutions et de la santé (12.12.2011)

Carron Camille, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, DECEMBRE 2012, Département des finances, des institutions et de la santé (12.12.2011)

Carrupt Yves, PDCC

Décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais, DECEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (11.12.2012) / discussion de détail (13.12.2012_1) / débat final (13.12.2012_1)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, DECEMBRE 2012, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (12.12.2011) / Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (13.12.2011_1)

Casays Patricia, PDCB

Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (I), DECEMBRE 2012, entrée en matière (11.12.2012)

Centelleghé Moreno, PLR

Loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (modification), (I), DECEMBRE 2012, entrée en matière (11.12.2012)

Claivaz Christophe, PLR

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, DECEMBRE 2012, Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (13.12.2011_1)

Clausen Diego, CSPO

Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (I), (Gesetz über die Beschäftigung und die Massnahmen zugunsten von Arbeitslosen (I), DECEMBRE 2012, entrée en matière (11.12.2012) / discussion de détail (13.12.2012_1)/ débat final (13.12.2012_1)

Décision concernant l'initiative populaire cantonale «pour un salaire minimum légal» (Beschluss betreffend die kantonale Volksinitiative «Für einen gesetzlichen Mindestlohn»), DECEMBRE 2012, entrée en matière (12.12.2012) / débat final (13.12.2012_1)

Clerc Charles, UDC

Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (I), DECEMBRE 2012, entrée en matière (11.12.2012) / discussion de détail (13.12.2012_1)/ débat final (13.12.2012_1)

Constantin René, PLR

Session de février 2013, DECEMBRE 2012, (12.12.2012)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, DECEMBRE 2012, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (12.12.2011) / Département des finances, des institutions et de la santé (12.12.2011)

Règlement d'application de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances (modification), DECEMBRE 2012, entrée en matière (12.12.2012)

Coppey Véronique, PDCB

Rapport d'activité 2011/2012 de la Présidence et du Service parlementaire, DECEMBRE 2012, discussion générale (14.12.2012)

Darbellay Ghalmi Carole, PDCB

Décision concernant l'initiative populaire cantonale «pour un salaire minimum légal», DECEMBRE 2012, entrée en matière (12.12.2012)

Dayer Catherine (suppl.), PDCB

Règlement d'application de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances (modification), DECEMBRE 2012, entrée en matière (12.12.2012)

Delaloye Olivier, PLR

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, DECEMBRE 2012, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (13.12.2011_1)

Delasoie Marcel (suppl.), PLR

Décision concernant l'initiative populaire cantonale «pour un salaire minimum légal», DECEMBRE 2012, entrée en matière (12.12.2012)

Delessert Frédéric, PLR

Décision concernant l'initiative populaire cantonale «pour un salaire minimum légal», DECEMBRE 2012, discussion de détail (13.12.2012_1)

Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (I), DECEMBRE 2012, discussion de détail (13.12.2012_1)

Dumont Jean-Henri, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'initiative populaire cantonale «pour un salaire minimum légal», DECEMBRE 2012, discussion de détail (13.12.2012_1) / débat final (13.12.2012_1)

Développement et traitement postulat urgent 1.260 Bruno Perroud (suppl.), DECEMBRE 2012 (14.12.2012)

Ecoeur Christine (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Règlement d'application de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances (modification), DECEMBRE 2012, entrée en matière (12.12.2012)

Ecoeur Marie-Claude, PLR

Décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais, DECEMBRE 2012, première lecture: discussion de détail (13.12.2012_1)

Ecoeur Roger, UDC

Décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais, DECEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (11.12.2012)

Emery Georges, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Planification intégrée pluriannuelle 2013-2016, DECEMBRE 2012, discussion générale (11.12.2012)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, DECEMBRE 2012, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (12.12.2011)/ Département des finances, des institutions et de la santé (12.12.2011)/ Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (12.12.2011) / Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (13.12.2011_1)/ Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (13.12.2011_1) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (13.12.2011_2) / discussion sur l'ensemble du budget (14.12.2011)/ débat final (14.12.2011)

Emonet Daniel, PDCB

Loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (modification), (I), DECEMBRE 2012, entrée en matière (11.12.2012)

Erpen Bernhard (Suppl.), CVPO

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013 (Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013), DECEMBRE 2012, Département de l'éducation, de la culture et du sport (13.12.2011_2)

Eyer German, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Planification intégrée pluriannuelle 2013-2016 (Integrierte Mehrjahresplanung 2013-2016), DECEMBRE 2012, discussion générale (11.12.2012)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013 (Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013), DECEMBRE 2012, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (12.12.2011)/ Département des finances, des institutions et de la santé (12.12.2011) / Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (13.12.2011_1)/ Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (13.12.2011_1)/ Département de l'éducation, de la culture et du sport (13.12.2011_2) / débat final (14.12.2011)

Rapport d'activité 2011/2012 de la Présidence et du Service parlementaire (Tätigkeitsbericht 2011/2012 des Präsidiums und des Parlamentsdienstes), DECEMBRE 2012, discussion générale (14.12.2012)

Fardel Mathieu (suppl.), PLR

Planification intégrée pluriannuelle 2013-2016, DECEMBRE 2012, discussion générale (11.12.2012)

Favre Christian, PDCC

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, DECEMBRE 2012, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (13.12.2011_1)

Fournier Yves, PLR

Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (I), DECEMBRE 2012, entrée en matière (11.12.2012)

Furrer Urban, CSPO

Décret modifiant la loi d'application du code pénal suisse (Dekret zur Änderung des Einführungsgesetzes zum Schweizerischen Strafgesetzbuch), DECEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (11.12.2012)

Développement et traitement postulat urgent 1.260 Bruno Perroud (suppl.), (*Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulats 1.260 Bruno Perroud (Suppl.)*), DECEMBRE 2012 (14.12.2012)

Ganzer Stéphane (suppl.), PLR

Développement postulat 3.163, DECEMBRE 2012 (13.12.2012_2)

Giroud Willy, PLR

Décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais, DECEMBRE 2012, première lecture: débat final (13.12.2012_1)

Traitement postulat 4.132, DECEMBRE 2012 (13.12.2012_1)

Gottet Edgar, CSPO

Règlement d'application de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances (modification), (*Ausführungsreglement zum Gesetz über die Eintreibung von Unterhaltsbeiträgen und die Entrichtung von Vorschüssen (Änderung)*), DECEMBRE 2012, entrée en matière (12.12.2012)

Grand Erno, CVPO

Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (I), (Gesetz über die Beschäftigung und die Massnahmen zugunsten von Arbeitslosen (I), DECEMBRE 2012, entrée en matière (11.12.2012)

Loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (modification), (I), (Gesetz über den kantonalen Berufsbildungsfonds (Änderung), (I), DECEMBRE 2012, entrée en matière (11.12.2012)

Grandjean Böhm Michelle, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 3.162 Gaël Bourgeois (suppl.), DECEMBRE 2012 (13.12.2012_2)

Développement postulat 3.164 Philipp Matthias Bregy, DECEMBRE 2012 (13.12.2012_2)

In-Albon Rosina (Suppl.), CSPO

Loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (modification), (I), (Gesetz über den kantonalen Berufsbildungsfonds (Änderung), (I), DECEMBRE 2012, entrée en matière (11.12.2012)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013 (Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013), DECEMBRE 2012, Département de l'éducation, de la culture et du sport (13.12.2011_2)

Kälin Peter (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013 (Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013), DECEMBRE 2012, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (13.12.2011_1)

Kronig Laura (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013 (Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013), DECEMBRE 2012, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (12.12.2011)

Règlement d'application de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances (modification), (Ausführungsreglement zum Gesetz über die Eintreibung von Unterhaltsbeiträgen und die Entrichtung von Vorschüssen (Änderung), DECEMBRE 2012, entrée en matière (12.12.2012)

Kuonen Urs, CVPO

Loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (modification), (I), (Gesetz über den kantonalen Berufsbildungsfonds (Änderung), (I), DECEMBRE 2012, entrée en matière (11.12.2012) / débat final (13.12.2012_2)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013 (Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013), DECEMBRE 2012, Département de l'éducation, de la culture et du sport (13.12.2011_2)

Luisier Pascal, PDCB

Décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais, DECEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (11.12.2012)

Développement et traitement interpellation urgente 4.237 Fanny Darbellay (suppl.), DECEMBRE 2012 (14.12.2012)

Luyet Anne (suppl.), UDC

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, DECEMBRE 2012, Département des finances, des institutions et de la santé (12.12.2011)

Martin Gilles (suppl.), PCCC

Loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (modification), (I), DECEMBRE 2012, entrée en matière (11.12.2012) / débat final (13.12.2012_2)

Massy Mittaz Marie-Noëlle, PDCC

Rapport d'activité 2011/2012 de la Présidence et du Service parlementaire, DECEMBRE 2012, discussion générale (14.12.2012)

Mooser Theler Helena, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (I), (Gesetz über die Beschäftigung und die Massnahmen zugunsten von Arbeitslosen (I)), DECEMBRE 2012, entrée en matière (11.12.2012)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013 (Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013), DECEMBRE 2012, Département de l'éducation, de la culture et du sport (13.12.2011_2)

Nigro Pascal, PDCB

Décret modifiant la loi d'application du code pénal suisse, DECEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (11.12.2012)

Oester-Ammann Maria, CSPO

Rapport d'activité 2011/2012 de la Présidence et du Service parlementaire (Tätigkeitsbericht 2011/2012 des Präsidiums und des Parlamentsdienstes), DECEMBRE 2012, discussion générale (14.12.2012)

Pellouchoud François (suppl.), UDC

Loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (modification), (I), DECEMBRE 2012, entrée en matière (11.12.2012)

Perroud Bruno (suppl.), UDC

Développement et traitement postulat urgent 1.260, DECEMBRE 2012 (14.12.2012)

Perruchoud Edmond, UDC

Décision concernant l'initiative populaire cantonale «pour un salaire minimum légal», DECEMBRE 2012, entrée en matière (12.12.2012)

Pfammatter Aron (Suppl.), CVPO

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013 (Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013), DECEMBRE 2012, Département des finances, des institutions et de la santé (12.12.2011)

Porcellana Daniel, PDCC

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, DECEMBRE 2012, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (12.12.2011)/ Département des finances, des institutions et de la santé (12.12.2011)/ Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (12.12.2011)/ Département de l'éducation, de la culture et du sport (13.12.2011_2)/ discussion sur l'ensemble du budget (14.12.2011)

Raboud Grégoire, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais, DECEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (11.12.2012)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (13.12.2011_1)

Reichen Nadine (suppl.), UDC

Règlement d'application de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances (modification), DECEMBRE 2012, entrée en matière (12.12.2012)

Rey Bernard, PLR

Règlement d'application de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances (modification), DECEMBRE 2012, entrée en matière (12.12.2012)

Rey Jérémie, PDCC

Loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (modification), (I), DECEMBRE 2012 discussion de détail (13.12.2012_2)

Richard Claude-Alain, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décret modifiant la loi d'application du code pénal suisse, DECEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (11.12.2012) / débat final (13.12.2012_1)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, DECEMBRE 2012, Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (13.12.2011_1)

Rieder Beat, CVPO

Décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais (Dringliches Dekret über die Blockierung-Finanzierung im Walliser Weinbau), DECEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (11.12.2012)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013 (Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013), DECEMBRE 2012, Département de l'éducation, de la culture et du sport (13.12.2011_2) / débat final (14.12.2011)

Développement et traitement postulat urgent 1.260 Bruno Perroud (suppl.), (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulats 1.260 Bruno Perroud (Suppl.)), DECEMBRE 2012 (14.12.2012)

Roch Jean-Didier, PDCB

Planification intégrée pluriannuelle 2013-2016, DECEMBRE 2012, discussion générale (11.12.2012)

Roduit Myriam (suppl.), PDCC

Règlement d'application de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances (modification), DECEMBRE 2012, entrée en matière (12.12.2012)

Roh Sébastien, PDCC

Décret modifiant la loi d'application du code pénal suisse, DECEMBRE 2012, première lecture: discussion de détail (13.12.2012_1)

Ruppen Felix, Präsident CVPO

Allocution inaugurale, DECEMBRE 2012 (11.12.2012)

Divers, séance du mardi 11 décembre 2012 / séance du mercredi 12 décembre 2012 / séance du jeudi matin 13 décembre 2012 / séance de relevée du jeudi 13 décembre 2012 / séance du vendredi 14 décembre 2012

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mercredi 12 décembre 2012 / séance de relevée du jeudi 13 décembre 2012 / séance du vendredi 14 décembre 2012, Urgences

Election du Procureur général (Wahl des Generalstaatsanwalts), DECEMBRE 2012, (12.12.2012)

Election du Premier procureur de l'office régional du Haut-Valais (Wahl des Oberstaatsanwalts des Amtes der Region Oberwallis), DECEMBRE 2012, (12.12.2012)

Session de février 2013, DECEMBRE 2012, (12.12.2012) / (13.12.2012_1)

Assermentation du Procureur général et du premier procureur de l'office régional du haut-Valais, DECEMBRE 2012 (14.12.2012)

Intervention finale, DECEMBRE 2012 (14.12.2012)

Ruppen Franz, SVPO/Freie Wähler

Décision concernant l'initiative populaire cantonale «pour un salaire minimum légal» (Beschluss betreffend die kantonale Volksinitiative «Für einen gesetzlichen Mindestlohn»), DECEMBRE 2012, entrée en matière (12.12.2012)

Salamin Perruchoud Anne-Lyse (suppl.), PDCC

Décret modifiant la loi d'application du code pénal suisse, DECEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (11.12.2012)

Sauthier-Luyet Anne-Marie, PLR

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, DECEMBRE 2012, Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (13.12.2011_1)

Développement postulat 3.161 Laurent Tschopp (suppl.), DECEMBRE 2012 (13.12.2012_2)

Schmid Jean-Marie, CVPO

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, DECEMBRE 2012, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (13.12.2011_1)

Schmid Manfred, CVPO

Décision concernant l'initiative populaire cantonale «pour un salaire minimum légal» (Beschluss betreffend die kantonale Volksinitiative «Für einen gesetzlichen Mindestlohn»), DECEMBRE 2012, entrée en matière (12.12.2012)

Schmidhalter-Näfen Doris, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013 (Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013), DECEMBRE 2012, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (13.12.2011_1)

Développement et traitement interpellation urgente 3.170 Laura Kronig (suppl.), (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 3.170 Laura Kronig (Suppl.), DECEMBRE 2012 (14.12.2012)

Schnyder Reinhold, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013 (Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013), DECEMBRE 2012, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (12.12.2011)

Schnydrig Georges, CSPO

Développement et traitement postulat urgent 5.233, (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulats 5.233), DECEMBRE 2012 (14.12.2012)

Schwestermann Alex, CSPO

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013 (Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013), DECEMBRE 2012, Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (13.12.2011_1)/ Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (13.12.2011_1)

Steiner Alwin, CVPO

Règlement d'application de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances (modification), (Ausführungsreglement zum Gesetz über die Eintreibung von Unterhaltsbeiträgen und die Entrichtung von Vorschüssen (Änderung), DECEMBRE 2012, entrée en matière (12.12.2012)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013 (Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013), DECEMBRE 2012, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (12.12.2011)

Théoduloz David, PDCC

Décision concernant l'initiative populaire cantonale «pour un salaire minimum légal», DECEMBRE 2012, entrée en matière (12.12.2012)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, DECEMBRE 2012, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (12.12.2011) / Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (13.12.2011_1) / Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (13.12.2011_1) / débat final (14.12.2011)

Développement et traitement postulat urgent 1.260 Bruno Perroud (suppl.), DECEMBRE 2012 (14.12.2012)

Théoduloz Rita (suppl.), PDCC

Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (I), DECEMBRE 2012, entrée en matière (11.12.2012)

Truffer Markus, CVPO

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013 (Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013), DECEMBRE 2012, Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (13.12.2011_1)

Tschopp Laurent (suppl.), PDCC

Planification intégrée pluriannuelle 2013-2016, DECEMBRE 2012, discussion générale (11.12.2012)

Développement postulat 3.161, DECEMBRE 2012 (13.12.2012_2)

Turin Alexis, PLR

Décret modifiant la loi d'application du code pénal suisse, DECEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (11.12.2012)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, DECEMBRE 2012, Département des finances, des institutions et de la santé (12.12.2011)

Ursprung Louis, SVPO/Freie Wähler

Planification intégrée pluriannuelle 2013-2016 (Integrierte Mehrjahresplanung 2013-2016), DECEMBRE 2012, discussion générale (11.12.2012)

Vernay André, PLR

Décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais, DECEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (11.12.2012)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, DECEMBRE 2012, Département des finances, des institutions et de la santé (12.12.2011) / débat final (14.12.2011)

Rapport d'activité 2011/2012 de la Présidence et du Service parlementaire, DECEMBRE 2012, discussion générale (14.12.2012)

Développement et traitement postulat urgent 1.260 Bruno Perroud (suppl.), DECEMBRE 2012 (14.12.2012)

Voide Nicolas, PDCB

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, DECEMBRE 2012, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (12.12.2011)/ Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (13.12.2011_1) / débat final (14.12.2011)

Développement et traitement postulat urgent 1.260 Bruno Perroud (suppl.), DECEMBRE 2012 (14.12.2012)

Walker Salzmänn Graziella, CSPO

Planification intégrée pluriannuelle 2013-2016 (Integrierte Mehrjahresplanung 2013-2016), DECEMBRE 2012, discussion générale (11.12.2012)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013 (Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013), DECEMBRE 2012, Département des finances, des institutions et de la santé (12.12.2011) / Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (13.12.2011_1) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (13.12.2011_2)/ débat final (14.12.2011)

Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (I), (Gesetz über die Beschäftigung und die Massnahmen zugunsten von Arbeitslosen (I)), DECEMBRE 2012, discussion de détail (13.12.2012_1)/ débat final (13.12.2012_1) p.

Traitement postulat 3.159 (Behandlung des Postulats 3.159), DECEMBRE 2012 (13.12.2012_2)

Wellig Diego, CSPO

Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (I), (Gesetz über die Beschäftigung und die Massnahmen zugunsten von Arbeitslosen (I)), DECEMBRE 2012, entrée en matière (11.12.2012)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013 (Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013), DECEMBRE 2012, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (12.12.2011)

Traitement postulat 3.157 (Behandlung des Postulats 3.157), DECEMBRE 2012 (13.12.2012_2)

Wyssen Marc (Suppl.), CVPO

Planification intégrée pluriannuelle 2013-2016 (Integrierte Mehrjahresplanung 2013-2016), DECEMBRE 2012, discussion générale (11.12.2012)

Z'graggen Sonia, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (modification), (I), DECEMBRE 2012, entrée en matière (11.12.2012)

Zufferey Molina Francine, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'initiative populaire cantonale «pour un salaire minimum légal», DECEMBRE 2012, entrée en matière (12.12.2012)

Zurbriggen Stefan, CVPO

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013 (Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013), DECEMBRE 2012, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (12.12.2011)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais (Dringliches Dekret über die Blockierung-Finanzierung im Walliser Weinbau), DECEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (11.12.2012) / discussion de détail (13.12.2012_1) / débat final (13.12.2012_1) p.

Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (I), (*Gesetz über die Beschäftigung und die Massnahmen zugunsten von Arbeitslosen (I)*), DECEMBRE 2012, entrée en matière (11.12.2012) / discussion de détail (13.12.2012_1) / débat final (13.12.2012_1) p.

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013 (Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013), DECEMBRE 2012, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (13.12.2011_1)

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, DECEMBRE 2012, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (12.12.2011)

Développement et traitement interpellation urgente 5.232 Beat Rieder, (*Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 5.232 Beat Rieder*), DECEMBRE 2012 (14.12.2012)

Développement et traitement postulat urgent 5.233 Georges Schnydrig, (*Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulats 5.233 Georges Schnydrig*), DECEMBRE 2012 (14.12.2012)

Heure des questions (Fragestunde), DECEMBRE 2012 (14.12.2012)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (modification), (I), DECEMBRE 2012, entrée en matière (11.12.2012) / débat final (13.12.2012_2)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, DECEMBRE 2012, Département de l'éducation, de la culture et du sport (13.12.2011_2)

Développement et traitement interpellation urgente 3.170 Laura Kronig (suppl.), DECEMBRE 2012 (14.12.2012)

Développement et traitement interpellation urgente 4.237 Fanny Darbellay (suppl.), DECEMBRE 2012 (14.12.2012)

Développement et traitement interpellation urgente 4.238 Philipp Schnyder, DECEMBRE 2012 (14.12.2012)

Heure des questions (Fragestunde), DECEMBRE 2012 (14.12.2012)

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Planification intégrée pluriannuelle 2013-2016, DECEMBRE 2012, discussion générale (11.12.2012)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013, DECEMBRE 2012, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (12.12.2011) / Département des finances, des institutions et de la santé (12.12.2011) / débat final (14.12.2011)

Développement et traitement postulat urgent 1.260 Bruno Perroud (suppl.), DECEMBRE 2012 (14.12.2012)

Heure des questions (Fragestunde), DECEMBRE 2012 (14.12.2012)

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI), et présidente du Gouvernement:

Décret modifiant la loi d'application du code pénal suisse (Dekret zur Änderung des Einführungsgesetzes zum Schweizerischen Strafgesetzbuch), DECEMBRE 2012, première lecture: entrée en matière (11.12.2012) / débat final (13.12.2012_1)

Décision concernant l'initiative populaire cantonale «pour un salaire minimum légal» (Beschluss betreffend die kantonale Volksinitiative «Für einen gesetzlichen Mindestlohn»), DECEMBRE 2012, entrée en matière (12.12.2012) / débat final (13.12.2012_1)

Règlement d'application de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances (modification), (Ausführungsreglement zum Gesetz über die Eintreibung von Unterhaltsbeiträgen und die Entrichtung von Vorschüssen (Änderung), DECEMBRE 2012, entrée en matière (12.12.2012)

Décision concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013 (Beschluss betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013), DECEMBRE 2012, Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (13.12.2011_1)

Heure des questions (Fragestunde), DECEMBRE 2012 (14.12.2012)

Vœux, DECEMBRE 2012 (14.12.2012)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de décembre 2012

Séances des 11, 12, 13 et 14 décembre 2012

Séance du mardi 11 décembre 2012

Présidence: M. le député Felix Ruppen, CVPO.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 11 décembre 2012, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

Hr. Präsident Felix Ruppen, CVPO, hält die folgende Eröffnungsrede:

Sehr geehrte Frau Staatspräsidentin,
Sehr geehrter Herr Staatsratsvizepräsident,
Sehr geehrte Herren Staatsräte,

entschuldigen Sie, dass wir Ihnen die Plätze im Moment weggenommen haben und diese den jungen Musikerinnen und Musikern zur Verfügung gestellt haben. Das hat aber auch einen Hintergrund: Nachher werden wir ja die Lieder auch singen und die Solisten müssen ja immer aufrecht stehen, um vorzusingen...

Frau und Herr Vizepräsidenten des Grossen Rates,

Meine Damen und Herren,

Liebe Kolleginnen und Kollegen Abgeordnete,

Herr Bumann, Chef des Parlamentsdienstes,

Liebe Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter des Parlamentsdienstes, der Technik und des Übersetzungsdienstes,

Meine Damen und Herren von der Presse,

Meine Damen und Herren, welche unsere Debatten hier auf der Tribüne oder ausserhalb über Internet oder Kanal 9 / Canal 9 verfolgen,

Herzlich willkommen zur Dezembersession!

Traditionsgemäss beginnen wir auch diese Session musikalisch et je peux saluer le «Petit orchestre du Conservatoire» et son directeur Jörg Lingenberg.

Je vous cède le micro pour votre présentation.

(...)

(Applaus)

Nun, nach diesen schönen Klängen werden wir unsere Session offiziell beginnen. Wie immer haben wir in der Wandelhalle eine Ausstellung – dieses Mal nicht über das Gewerbe. Es gibt zuerst etwas über die nachhaltige Entwicklung und dann am Donnerstag wird Insieme Wallis sich präsentieren.

Dans la salle des pas perdus sont exposés les 16 portraits photographiques illustrant l'Agenda 21 cantonal, à savoir les 16 engagements pris par le canton du Valais en matière de développement durable et approuvés par le Grand Conseil. M^{me} Geneviève Pralong, chargée des projets auprès de la fondation pour le développement durable, sera présente demain matin pour répondre à toutes les questions posées relatives au développement durable. D'avance, un merci à M^{me} Geneviève Pralong.

Jeudi, ce sera Insieme Valais qui se présentera et qui nous invitera à un apéro, mais pas à un apéro dînatoire, alors qu'à un bon apéro. Merci d'avance aussi.

Wir kommen nun zum ersten Punkt der Tagesordnung.

Ordre du jour:

1. **Entrée en matière**
Décret modifiant la loi d'application du code pénal suisse (*première lecture*)
Eintretensdebatte
Dekret zur Änderung des Einführungsgesetzes zum Schweizerischen Strafgesetzbuch (*erste Lesung*)
2. **Entrée en matière**
Décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais (*première lecture*)
Eintretensdebatte
Dringliches Dekret über die Blockierung-Finanzierung im Walliser Weinbau (*erste Lesung*)
3. **Entrée en matière**
Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (*première lecture*)
Eintretensdebatte
Gesetz über die Beschäftigung und die Massnahmen zugunsten von Arbeitslosen
4. **Entrée en matière**
Modification de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (*première lecture*)
Eintretensdebatte
Änderung des Gesetzes über den kantonalen Berufsbildungsfonds (*erste Lesung*)
5. Planification intégrée pluriannuelle 2013-2016
Integrierte Mehrjahresplanung 2013-2016

Entrée en matière

1. DECRET
modifiant la loi d'application du code pénal suisse (première lecture)

Eintretensdebatte

DEKRET
zur Änderung des Einführungsgesetzes zum Schweizerischen
Strafgesetzbuch (erste Lesung)

Commission de la sécurité publique / Kommission für öffentliche Sicherheit
Président: Claude-Alain Richard / Rapporteur: Sébastien Roh

Discussion sur l'entrée en matière:

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Ich muss mich konzentrieren, damit ich das richtige Blatt «verwitsche» und nicht noch zu singen beginne...

Kommen wir zu den Themen, die uns beschäftigen. Wir haben ein Dekret auf dem Tisch und es sagt uns eigentlich zwei Dinge: Auch wenn alle das Beste wollen, muss es nicht zwingend immer gut werden und eine Lehre sollte dieses Dekret für uns alle sein. Obwohl der Text an sich gut ist, könnte das Resultat Folgen zeigen, die das Parlament so nie gewollt hat.

Die CVPO ist grundsätzlich für Eintreten und vor allem ist die CVPO für die Schaffung einer Dienststelle Strafanstalten. Die Aufhebung der Trennung von offenem und geschlossenem Vollzug sowie das Zusammenfassen aller Strafvollzugsarten unter einen Hut macht aus Sicht der CVPO Sinn. Kurzum es ist eine Vereinfachung; es ist eine Professionalisierung; es ist eine Variante, wie schlanke Strukturen geschaffen werden können.

Wichtig aus Sicht der CVPO ist auch, dass der Kanton Wallis sich zukünftig nicht neuerlich der Kritik wie beim Audit Brägger aussetzen muss, dass man im Bereich der Strafanstalten nicht auf der Höhe des Geschehens sei.

Es gibt aber auch andere Dinge, die die CVPO hellhörig machen und wir fragen uns, ob das Dekret so wie es auf dem Tisch liegt wirklich richtig umgesetzt wird. Die teilweise chaotischen Zustände in den Sitzungen mit Abbruch, Neuansage, dann Besuch einer Strafanstalt und trotzdem Sitzung, haben die CVPO Fragen stellen lassen. Die Schaffung einer neuen Dienststelle und damit die Schaffung eines neuen Chefpostens statt der gebrauchten Wärterposten ist für die CVPO inakzeptabel. Wer ein Haus bauen will, baut auch nicht ein starkes Dach ohne ein starkes Fundament. Zudem ist die Überlegung, die im Organigramm gewählt worden ist, schlichtweg falsch. Zum Ersten braucht es die Leute an der Basis (sprich die Wärter) und zum Zweiten: Wenn man schon jetzt eine Abteilung hat, die 90% des gesamten Services umfasst, warum soll man darüber hinaus noch einen neuen Chefposten kreieren? Kurzum, was eigentlich als Vereinfachung/Professionalisierung daher kommt, wird am Schluss zu einer Verkomplizierung und zu einem neuen Posten führen und dagegen wehrt sich die CVPO.

Wir sind uns bewusst, organisatorische Entscheide sind Sache und Kompetenz des Staatsrats. Wenn aber das Parlament in diesem Saal bereits weiss, dass ein Dekret anders umgesetzt wird, als das Parlament es möchte, muss es hier und heute die Notbremse ziehen.

Die CVPO ist für Eintreten; die CVPO verlangt aber von der Staatsrätin eine klare Bestätigung, dass nicht einfach ein neuer Chefposten geschaffen wird, sondern die Ressourcen dort eingesetzt werden, wo man sie braucht – nämlich an der Basis bei den Wärtern. Sollten wir diese Zustimmung/Bestätigung hier in diesem Saal nicht erhalten, wird die CVPO das Dekret in der Schlussabstimmung ablehnen.

Ich danke für die Zustimmung.

M^{me} la députée (suppl.) Anne-Lyse Salamin Perruchoud, PDCC:

Ainsi que l'a déjà affirmé mon préopinant, l'audit commandé par le Conseil d'Etat et dont les résultats nous sont connus depuis l'automne 2011 préconise une refonte totale du système carcéral valaisan, que ce soit au niveau de son organisation, de ses infrastructures ou de ses ressources humaines.

Aujourd'hui, on nous présente un décret lié uniquement à la modification organisationnelle des services traitant des peines et mesures. A l'heure actuelle, deux services sont en charge de cette question, l'un géré par les établissements pénitentiaires qui s'occupent des peines privatives de liberté et l'autre par le Service administratif et juridique du DSSI qui, lui, est l'autorité d'exécution des peines en milieu ouvert.

S'il est certain que cette modification législative est souhaitable, le groupe PDCC n'est pas pleinement convaincu par le décret soumis, en particulier pour les raisons suivantes:

Premièrement, la voie choisie ne semble pas être la plus adaptée. En effet, qui dit décret dit urgence. Or, à la lecture de l'intégralité des documents qui nous sont soumis, cette

urgence est alléguée mais elle n'est ni explicitée ni prouvée. Toujours selon les documents annexés au rapport de la commission, il s'agit essentiellement de gérer dans l'immédiat, dans un premier temps mais dans un délai de cinq ans au plus, l'amélioration des bâtiments et l'augmentation du personnel pénitentiaire. La question de la modification de l'organisation des services de gestion des peines et mesures ne semble à cet égard-là également pas prioritaire. En outre, tant le chef du Service administratif et juridique du DSSI que le doyen du tribunal des mesures de contrainte estime clairement que le système actuel est satisfaisant, même s'il est perfectible. Enfin, le département affirme que la refonte de notre système carcéral nécessitera 22 nouveaux collaborateurs mais que la modification législative qui nous est soumise aujourd'hui n'en nécessitera aucun. Aucune garantie ne nous est donnée à cet égard et nous en sommes sceptiques. Toutefois, nous avons tous en mémoire le cas de cette jeune Lucie Trezzini, drame qui aurait peut-être pu être évité si les lois argoviennes avaient prévu un meilleur suivi des détenus.

Ainsi, dans la mesure où les modifications préconisées dans ce décret entraînent un renforcement de la sécurité de la société et un meilleur suivi des détenus grâce au découplage des deux secteurs administratifs chargés actuellement de l'exécution des peines et mesures, le groupe PDCC entre en matière, tout en regrettant que cette modification législative n'ait pas été traitée dans le cadre de la refonte globale de la loi d'application du code pénal suisse qui aura lieu suite à la révision en cours de ce code, voire dans le cadre de la révision globale du système carcéral valaisan.

Si nous n'étions pas en fin de législature, nous aurions certainement demandé une deuxième lecture dans une session ultérieure pour permettre à ce Grand Conseil d'étudier plus à fond les dispositions proposées.

Nous avons tout de même l'impression de nous trouver face à un travail effectué dans la précipitation plus que dans l'urgence et regrettons qu'il faille allouer aux strates les plus hautes de cette organisation des ressources alors que les forces vives proches des détenus sont cruellement en attente de soutien et de collaborateurs supplémentaires.

Toutefois, freiner aujourd'hui l'étude et l'approbation de ce décret reviendrait certainement à en reporter la mise en vigueur de six mois, voire plus, ce que notre groupe, pour les raisons invoquées de sécurité et du meilleur suivi du détenu, ne pourrait admettre.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Voilà maintenant quelques lustres, pour ne pas dire décennies, que le système valaisan de privation de liberté nécessite un profond lifting. Les ennuis de santé du Dr Pedrazzini ont retardé l'audit des établissements pénitentiaires. Mais quel que soit le temps nécessaire à son élaboration, cet audit est on ne peut plus clair. Les critiques s'articulent essentiellement autour de trois axes : le personnel, les infrastructures et l'organisationnel.

Si, lors de cette session, nous n'aborderons pas la problématique des infrastructures, nous aurons par contre, jeudi, l'occasion de nous pencher sur celle du personnel et, dès aujourd'hui, sur celle de l'organisationnel.

En effet, par la création d'un service unique, nous répondons exactement à l'une des critiques du Dr Brägger. Est-il nécessaire de rappeler que tous les condamnés passent par une phase de libération conditionnelle? Ils quittent donc le milieu fermé pour intégrer le milieu ouvert. Il est nécessaire que cette phase de probation se déroule de manière sûre. Il nous semble infiniment préférable de mettre sous un même toit le suivi intégral de l'exécution des peines avant qu'un détenu ne constate les possibles lacunes créées par un transfert de dossiers entre deux services. Pourquoi ne pas viser le parfait alors que les choses fonctionnent à peu près correctement?

Formellement, il s'agit d'une absorption du milieu carcéral ouvert par le milieu fermé. Ce décret concrétise donc un découplage entre ces deux milieux. Le réseau de

probation sera également intégré au service. De ce fait, un fort appui en assistants sociaux spécialisés sera mis à disposition. Il apporte donc un réel soutien supplémentaire.

Si M^{me} la conseillère d'Etat nous confirme que ce décret peut s'appliquer sans incidences financières et sans la création d'un nouveau poste de super chef de service, comment pourrait-on réellement refuser une amélioration de la sécurité?

De plus, si ce décret revêt un aspect organisationnel, n'oublions tout de même pas qu'il permet également d'adapter nos lois aux modifications du code pénal suisse.

Ne laissons pas passer l'occasion de développer la sécurité en Valais. Pourquoi ne pas tendre vers le parfait? Non, le groupe ADG n'a pas envie de maintenir un système qui favorise une gestion trop cloisonnée des condamnés. Non, même si nous sommes en période électorale, nous ne pouvons pas courir le risque de maintenir un système défaillant parce que trop cloisonné. Ce décret est un premier pas pour la réorganisation de la structure pénale et pénitentiaire valaisanne. Ne lui faisons pas de croc-en-jambe.

Le groupe ADG soutient donc l'entrée en matière de ce décret.

Je vous remercie de votre attention.

Herr Grossrat Urban Furrer, CSPO:

Der Grundgedanke des Dekrets zur Änderung des Einführungsgesetzes zum Schweizerischen Strafgesetzbuch zielt in die richtige Richtung und ist an sich eine gute Sache. Das offene Milieu und das geschlossene Milieu sollen zu einer Dienststelle für Freiheitsentzug zusammengeschlossen werden.

Im Auftrag des Staatsrats hat der Experte Benjamin Brägger ein Audit über die heutigen Strafanstalten durchgeführt. Im Schlussbericht wurde vor allem auf die schwerwiegenden Probleme im Bereich der Ressourcen, der Organisation der Standorte und des Personalmangels verwiesen.

Laut Herrn Brägger fehlen in den Walliser Strafanstalten 22 Personen für die Aufsicht, die Betreuung und die Verwaltung. Diese Aussage könnte leider nicht klarer sein. Falls die beiden Gefängnisse Brig und Martinach offen bleiben – was, das sei hier vermerkt, die CSPO als richtig erachtet – werden nicht 22 sondern 36 fehlende Stellen ausgewiesen.

In den Strafanstalten herrscht heute ein akuter Personalmangel – vergessen wir nicht, es geht um die Sicherheit, welche mit einem derart krassen Personalmangel nicht gewährleistet werden kann.

Der Dekretsentwurf wird nun leider missbraucht, um in den Strafanstalten eine grosse Hierarchie aufzubauen – dabei sollen nur die beiden eingangs erwähnten Milieus unter einem Dienstchef zusammengeführt werden.

Die Mitglieder der Kommission für öffentliche Sicherheit haben einen Entwurf des Organigramms für die neue Dienststelle für Freiheitsentzug vorgelegt bekommen, welcher buchstäblich eine überrissene Hierarchiepyramide vorsieht. Die Departementvorsteherin hat der Kommission für öffentliche Sicherheit offen gelegt, dass bei Annahme des Dekrets die Stelle eines neuen Dienstchefs ausgeschrieben werde. Das kann offensichtlich nicht sein. Weder der Expertenbericht noch eine Kommission haben je eine solche Lösung anbegehrt.

Beim festgestellten akuten Personalmangel an der Front kann es nicht sein, dass nun die Spitze aufgebläht werden soll.

Die CSPO verlangt mit aller Deutlichkeit, dass die wenigen vorhandenen Personalressourcen dringend zur Verstärkung der Sicherheit eingesetzt werden und nicht zur Aufblähung der Hierarchiespitze.

Aufgrund dieser Sachlage und ohne klare Festlegung der Departementvorsteherin, die zusätzlichen personellen Mittel an der Front und nicht auf der obersten Hierarchiestufe einzusetzen, behalten wir uns vor, dem Dekret zuzustimmen.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Pascal Nigro, PDCB:

Le rapport de l'audit sur le fonctionnement des établissements pénitentiaires valaisans de 2011 sollicité par le Conseil d'Etat a permis d'établir une radiographie fiable de la santé du système carcéral de notre canton.

D'importantes lacunes, tant aux niveaux financier qu'organisationnel, ont été constatées.

Pour gérer ce vaste chantier, le département a mis sur pied un comité de pilotage afin d'analyser toutes les propositions de l'audit, dont les diverses étapes devraient s'étaler sur une durée de huit ans environ.

Cette restructuration vise une prise en charge globale du condamné assurée par les mêmes intervenants de la détention jusqu'à la libération définitive. A cet effet, il convient donc de supprimer le cloisonnement entre milieu fermé et milieu ouvert qui comporte le risque élevé de perte d'informations sur les condamnés, avec le problème qui a été soulevé de la triste affaire de l'assassinat de la jeune Lucie en Argovie qui illustre, malheureusement, les dégâts pouvant résulter de cette dispersion de renseignements.

La priorité réside en la suppression des doublons et en la restructuration du système avant d'engager des ressources supplémentaires.

Pour atteindre ces objectifs et répondre au mieux aux révisions en cours du code pénal suisse, il est proposé l'institution d'un service de la privation de liberté qui regroupera l'ensemble des tâches réparties actuellement entre la direction des établissements pénitentiaires et le Service administratif et juridique du DSSI. La création de ce nouveau service favorisera le développement d'une réelle culture d'entreprise et permettra une utilisation plus rationnelle des ressources ainsi qu'une professionnalisation dans l'accomplissement des prestations.

Le délai fixé au 1^{er} janvier 2013 étant trop restreint pour débiter logiquement par une révision préalable de la loi d'application du code pénal suisse, le Conseil d'Etat nous propose de légiférer par la voie de ce décret valable cinq ans au maximum et soumis au référendum résolutoire.

Le groupe PDCB est d'accord avec cette proposition. Nous soutenons ainsi la transformation du système actuel en un service central unique qui, de surcroît, n'engendrera aucune incidence financière selon les garanties qui nous ont été données.

Cependant, nous allons déposer deux amendements.

Tout d'abord, nous pensons qu'il serait judicieux de modifier l'intitulé de ce nouveau service de la privation de liberté en un service de l'exécution des peines et mesures. Ce nouveau titre respecterait avec plus de précision la nomenclature du code pénal suisse et permettrait d'insister sur le fait que si la privation de liberté n'est prononcée que dans un nombre restreint de cas, toutes les peines et mesures doivent être exécutées.

Enfin, dans le but de garder une stabilité, une cohérence dans les décisions à prendre, nous proposons également la modification de l'article 19 alinéa 2 stipulant que le département peut déléguer certaines de ses compétences au service et non pas au chef de service. Ensuite, libre au service de déléguer d'autres tâches à ses collaborateurs selon les impératifs et les priorités de la mission poursuivie.

Ces propositions de modification posées, le groupe PDCB accepte ce décret et vous suggère d'en faire de même.

Merci de votre attention.

M. le député Alexis Turin, PLR:

Les constats des experts sur l'univers carcéral valaisan sont clairs et plutôt inquiétants. Ainsi peut-on lire en page 2 du message que le mandat légal de la réinsertion, autrement dit de la resocialisation, de l'assistance et de l'encadrement des détenus, est relégué au second plan ou encore que la liberté de mouvement des détenus, cela s'entend

non seulement des activités sportives ou physiques mais aussi de travail, est très et même parfois trop fortement restreinte. Sachant que la raison principale en est un manque de personnel sur le terrain, c'est-à-dire qu'il faudrait plus de personnes en contact direct avec les détenus, le choix du DSSI et du Conseil d'Etat a de quoi surprendre. On peut comprendre aisément que la commission thématique chargée de l'examen de cet objet ait exigé une suspension des travaux. Mais, même après avoir examiné cet objet en ayant obtenu des renseignements supplémentaires, la commission thématique ne semble pas vraiment convaincue de l'utilité de la modification législative puisque cinq de ses membres se sont abstenus lors du vote final, presque autant que ceux qui l'ont acceptée.

A l'instar de la commission, le groupe PLR se demande s'il ne serait pas plus logique d'attendre les rapports finaux de tous les groupes de travail mis en place suite à l'audit du Dr Brägger avant d'entreprendre des restructurations, qui plus est uniquement administratives, donc des modifications qui ne vont en rien améliorer le travail quotidien des gardiens et bien sûr encore moins la prise en charge des détenus.

Finalement, notre groupe est d'accord d'entrer en matière sur la modification proposée ce jour car nous sommes aussi convaincus que le regroupement sous un service central de diverses compétences éparpillées dans plusieurs services est une nécessité.

Mais cela est bien connu, il ne suffit pas de modifier des structures pour les améliorer; encore faut-il avoir les bonnes personnes aux bons postes.

Compte tenu de la situation très préoccupante dans nos prisons, difficultés relevées depuis de nombreuses années par différents intervenants – je pense à la commission de justice notamment –, le groupe PLR vous adresse deux demandes, Madame la cheffe du département:

- la première pour que vous nous donniez l'engagement formel que, suite au présent décret, il n'y aura aucun transfert de poste en contact direct avec les détenus à l'administratif – ce serait un comble – et
- la deuxième pour vous demander de nous informer quand et comment sera réglé le problème lancinant et récurrent de manque de personnel en contact direct avec les détenus.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Tout le monde ici a l'air d'être d'accord avec l'idée qu'il faut simplifier l'organigramme, qu'il faut réunir différentes forces, qu'il faut décloisonner, mieux coordonner.

Mais, malgré tout, c'est peu dire, à entendre les porte-parole de pratiquement tous les groupes, que ce projet ne soulève pas l'enthousiasme, pas plus qu'il n'a soulevé auparavant celui de la commission.

Alors d'emblée je dois vous dire que non seulement le groupe UDC n'est pas plus enthousiasmé que pas mal de collègues ici mais qu'il ira jusqu'au bout de la démarche et qu'il refusera d'entrer en matière pour une raison d'abord de méthode et puis également par rapport au signal que cela donnerait.

La méthode d'abord: nous contestons cette pratique qui consiste à recourir au décret alors qu'il n'y a pas de véritable urgence. On bouscule pratiquement le Parlement en fin de législature sur la base d'un rapport qui a été déposé il y a plus d'une année. Qu'on nous explique où se trouve brusquement l'urgence. Il nous semble qu'on confonde par-là rapidité et précipitation.

Le signal politique ensuite que ce procédé va donner: la commission l'a relevé en disant que le décret concentre ses forces vers le haut de l'organigramme et néglige la base. Ce décret quelque part, s'il est accepté, va servir à légitimer des demandes de postes supplémentaires qui ont été faites et que nous contestons; j'y reviendrai tout à l'heure. Il

nous semble, si l'on veut parler de sécurité, qui est quand même un des objectifs de la réforme des établissements pénitentiaires, que la sécurité on va l'assurer d'abord avec les gens du front, avec les gardiens, avec toutes les personnes qui sont en contact avec les détenus ou les pensionnaires et certainement pas en augmentant l'effectif dans les bureaux.

J'en viens maintenant à quelques points particuliers.

Au lieu de venir avec un projet réellement cohérent, un projet global, on nous présente ici un projet finalement partiel, c'est la tactique du salami et nous contestons cette méthode, de même qu'il nous semble aussi prématuré de venir avec un tel décret alors que la commission elle-même s'est plainte de ne pas disposer notamment des rapports des groupes de travail du comité de pilotage. S'il y a quelque part une urgence, il n'y en a, à notre avis, qu'une seule: c'est l'engagement de gardiens ou de personnel du front (si j'ose reprendre l'expression que j'ai utilisée tout à l'heure). Ce n'est certainement pas l'engagement d'un chef de service supplémentaire, qui servirait à quoi d'ailleurs, on se le demande bien: est-ce qu'il servirait à surveiller l'actuel chef de service? Et ce n'est pas non plus l'engagement d'un juriste criminologue, ça va servir à faire des analyses supplémentaires mais il n'y aura pas un brin de sécurité en plus. Ce qui va assurer la sécurité dans les prisons, ce sont des postes de gens du front, et bien entendu nous avons déjà demandé cela à l'entrée en matière du budget. Le montant prévu au budget pour ces deux bureaucrates (si j'ose dire) inutiles à notre avis doit être affecté à du personnel du front et nous soutiendrons bien entendu la proposition d'amendement sauf erreur de la commission de la sécurité publique qui demande l'engagement de personnel du front supplémentaire.

A la base de ce projet, il y a le constat d'un expert qu'on nous rapporte dans le message du Conseil d'Etat qui a l'air de s'inquiéter de ce qu'en Valais les conditions de détention seraient trop axées sur la sécurité. Il faudrait savoir ce que l'on veut ici dans ce Parlement: soit on veut de la sécurité, soit pas. Nous, nous pensons qu'il est important de maintenir ou parfois de rétablir la sécurité dans les prisons et, pour cela, ça ne saurait nous effaroucher qu'on constate que, dans ce canton, on met encore l'accent sur la sécurité dans les prisons vis-à-vis des citoyens, vis-à-vis des tribunaux qui envoient des gens en prison en général pour de bonnes raisons. Cela nous semble être la moindre des choses.

La liberté de mouvement, alors il faut aussi savoir si on est en prison ou pas, on peut certainement faire mieux, cependant ce n'est pas dans cette direction que l'effort principal doit être porté mais bien dans celle encore une fois de la sécurité.

Et puis, pour terminer, j'aimerais dire ceci: on nous présente une série d'articles de loi. Tout ça, c'est très bien. Mais on constate, à la lecture d'une décision du Conseil d'Etat qui figure d'ailleurs parmi les annexes au rapport de la commission, que l'essentiel de ce qui va vraiment changer sur le terrain avec des conséquences pour les juges, pour les régions de ce canton, pour les procureurs, etc., avec des restrictions dans la diversité des moyens qu'ils ont à disposition, eh bien!, tous ces changements concrets sur le terrain, donc dans l'affectation des différents établissements et autres locaux de détention, nous échappent totalement. Et il y a là pour nous un sujet d'inquiétude parce que nous avons l'impression que, depuis quelque temps, sous l'impulsion d'un rapport parfois discutable, on est en train de défaire un peu rapidement, sans que nous n'ayons rien à dire ici, ce qui a été fait empiriquement, pas toujours d'une manière parfaite certainement mais qui a résisté pas si mal que ça jusqu'ici aux épreuves du temps et de la pratique.

Encore une fois, le message principal que j'aimerais donner ici, c'est que ce n'est pas en défaisant ce qui a été fait empiriquement, ce n'est pas par des bureaux pléthoriques qu'on va assurer la sécurité des prisons de ce canton, mais c'est par l'engagement de gens du front.

Le groupe UDC vous propose donc de refuser d'entrer en matière et de demander au Conseil d'Etat de passer par là où il aurait dû passer, c'est-à-dire une procédure législative normale mais qui règle si possible l'ensemble de la matière.

Merci.

La discussion est close.

M. le député Claude-Alain Richard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

En préambule, je remercie les groupes qui sont d'accord d'entrer en matière sur ce décret.

Voilà des années que nous parlons des problèmes rencontrés au sein des établissements pénitentiaires valaisans.

Raisons pour lesquels, donnant suite à un mandat du Conseil d'Etat du 16 février 2011, M. Benjamin Brägger, directeur de CLAVEM (expertises et conseils dans le domaine pénitentiaire), a déposé, en date du 2 septembre 2011, un rapport final de l'audit systématique sur le fonctionnement des établissements pénitentiaires valaisans (EPV).

L'auditeur, au terme d'une analyse approfondie de toutes les bases légales et autres documents internes et à l'issue de plusieurs entretiens avec les divers responsables, a déposé un constat objectif, complété par de nombreuses recommandations.

Il relève que les EPV ont été visités et contrôlés à plusieurs reprises par des experts et spécialistes nationaux et internationaux dans le courant des 15 dernières années et que tous ces rapports dénoncent, en partie sévèrement, les conditions de détention dans les EPV.

La commission thématique de la sécurité a également visité et entendu le responsable de ces établissements voilà déjà trois ans et l'on peut affirmer que, d'une manière générale, aussi bien les rapports de ces experts et spécialistes nationaux et internationaux que le rapport de l'audit ainsi que les dires du chef de service de ces établissements relèvent, d'une part, un manque de personnel et, d'autre part, que les bâtiments accusent tous des défaut et déficiences plus ou moins prononcés.

Un point important relevé par l'auditeur est le fait que la politique cantonale d'exécution des peines et des mesures avec des accents et des priorités clairs est impossible à mettre en œuvre de manière efficace et objective dans les conditions actuelles. En effet, les compétences et responsabilités sont réparties sur un trop grand nombre de services et de personnes.

Il est évident que des modifications et améliorations ponctuelles ne suffisent plus pour gérer et ancrer à long terme les nombreux changements qui s'imposent aujourd'hui dans le système carcéral valaisan.

Le Conseil d'Etat, en séance du 21 septembre 2011, après avoir entendu M. Brägger et sur proposition du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration, a approuvé la mise en place d'un comité de pilotage (COPIL) chargé d'évaluer les propositions de l'audit.

Organisé en plusieurs groupes de travail, le COPIL a été convaincu par l'appréciation de l'auditeur selon laquelle la réforme des autorités cantonales en charge de l'exécution des peines et mesures devait être échelonnée dans le temps. La restructuration devrait durer deux législatures.

Le présent décret d'une durée maximale de cinq ans constitue la première étape. Il vise à transformer les établissements pénitentiaires en un service qui regroupera l'ensemble des tâches liées à l'exécution des peines et mesures. Ce nouveau service remplacera l'organisation actuelle qui attribue des compétences à la fois aux établissements pénitentiaires et au Service administratif et juridique du DSSI. Grâce à cette réorganisation, la prise en charge du condamné sera globale et son suivi sera assuré par les mêmes intervenants du début de la détention à la libération définitive.

Venons-en aux travaux de la commission (déroulement chronologique et informations reçues) pour vous montrer que nous n'avons pas travaillé dans l'urgence.

Premier jour:

- Présentation du message du Conseil d'Etat.
- Présentation et explication de l'organisation administrative et juridique des autorités chargées de l'application des peines selon le droit actuel et futur (projet de décret du 13 juin 2012 qui nous est présenté aujourd'hui).
- Présentation et explication du nouvel organigramme du nouveau service de privation de liberté.
- Prise de connaissance du procès-verbal du Conseil d'Etat qui prend acte du rapport du 27 mars 2012 traitant de l'évaluation de la législation pénale valaisanne en vigueur.
- Prise de connaissance de la feuille de route du groupe Législation valaisanne en matière pénale stipulant les compétences, les échéances et les priorités.
- Présentation détaillée du chef du Service administratif et juridique, M. Perrin, sur tout ce qui a trait à la probation (missions de l'assistance de probation, autorité de probation, réseau de probation).
- Nous avons également reçu le processus de la prise en charge des condamnés dangereux en milieu ouvert.

Suite à un débat nourri et constructif, la commission, en l'état actuel de ses travaux, n'est pas opposée au décret mais désire, en priorité, apporter un soutien à la création de postes de travail à la base de l'organisation et, afin de pouvoir se déterminer en toute connaissance de cause, souhaite connaître l'avis du juge de l'application des peines et mesures.

De crainte de prendre un mauvais départ, j'ai proposé à la commission de suspendre les travaux dans l'attente d'une information plus complète, en particulier en matière de locaux de détention et d'affectation des ressources humaines. Ce qui veut dire que si nous avions voulu travailler dans l'urgence, nous n'aurions pas fait une pause et reporté notre séance à un autre jour.

La suspension a été acceptée par 9 membres contre 3.

Deuxième séance:

M. le juge Christian Roten, docteur en droit, nous présente l'organisation et les compétences du TMC (Tribunal des mesures de contrainte) et du TAPEM (Tribunal de l'application des peines et mesures).

M. le chef de service Michel Perrin nous présente l'Office d'application des sanctions:

- a) Il a exposé les raisons qui plaident en faveur du décroisement du milieu fermé et du milieu ouvert, dont une des conséquences est la création d'un Office d'application des sanctions.
- b) Il a présenté les missions de l'Office de l'application des sanctions et son organisation, en lien avec les attributions respectives du chef de service, des responsables des établissements et des partenaires du réseau d'approbation.

Nous avons touché un document de travail qui nous renseigne sur la répartition des nouveaux postes au sein des EPV par site et par priorité.

Troisième séance:

- Nous avons reçu une présentation de la nouvelle organisation des régimes et des sites de détention.
- Nous avons touché, et c'est important, le rapport de synthèse du DSSI sur les travaux du COFIL concernant le suivi de l'audit des EPV.
- Nous avons également reçu la décision du Conseil d'Etat du 10 octobre 2012 relative à la réorganisation des EPV.
- Et, enfin, la prise de position du TMC (Tribunal des mesures de contrainte) et du TAPEM (Tribunal de l'application des peines et mesures) par M. le doyen Christian Roten.

Vous avez tous pu avoir accès à la totalité de ces documents.

Chères et Chers collègues députés, aujourd'hui que devons-nous décider?

Nous devons décider de la transformation en un service central unique compétent en matière d'exécution des sanctions remplaçant l'organisation actuelle (deux services: exécution en milieu ouvert, exécution en milieu fermé). C'est d'ailleurs l'une des principales recommandations de l'auditeur qui le stipulait et qui, toujours selon l'audit, devait être exécutée dans un bref délai.

Il s'agit d'une mesure de simplification, de désenchevêtrement, de décloisonnement présentant de nombreux avantages comme:

- développement d'une politique cantonale cohérente en matière d'exécution des peines
- amélioration de la communication interne et externe
- optimisation des ressources humaines à disposition et professionnalisme accru dans l'accomplissement des prestations
- vue d'ensemble et gain de sécurité dans le déroulement progressif de l'exécution de la sanction.

Ce décret est la première étape des réformes et constitue aussi une mesure pour améliorer le fonctionnement des EPV; il est indépendant du besoin en personnel.

Conclusion:

La transformation en un service central unique répond à des impératifs de rationalisation et d'optimisation des ressources à disposition. Cette transformation n'engendrera pas de création de poste et n'aura aucune incidence financière. Cette transformation répond à un impératif de sécurité publique; elle réduit considérablement le risque d'une récidive grave du genre de celle dont a été victime la jeune Lucie le 4 mars 2009.

La commission a accepté ce décret par 7 pour, zéro contre et 5 abstentions.

Je laisserai la cheffe du département répondre aux différentes questions des intervenants.

Je donne d'ores et déjà rendez-vous à la commission sécurité publique, demain, sitôt après la fin de nos débats de la matinée en la salle du troisième étage de ce bâtiment.

Merci de votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Mir ist ein Zitat in den Sinn gekommen von Leo Tolstoi (ich habe es auf dem iPad herausgesucht, damit ich es genau zitiere). Leo Tolstoi war ein russischer Autor und auch ein Kämpfer für soziale Gerechtigkeit und für die Menschenrechte. Er hat Folgendes weltbekanntes Zitat geschrieben: «Um einen Staat zu beurteilen, muss man sich seine Gefängnisse von innen ansehen.» Das haben Sie heute bei der Eintretensdebatte teils gemacht. Sie interessieren sich für unsere Strafanstalten und dafür danke ich Ihnen. Ich danke auch der Kommission – der Präsident hat es soeben dargelegt – für die zahlreichen Sitzungen; für die heftige Auseinandersetzung was zukünftig mit unseren Strafanstalten, mit unserem Straf- und Massnahmenvollzug passieren soll. Ich probiere anhand der Interventionen, die Sachlage darzustellen.

Grundsätzlich kann ich vorausschicken, dass der Bericht vom Audit von Herrn Brägger ergeben hat, dass es drei wesentliche Punkte zu diskutieren gibt:

1. der akute Personalmangel,
2. die Organisation und
3. die Gebäudeinfrastrukturen.

Herr Nigro hat es auf den Punkt gebracht. Er hat gesagt, es sei eine riesen Baustelle. Es ist effektiv eine riesige Baustelle und wir haben auch vorgesehen, dass nicht

jetzt heute hier alles zu beschliessen sondern innerhalb von acht Jahren. Wir brauchen die Zeit, um die Beschlüsse zu fassen und auch umzusetzen.

Wenn gesagt wurde, Sie hätten den Bericht nicht erhalten, stimmt das so nicht. Die Arbeitsgruppen (es sind acht und über 100 Personen haben sich an diesen Arbeitsgruppen intensiv beteiligt) haben Arbeitspapiere gefertigt und das Comité de pilotage mit Herrn Brägger – der in jeder Arbeitsgruppe vertreten war –, hat einen Synthesenbericht verfasst und ihn dem Staatsrat unterbreitet. Die Kommission für öffentliche Sicherheit hat diesen Bericht vollumfänglich erhalten.

Sie haben gefragt Herr Grossrat Pascal Nigro: Warum nicht eine Revision des Einführungsgesetzes zum Schweizerischen Strafgesetzbuch? Das möchten wir auch gerne machen. Wir wissen aber, dass vor allem im Bereich der Geldstrafen Änderungen anstehen und die Revision wird voraussichtlich nächstes Jahr kommen. Hätten wir zugewartet, könnten wir die gewünschten Umsetzungen frühestens in zwei Jahren umsetzen. Darum das Dekret.

Ich möchte nochmals zum Zeitpunkt kommen. Der Staatsrat hat die Botschaft mit den geänderten Artikeln, das heisst mit dem Dekret, bereits im Mai verabschiedet und es dauerte halt jetzt einige Monate bis es soweit war. Wir möchten nicht überstürzt handeln, aber dennoch wenn wir das in Kraft setzen können, ist das momentan aus unserer Sicht nur möglich mit einem Dekret und Sie wissen, das Dekret ist maximal fünf Jahre gültig. Vorgesehen ist schneller vorwärtszugehen und wir möchten in ungefähr drei Jahren das Dekret auch in das Anwendungsgesetz zum Strafgesetz einführen.

Bis auf eine politische Gruppe haben alle grundsätzlich gesagt, dass sie einverstanden sind, dass wir eine Dienststelle schaffen. Wir denken, heute ist der Strafvollzug einerseits in der Dienststelle für die Strafanstalten was den geschlossenen Vollzug betrifft und der offene Vollzug und die Bewährungshilfe ist in einer anderen Dienststelle. Wir möchten eine Dienststelle schaffen, damit die interne aber auch die externe Kommunikation verbessert wird. Wir möchten auch die Ressourcen, das heisst das Personal bestens einteilen und wir möchten, dass die gleiche Person den Gefangenen im Gefängnis als auch im freien Vollzug begleiten kann, dass dort keine Information, kein Wissen, keine Betreuung verloren geht.

Sie haben auch gesagt, es geht um diesen Fall von Lucie und dort wurde klar festgestellt, dass die Informationen nicht übermittelt wurden und die Bewährungshilfe erhielt nicht alle Informationen. Sonst wäre dieser Mord vielleicht nicht passiert, aber auf alle Fälle empfehlen alle Experten, dass hier eine Kontinuität stattfindet. Es haben uns auch die Massnahmen- und Vollzugsrichter das Gleiche bestätigt.

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy spricht von schlankeren Strukturen – genau das möchten wir. Hier komme ich zur nächsten Sache: der Chefposten. Wir haben die Diskussion im April/Mai/Juni geführt und dort kam es sehr bald zum Ausdruck, dass wir gerne eine Dienststelle hätten. Wir waren uns bewusst, dass das eine grössere Dienststelle wird, dass dort sehr viele juristische Fragen zu behandeln sind und dazumal haben wir gedacht, wir müssten eine neue Stelle in Form eines Dienstchefs schaffen. Das steht auch bei meinem Wunsch von den neuen Stellen für das Budget 2013 geschrieben, das blieb so geschrieben. Seit Mai hat sich vieles ereignet. Wir haben weiter diskutiert und sind zum Schluss gekommen, dass wir mit den aktuellen Personen, die in den Strafanstalten sind und die auch in der Sektion vom juristischen Dienst sind, in das Jahr 2013 gehen möchten. Das wir diese Personen einsetzen für die neue Dienststelle. Warum war das so? Wir dachten, dass es sich um sehr viele juristische Fragen handelt mit dieser Dienststelle und waren der Meinung, dass eventuell ein Dienstchef vor allem auch juristische Kompetenzen haben sollte. Heute haben wir in den Strafanstalten dem Direktor eine 50-prozentige juristische Stelle in die Direktion bestellt und wir haben einen Jurist/Kriminologen seit dem 1. Dezember angestellt, das heisst die Strafanstalten haben eine Verstärkung von einer 150-prozentigen Stelle was das Recht betrifft. In dem Sinn ist es weniger dringend, der Dienstchef eben die

juristischen Fähigkeiten hat. Es braucht selbstverständlich auch Managementfähigkeiten und wir denken, dass der aktuelle Gefängnisdirektor neu der Dienstchef für diese neu geschaffene oder transferierte Dienststelle wird, dass der Direktor der Strafanstalt Crêtelongue und auch Pramont bleiben.

Frau Salamin Perruchoud hat gefragt: Warum die Dringlichkeit? Ich habe Ihnen das erklärt, damit wir das baldmöglichst umsetzen können. Sie sagen auch, das Personal wäre notwendig. Heute besprechen wir das Dekret. Das Personal: die Dringlichkeiten sind da. Herr Brägger hat es gesagt, es braucht im Minimum 22. Für diese 22 haben wir eine Liste gemacht, wo wir die einsetzen möchten mit nochmals drei Prioritäten und es sind alles Leute, die wir nicht in der Direktion einsetzen ausser diesen Jurist/Kriminologen, den wir wirklich brauchen.

Herr Urban Furrer hat gesagt, es seien ja eigentlich 36. Das stimmt. Wenn man Martigny und Brig so lässt, brauchen wir 36. Wir haben gesagt, wenn wir 22 bekommen, sind wir wirklich schon zufrieden und was Brig betrifft, ist in diesen 22 vorgesehen, dass eine Person zusätzlich in «Les Iles» als polyvalenter Wärter angestellt wird und der kann vor allem auch die Ferienvertretungen und die Absenzen in Brig wahrnehmen. Das heisst auch mit Brig und Martigny aufrechtzuerhalten, wollen wir mit diesen 22 Personen zurechtkommen. Wir haben auch geschrieben, die 22 Personen brauchen wir, aber wir sind uns bewusst, dass das nicht so einfach ist und wir denken das im Laufe der Jahre zu erfüllen. Im Budget und das können Sie diese Woche dann beschliessen wie viel Personal grundsätzlich der Staatsrat mehr bekommt. Ich meinerseits werde sämtliches Personal, das ich mehr bekomme, den Strafanstalten zusichern oder zuschieben.

Ich komme weiter zu Herrn Borgeat. Er hat erklärt, dass es heute hier darum geht, um einen Teil der Organisation – und nicht mehr – in diesem Dekret zu diskutieren. Wenn sich das nicht bewährt, können Sie spätestens bei der Revision zum Anwendungsgesetz zum Strafgesetz diese Änderung vornehmen.

Dann komme ich weiter zu Herrn Turin. Er macht sich auch Sorgen, was das Personal betrifft und hier muss man von zweierlei Sicherheit sprechen. Es gibt einerseits die Sicherheit für unsere Gesellschaft – wie das auch Herr Addor gesagt hat, wir brauchen genügend Wärter und Leute, die in den Strafanstalten die Aufsicht wahrnehmen, damit die Gesellschaft sicher ist. Wir brauchen aber auch genügend Personal, dass selbst das Personal eine Sicherheit hat in ihrer Arbeitsstelle und wir brauchen auch Sozialarbeiter, die die Leute von der Untersuchungshaft bis zur Bewährung begleiten, damit möglichst Rezidive verhindert werden können.

In dem Sinn habe ich die Runde gemacht. Ich denke, hier geht es um das Dekret, hier geht es, eine Dienststelle zu schaffen, um eine Kohärenz herzustellen, um den Informationsfluss zu garantieren und letztlich auch um mehr Sicherheit gegenüber der Gesellschaft zu gewähren, damit wirklich diese Fälle – wie es der Fall Lucie ist – hoffentlich bei uns nicht passieren.

Was letztlich den Namen betrifft, das wurde auch noch aufgeworfen. Über die Frage des Namens haben wir lange überlegt. Wir haben dann den Namen «Freiheitsentzug» gewählt. Wenn andere Vorschläge kommen, kann man die in der Kommission nochmals diskutieren. Es war schwierig einen Namen zu finden der alles abdeckt. Straf- und Massnahmenvollzug ist ein bisschen ein komplizierter Name, aber vielleicht wird er der Sache trotzdem gerecht. Wir sind offen für die Diskussion, den bestmöglichen Namen zu finden. Ich muss nur sagen, im deutschen Sprachgebrauch ist es ein bisschen einfacher. Dort heissen praktisch alle «Dienststelle für Justizvollzug». Es gibt eben kein Pendant im Französischen zu diesem Namen. Wir können es diskutieren, wie es für beide Sprachen am besten geht.

Daher bitte ich Sie, diesem Dekret in der Eintretensdebatte zuzustimmen.

Der Präsident:

Danke Frau Staatsratspräsidentin.

Eintreten wird von der UDC-Fraktion bestritten; wir müssen also abstimmen.

Par 108 voix contre 14 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur ce décret.

(Vote nominal/Namensabstimmung, cf. Annexes-Beilagen.)

(Suite et fin de l'examen en première lecture, *séance du jeudi matin 13 décembre 2012.*)

Le président:

J'ai le plaisir de saluer à la tribune les élèves des classes de préapprentissage du cycle d'orientation du Haut-lac en présence de leurs professeurs M^{me} Chantal Dorsaz et M. Vaudan.

Puissent ces quelques instants parmi nous éveiller votre curiosité au niveau du monde parlementaire.

Un merci tout particulier à M^{me} Dorsaz et à M. Vaudan pour leur fidélité envers notre Parlement et leur souci constant de sensibiliser leurs élèves aux droits et aux devoirs civiques.

Je vous souhaite une belle journée et vous remercie de votre visite.

(Applaudissements)

Entrée en matière

2. DECRET URGENT sur le blocage-financement des vins du Valais (première lecture)

Eintretensdebatte

DRINGLICHES DEKRET über die Blockierung-Finanzierung im Walliser Weinbau (erste Lesung)

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement /
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt*

Président: Yves Carrupt / Rapporteure: Marie-Claude Ecoeur

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député André Vernay, PLR:

Face à ce décret, notre groupe s'est posé trois questions.

Question 1: ce décret est-il nécessaire, cela surtout en regard de la production 2012 de 5 millions inférieure aux années précédentes, baisse qui ferait office d'assainissement naturel?

Nous y avons répondu par l'affirmative car les problèmes se posent maintenant, cette aide est provisoire mais nécessaire pour solder le passé.

Question 2: les exigences de l'IVV sont-elles acceptables? Je fais ici allusion à une lettre que les chefs de groupe ont reçue de l'IVV.

Nous y avons répondu par la négative pour au moins trois raisons:

- Tout d'abord, le prix de 4 fr. 50 serait surfait et ne correspondrait pas à la valeur réelle du marché.
- Ensuite, l'extension de la portée de ce décret aux spécialités produites dans ce canton serait totalement inutile, convaincus que nous sommes qu'il n'y a aucun problème d'écoulement pour ce genre de produits.
- Enfin, garantir 60% de la récolte serait faire prendre un risque beaucoup trop risqué à notre canton.

Question 3: que penser de la position du comité de l'IVV, représentant de l'ensemble des vigneron-encaveurs de ce canton, qui refuse ce décret dans l'état dans lequel il nous est présenté?

Notre réponse a été claire. Ce décret est nécessaire. Nous ne nous basons non pas sur la réponse d'un comité mais sur une large enquête menée par quelques membres de notre groupe auprès de nombreux encaveurs et vigneron de ce canton, enquête qui démontre que ce décret est utile, nécessaire et réclamé par la base de l'IVV.

Nous acceptons donc l'entrée en matière.

Pour terminer, nous demandons que toutes les mesures structurelles soient prises par les responsables vitivinicoles de ce canton pour éviter que ce genre de problèmes ne se reproduise à l'avenir.

Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:

Der Fortbestand der Walliser Weinproduktion kämpft momentan mit Problemen. Einerseits sind Liquiditätsprobleme, grösstenteils wegen dem Einbruch des Absatzes von offenem Wein, und andererseits wegen sogenannten Spottpreisen und wegen Marktpreissenkungen.

Ein weiteres Problem ist, dass erst ein Jahr nach der Traubenernte Geld in die Kassen fliesst.

Mit dieser Blockierung-Finanzierung übernimmt der Kanton die Bürgschaft für einen Bankkredit, der durch die Verpfändung des gesamten oder eines Teils des Weinlagerbestands eines Einkellerers abgesichert ist. Also der Kanton übernimmt die Bürgschaft, damit hier das Gleichgewicht gegeben ist.

Dies ist grundsätzlich gut und recht und die Erfahrungen aus der letzten Blockierung-Finanzierung in den neunziger Jahren berechtigt eine solche Massnahme.

30 Millionen Franken für diese Bürgschaft steht unserem Kanton sicher an, wenn man den Vergleich mit anderen Kantonen zieht. Der Kanton Genf hat ebenfalls dieses System eingeführt mit einer Bürgschaft von 10 Millionen Franken und der Kanton Waadt sprach sich für eine Bürgschaft von 15 Millionen Franken aus. Wir sprechen hier wohlgerne von einer Bürgschaft und nicht von einer Subvention.

Es ist vorausschaubar, dass von den 93 Einkellerer im Kanton Wallis nicht alle gleich profitieren werden, sondern dass hier vor allem die mittleren und grösseren Einkellerer von diesem Finanzierungssystem profitieren werden. Somit kommen die Kleinbauern nicht gleich oder gar nicht zum Zug.

Die CSPO wünscht sich natürlich auch, dass die Qualität des Weins dadurch nicht vernachlässigt wird und dass auch die Einkellerer diesem System gerecht werden und ihren Verpflichtungen dem Staat gegenüber nachkommen werden.

Die CSPO ist für Eintreten.

Ich danke.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Le blocage-financement, le groupe PDCC l'a espéré et, maintenant, il est là. Le principe en est simple: l'Etat garantit le financement de l'emprunt à un établissement bancaire contre la mise en gage d'une partie de la production.

Le blocage-financement est un outil supplémentaire à l'attention des encaveurs, je dirai même: n'est qu'un outil supplémentaire. Les défis du monde de la vitiviniculture sont nombreux (volume, qualité, franc fort et concurrence étrangère, diminution de la consommation, image de marque de notre production et j'en passe) et c'est bien sûr d'abord la tâche des professionnels de la branche mais le Grand Conseil a pris des responsabilités en légiférant sur la vitiviniculture et il doit endosser des responsabilités nouvelles lorsque la branche est en difficulté.

De nombreuses remarques ont été émises à l'égard de ce décret tant de la part du Conseil d'Etat lors de l'acceptation de la motion que de la part des grandes caves à la prise de connaissance du décret. Mais, je le répète, ce décret n'est qu'un outil supplémentaire et ne sera jamais la panacée.

Le blocage-financement devrait, pour cette année et peut-être pour les prochaines, faciliter le financement des encaveurs pour, et c'est ici le point le plus important, permettre un paiement de la vendange à son entière valeur. Le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina l'a rappelé à une session précédente, le chiffre d'affaires des encaveurs a augmenté ces dernières années mais en aucun cas celui des producteurs de raisins, le produit de base, celui dont la qualité fera celle du produit fini. Si nos caves élaborent d'excellents produits, c'est d'abord grâce à l'excellence du travail des vignerons.

Nous espérons bien que, durant le laps de temps de vie de ce décret, des solutions seront trouvées et mises en place pour améliorer le quotidien des vignerons et celui des commerçants en vins. Ce n'est pas la mise en place d'outils à durée déterminée qui permettra d'améliorer à longue échéance le sort des métiers de la vigne et du vin.

L'Etat a mis à disposition beaucoup de moyens financiers pour l'entretien des murs de vignes. Il serait frustrant que, dans quelques années, ces murs ne deviennent plus que des murs de ruine. Les hommes qui travaillent derrière ces murs ont plus d'importance que les murs eux-mêmes.

Si l'on peut sans peine accepter quelques éléments de ce décret comme le choix des produits (fendant, dôle, gamay, pinot), la valeur prise en compte pour la garantie, les conditions d'octroi de la garantie (paiement de la vendange antérieure et respect du prix indicatif), nous proposerons tout de même quelques amendements touchant aux volumes et aux modalités de décaillage. Nous partons du principe, en effet, que tous les encaveurs ne seront pas intéressés par le blocage-financement, soit parce que leurs volumes en cave ne leur permettent pas assez de liberté puisque le stock bloqué n'est plus aussi facilement disponible, soit parce qu'ils auraient d'autres sources de financement, soit que les conditions d'octroi de la garantie ne leur conviennent pas, etc., soit qu'ils n'imaginent pas respecter les prix indicatifs – ce que nous regrettons.

Mais, nous désirons mettre cette aide à disposition du maximum de bénéficiaires potentiels. Le commerce de vins dans notre canton n'est pas monopolisé par quelques grandes caves. Les caves de plus petite importance en volume n'ont de loin pas moins d'importance en termes de qualité ou de renommée.

A notre avis, ce décret respecte la liberté de commerce et la concurrence tant au niveau des commerçants en vins qu'au niveau des instituts bancaires prêteurs. Il devrait permettre un accès facilité au financement et un paiement de la vendange sans bradage de prix.

Une question, cependant, à laquelle nous n'avons pas trouvé de réponse dans le message: Si une entreprise a déjà obtenu un crédit pour le paiement de la vendange et, à mi-décembre, nous osons espérer qu'il n'y en ait pas qu'une, sera-t-il possible de transformer l'ancien crédit en crédit garanti par l'Etat et ainsi profiter des conditions préférentielles? Comment et à quelles conditions?

Dans cette optique, le groupe PDCC accepte l'entrée en matière.

Nous nous permettons, cependant, une remarque au Conseil d'Etat qui, d'une main, amène un financement au monde de la vigne et du vin, en se faisant peut-être un peu forcer la main, tout en retirant de l'autre quelques centaines de milliers de francs destinées à la promotion de nos produits hors canton. Quel que soit le métier, un seul outil ne suffit pas à un artisan, sa boîte à outils doit être complète. Et même quand on part au combat la fleur au fusil, il faut un fusil.

M. le député Roger Ecoeur, UDC:

Le groupe UDC s'est penché avec intérêt sur le projet de blocage-financement qui lui a été soumis.

Notre groupe tient, tout d'abord, à rappeler qu'il est réticent à toute intervention étatique dans un secteur qui pourrait normalement être régulé par les différents acteurs. Mais cette régulation n'est tout simplement aujourd'hui plus possible du fait du libre-échange qui a été élevé au rang du dogme et qui ne tient plus aucun compte de la réalité des conditions des productions indigènes. Les vins suisses et valaisans sont, en effet, un concurrent direct avec les vins étrangers bénéficiant de coûts de production très bas, de politique de vente agressive et parfois bradés à perte. La meilleure solution serait naturellement, comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres domaines, que nos autorités reprennent le contrôle de ce qui se passe dans nos frontières.

Mais, en attendant cet heureux temps, il faut agir pour éviter les dégâts. Ce projet de blocage-financement s'inscrit dans ce sens. En effet, il permettra d'aider et de réguler les problèmes de liquidités dans l'espoir de pouvoir vendre les stocks et ainsi payer les producteurs de raisins. Toutefois, le problème ne sera pas résolu pour autant. Le blocage-financement permettra tout au plus de gagner du temps en étalant les ventes et en espérant que les faibles récoltes 2012 achèvent la résorption du stock excédentaire.

Mais ce décret ne favorisera pas les ventes et l'image des vins valaisans. Il faut donc intervenir sur les vraies causes par un marketing et de la publicité suffisamment efficaces. C'est sur ce vecteur qu'il y a lieu d'agir.

Aussi le groupe UDC émet-il les propositions suivantes: un montant d'un million est distrait de la somme de 30 millions pour la ramener à 29 millions et pour être affecté à la diffusion gratuite contre remise d'un bon d'annonce dans la presse locale et surtout suisse d'une bouteille de vin valaisan de bonne tenue spécialement mise en bouteille pour cette opération avec une étiquette vantant le vin du Valais. Le résultat sera un écoulement, le vin devra être payé aux marchands pour près d'un million de vin valaisan, d'une part, et, d'autre part, une campagne publicitaire qui apportera une meilleure connaissance de nos vins et, par conséquent, une diffusion de nos produits. Si cette action sort quelque peu du cadre d'un pur cautionnement, il serait dommage de passer à côté d'une action efficace qui permettrait d'apporter un remède à plus long terme qu'une solution à des problèmes de liquidités qui risquent de ne pas être si passagers que cela.

Le groupe UDC déposera donc un amendement dans ce sens et il demandera aussi un assouplissement des conditions de déblocage du gage.

Merci de votre attention.

Herr Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Die CVPO-Fraktion war und ist nach wie vor kein Freund dieser Vorlage.

Eigentlich sollte hier im Saal allen klar sein, dass dieses Dekret die Antwort auf eine Bankrotterklärung einzelner – und ich betone einzelner – Walliser Weinproduzenten ist und diese Strukturhaltung auf Dauer nicht gut gehen wird.

Aber nachdem der Grosse Rat in der Septembersession der dringlichen Motion zugestimmt hat, hat er mit diesem Entscheid auch den Weg für einen Markteingriff geöffnet.

Die CVPO ist daher bereit, den Mehrheitsbeschluss des Grossen Rats mitzutragen, sofern das Dekret in dieser uns vom Staatsrat vorgelegten Form verabschiedet wird.

Die Bürgschaft ist mit 30 Millionen hoch, vergleicht man die Hilfe mit der Massnahme im Tourismus und anderen Wirtschaftsbereichen sogar sehr hoch und genügend.

Die von verschiedenen Kreisen angekündigten Abänderungsanträge lehnen wir ab. Sie stellen alle eine weitere Ausdehnung und daher eine Verwässerung des zumindest von Seiten des Staatsrats eng und konsequent gehaltenen Hilfsprogrammes dar.

Wenn wir schon in den Markt eingreifen und sehr schnell mit hohen Summen für die Weinproduzenten bürgen, soll dieses Dekret auch den Weinerntelieferanten an der Basis helfen und nicht den Zwischenhändlern zu Gewinnen verhelfen.

Vollends unverständlich sind für uns Anträge, bei welchen der Staat sogar die Weinernte von AOC-Spezialitäten verbürgen sollte. Da fragen wir uns effektiv, ob die Weinproduzenten am Markt vorbeiproduzieren oder warum unsere viel gerühmten Spezialitäten nicht ohne Bürgschaft am Markt bestehen können.

Vielleicht sollten wir alle ein paar Gläschen mehr Walliser Wein trinken, dann würden wir selbstverständlich auch solche Anträge besser verstehen.

Die CVPO ist nicht glücklich mit dieser Lösung, kann aber mit ihr leben und ist in diesem Sinne für Eintreten auf die Vorlage.

M. le député Grégoire Raboud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Si le blocage-financement des vins est un outil qui a déjà été employé entre 1983 et 1993, le projet soumis présente certaines améliorations. Il s'agit d'un prêt bancaire garanti par le canton contre la mise en garde de tout ou partie d'un stock de vins. Pour faire simple, quand un encaveur a trop de liquide, il n'a plus assez de liquide pour payer ses fournisseurs. Comme les banques font peu confiance aux encaveurs, elles entrent en discussion contre une garantie de l'Etat. L'Etat du Valais engage 30 millions, c'est la garantie qu'il confie au centre de compétences financières, lequel fonctionne comme outil de cautionnement. Il analyse et traite les demandes, octroie les garanties et suit les dossiers, alors que l'IVV (l'interprofession de la vigne et du vin) atteste de la qualité et de la quantité des stocks des vins bloqués, en fixe la valeur et entreprend la vente des vins bloqués.

Ce blocage-financement ne concerne que 40% du volume de chasselas, de pinot noir et de gamay, soit 12 millions de litres. Au prix de 4 francs le litre (prix du marché), cela représente 48 millions de francs. L'engagement porte sur 60% de cette valeur (norme bancaire usuelle), ce qui donne le montant arrondi de 30 millions.

Il est à relever que les encaveurs bénéficiaires s'engagent à payer la totalité de la vendange 2011 à leurs fournisseurs et à respecter les prix indicatifs 2012 fixés par l'IVV.

Cette mesure transitoire ne doit être que passagère dans le marché du vin. Le franc fort est l'arbre qui cache la forêt. En effet, dans l'ensemble du marché suisse des vins blancs, les vins suisses représentent 65% du volume, dont 22% pour les vins valaisans, alors que, dans l'ensemble du marché suisse des vins rouges, les vins suisses représentent à peine 15%, dont 8% pour les vins valaisans. Avec des vins de qualité, la promotion des vins valaisans auprès des Confédérés devrait permettre de liquider ces excédents car la marge de manœuvre est grande. De plus, l'établissement d'écobilans devrait informer les consommateurs potentiels sensibles à des vins de proximité, à des vins de qualité. C'est là que doit être mis l'effort de promotion.

Le groupe ADG entre en matière.

M. le député Pascal Luisier, PDCB:

Tout ou presque a été dit dans ce plenum ou dans la presse au sujet de ce projet de décret réinstituant le blocage-financement des vins en Valais.

Notre groupe, dans sa grande majorité, soutient l'entrée en matière sur cet objet.

Nous souhaitons, toutefois, recentrer le débat en rappelant que ce décret trouve sa source dans une motion largement acceptée par ce Parlement en session de septembre dernier, laquelle comportait deux idées maîtresses:

- la première était la volonté clairement exprimée par les motionnaires de faire en sorte que les bénéficiaires des retombées de ce décret soient non pas les commerces de vins mais bien les producteurs;
- la deuxième était la volonté de ne pas maintenir en vie sous perfusion les commerces de vins appelés à disparaître en raison d'une situation financière gravement péjorée.

Nous saluons donc les travaux du groupe de travail qui a rédigé ce décret et qui a pleinement tenu compte de ces deux idées fortes, ainsi que le Conseil d'Etat, par son chef de département, M. Cina, pour la rapidité avec laquelle il a traité ce dossier.

Sur le fond maintenant, certains opposants ont affirmé que ce décret n'allait provoquer rien moins qu'une grave distorsion de concurrence entre les commerces de vins. Une lecture attentive du texte démontre le contraire puisqu'il est clairement précisé qu'en aucun cas les commerces de vins ne bénéficieront eux-mêmes de ces fonds. Ils auront, au contraire, l'obligation contractuelle de les reverser immédiatement aux producteurs, selon l'article 10 alinéa 3.

En outre, il faut voir dans ce décret un outil de portée générale qui doit s'adresser à l'ensemble des commerces de vins valaisans et non à l'un d'eux en particulier, fut-il le plus important de ce canton. Ce décret ne doit donc concerner que les vins que l'on rencontre traditionnellement dans la plupart des caves du canton. C'est donc à juste titre que le goron, par exemple, a été écarté de la liste des vins donnant accès à cet outil. A ce propos, si vous prenez la peine de consulter les sites Internet des cinq plus grandes caves du canton, vous constaterez que seule l'une d'entre elles commercialise du goron. De même le décret ne doit concerner que des vins d'entrée de gamme, ceux qui connaissent réellement des problèmes d'écoulement. Il n'a pas vocation à être une subvention déguisée et destinée à l'ensemble des vigneron du canton. Pour cette raison, il ne doit en aucun cas concerner les spécialités qui, fort heureusement, ne connaissent pas de réels problèmes d'écoulement.

Pour notre groupe, le seul regret concerne la date-limite fixée aux commerces de vins pour déposer la requête ressortant de l'article 6 du décret et fixée au 31 janvier 2013. Il est malheureux, à nos yeux, que le Service de l'agriculture n'ait pas réussi à trouver une solution pour faire en sorte que le premier versement de la vendange 2012 puisse également bénéficier de cette aide.

Pour terminer, nous rappelons tout de même que ce décret n'a pas force obligatoire pour la profession. La liberté de commerce subsiste. Si aucune maison ne souhaite y recourir, c'est tant mieux. Nous y verrons là le signe que la profession se porte bien. Il serait, par contre, dommage que certains administrateurs de société se réfugient lamentablement derrière de sombres motifs de chicaneries administratives (refus de transmission des comptes annuels par exemple) pour, en finalité, pénaliser leurs propres producteurs en ne leur donnant pas l'occasion de bénéficier des possibilités qu'offre ce décret.

Quant aux grands docteurs et donneurs de leçons de l'économie vitivinicole qui estiment pouvoir se passer de cette aide étatique, qu'ils aient au moins la décence de s'acquitter au minimum du 100% des prix indicatifs et de n'effectuer aucune retenue ou aucun abattement sur les décomptes de vendange des producteurs.

Comme dit précédemment, notre groupe entre en matière et examinera toute proposition constructive visant à améliorer ce décret.

La discussion est close.

M. le député Yves Carrupt, PDCC, président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

Le blocage-financement doit être considéré comme une mesure conjoncturelle d'aide à la filière vitivinicole valaisanne. Cette mesure ne veut pas remplacer l'engagement et le talent de la libre entreprise des encaveurs et des vigneronns de notre canton.

Le Conseil d'Etat nous présente un projet de décret urgent allant dans le sens voulu par les motionnaires, sans cependant pouvoir donner toutes les assurances demandées par rapport à son bénéfice réel pour les vigneronns valaisans.

Entre 1983 et 1993, puis en 1997, le Grand Conseil a adopté des décrets pour soutenir des actions de blocage-financement.

Pour rappel, il s'agit d'une procédure généralisée, par laquelle le canton accepte de garantir un prêt bancaire moyennant la mise en gage de tout ou partie du stock de vins d'un encaveur. Le 14 septembre 2012, le Grand Conseil a accepté une motion urgente intitulée «réintroduction du blocage-financement des vins», déposée le 11 septembre 2012 et chargeant le Conseil d'Etat de présenter un projet de décret urgent. Grâce à l'intervention du canton, le décret urgent aura pour but de faciliter l'obtention de crédits bancaires par les encaveurs valaisans pour payer la vendange 2012 à leurs fournisseurs, étant entendu que le propriétaire-encaveur est son propre fournisseur. Les acteurs encavant et vinifiant en Valais du raisin provenant des vignes valaisannes, dont l'exploitation est considérée comme viable et ayant effectué la totalité du paiement de la vendange 2011 à leurs fournisseurs et qui s'engagent à verser pour 2012 au minimum le prix indicatif fixé par l'IVV, à savoir 3 francs pour le fendant et entre 3 francs et 3 fr. 40 pour le gamay et le pinot, pourront bénéficier de ce blocage-financement. Ces conditions sont importantes car elles reprennent les conditions émises par les motionnaires, à savoir:

- soutenir des entreprises dont la pérennité financière n'est pas en cause. Il faut, en effet, impérativement éviter d'injecter de l'argent public dans des entreprises sans perspective d'avenir, ce qui serait négatif pour tout le secteur;
- assurer dans la mesure du possible que les fonds obtenus servent à régler les producteurs. Le principe du paiement intégral effectué de la vendange 2011 est un engagement à payer les prix indicatifs fixés par l'IVV. Ce sont ici les seuls critères matériellement applicables.

Seuls peuvent prétendre au blocage-financement les cépages suivants: fendant, gamay, pinot noir du millésime 2012 agréé par l'IVV. L'encaveur est responsable des vins mis en gage. La valeur des stocks des vins bloqués est fixée par l'IVV et ne peut dépasser le montant de 4 francs par litre. Ce montant correspond au prix actuel moyen du marché pour les vins considérés. L'encaveur ne peut disposer des vins mis en gage sans autorisation. La garantie du CCF SA se monte à 40% du volume mis en gage et au maximum à 60% de la valeur des stocks bloqués. Exemple: l'encaveur qui possède 20'000 litres de vins répartis entre fendant, pinot, gamay et dôle, sur ce chiffre on prend le 40% du volume, soit 8'000 litres et sur ces 8'000 litres, le CCF SA garantit 60% du montant mais au maximum 4 francs par litre, soit 24'000 francs, montant maximum que pourra toucher l'entreprise d'encavage ou le vigneron. Il faut aussi relever que pour avoir droit à ce crédit, il faut au moins posséder 20'000 litres en fendant, gamay, pinot et dôle, et être l'ayant droit économique. Cela représente en Valais 93 caves sur 119, mais 80% du volume d'encavage.

Il serait aussi souhaitable de la part des banques de pouvoir avoir un taux préférentiel concernant ces crédits vendanges. En effet, ces banques bénéficieront d'une garantie de premier ordre, celle de l'Etat.

Je vous remercie d'entrer en matière.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Les intervenants ont bien décrit cet instrument du blocage-financement. Vous avez bien expliqué le fonctionnement, je ne vais donc pas le faire encore une fois.

Toutefois, j'aimerais vous remercier pour votre entrée en matière. Avec vos prises de position, vous avez aussi clairement déclaré ne pas accepter les revendications qui vont au-delà de ce qui est proposé par le Conseil d'Etat, revendications présentées à travers des lettres adressées par l'IVV aux chefs de groupe.

En résumé, nous présentons aujourd'hui un projet qui est équilibré, qui pallie les difficultés passagères pour des entreprises viables. On a prévu une analyse économique. Ces aides ou ce projet doit faire bénéficier essentiellement les vignerons à travers le respect des prix indicatifs publiés par l'IVV et préserve les intérêts des contribuables valaisans par une évaluation professionnelle de la valeur des stocks et des limites de cautionnement à 30 millions.

Pour aller dans la direction des prises de position qui ont été faites par les intervenants concernant les revendications supplémentaires déposées par la branche, j'aimerais déclarer ce qui suit:

Le projet présenté est plus souple que celui pratiqué par le passé, notamment sur les éléments suivants:

- le montant maximal autorisé à engager à titre de cautionnement a été augmenté de 15 millions à 30 millions de francs;
- la limite du cautionnement passe d'une quantité globale de 4 millions de litres à 12 millions de litres;
- les quantités de stocks admises à la garantie par encaveur ont été portées d'un minimum de 20'000 litres par vin AOC à un minimum de 20'000 litres pour l'ensemble des vins AOC Valais, fendant, dôle, pinot noir, gamay confondus.

Cela dit, ce projet va au-delà de ce qui était pratiqué jusqu'à présent. Donc, toutes revendications allant au-delà de ce qui était déjà prévu en disant que ce décret n'est pas assez souple sont par les faits et par les actes contrariées.

Merci donc pour votre entrée en matière.

Il y a encore deux questions auxquelles j'aimerais bien apporter des réponses.

Une a été posée par le député Pascal Bridy et concerne les entreprises qui ont déjà obtenu des crédits vendanges pour la récolte 2012. Celles-ci pourront bénéficier du blocage-financement. Il y a juste une transformation des crédits existants à faire. Donc, réponse positive à cette question.

L'autre a été posée par le député Pascal Luisier. Les demandes peuvent être déposées dès que le Grand Conseil a décidé. L'intérêt est que ces demandes soient faites tout de suite pour en bénéficier tout de suite et non pas après le 31 janvier 2013. Donc, nous avons aussi un intérêt que ces demandes soient déposées tout de suite après que le Grand Conseil a accepté ce décret, décret qui a été rapidement mis en place. Nous avons intégré un représentant des motionnaires et nous avons intégré aussi un représentant de l'IVV. Suite à cette motion urgente déposée en septembre dernier, je crois qu'on peut féliciter ce groupe de travail qui a fait un travail d'excellence et dans une rapidité jamais vue. J'aimerais aussi déjà le remercier pour ce travail. On pourrait dire que pendant que d'autres vendangeaient, nous, on préparait déjà ce décret.

Merci d'avoir accepté l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite de l'examen en première lecture, *séance du jeudi matin 13 décembre 2012.*)

Entrée en matière

3. LOI sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (première lecture)

Eintretensdebatte

GESETZ über die Beschäftigung und die Massnahmen zugunsten von Arbeitslosen (erste Lesung)

*Commission de l'économie et de l'énergie /
Kommission für Volkswirtschaft und Energie*

Präsident: Diego Clausen / Rapporteur: Mathieu Fardel (suppl.)

Discussion sur l'entrée en matière:

M^{me} la députée (suppl.) Rita Théoduloz, PDCC:

Le groupe PDCC a pris connaissance avec intérêt du projet de révision de la loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs.

Nous avons pris acte que le présent projet de révision a pour but de simplifier et de clarifier la loi actuelle, de l'adapter aux différentes législations fédérales en vigueur et à la pratique, d'ancrer dans la loi les objectifs de collaboration interinstitutionnelle poursuivis depuis plusieurs années en matière de réinsertion et, enfin, d'actualiser la palette de mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle.

Le groupe PDCC salue la nouvelle structure de la loi et l'élargissement de l'offre en matière de mesures du marché du travail, notamment pour les jeunes et les assurés plus âgés. Cet élargissement nous semble indispensable afin d'appréhender le plus efficacement possible les futures fluctuations conjoncturelles, dont les prémices se font d'ores et déjà ressentir. En effet, il nous paraît essentiel de tout mettre en œuvre pour diminuer le chômage des jeunes et éviter que les demandeurs d'emploi en fin de droit doivent avoir recours à l'aide sociale. A cet égard, le groupe PDCC se réjouit de la mise en place du contrat d'activité professionnelle. A ce titre, nous nous demandons si les entreprises d'encadrement, telles que l'OSEO, pourront engager des demandeurs d'emploi en contrat d'activité professionnelle ou celui-ci est-il seulement réservé aux collectivités publiques?

Par ailleurs, nous souhaiterions obtenir davantage de renseignements sur les résultats obtenus par les allocations cantonales d'initiation au travail.

Enfin, le groupe PDCC déposera un amendement afin que les ORP se voient contraints de proposer des places de travail aux demandeurs d'emploi et aux chômeurs et ne se limitent pas aux conseils et au soutien en vue de leur trouver une place de travail.

En conclusion, le groupe PDCC accepte l'entrée en matière du présent projet et remercie le Conseil d'Etat et les membres de la commission pour leur travail.

Merci pour votre attention.

Herr Grossrat Erno Grand, CVPO:

Die Arbeitswelt verändert sich rasant. Arbeitnehmer, die im Arbeitsmarkt bestehen wollen, müssen sich schnell anpassen oder es droht Arbeitsverlust.

Vor 15 Jahren wurde ein Gesetz geschaffen, welches Arbeitslosen half, wieder in einen Arbeitsprozess einzusteigen oder drohenden Arbeitsverlust wenn nicht zu verhindern doch zu verzögern. Damals wie heute dient oder diente das Bundesgesetz über die

Beschäftigung und Massnahmen von Arbeitslosen als Grundlage. Ziel des Gesetzes: Massnahmen, die zur dauerhaften Eingliederung von Arbeitslosen führen sollen.

Nun aber der wichtigste Punkt der Gesetzesrevision. Den bestehenden Aufgaben kommt eine neue zusätzliche Aufgabe hinzu. Diese soll der Eingliederung von Personen dienen, welche die gesetzlichen Bedingungen der Arbeitslosenversicherung nicht mehr oder nicht erfüllen. Massnahmen, die im Rahmen des Budgets, Menschen zugutekommen, die von Langzeitarbeitslosigkeit bedroht sind und Gefahr laufen, irgendwann bei der Sozialhilfe anzukommen. Dies trifft insbesondere auf Schulentlassene, zum Beispiel Studenten oder Jugendliche ohne Lehrabschluss zu. Auch ältere Menschen, die die Arbeit verlieren, brauchen mehr Unterstützung, um im Arbeitsmarkt bestehen zu können.

Abgesehen von den oben erwähnten Änderungen und den dafür speziellen neuen Gesetzesartikeln erfährt das im neuen Kleid herkommende Gesetz kaum Änderungen. Inhaltlich stimmen die meisten Artikel mit den bisherigen überein. Für den Kanton entstehen keine neuen Verpflichtungen. Zusätzliche Massnahmen werden vom Bund wenn nicht finanziert so doch mitgetragen. Die Mittel weitergehender Massnahmen zur Ein- und Wiedereingliederung müssen jeweils im Rahmen vom Jahresbudget diesem Parlament vorgelegt und auch von ihm bewilligt werden.

Die finanziellen Auswirkungen sind überschaubar. Der Staatsrat geht einen für die CVP gangbaren Mittelweg. Einerseits im Interesse von Menschen ohne Arbeit, andererseits die Kantonsfinanzen nicht aus den Augen verlieren.

Die CVPO befürwortet diese Gesetzesrevision in der vorliegenden Form. Diese nimmt Rücksicht auf die veränderte Arbeitswelt und ebenso Rücksicht auf die Interessen der Wirtschaft.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Patricia Casays, PDCB:

Le groupe DC du Bas s'est penché avec toute l'attention voulue sur le projet de révision de la loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs. La liste des abréviations jointe a facilité la lecture du document et nous tenons à remercier ses auteurs.

Cette loi régit un domaine bien spécifique, soit celui du marché du travail en général et de l'assurance-chômage en particulier qui est en constante mutation. En fait, cette loi n'a subi aucune révision depuis son entrée en vigueur en 1996, à l'exception des modifications introduites dans le cadre du deuxième paquet du projet RPT II.

Dès lors, pour être en adéquation avec la législation fédérale qui a fait l'objet de plusieurs modifications, en raison de la pratique quotidienne sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs qui a connu des évolutions, ou encore des adaptations structurelles qui sont indispensables, il est important de clarifier et de mieux structurer cette loi.

Outre l'important toilettage au niveau de la forme, les principaux changements matériels sont au nombre de quatre.

L'adaptation de la palette des mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle en travaillant sur deux axes. Le premier sur l'élargissement du cercle des bénéficiaires. Le deuxième sur l'élargissement en matière de mesures du marché du travail, notamment la préoccupation constante de combattre le chômage de longue durée et des jeunes, d'éviter les fins de droit et de favoriser la création de nouveaux postes de travail, ou encore l'intégration de nouvelles mesures (mesures de formation, programme de qualification et stages professionnels cantonaux en entreprise).

A noter également dans ces changements la création des contrats d'activité professionnelle, l'ancrage de la collaboration interinstitutionnelle dans la loi ainsi que différentes mesures de prévention importantes.

Dans l'ensemble, la nouvelle structure de la loi et l'élargissement de l'offre en matière de mesures du marché du travail, notamment pour les jeunes ou les assurés plus âgés, sont favorables, ce qui n'est pas négligeable. Par ailleurs, on peut relever que ce projet de révision n'induit ni frais supplémentaires ni modifications concernant le personnel.

Maintenant, deux questions:

L'une concernant l'alinéa 2 de l'article 25: des liens seront-ils formalisés pour que les conclusions du bilan d'employabilité fait dans le cadre de la loi à l'examen dispensent de refaire la même évaluation dans le cadre de la demande d'aide sociale si le chômeur, n'ayant pas trouvé d'emploi, devait y faire appel?

L'autre, à l'alinéa 1 de l'article 41: lors de la deuxième lecture, serait-il possible de simplifier le contenu de cet alinéa, et cela pour une meilleure compréhension dans la version française?

Pour terminer, un mot sur la Caisse cantonale de chômage et GETAC (gestion des emplois temporaires au sein de l'Administration cantonale) qui ont été certifiés «Valais Excellence» récemment. L'obtention de cette certification concrétise la volonté cantonale d'offrir aux citoyens des prestations de qualité.

Le groupe PDCB entre en matière et vous remercie de votre attention.

Herr Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Fast jeden Tag erreichen uns Nachrichten von Firmen, die Stellen streichen. Das jüngste Beispiel die Lonza AG in Visp. Jeden kann es treffen und die Zukunft ist nicht mehr gesichert. Jugendarbeitslosigkeit und Arbeitnehmer über 55 sind vor allem betroffen.

Aus diesem Grund ist die Revision des Gesetzes über die Beschäftigung und die Massnahmen zugunsten von Arbeitslosen wichtig und dringend.

Arbeit bedeutet in erster Linie Existenz aber auch Integration, Sicherheit, persönliche Entfaltung und gesellschaftliche Anerkennung. Darum ist es unser Ziel, Erwerbslosigkeit zu bekämpfen damit möglichst viele Menschen eine existenzsichere Arbeit haben.

Der Staatsrat muss immer stärker bemüht sein, die Arbeitslosigkeit zu bekämpfen, vor allem die Langzeit- und die Jugendarbeitslosigkeit, Aussteuerung zu verhindern und die Schaffung neuer Arbeitsplätze zu fördern.

Erfreut ist die CSPO, dass durch die neue Revision dieses Gesetzes keine finanziellen Mehrkosten entstehen.

In diesem Punkt ist wichtig, ohne die Arbeitsvermittlungszentren ist es fast nicht mehr möglich, Arbeitslose wieder in einen langfristigen Arbeitsmarkt zu integrieren.

Die CSPO wird verschiedene Abänderungsanträge hinterlegen.

Wir sind für Eintreten. Danke.

M. le député Yves Fournier, PLR:

Simplifier, adapter, actualiser, voilà des verbes que nous aimons entendre ici dans ce Parlement.

Certes, cet acte législatif n'a rien de révolutionnaire et il ne marquera pas les annales de notre Grand Conseil. Mais, cette LEMC a toutefois l'avantage de rester en phase avec le marché du travail et de coller au plus près à la réalité économique.

Avec cette loi, nous donnons à notre canton la chance de créer des contrats d'activité professionnelle, qui sont d'ailleurs autant d'évaluations constructives des aptitudes au travail, et d'en élargir le cercle des bénéficiaires.

A l'image de la commission thématique et même si celle-ci a parcouru les 57 articles au pas de charge, le groupe PLR vous invite à soutenir ce projet de loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs. Merci.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Arbeit, verbunden mit sinnvoller Beschäftigung und Einkommen, zählt zu den höchsten Gütern der Gesellschaft. Arbeit ist ein Grundrecht und hat eine hohe Bedeutung und dies nicht allein wegen des Lohns sondern auch wegen der Tätigkeit. Arbeit hat auch einen sozialen Wert. Wer keine Arbeit hat, erlebt scharfe Formen der Ausgrenzung, die mit keinem Grundeinkommen der Welt auszugleichen sind. Wenn Einkommen zum Almosen wird, dann ist das eine Diskriminierung und keine Perspektive. Genau hier setzt die Revision dieses Gesetzes ein.

Das bisherige Gesetz über die Beschäftigung und die Massnahmen zugunsten von Arbeitslosen ist seit dem 1. Mai 1996 in Kraft. Beim vorliegenden Gesetzesentwurf bleibt ein grosser Teil der Bestimmungen gleich wie bis jetzt. Die Anpassungen sind nach der 4. Revision notwendig geworden. Der Revisionsentwurf des Gesetzes regelt und erweitert das kantonale Angebot an arbeitsmarktlichen Massnahmen zur beruflichen Wiedereingliederung sowie die Erweiterung des Kreises der Begünstigten. Namentlich sind dies Jugendliche, ältere Arbeitslose aber auch Wiedereinsteigende, zum Beispiel Frauen, welche nach einer längeren Familienpause wiederum in den beruflichen Arbeitsprozess einsteigen wollen.

Wir alle wissen, in den letzten Jahren sind die Bedingungen und Auflagen bei den Versicherungen drastisch verschärft worden. Ausgesteuerte Jugendliche oder ältere Arbeitnehmende haben ohne das Angebot von qualifizierenden arbeitsmarktlichen Massnahmen kaum Chancen, wieder in den ersten Arbeitsmarkt einzusteigen. Deshalb steigern alle im Gesetz vorgesehenen Massnahmen und Anstrengungen, die Wiedereingliederung. Seit der 4. Revision hatten die Arbeitslosen keine Möglichkeit mehr, über einen beruflichen Eingliederungsvertrag sich einen neuen Anspruch für Arbeitslosenbeiträge zu erarbeiten. Neu wird dies dank beruflicher Tätigkeitsverträge, das heisst durch reale Arbeitsplätze im ersten Arbeitsmarkt wieder möglich sein. Diese Arbeitsplätze werden durch die öffentliche Hand degressiv nach orts- und branchenüblichen Kriterien mitfinanziert. Das stellt für die Arbeitslosen eine enorme Verbesserung dar. Die Arbeit wird aufgewertet und ist nicht nur eine Beschäftigung sondern bekommt so wiederum den notwendigen Sinn und Stellenwert. Die beruflichen Tätigkeitsverträge in der Form stehen im Einklang mit dem neuen Arbeitslosenversicherungsgesetz und werden vom SECO akzeptiert.

Dass die Anstellung von Personen mit einem BTV nur auf das öffentliche Gemeinwesen oder gemeinnützige Institutionen ausgedehnt wird, erachten wir als zu grosse Einschränkung. Es könnte auch für private Unternehmungen ein Anreiz darstellen, Arbeitsstellen für Personen mit einem BTV anzubieten. Je breiter die Möglichkeiten zur beruflichen Wiedereingliederung sind, desto wahrscheinlicher ist eine dauernde Beschäftigung für den Wiedereinzugliedernden. Der Ergänzungs- und Subsidiaritätsgrundsatz bei diesem Vertrag bleibt aufrecht erhalten, das heisst der Arbeitssuchende muss sich weiterhin auch selber um eine dauernde Integration in den Arbeitsprozess bemühen.

Die gesetzliche Verankerung der bewährten interinstitutionellen Zusammenarbeit verschiedener Institutionen erachten wir als sinnvoll. Das Gleiche gilt für den Vorschuss auf Lohnausfall, der bei beruflichen und gesundheitsbedingten Abklärungen auftritt.

Leider fehlt in diesem Gesetz die obligatorische Krankentagggeldversicherung für die Arbeitslosen. Erkrankt ein Arbeitsloser, hat er nur noch 30 Tage Anrecht auf Arbeitslosengelder. Der Arbeitslose ist danach gezwungen, zur Sozialhilfe zu gehen. Die Kantone Genf, Waadt, Neuenburg und Jura kennen Formen der Unterstützung besonders bei Krankheit und Wegfall der Arbeitslosengelder. Es ist dringend notwendig, dass die zweite Kommission sich eingehend mit der genannten Problematik befasst und für die Walliser Arbeitslosen eine gute Lösung sucht.

Mit diesen Bemerkungen ist die ADG / Linke Allianz für Eintreten.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Comme le mentionne le rapport explicatif, l'évolution importante de la législation fédérale et les mesures en faveur des chômeurs ont rendu la nécessité d'une révision de l'actuelle loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs.

Le groupe UDC approuve la nouvelle philosophie introduite au niveau fédéral ainsi qu'au niveau cantonal qui évite aux chômeurs de s'installer trop rapidement dans l'inactivité, avec les conséquences que cela entraîne tant pour la personne en recherche d'emploi que pour la société.

Le groupe UDC, après avoir analysé ce projet, vous fait part de quelques remarques, notamment à l'article 17 où nous vous proposons de revenir à la version du Conseil d'Etat. En effet, à la lecture du rapport de la commission, sous le titre «Perspectives de chômage structurel et politique cantonale», la commission nous fait remarquer que la marge de manœuvre cantonale sur le marché globalisé de l'emploi s'inscrit actuellement dans quatre domaines principaux: la promotion économique, la fiscalité, l'énergie et les contraintes réglementaires. C'est ce dernier élément qui nous fait revenir à la version du Conseil d'Etat.

Toujours dans le même objectif, à savoir la réduction des contraintes administratives, nous déposons également un amendement à l'article 43.

S'agissant des incidences financières prévues dans le projet de loi, si les mesures complémentaires apportées n'induisent pas de coûts supplémentaires directs pour le canton, c'est par le biais du remplacement des contraintes d'insertion professionnelle par des programmes de qualification et contrats d'aptitude professionnelle que les institutions d'accueil participeront au financement de l'élargissement de ces mesures. Selon le message du Conseil d'Etat, ces nouvelles ressources permettront de compenser les coûts supplémentaires générés par les nouvelles mesures. Si ce n'est pas le canton, il y a bien quelqu'un qui financera ces nouvelles mesures. Alors, dire que ce projet n'aura aucune incidence financière, ce n'est pas vraiment objectif.

Autre élément que le groupe UDC tient à souligner: toutes ces mesures en faveur des chômeurs ne seront accessibles pas uniquement pour les Confédérés mais également pour tous les porteurs de permis d'établissement C ou B. Selon les dernières statistiques cantonales, 57% des chômeurs sont bénéficiaires de tels permis, et tout cela grâce à la libre circulation des personnes.

L'initiative de l'UDC contre l'immigration de masse déposée à la Chancellerie fédérale, qui exige des contingents annuels, permettra de réduire cette différence et, de ce fait, contribuera à la réduction des coûts liés à la problématique du chômage.

Le groupe UDC entre en matière.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Herr Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Das Gesetz unterlag einer Revision aus dem Jahre 1996 und ausser im Rahmen des NFA II, wo man die RAV-Strukturen in die kantonale Verwaltung integriert hat, ist bis anhin nichts mehr passiert.

Das Hauptziel dieser Revision ist, das Gesetz zu vereinfachen, zu klären, besser zu strukturieren unter der Berücksichtigung der Änderungen auf Bundesebene und den Anpassungen an die geltende Praxis.

Hinzu kommen die Verankerung der interinstitutionellen Zusammenarbeit und die Aktualisierung der kantonalen Massnahmen zur Wiedereingliederung.

Aufgrund dessen, dass das Gesetz eine neue Struktur bekommt, sieht der Gesetzesentwurf komplizierter aus, als dass er in Wirklichkeit ist. Es wurden unter anderem die Terminologie geändert und redaktionelle Korrigenda angebracht, das heisst ca. die Hälfte der Artikel entspricht der heutigen Regelung.

Was sind die wesentlichen Änderungen?

Die erste Änderung liegt bei den ergänzenden kantonalen Massnahmen zur beruflichen Wiedereingliederung. Als oberstes Ziel gilt hier die Abfederung der Leistungskürzungen, welche durch die 4. AVIG-Revision erfolgt ist.

Wie kann man dieses Ziel erreichen? Einerseits durch die Erweiterung des Kreises der Begünstigten und dann durch die Erweiterung des Angebots der arbeitsmarktlichen Massnahmen, das heisst unter anderem Unterstützungsmassnahmen.

Die zweite wesentliche Änderung sind die beruflichen Tätigkeitsverträge. Diese generieren Beitragszeiten, welche die heutigen Eingliederungsverträge nach der 4. AVIG-Revision nicht mehr machen – also eine Art Kompensation.

Die dritte Änderung betrifft die interinstitutionelle Zusammenarbeit. Hier gilt es, eine optimale Abstimmung der verschiedenen Sicherungs- und Integrationssysteme unter einander zu erlangen, damit wir eine möglichst rasche und nachhaltige Integration der Betroffenen haben.

Als vierte Massnahme wären die Präventivmassnahmen. Die Unternehmen können Erleichterungen in Bezug von Kurzarbeitszeit und Schlechtwetterentschädigung erlangen.

Was nun die Finanzierung betrifft, Herr Clerc, entstehen keine Zusatzkosten. Der Ausbau der Massnahmen verursacht nicht mehr Kosten, als man durch das Aufgeben der beruflichen Eingliederungsverträge einspart. Kommt hinzu, dass es keinen Rechtsanspruch auf Massnahmen gibt. Es gilt die Regel: Wenn kein Geld vorhanden ist, gibt es keine Massnahmen. Zweitens hat der Grosse Rat zudem jährlich bei der Budgetdebatte, über die Öffnung des Fonds zu entscheiden. Der Stand (zur Information) vom 31.12.2012 lag bei 5,667 Millionen. So gesehen hat man hier zwei Bremsen, die man einsetzen kann.

Der Kostenanstieg der letzten Jahre ist vor allem auf die Änderung der Regeln bezüglich des Finanzausgleichs zwischen Bund und Kanton zurückzuführen.

Abschliessend gilt zu erwähnen, dass der Kommissionsbeschluss zur Gesetzesrevision einstimmig war.

In diesem Sinne danke ich allen Fraktionen für das einstimmige Eintreten. Danke.

Herr Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Der Kommissionspräsident Diego Clausen hat ausführlich die Änderungen des Gesetzes vorgetragen. Ich werde sie deshalb nicht nochmals wiederholen, sondern mich darauf konzentrieren, auf die entsprechenden Fragen einzugehen.

La députée (suppl.) Rita Théoduloz a posé la question de savoir combien d'allocations d'initiation au travail étaient enregistrées. Il s'agit de 350 allocations d'initiation au travail qui ont été accordées par an; sur ces 350, 300 sont financées par la Confédération.

La députée Patricia Casays a relevé deux éléments relatifs à l'article 25 alinéa 2 et à l'article 41 alinéa 1 du projet de loi. Concernant le premier aspect qui a été soulevé, je ne peux que confirmer que, dans le cadre des mesures CII, la reconnaissance mutuelle de ces mesures est assurée. Concernant l'article 41 alinéa 1, on est ouvert à le simplifier, à trouver une simplification pour cet article.

Frau Helena Mooser Theler hat dann zwei Themen angesprochen. Einerseits die obligatorische Taggeldversicherung, die zurückgeht auf eine entsprechende Volksinitiative, die allerdings dann ausgerichtet war auf eine generelle Einführung der Taggeldversicherung. Wir sind der Meinung, dass diese Frage in Zusammenhang mit der Behandlung dieser

Initiative zu behandeln ist und nicht im Rahmen der jetzt vorliegenden Revision. Und bezüglich der von Ihnen gewünschten beruflichen Tätigkeitsverträge für private Unternehmen müssen wir Ihnen mitteilen, dass das leider nicht geht. Dafür sind eigentlich diese Einarbeitungszuschüsse vorgesehen und mit diesen Einarbeitungszuschüssen können wir dies tun.

Dann haben wir die Fragen von Grossrat Charles Clerc concernant les nouvelles mesures, nous ne pouvons que confirmer que ces mesures n'engendreront pas de nouveaux coûts.

Je pense ainsi avoir répondu à toutes ces questions.

Merci d'entrer en matière sur la modification de cette loi.

J'aimerais encore juste relever que, hier, nous avons pu signer avec la Werner Siemens Stiftung un soutien de sa part de 2,6 millions qui seront à disposition à travers cette fondation, qui nous permettront de soutenir aussi des jeunes qui se trouvent dans des formations pour des professions techniques. Dans ce contexte, j'aimerais aussi remercier cette fondation qui nous apporte un soutien important ces prochains cinq ans pour prévoir aussi des mesures pour des jeunes chômeurs, pour augmenter leurs compétences. C'est quelque chose que je voulais souligner aujourd'hui lors de cette entrée en matière.

Merci d'entrer en matière sur cet objet.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 13 décembre 2012.*)

Entrée en matière

4. LOI

sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (modification), (première lecture)

Eintretensdebatte

GESETZ

über den kantonalen Berufsbildungsfonds (Änderung), (erste Lesung)

*Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports /
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport*

Präsident: Urs Kuonen / Rapporteur ad hoc: Pierre-Alain Délitroz

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Moreno Centelleghé, PLR:

La modification de la loi d'application cantonale sur les allocations familiales rend nécessaire la modification de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle.

La principale modification de ce projet est que, désormais, les indépendants en dehors de l'agriculture sont assujettis au régime d'allocations familiales. A ce titre, les indépendants devront également participer au fonds en faveur de la formation professionnelle. Les charges du fonds précités sont fixées dans la loi et sont représentées notamment et principalement par les frais de déplacement des apprentis pour les cours interentreprises, les frais pour les examens et les frais des cours interentreprises. Pour ces

derniers, il est à relever qu'un projet de système de contrôle est en train de se mettre en place au niveau romand pour avoir enfin ainsi une meilleure transparence des coûts.

A relever enfin que le fonds est géré de manière indépendante par un comité de gestion et que, pour tout paiement, une double signature est demandée.

Ces considérations avancées, le groupe PLR accepte l'entrée en matière non sans se poser tout de même une question: a-t-on l'obligation d'imposer aux indépendants de devenir des vaches à traire?

Merci de votre écoute.

Herr Grossrat Erno Grand, CVPO:

Das Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen muss erneut angepasst werden. Vor Kurzem haben wir die Anpassung der Familienzulage für Selbstständigerwerbende beschlossen. Selbstständigerwerbende beziehen in Zukunft Kinderzulagen; dies natürlich gegen Bezahlung von obligatorischen Prämien.

Im gleichen Gesetz werden nun die Beiträge an den kantonalen Berufsbildungsfonds geregelt. So müssen Selbstständigerwerbende auch in diesen Fonds ihre Abgaben leisten. Ausgenommen sind von dieser Abgabe landwirtschaftliche Einkommen bis zu 2'300 Franken.

Angesichts, dass diese Beiträge für die Ausbildung von Berufsleuten dienen, befürwortet die CVPO das Gesetz und ist für Eintreten. Danke.

M^{me} la députée Sonia Z'graggen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

La modification de cette loi, comme déjà relevé par mes préopinants, découle de l'obligation assignée aux indépendants de s'affilier à une caisse d'allocations familiales. En fait, il s'agit d'adapter notre législation aux nouvelles dispositions fédérales en la matière. Dorénavant, il n'y aura plus en principe de différence de traitement entre les indépendants et les dépendants, et c'est une évidence réclamée depuis longtemps. Désormais, tous les indépendants seront astreints au régime des allocations familiales et devront cotiser pour le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle. En retour, les entreprises formatrices bénéficieront de son soutien pour ce qui est des cours interentreprises. Cette obligation généralisée à tous les employeurs, indépendants compris, va faciliter la gestion du fonds cantonal, comme l'a démontré sa commission de gestion. De ce fait, le principe de solidarité entre les entreprises formatrices sera respecté et sera bénéfique pour les personnes formées.

Compte tenu de ces considérations, le groupe ADG entre en matière sans réserve sur la modification de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin (Suppl.) Rosina In-Albon, CSPO:

Da 2011 das neue Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen in Kraft gesetzt wurde, muss die kantonale Gesetzgebung angepasst werden.

Künftig müssen also alle Betriebe in den Fonds einzahlen. Durch diese Änderung wird vermieden, dass der Berufsbildungsfonds Zahlungen an Betriebe entrichtet, welche zwar Lehrlinge ausbilden, aber bisher nicht einbezahlt haben.

Gleichzeitig wird ebenfalls der Beitragssatz von 0,8 Promille auf 1 Promille erhöht, damit inskünftig ein Reservefonds gebildet werden kann. Diese Reserve ist nötig, damit den Lehrbetrieben das Schulgeld für die überbetrieblichen Kurse rechtzeitig zurückbezahlt werden kann.

Das Wallis hat ca. 13'600 Selbstständigerwerbende. Von den neu ca. 8 Millionen Franken Einnahmen werden 5,9 Millionen für überbetriebliche Kurse bezahlt, davon rund 2 Millionen an Betriebe, deren Lehrlinge ausserkantonale Kurse besuchen.

Es ist dem Kanton Wallis sehr anzurechnen, dass diese überbetrieblichen Kurse auch ausserhalb des Kantons übernommen werden.

Lehrlinge braucht unser Kanton, denn nur durch eine gute Ausbildung können auch gute Fachkräfte gewonnen werden. Es wird in der heutigen Zeit immer schwieriger, einen guten Ausbildungsplatz zu bekommen. Unterstützen wir mit dem kantonalen Berufsbildungsfonds auch weiterhin unsere Lehrmeister.

Die CSPO ist für Eintreten.

Vielen Dank.

M. le député (suppl.) François Pellouchoud, UDC:

Il y a peu, ce Parlement a modifié la loi sur les allocations familiales. Par souci de laisser le statut d'indépendant à l'indépendant, nous n'étions pas favorables à cette modification exigée par la loi fédérale. Nous avons émis quelques craintes. Nous avons dit: A quand pour l'indépendant l'obligation de cotiser pour le chômage sous prétexte que tout le monde doit avoir droit à cette prestation? A quand l'obligation de cotiser pour le deuxième pilier sous prétexte que tout le monde doit avoir droit à une sécurité financière l'heure de la retraite venue?

Aujourd'hui, avec ce fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, nous demandons seulement 1 o/oo aux indépendants. C'est vrai que c'est peu et tout à fait acceptable, surtout que cela concerne nos jeunes en formation.

Les ponctions sur les revenus des indépendants commencent ici tout doucement avec 1 o/oo du revenu AVS contrairement aux allocations familiales qui, elles, ont un plafond.

Je réitère notre souci de voir gentiment mais sûrement les prélèvements sur le revenu des indépendants augmenter et cela toujours sous couvert d'un mieux ou d'un bien pour eux-mêmes ou pour d'autres, comme c'est le cas aujourd'hui.

Néanmoins, le saucissonnage est bien fait. Cela concerne seulement 1 o/oo et surtout c'est pour nos jeunes et leur formation.

Pour la formation des futurs professionnels, notre groupe ne s'oppose pas et accepte l'entrée en matière qui en découle. Merci.

M. le député (suppl.) Gilles Martin, PDCC:

Le groupe PDCC entre en matière sur ce projet de modification de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, changements rendus nécessaires après la modification de la loi d'application cantonale sur les allocations familiales (LALAFam).

Cette manne représente 1 o/oo de la masse salariale de l'ensemble des entreprises valaisannes et des indépendants installés en Valais.

Comme son nom l'indique, elle est destinée à la formation professionnelle de notre jeunesse.

Il est bon de rappeler ici que notre système suisse d'apprentissage dual est reconnu comme l'un des plus performants du monde. Egalement utilisé en Allemagne et en Autriche, il est judicieux de constater qu'avec la Suisse, ce sont deux autres pays qui sont les moins touchés par le chômage des jeunes. Le premier ministre anglais Cameron a déclaré l'année dernière vouloir mettre sur pied un système similaire au nôtre par la création, dans un premier temps, d'un quart de million de places d'apprentissage calquées sur le modèle suisse.

En Suisse, ce sont 70% des jeunes de 15 à 20 ans qui suivent une formation professionnelle au système dual. Pour les jeunes, cela signifie avoir une base solide dans le domaine professionnel pendant les périodes difficiles de transition vers la vie d'adulte. Ils ont leur place dans les entreprises, ils sont guidés par leurs maîtres d'apprentissages, aussi bien

dans le domaine humain que professionnel, et introduits ainsi dans la vie professionnelle. Ils font l'expérience d'avoir une importance et de contribuer pour une part à la vie économique. Leur estime de soi est renforcée considérablement, la plupart des apprentis sont fiers de leur travail et s'identifient avec leur entreprise formatrice.

Le noyau de la formation professionnelle est la formation pratique dans une entreprise où l'apprenti participe dès le premier jour au monde du travail.

Après avoir terminé leur apprentissage de 3 à 4 ans, ils sont des professionnels bien formés dans leur métier et en matières scolaires et capables, pour la plupart d'entre eux, de prendre leur place en personnalités autonomes dans leur vie professionnelle et familiale, dans la commune et en tant que citoyens de manière responsable.

Le succès du système dual de formation professionnelle dépend entièrement de la volonté des PME ainsi que des grandes entreprises de s'engager dans la formation des apprentis et d'offrir des places d'apprentissage. C'est possible dans notre pays grâce à la bonne coopération entre l'Etat et l'économie et les efforts permanents de tous les partenaires.

Il y a lieu de saluer ici l'effort de tous ces acteurs que sont les entreprises, les écoles professionnelles, les associations professionnelles, la Confédération, les cantons, ainsi que les offices d'orientation et de conseil professionnels.

C'est la raison pour laquelle le groupe PDCC soutient cette modification.

Merci.

M. le député Daniel Emonet, PDCB:

Il y a de cela une année, lors du conseil de district d'Entremont, M. Jean-Pierre Roth, ancien directeur de la Banque Nationale Suisse et conférencier invité, nous a entretenus sur les perspectives économiques de la Suisse. Dans son allocution, M. Roth a insisté sur l'importance de la formation dans notre pays et le maintien à son meilleur niveau, garant de la pérennité de notre économie qui, comme tout le monde le sait, dépend énormément de la qualité du travail à tous les échelons, de l'ouvrier à l'universitaire.

Voilà qu'aujourd'hui nous confirmons notre volonté d'offrir les moyens nécessaires à la formation professionnelle par ce projet de loi.

Le texte modifié prévoit l'augmentation du fonds liée à la perception de la cotisation à l'ensemble du patronat pour garantir une similitude avec la loi sur les allocations familiales.

Le groupe PDCB demande à ce que cette augmentation soit au bénéfice des apprentis et pas pour financer de l'administratif.

De plus, nous déposons un amendement dans le sens d'avoir une similitude entre l'article 10 et l'article 14 alinéa 2, soit «les caisses d'allocations familiales actives dans le canton du Valais».

Cela étant, nous acceptons d'entrer en matière.

La discussion est close.

Herr Grossrat Urs Kuonen, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):

Das Gesetz über den kantonalen Berufsbildungsfonds musste infolge der Änderung des Ausführungsgesetzes zum Bundesgesetz über die Familienzulagen angepasst werden.

Sowohl die Beiträge an die Familienzulagenkassen als auch die Beiträge an den kantonalen Berufsbildungsfonds müssen dem neuen Gesetz angeglichen werden. Ohne diese Anpassung kann der kantonale Berufsbildungsfonds nicht verwaltet werden.

Die wichtigste Änderung ist, dass alle dem Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen unterstellten Selbstständigerwerbenden, einschliesslich jener aus

dem Landwirtschaftsbereich, künftig Beiträge an den KBBF entrichten werden, das heisst wenn sie der AHV angeschlossen sind und ein Einkommen über 2'300 Franken erzielen.

In der Kommissionsitzung wurden die Organisation des kantonalen Berufsbildungsfonds und deren Funktionsweise, die als graphische Darstellung dem Bericht beiliegt, nochmals erläutert und dargelegt.

Die Fragen der Kommissionsmitglieder konnten beantwortet werden, so dass nach der Diskussion das Eintreten einstimmig beschlossen werden konnte.

Während der Detailberatung hat die Kommission einige Änderungen zu den einzelnen Artikeln vorgeschlagen, die auch angenommen wurden.

Die Fragen zu den einzelnen Artikeln wurden auch kompetent von Herrn Staatsrat Claude Roch, den Herren Alexandre Rey, Adjunkt des Chefs der Dienststelle für Berufsbildung, und Gaby Juillard, Präsident des kantonalen Berufsbildungsfonds, beantwortet, so dass bei der Schlussabstimmung der Gesetzesentwurf von den 13 Kommissionsmitgliedern einstimmig angenommen wurde.

Das Gesetz wird für das vorgeschlagene Datum vom 1. Januar 2013 nicht bereit sein, weshalb die Kommission beschlossen hat, das Datum des Inkrafttretens dem Staatsrat, falls rechtlich möglich auch rückwirkend, zu überlassen.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit und für das Eintreten.

Die Kommission trifft sich auch ohne Abänderungsanträge morgen Mittwoch, den 12. Dezember 2012 um 13.30 Uhr im Konferenzsaal 4 des Grossen Rates im 3. Stock dieses Hauses.

Danke schön.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Merci à tous les groupes d'entrer en matière.

Vous avez mentionné à plusieurs reprises l'importance de la formation duale. Ce sont des cours professionnels qui sont à la charge du monde du travail dont nous parlons aujourd'hui.

J'aimerais peut-être juste rappeler au député Daniel Emonet que la gestion est indépendante. Elle est faite par les Arts et métiers. Cette gestion est très sobre. Nous la faisons, aujourd'hui, à travers la loi sur les allocations familiales pour faciliter le travail administratif. Donc, peu de travail administratif, mais un bon fonctionnement. Merci.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 13 décembre 2012.*)

5. PLANIFICATION INTEGREE PLURIANNUELLE 2013-2016 INTEGRIERTE MEHRJAHRESPLANUNG 2013-2016

Cf. Archives du Grand Conseil

Rapport de la commission des finances / Bericht der Finanzkommission

Commission des finances /

Finanzkommission

Président: Georges Emery /

Rapporteur: Daniel Porcellana - Berichterstatter: Alex Schwestermann

Discussion générale:

Herr Grossrat Louis Ursprung, SVPO/Freie Wähler:

Als Parteiloser habe ich mir abgewöhnt, schwarz zu sehen und trotzdem macht sich unsere Fraktion SVPO/Freie Wähler Sorgen um die finanzpolitische Zukunft unseres Kantons. Bedenket immer wieder, die öffentlichen Finanzen dürfen weder für einzelne Staatsräte noch für einzelne Grossräte oder deren Fraktion eine persönliche Wahlkasse sein. Der Umgang mit öffentlichen Geldern sollte so sein, wie jeder verantwortungsbewusste Bürger mit seinem eigenen Geld auch umgeht. Seien wir uns bewusst, wenn die Gesinnung nicht stimmt, stimmen auch die Massnahmen nicht.

Nicht nur die Finanzkommission ist in ihrem Bericht mit der vom Staatsrat vorgesehenen Zunahme des Globalbudgets der Laufenden Rechnung nicht einverstanden, sondern auch die Fraktion SVPO/Freie Wähler reklamiert seit längerer Zeit hartnäckig diese gefährliche Entwicklung. So wie die Finanzkommission fordert auch die Fraktion SVPO/Freie Wähler wiederholt eine Eindämmung der Aufwandentwicklung und gleichzeitig eine gezielte und sinnvolle Erhöhung der Investitionen.

Einmal mehr stellen wir unmissverständlich fest, dass der Aufwand stärker ansteigt als der Ertrag. Die daraus entstehenden mittel- und langfristigen Folgen zeigt uns die vorliegende integrierte Mehrjahresplanung knallhart auf. Warum ignorieren wir in diesem Saal diese leidige Problematik? So gut wie sich zurzeit die finanzielle Lage unseres Kantons präsentiert, so ungut ist die absehbare, finanzpolitische Entwicklung unseres Kantons. Nachhaltig gesunde öffentliche Finanzen sind nicht das Resultat tolerierter Ignoranz sondern das Ergebnis von gelebter Weitsicht, gesundem Menschenverstand und ausgeprägtem Verantwortungsbewusstsein.

Das in den letzten Jahren immer wieder laut aufkommende Argument, dass der Kanton Wallis finanzpolitisch als weisser Rabe unter vielen schwarzen Schafen gelte, ist ein schwacher Trost, gibt uns eine trügerische Sicherheit und verleitet uns zu Leichtsinn und damit zu folgeschwerem Fehlverhalten.

Denken wir doch vermehrt an die Zukunft, immerhin ist das der Ort, wo wir den Rest unseres Lebens verbringen werden. Die Detailberatung des Entwurfs des Voranschlags 2013 gibt uns schon in dieser laufenden Woche die Möglichkeit, erste Konsequenzen daraus zu ziehen und entsprechende Korrekturen zu beschliessen.

Nehmen wir die vorliegende integrierte Mehrjahresplanung 2013-2016 in diesem Sinne kritisch zur Kenntnis, ziehen wir daraus die nötigen Lehren und vor allem die unumgänglichen Konsequenzen.

Nehmen wir diese folgenschwere Problematik wahr. Die nächste Generation wird es uns später verdanken und ich im Namen der SVPO/Freie Wähler danke Ihnen schon jetzt.

Besten Dank.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB:

Si, pour l'essentiel, la lecture des documents de la Planification intégrée pluriannuelle et du rapport de la commission des finances n'a pas occasionné de remarques particulières au sein de notre groupe, celui-ci souhaiterait tout de même exprimer quelques avis.

Tout d'abord, nous sommes conscients que, dans le contexte économique et financier actuel, non seulement à l'intérieur de notre canton mais également aux niveaux suisse et international, il était difficile de faire mieux comme planification pour ces quatre prochaines années. Avec un excédent de financement de 0,5 million dès 2014, nous sommes encore en conformité avec le double frein aux dépenses et aux investissements. Pour y arriver, le Conseil d'Etat a dû réduire la voilure des investissements. Même si nous naviguons à la brise, nous gardons toujours le cap. De plus, avec la nouvelle approche qui consiste à déterminer les moyens libres d'affectation, puis sur cette base à fixer les différentes enveloppes de fonctionnement et d'investissements, le principe nous paraît tout à fait adapté à un Gouvernement responsable.

Dans notre séance de groupe, nous avons été partagés parfois sur les recommandations de la commission des finances. Je veux parler ici de la création linéaire de 50 nouveaux postes de travail par année. Cela peut paraître exagéré, mais peut-on se voiler la face, peut-on fermer les yeux et gémir alors que, dans le travail des commissions, nous sommes souvent enclins à attribuer, année après année, du personnel supplémentaire dans les différents services de l'Etat et, quelques semaines plus tard, à la lecture de la PIP et du budget, à nous étonner de ces augmentations de postes de travail? Maintenant, en faudrait-il moins? Nous n'avons pas de réponse immédiate. Mais ne rien prévoir, il y aurait un pas à ne pas franchir.

Et puis, si nous pouvons partager l'esprit de la commission des finances sur l'évolution des charges qui doivent être mieux maîtrisées et qui permettraient de dégager des moyens pour les investissements, serions-nous bien sûrs que ces investissements supplémentaires n'entraîneraient pas aussi des charges supplémentaires? Mais il est vrai aussi que nous avons et aurons encore de grands chantiers dans notre canton, tels que la troisième correction du Rhône, le maintien de l'état du réseau routier, le retour des concessions, etc.

Nous pensons qu'un travail énorme a été fait, qui nous a déjà permis de traverser une bonne décennie en renouant avec des marges d'autofinancement franchement honorables.

Finalement, nous nous sommes posé la question s'il avait fallu ou non traiter cet objet en novembre afin d'avoir une meilleure vision des finances cantonales au moment de l'entrée en matière sur le budget 2013. La réponse viendra peut-être du chef du département.

Au terme de ces propos, le groupe PDCB tient à remercier le Gouvernement de sa vision saine du futur financier de notre canton et de sa présentation claire du projet de PIP.

Nos remerciements vont également à la commission des finances pour le travail de décortication des différents aspects qui la composent.

Merci de votre écoute.

Herr Grossrat (Suppl.) Marc Wyssen, CVPO:

Die Finanzkommission spricht der CVPO in ihrem Bericht aus dem Herzen. Sowohl die CVPO wie auch die Finanzkommission sind mit der vorgesehenen Zunahme des Globalbudgets der Laufenden Rechnung nicht einverstanden. Die Aufwandentwicklung ist nun endlich einzudämmen und gleichzeitig die Investitionen entsprechend zu erhöhen und zu priorisieren. Es muss wohl niemandem erklärt werden, was passiert, wenn der Aufwand stets stärker ansteigt als der Ertrag. Trotz der kalten Temperaturen lässt hier Griechenland grüssen.

Der Hinweis, dass lediglich sieben Kantone in ihrem Voranschlag 2013 einen Ertragsüberschuss vorsehen, ist denn auch ein schwacher Trost. Unter den Blinden ist der Einäugige bekanntlich König. In diesem Kontext ist die vorgesehene Schaffung von linear jährlich 50 neuen Stellen unhaltbar. Der Personalaufwand steigt zwischen 2013 und 2016 um 8,6% was einer Zunahme von mehr als 85 Millionen Franken entspricht. Wir sind nun nämlich in der Tat so weit, dass die Personalkosten sämtliche Steuereinnahmen des Kantons absorbieren. Wer seine ganzen Steuereinnahmen für das Personal ausgibt, hat keine mehr, um Investitionen zu tätigen. Dass dies mittlerweile nicht nur die CVPO so sieht, zeigt auch die Annahme des Postulats betreffend des externen Audits in der Novembersession.

Investitionen werden demnach lediglich noch mit Geld aus dem Finanzausgleich getätigt. Das ist eindeutig zu wenig für einen Kanton, der vorwärts gehen will und der sich attraktiv positionieren will. Dieser Fremdeinfluss führt dann auch zu Abhängigkeiten und Unsicherheiten bei der Budgetplanung. Ein Blick in den Bericht der Finanzkommission zum Kapitel «Einnahmen und Beiträge ohne Zweckbindung» reicht, um dies zu veranschaulichen.

Budgetiert wurden für das Jahr 2014 Einnahmen aus dem Ressourcenausgleich von 450 Millionen, welche bis ins Jahr 2016 auf rund 500 Millionen ansteigen sollen. Diese Prognose erachtet die CVPO als zu rosig, zumal in der IMP 2012-2015 noch von Einnahmen von lediglich 400 Millionen ausgegangen wurde.

Positiv festzuhalten ist sicherlich, dass mit dem neuen Verfahren automatisch die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse eingehalten wird.

Trotz der bevorstehenden Weihnachten haben wir bei den Finanzen keine Geschenke zu machen.

Ich danke.

M. le député (suppl.) Laurent Tschopp, PDCC:

Le groupe PDCC a soigneusement étudié la planification qui nous a été préparée par le Conseil d'Etat ainsi que le rapport de la commission des finances.

S'il salue le niveau élevé des investissements et le respect du double frein aux dépenses et à l'endettement (pas aux investissements naturellement), le groupe PDCC partage les principales préoccupations de la commission des finances. Il s'agit en particulier de l'évolution des dépenses de fonctionnement de l'Etat qui doivent impérativement être maîtrisées. Il n'est pas inutile de relever ici que, ces dernières années, le canton du Valais a fait partie des trois cantons suisses dont les dépenses de fonctionnement ont augmenté le plus fortement.

Cette maîtrise des charges est d'autant plus importante que, selon la nouvelle approche très prudente d'ailleurs de notre Conseil d'Etat, le niveau des investissements dépend directement des charges de fonctionnement. Or, il ne faudrait pas qu'à trop dépenser, nous ne puissions plus investir dans notre futur, dans le futur de ce canton.

Au niveau des postes, le groupe PDCC partage également la vue de la commission des finances et est loin de saluer l'approche qui voit une évolution linéaire, une augmentation linéaire de 50 postes par année.

Finalement, le groupe PDCC demande une meilleure coordination entre les promesses de subventions et les plans financiers afin que les bénéficiaires de ces subventions puissent faire face dans les délais à leurs obligations financières.

Merci pour votre attention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Die Mehrjahresplanung für die Jahre 2013-2016 hält die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse ohne weitere Sparmassnahmen ein. In der Mehrjahresplanung 2012-2015 wollte die Regierung noch 388 Millionen Franken einsparen und zwar durch ein Programm zur Eindämmung der Ausgaben. Es seien strukturelle Reformen unumgänglich, war zu lesen. In der aktuellen Mehrjahresplanung steht davon nichts mehr. Wie ist das jetzt zu verstehen? Statt Ausgabendämmung mit strukturellen Reformen werden jetzt Globalbudgets verteilt. Dadurch wird der Verteilungskampf innerhalb der Departemente entschieden werden müssen. Inwiefern dies jedoch einer guten Leistungserbringung bzw. Dienstleistungserbringung förderlich ist oder gar zum Abbau von Dienstleistungen führen wird, wird sich noch zeigen. Die Globalbudgets der Laufenden Rechnung steigen und die Investitionen gehen zurück.

Aktuell ist in der Mehrjahresplanung die Tatsache, dass der Staatsrat den Bedarf an zusätzlichen Stellen ziffermässig beschränkt und zwar auf 50 pro Jahr. Wie bereits in der Eintretensdebatte zum Voranschlag 2013 ausgeführt, ist die Differenz zwischen der von den Dienststellen geforderten 146,2 und den gewährten 26 Stellen doch frappant. Dazu kommen noch 57 Stellen für Lehrpersonen und neu soll es total nur noch maximal 50 geben. Die CSPO ist nicht grundsätzlich dagegen, wenn ein Mechanismus gefunden wird, wie neue Stellen verteilt werden, doch diese Divergenz zwischen Forderung und Gewähren ist nicht

nachvollziehbar. Die CSPO teilt zwar die Ansicht der Fiko, dass der Staat noch restriktiver sein muss, was den Ausbau der bestehenden und die Schaffung neuer Leistungen anbelangt und dass Synergien genutzt werden. Anders als die Fiko ist sie jedoch der Ansicht, dass es noch zu viele Verbundaufgaben gibt und das im Jahr zwei nach der NFA II noch nicht klar ist, ob das gewählte System die gewünschten Effekte bringen wird. Das wird eine der grossen Herausforderungen der kommenden Legislatur sein.

Die CSPO verlangt von der Regierung, dass Gemeinden, die ihre Hausaufgaben machen in ihrem Bestehen gestützt und nicht zum Zusammengehen mit anderen genötigt werden.

Die Umsetzung der Reform 21 wird die Karten auf den Tisch bringen und unter Umständen auch zu Mehraufwendungen führen – davon steht nichts in der IMP.

Dem Kanton Wallis stehen freiverfügbare Mittel im genannten Zeitraum zwischen 1,9 und 2,03 Milliarden Franken zur Verfügung. Diese setzen sich im Wesentlichen aus Steuererträgen und Anteilen aus Bundeserträgen zusammen. Also alles Mittel, die stark auf konjunkturelle Schwankungen reagieren. Trotz der erneuten Steuersenkung, die auf den 1. Januar 2013 in Kraft tritt, rechnet die Regierung mit einer ansehnlichen Zunahme von Steuereinnahmen. In Zeiten, in denen andere Kantone Steuererhöhungen zur Realisierung eines ausgeglichenen Voranschlags vollziehen müssen, stehen für die CSPO weitere Steuerreduktionen quer in der Landschaft.

Die IMP fällt in eine neue Legislaturperiode und somit auch in ein neues Parlament. Erlauben Sie mir, zwei Punkte zum Gesetzgebungsprogramm besonders hervorzuheben:

- Die Revision des Gesetzes über die Krankenanstalten und -institutionen sowie die Umsetzung der Spitalplanung stehen an. Die CSPO vermisst in diesem Bereich insbesondere in den prioritären Massnahmen die medizinische Grundversorgung als auch die Regelung betreffend den Ambulanzdiensten. Die CSPO spricht sich gegen eine Zentralisierung aus, welche der dezentralen Besiedlung des Kantons diametral entgegenstehen würde. Die dezentrale Besiedlung ist ein Grundsatz, für den sich Regierung und Parlament immer wieder bekannt haben.
- Die Mehrsprachigkeit ist nicht nur in der Bildung sondern auf allen Verwaltungsebenen ein Thema – zumindest sollte es das sein, ebenso im Gesundheitsbereich. Der Sprachenaustausch wird auf der schulischen Ebene immer stärker gefördert auch mit Bundesgeldern. Die CSPO verlangt deshalb mehr Mittel für die Förderung der Sprachenkompetenz in den Landessprachen. Bedauerlicherweise ist in den prioritären Massnahmen dazu nichts auszumachen. Die Verständigung zwischen Ober- und Unterwallis ist für die weitere erfolgreiche Entwicklung unseres Kantons entscheidend.

Danke.

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Si le peintre Magritte était encore en vie, vous auriez pu le mandater pour la mise en pages de ce document. En effet, «Ceci n'est pas une pipe (ou une PIP)» aurait été un titre plus approprié. En effet, c'est au mieux la représentation d'une PIP.

Le groupe PLR n'est pas satisfait de ce document. Celui-ci donne l'impression d'avoir été fait pour être fait, sans réelle réflexion de fond.

Première phrase du document: «La Planification Intégrée Pluriannuelle 2013-2016 s'inscrit dans un contexte économique et financier incertain.» M. le conseiller d'Etat Tornay a, à plusieurs reprises, insisté sur les incertitudes futures concernant le budget de l'Etat, notamment sur les recettes issues de la péréquation intercantonale au vu des difficultés économiques de certains cantons contributeurs. Dans la PIP, en quatre ans, les recettes issues de la péréquation vont augmenter de 37 millions, de même les recettes fiscales augmentent de 130 millions. Autre exemple: un listing de toutes les modifications législatives

envisagées ces quatre prochaines années a été effectué. Derrière ces modifications, j'imagine que les services ont déjà une idée des modifications envisagées et des ressources nécessaires, et que trouvons-nous dans la PIP? Une augmentation linéaire de 50 EPT par année.

Sur le fond aussi, le groupe PLR n'apprécie pas la vision donnée par la PIP, même si le double frein aux dépenses et à l'endettement est respecté.

Augmentation des charges en moyenne de 3,4%, supérieure à l'augmentation des recettes, supérieure à l'inflation, supérieure à la croissance économique et, je l'ai déjà dit, création linéaire de 50 postes par année.

Le groupe PLR n'adhère pas à cette vision, voyant l'Etat prendre toujours plus de place au sein de notre société, au sein de notre économie.

Le groupe PLR souhaite que la croissance des charges soit maîtrisée, ce qui n'est pas le cas. Si les incertitudes relevées devaient avoir des effets négatifs, n'y a-t-il pas un risque de voir arriver des comptes déficitaires? De plus, des augmentations de recettes fiscales impliquent aussi que les contribuables versent une part toujours plus importante de leurs revenus en faveur du ménage cantonal. Le groupe PLR préfère largement que cet argent reste dans la poche des contribuables.

Le PLR étant un parti de propositions, nous en avons une afin de limiter l'augmentation des postes au sein de l'Etat. Les employés d'Etat ont droit à 16 jours fériés par année. Le standard dans le privé est de 9 jours. En alignant l'un sur l'autre, plus de 100 postes pourraient ainsi être libérés.

Merci.

Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Vorerst drei Bemerkungen zum Bericht der Finanzkommission zur integrierten Mehrjahresplanung:

1. Die Fiko kritisiert, dass das Globalbudget neben der Teuerung von 0,5% bei den Löhnen um 5% erhöht wird. Die Fiko verlangt, dass die Aufwandentwicklung eingedämmt wird. Die SP / Linke Allianz weist diese Forderung entschieden zurück. Wir sind gegen diese Rasenmähermethode. Ein gut funktionierender Staat braucht motivierte und engagierte Angestellte, die anständig entlohnt werden und die nicht von ihrer Arbeit erdrückt werden. Angestellte, die ständig im roten Bereich arbeiten, schaden mittel- und längerfristig Staat und Gesellschaft. Auch wenn ich politisch nichts gegen rote Bereiche habe...
2. Die Fiko verlangt, dass das Wachstum des Aufwands zumindest auf jenes des Ertrags begrenzt wird. Die Fiko würde sich gescheiter einmal Gedanken darüber machen, wie der Ertrag gegenüber dem Aufwand erhöht werden kann. Und sich entschieden gegen jegliche Steuersenkungspakete einsetzen. In Bezug auf Mehrerträge hat die SP / Linke Allianz Pisten aufgezeigt: sei dies mit der gerechten Besteuerung der Gewinne aus der Wasserkraft der Partnerwerke oder sei dies mit der gerechten Besteuerung der Superreichen in diesem Land.
3. Die Fiko kann sich dem Standpunkt des Staatsrats nicht anschliessen, 50 neue Lehrerstellen zu schaffen. Dabei sprechen die Fakten eine klare Sprache. Vorab im Unter- und Mittelwallis rechnet man in den nächsten Jahren für ein weiteres Personalwachstum. Wenn wir unseren jüngsten und jungen Mitbürgerinnen und Mitbürgern eine gute Ausbildung und eine erfolgreiche Integration garantieren wollen, müssen wir die notwendigen Mittel zur Verfügung stellen. Zu wenig Lehrpersonen führen zu grösseren Klassengrössen und damit zu einer Unterrichtspraxis des letzten Jahrhunderts.

Letztlich wagt sich die Fiko mit ihrer Forderung für mehr Investitionen auf dünnes Eis. Statt pauschal mehr Investitionen zu verlangen, ist der aktuellen Wirtschafts- und Konjunkturlage Rechnung zu tragen. Mehr öffentliche Investitionen machen dann Sinn, wenn der Wirtschaftsmotor stottert. Und wenn der Wirtschaftsmotor wie geschmiert wegen den privaten Investitionen läuft, muss der Staat seine Investitionen zurück fahren. Das nennt man antizyklische Wirtschafts- und Finanzpolitik.

Zur integrierten Mehrjahresplanung der Regierung haben wir drei konkrete Fragen:

Erste Frage zur Raumentwicklung

Das Wallis wehrt sich gegen die Revision des Raumplanungsgesetzes wie einst Asterix und Obelix für ihr Dorf in Gallien gegen die Römer. Man braucht umgekehrt kein Prophet zu sein, dass eine Mehrheit der Schweiz diese Revision gutheissen wird. Bei der Rückzonung der Bauzonen stellt sich die Frage der Enteignung. Gemäss Schätzungen führt die Rückzonung zu einer Wertverminderung von drei bis vier Milliarden Franken. Frage: Hat die Regierung in ihrer Mehrjahresplanung die Finanzierung der faktischen Enteignung und der Wertverminderung berücksichtigt?

Zweite Frage: Finanzierung und Planung der Spitäler

Die SP / Linke Allianz befürwortet die Zentralisierung von Spitaldisziplinen, um die kritische Grösse zu erreichen. Bei der Zentralisierung ist dafür zu sorgen, dass alle drei Spitalregionen im Unterwallis, im Mittelwallis und im Oberwallis ausgewogen berücksichtigt werden. Grosse strategische Finanzentscheide im Spital Wallis sind gefallen respektive stehen an. Frage: Trägt der Staatsrat in seiner Mehrjahresplanung der ausgewogenen Verteilung der Spitaldisziplinen Rechnung und vorab, wieweit sind die Abklärungen für einen einzigen Spital im Oberwallis fortgeschritten respektive wie sollen diese Abklärungen in den nächsten vier Jahren vorangetrieben werden?

Und die dritte und letzte Frage: die Finanzplanung

Auf eidgenössischer Ebene ist das Gesetz zur Pauschalbesteuerung revidiert worden. Wenn auch die Abschaffung der Pauschalbesteuerung die einzig richtige Lösung ist, fragen wir an, welche Auswirkungen die Revision des Gesetzes über die Pauschalbesteuerung auf die Finanzen unseres Kantons in den nächsten vier Jahren haben wird.

Besten Dank für die Beantwortung dieser Fragen.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Des dépenses en hausse, des investissements en baisse ou dont il sera difficile de maintenir le niveau, on voit que la situation est déjà plus difficile qu'elle ne l'a été ces dernières années et qu'elle va le devenir probablement encore plus.

Dans ce contexte, le groupe UDC est très inquiet de constater que c'est un objectif pour le Conseil d'Etat, avant même que la nécessité d'engagements nouveaux ne soit démontrée, d'augmenter l'effectif du personnel de l'Etat, y compris les enseignants, de 50 personnes par année. Je ne suis pas très fort en calcul mais si on fait le calcul sur plusieurs années, je n'ose pas imaginer où ça peut nous mener, si ce n'est (comme ceci a déjà été relevé tout à l'heure par un collègue) à une emprise encore croissante de l'Etat, et ça c'est déjà quelque chose que nous ne voulons pas, et ça risque aussi d'amener l'Etat du Valais à se retrouver plus vite qu'il ne devrait l'être dans la situation qui, aujourd'hui déjà, est celle d'autres cantons qui doivent présenter des budgets déficitaires, voire (et c'est plus ennuyeux) des comptes déficitaires ensuite.

Nous pensons que dans la situation actuelle et prévisible, ce qui est important ce n'est pas de se fixer un objectif en termes d'augmentation du personnel mais c'est de se fixer des objectifs en termes de maîtrise des frais de fonctionnement, y compris de personnel de l'Etat.

C'est cela surtout qui retient l'attention du groupe UDC.

La discussion est close.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

Je voudrais remercier tous les groupes politiques pour leur analyse de cette planification intégrée pluriannuelle (PIP) 2013-2016.

Je rappelle ici que la PIP représente un acte gouvernemental et, dès lors, les pistes souhaitées ne peuvent être que des remarques pour le Conseil d'Etat. Charge à lui d'analyser la pertinence de nos propositions et de les intégrer lors du prochain budget s'il s'avère que ces éléments entrent dans la vision globale du Gouvernement.

La commission des finances retient principalement de cette planification la nouvelle approche du Gouvernement qui, après déduction des moyens libres d'affectation, détermine les enveloppes allouées à chaque département que ce soit aux niveaux des investissements aussi bien que du fonctionnement. Cette approche assure le respect de l'article constitutionnel du double frein aux dépenses et à l'endettement. Elle donne moins de latitude aux services qui devront se répartir les enveloppes allouées et seront dans l'obligation d'établir un ordre de priorités dans leur plan financier. La commission des finances pense que si cette manière de faire est plus judicieuse en matière financière, il sera plus difficile au Parlement d'influencer sur la stratégie politique. Le seul moyen de pouvoir augmenter sensiblement les investissements – et ici je réponds à la personne assise juste devant moi – ou la maîtrise des charges sera la faculté du canton à générer de nouvelles recettes par l'augmentation de la population ou par l'attrait de notre canton pour des sociétés ou des entreprises.

En analysant cette PIP 2013-2016, on se rend compte que le Gouvernement s'attend à un tassement de l'économie qui ne permettra plus de générer des marges d'autofinancement mirobolantes et ainsi de permettre au canton d'investir aussi fortement que ces trois dernières années. Les investissements bruts ne ressortant pas de cette PIP, la commission des finances souhaitait avoir un tableau des investissements priorisés. Le chef du département nous a fait savoir qu'il était très difficile, pour ne pas dire impossible, au stade de la PIP, de pouvoir inventorier les investissements selon leurs priorités. Je demande donc à la prochaine commission des finances d'étudier la possibilité de faire modifier ou, du moins, de faire un amendement à l'article 24 alinéa 1 de la LGCAF qui stipule que la PIP doit comporter l'inventaire des investissements.

La vue financière de cette PIP prévoit une marge d'autofinancement entre 150 millions et 160 millions pour des investissements identiques et intègre entièrement le programme de maîtrise des dépenses prévu lors de la PIP 2012-2015. Cette baisse des investissements interpelle la commission des finances qui réitère sa demande de maîtrise des charges de fonctionnement pour avoir plus de marge de manœuvre en matière d'investissements. La commission des finances espère que le Gouvernement pourra, dans les années futures, être plus restrictif en ce qui concerne le pourcentage d'augmentation du compte de fonctionnement, cela tant au niveau du personnel que des différentes charges de fonctionnement. Une stratégie de maîtrise des dépenses doit être développée plus fortement pour freiner l'évolution des charges de fonctionnement.

Pour terminer avec l'analyse financière, la commission des finances demande au chef du département d'expliquer au plenum la différence conséquente entre la PIP de l'année dernière et celle de cette année au niveau des parts à des recettes et à des contributions sans affectation, la péréquation des ressources prévoyant des montants de 50 millions à 70 millions supérieurs pour 2014 et 2015 à ceux prévus l'année dernière alors que la répartition des bénéfices de l'or de la BNS ne représente que la moitié de ces chiffres.

Pour terminer, les demandes d'efforts budgétaires demandées par la commission des finances au niveau du budget 2013 que nous étudierons demain paraîtront certainement mineures dans les années à venir. Nous avons la chance, en cette fin d'année, d'étudier un

budget bénéficiaire. Il faudra beaucoup de rigueur et certainement des efforts à tous les niveaux pour que cela soit possible dans les années à venir. Le Gouvernement nous propose une PIP qui tient compte du renchérissement. C'est un signe positif et cela prouve que la confiance que le Gouvernement avait en l'avenir, lors du dépôt du budget 2013, tente à se pérenniser.

Merci de m'avoir écouté.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

C'est un moment effectivement privilégié de pouvoir réfléchir, envisager le futur à travers une Planification Intégrée Pluriannuelle (PIP). J'aimerais remercier ici l'ensemble des intervenants qui ont apporté leurs contributions, leurs points de vue, parfois du reste diamétralement opposés, à ce futur que l'on essaie de dessiner lorsque l'on envisage les années 2013 à 2016 sous l'angle plus particulièrement des finances.

D'entrée, et vous avez pu le constater dans notre PIP, le Conseil d'Etat a réaffirmé très clairement sa volonté de poursuivre à travers l'équilibre financier dans l'ensemble des exercices 2013-2016. Et cela ne va pas de soi, comme l'a dit M. le président de la commission des finances, il faudra beaucoup de rigueur, il faudra beaucoup de vigueur également. Il en faudra de votre côté de la rigueur et il en faudra du côté du Gouvernement.

Dans le cadre de cette planification et pour faire en sorte que nous atteignions cet objectif d'équilibre dans les futurs exercices, et ceci a également été souligné par les divers intervenants, nous avons, à travers une méthode qui consiste à déterminer en premier lieu les moyens libres d'affectation, fixé le plafond, le maximum de la possibilité que nous avons de remplir le barrage, comme nous le faisons du reste dans le cadre du budget, et c'est dans ce cadre financier maximal que nous allons déployer notre activité dans les années futures et fixer, d'une part, les dépenses d'investissements et, d'autre part, les dépenses de fonctionnement.

Merci à de nombreux intervenants d'avoir salué cette méthode et de l'avoir en même temps soutenue. Bien sûr que cela exigera une priorisation rigoureuse de nos divers besoins et je l'ai déjà dit, dans le cadre du budget 2013, nous aurons plus de difficultés à répondre, vous et nous, à un certain nombre d'idées, à un certain nombre de prestations nouvelles.

Je voudrais aussi dire ici que, dans le cadre de ces travaux, les réflexions vont au-delà de la simple production d'un document, qui n'est vraiment pas fait pour être fait, il a évidemment une structure qui ressemble à celle de l'année passée et à celle des années précédentes du reste, mais structure que vous avez vous-mêmes saluée s'agissant notamment d'une présentation bilingue de ce document que l'on devra probablement un jour généraliser dans nos travaux. Ce que j'aimerais dire ici, c'est que la réflexion, la réflexion importante que nous amenons, est bien sûr conditionnée par de nombreuses incertitudes, et vous les connaissez ces nombreuses incertitudes comme nous. Et là, la députée Graziella Walker Salzmänn a fait remarquer qu'une partie de nos recettes était liée à des aspects conjoncturels et donc dépendante de la conjoncture, nous en avons bien sûr une pleine conscience. Je voudrais dire aussi ici que, parmi les incertitudes – et ceci a été soulevé par M. le président de la commission des finances et la commission des finances elle-même, par le député (suppl.) Marc Wyssen pour le groupe CVPO et par le député (suppl.) Mathieu Fardel pour le groupe PLR –, il y a la RPT I et la répartition de la péréquation au niveau intercantonal. C'est vrai qu'il y a une projection en augmentation de cette répartition. Celle-ci – il faut le souligner et il faut le redire – est une planification qui est très difficile à mettre en place. Nous avons des prévisions qui forcément d'un canton à l'autre sont très différentes, d'une part, et, d'autre part, la Confédération se refuse de nous donner les prévisions qu'elle a en main. Nous sommes intervenus encore dernièrement sur ce sujet et on devrait pouvoir améliorer dans les années à venir la situation de la RPT I au niveau des prévisions. Mais, au-delà des prévisions et en plus des difficultés liées aux prévisions, ce sont bien sûr les

menaces sur la RPT I qui pèsent le plus dans le cadre du dialogue avec l'Union Européenne et les conséquences que ce dialogue aura sur les statuts fiscaux spéciaux de notre canton et, par-là même, des autres cantons, de la Confédération et, en finalité, dans la capacité de ces cantons de contribuer à la répartition des tâches et au financement de celles-ci à travers la RPT I.

Nous reconnaissons donc avec vous, Mesdames et Messieurs les députés, qu'il est très difficile de planifier cette répartition des tâches au niveau fédéral et le financement de celles-ci, mais néanmoins les informations que nous avons reçues, et qui sont des informations qui nous sont données par le BADAC qui est chargé, pour l'ensemble des cantons, de réaliser ces projections, sont celles que nous avons transcrites dans nos travaux et dans le document qui vous a été présenté.

Je voudrais dire aussi qu'à travers une notion qui est souvent présentée comme une solution idéale, qui est l'accroissement des dépenses d'investissements, bien entendu que nous allons faire les efforts nécessaires pour conserver un haut niveau d'investissements nets dans ce canton, sachant, et c'est une réponse que j'ai faite à la commission des finances, que ces investissements nets devraient engendrer quelque chose comme 480 millions à 550 millions d'investissements bruts. Je voudrais donner deux éléments par rapport aux investissements. Le premier: il ne faut absolument pas oublier les coûts induits par les investissements. Lorsque vous construisez des salles de classe, des salles de gymnastique, il faut un concierge, il faut du personnel, il faut des infrastructures, il faut de l'électricité, il faut de nombreux éléments de ce type-là qui impactent au niveau du compte de fonctionnement. Donc, gardez à l'esprit que des dépenses d'investissements engendrent des dépenses de fonctionnement. C'est une réalité et nous devons en tenir compte. Deuxième élément par rapport aux dépenses d'investissements: ce que nous aimerions dire ici, c'est par rapport à ce catalogue des années 2014, 2015 et 2016 que nous n'avons pas présenté par rapport à la LGCAF. Le Gouvernement a l'humilité de penser que de voir aujourd'hui en 2012 ce que l'on va réaliser en 2016 est trop tôt et que nous avons besoin de ces trois années supplémentaires de réflexion pour connaître très exactement les investissements que l'on va faire en 2016. Pourquoi? Imaginez que nous devons avoir une augmentation du chômage d'un point ou de deux points. Eh bien!, il est très probable que, dans ces situations-là, nous allions privilégier des investissements générant essentiellement une lutte contre le chômage, donc de l'emploi, par opposition à d'autres investissements qui, eux, seraient bien sûr très intéressants pour l'ensemble de l'activité économique en général mais moins ciblés sur la lutte contre le manque de travail et la lutte contre le chômage. Il y a donc aujourd'hui chez nous cette volonté très claire, un jour, peut-être de répondre à cette priorité-là qui, aujourd'hui, n'est pas encore totalement présente étant donné le taux de chômage, je dirai, relativement acceptable que nous avons, en dessous de 4%. Voilà pour cet élément essentiel aussi qui a fait l'objet de plusieurs remarques de votre part dans le cadre de vos interventions.

J'aimerais dire aussi qu'à défaut de retravailler les documents, pour l'instant, nous vous présentons une augmentation des recettes qui est supérieure à l'augmentation des charges. J'ai tout entendu sauf ça. Je réaffirme ici que s'il n'y a pas un retraitement de ce document, en pourcentage également, vous pouvez regarder, vous allez chercher à la page 5: augmentation de l'évolution des revenus de fonctionnement en 2014: 2,1%; en 2014, augmentation des charges: 1,9%. Je réaffirme donc ici que s'il n'y a pas un retraitement de ces charges et de ces revenus, l'évolution ne sera pas celle que j'ai entendue dans cette salle.

J'en viens maintenant à deux ou trois éléments qui ont été donnés, et je finirai aussi avec les dépenses d'investissements, par rapport à la notion d'investissements bruts. Si nous investissons 300 millions dans l'autoroute – c'est l'objectif du Conseil d'Etat dans ces prochaines années –, la dépense ou la part cantonale à l'investissement, c'est 4%, donc 12 millions, mais si nous investissons 300 millions là où la part de l'Etat est de 70%, ce qui est souvent le cas, vous voyez la différence entre l'investissement brut et l'investissement net. Les deux données sont intéressantes, mais il faut évidemment bien faire la distinction de la

conséquence sur notre capacité au niveau net d'investissements. C'est pour cela que nous vous présentons aujourd'hui (troisième élément) des investissements qui sont nets.

Je voudrais en venir aux questions précises posées par le député German Eyer. Dans vos interventions, Monsieur le député, il y a en tout cas une constance et il y a peu d'imprévisibilité parce que je sais à peu près avant que vous ne commenciez que vous allez parler des forfaits fiscaux – cela ne me paraît pas possible autrement –, de l'imposition des sociétés de partenaires et d'autres éléments dont plus personne aujourd'hui n'ignore que ce sont vos chevaux de bataille. Nous partageons l'idée que, dans certains domaines, nous pouvons augmenter les recettes, notamment par rapport à l'imposition des forfaits fiscaux. Toutefois, il faut reconnaître que c'est difficile d'être pour l'abolition des forfaits fiscaux et puis en même temps demander au Conseil d'Etat quelle est l'augmentation éventuelle future possible des recettes provenant des forfaits fiscaux. Alors, nous, nous sommes pour les forfaits fiscaux au Gouvernement et nous sommes pour un accroissement des recettes provenant des forfaits fiscaux. C'est une des pistes naturellement d'augmentation de nos recettes comme nous avons développé ces dernières années des augmentations de pistes au niveau des recettes à travers le dividende de la Banque Cantonale du Valais et nous espérons pouvoir poursuivre avec celui des Forces Motrices Valaisannes, de la Banque Cantonale du Valais et d'autres participations qui, nous l'espérons, continueront de générer des dividendes dans le futur. Et puis bien sûr que l'imposition des sociétés de partenaires fait l'objet de notre part d'une attention toute particulière et nous continuerons là également, dans une juste mesure et pesée des intérêts, à chercher à augmenter les recettes provenant de ces aménagements hydroélectriques et de ces sociétés de partenaires. Nous n'avons pas prévu un seul centime pour les 3 milliards à 4 milliards d'éventuels déclassements des zones dans le cadre de la LAT, et ici je réponds de manière précise à vos questions. Nous continuerons bien entendu dans la concentration des disciplines au niveau de la planification hospitalière sans remettre en cause les sites actuels existants, et il y a encore eu dernièrement de longs entretiens qui ont été donnés par le nouveau directeur général de l'Hôpital du Valais qui confirme bien entendu la position de planification du Gouvernement. Et puis finalement la troisième question relative aux forfaits fiscaux, nous allons poursuivre, comme je vous l'ai dit, dans le cadre d'un accroissement des recettes provenant de ces forfaits fiscaux, en espérant bien entendu que ce Parlement, lorsque le peuple valaisan sera appelé à voter sur l'initiative concernant l'abolition des forfaits fiscaux, apportera un large soutien au Gouvernement dans le cadre de cette campagne parce que nous en avons besoin. Vous connaissez les chiffres, c'est 60 millions pour le canton et 60 millions pour les communes, à quelque chose près. Donc, d'ores et déjà merci de nous soutenir dans ce combat que nous devons également mener.

Bien sûr que les réformes structurelles, Madame la cheffe du groupe CSPO, amèneront non pas des luttes, parce que sinon nous serions tous les jours en bataille, mais amèneront de la part du Conseil d'Etat des discussions, des décisions responsables, apportant aux problématiques qui ont été soulevées et à certaines réformes, les meilleures réponses possibles. Vous avez aussi parlé de la décentralisation de l'Administration. Une question précise a été posée. Je sais que nous en avons parlé au Conseil d'Etat dernièrement. Il y aura donc là une réponse qui sera donnée par M^{me} la présidente du Gouvernement, probablement dans une prochaine session, mais on en a parlé au niveau du Gouvernement et les chiffres que l'on pourra vous présenter sont intéressants.

J'aimerais venir sur le cinquième thème qui a été abordé durant l'analyse de la PIP et l'outrecuidance qu'a eue le Conseil d'Etat d'envisager, dans le futur, une augmentation de 50 postes. Mesdames et Messieurs les députés, l'expérience, ça existe, et l'expérience nous démontre ce qui s'est passé ces dernières années. Alors, ne venez pas nous dire qu'on a planifié sans savoir 50 postes en ayant le culot de le faire! Non, nous nous sommes réduits à augmenter seulement de 50 le nombre de postes en regardant ce qui s'est passé jusqu'à maintenant. Et je me réjouis que vous aussi, Mesdames et Messieurs les députés, vous participiez avec nous à cet effort pour pouvoir éviter l'augmentation du personnel de l'Etat du Valais parce que, vous le savez, c'est aussi en réponse à des souhaits que vous émettez ici

à travers vos interventions, c'est aussi en réponse à des exigences légales venant de textes qui sont approuvés par le Parlement ou d'exigences venant de la Confédération que nous avons sans cesse à devoir augmenter nos ressources humaines. Mais si nous avons planifié 50 postes, ça n'est pas autrement qu'en nous basant sur l'expérience qui est la nôtre de ces dernières années.

Je ne vais pas poursuivre de manière trop longue dans le cadre de l'ensemble des interventions. Je voudrais encore vous remercier.

Et bien sûr en relation avec la dernière remarque que je viens de faire, j'aimerais relever celle qui a été faite par le député (suppl.) Mathieu Fardel concernant le rôle de l'Etat. Nous sommes réellement dans le cadre d'une planification et d'une vision à ce niveau de réflexion sur quel est le rôle de l'Etat, quelles sont les prestations que nous attendons de l'Etat souverain vis-à-vis de la population, et ce débat bien sûr continuera à travers des dispositions légales, là précises et non pas génériques comme celles que nous avons ici au niveau de la PIP.

Merci aussi au député Jean-Didier Roch qui a soulevé les nouveaux éléments mis en œuvre par rapport à la construction de la PIP.

J'ai entendu de la part du député Louis Ursprung qu'il y aurait de la légèreté de la part du Gouvernement. Il n'en est rien, Monsieur le député, il n'en est rien et j'aimerais dire ici que le Gouvernement valaisan a, durant cette période, créé le fonds des infrastructures du 21^e siècle en le dotant de 350 millions de francs. Pouvoir le faire est évidemment le résultat d'économies faites auparavant. Il y a donc non pas de la légèreté dans notre manière de faire mais beaucoup de responsabilité.

Je terminerai en remerciant bien sûr la commission des finances pour son travail, pour les échanges que nous avons, y compris sur ces visions des années 2013 à 2016.

Je me réjouis bien sûr que toutes les bonnes résolutions que nous avons prises aujourd'hui évitant que, demain, on n'augmente rapidement le nombre de postes dans un domaine spécifique parce que celui-là nous paraîtra prioritaire, je me réjouis donc que, vous et nous, nous puissions mener une planification de nos objectifs, que ce soit au niveau du personnel, au niveau des investissements, au niveau du fonctionnement, correspondant à celui prioritaire que nous avons dans ce canton du frein aux dépenses et à l'endettement.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Bevor ich die Sitzung schliesse, möchte ich noch eine Mitteilung machen: Die Kommission LTU mit dem Präsidenten Yves Carrupt trifft sich morgen Mittwoch, dem 12.12.12 im Anschluss an die Debatte im Sitzungszimmer im 2. Stock, um die Abänderungsanträge zu der Weinfinanzierung zu besprechen.

Voilà, merci et à demain!

La séance est levée à 12 h 10.

Séance du mercredi 12 décembre 2012

Présidence: M. le député Félix Ruppen, CVPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. Election du Procureur général
Wahl des Generalstaatsanwalts
2. Election du Premier procureur de l'office régional du Haut-Valais
Wahl des Oberstaatsanwalts des Amtes der Region Oberwallis
3. **Entrée en matière**
Décision concernant l'initiative populaire cantonale «pour un salaire minimum légal»
Eintretensdebatte
Beschluss betreffend die kantonale Volksinitiative «Für einen gesetzlichen Mindestlohn»
4. **Projet de budget 2013**
Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence
Entwurf des Voranschlags 2013
Allgemein, Legislative, Exekutive, Präsidium
5. **Entrée en matière et lecture**
Modification du règlement d'application de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances
Eintretensdebatte und Lesung
Änderung des Ausführungsreglements zum Gesetz über die Eintreibung von Unterhaltsbeiträgen und die Entrichtung von Vorschüssen
6. **Projet de budget 2013**
Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)
Entwurf des Voranschlags 2013
Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)
Traitement: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)
Behandlung: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)
7. Postulat du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée Marylène **VOLPI FOURNIER**, concernant le rapport sur les subventions de l'Etat (13.12.2011) (1.212)
Postulat der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Marylène **VOLPI FOURNIER**, betreffend Bericht über die Subventionen des Staates (13.12.2011) (1.212)
8. **Projet de budget 2013**
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)
Entwurf des Voranschlags 2013
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

Der Präsident:

Herzlich willkommen zum zweiten Sessionstag!

Ich habe eine Vorinformation: **Anlässlich der Bürositzung von gestern Mittag hat eine Mehrheit des Büros beschlossen, die Februarsession 2013 nicht durchzuführen.** Dieser Entscheid kommt für mich – und wie ich aus zahlreichen Reaktionen gehört habe auch für viele Abgeordnete – doch sehr überraschend. Nachdem an der Bürositzung vom 20. November 2012 sich niemand gegen die Durchführung der Februarsession 2013

ausgesprochen hat, haben wir Sie, geschätzte Abgeordnete, mittels Newsletter informiert, dass die Februarsession stattfinden wird. Da man eine Session nicht von einem Tag auf den anderen seriös organisieren kann, habe ich mit dem Parlamentsdienst und der Staatsratspräsidentin zusammen bereits verschiedene Vorbereitungen für die Februarsession getroffen. Ich bedaure es sehr, dass ich nun die jungen Musikerinnen und Musiker der AMO sowie den Berufsverband der Metallbauer, welche sich für die Februarsession vorbereitet haben, auf diese Art und Weise wieder ausladen muss. Begründet wird dieser Entscheid durch die Aussagen von Staatsräten, dass gewisse Geschäfte, die traktandiert sind (fünf Geschäfte wären es gewesen) keine Dringlichkeit haben und diese auch noch in der Maisession behandelt werden können. Nur böse Zungen behaupten, dass die Kandidatinnen und Kandidaten – sei es für Staatsrat- oder Grossratswahlen – sich auf die Wahlen konzentrieren wollen und sich der politischen Debatten entziehen wollen wie der Teufel das Weihwassergeschirr meidet. Nun meine sehr verehrten Grossrätinnen und Grossräte gewisse Traktanden können wir nicht auf die Maisession verschieben. Daher haben wir das Programm vom Freitag angepasst. Anschliessend an die traktandierten Geschäfte wird noch eine schlichte Schlusszeremonie mit einem Aperitif hier stattfinden. Es ist schliesslich der letzte Sessionstag von dieser Legislaturperiode. Daher bitte ich Sie höflich, an diesem Freitag bis 14.00 Uhr für die Session zu reservieren. Besten Dank dafür!

Wir kommen zur Tagesordnung.

1. ELECTION du Procureur général

WAHL des Generalstaatsanwalts

Rapport de la commission de justice / Bericht der Justizkommission

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Präsident der Justizkommission:

Manchmal scheint sich das Parlament nicht bewusst zu sein ob der Wichtigkeit der Entscheidungen. Der heutige Morgen zeigt das. Wir ernennen oder wählen zwei der höchsten Strafverfolger in diesem Kanton. Keine einfache aber eine wichtige Wahl.

Die Justizkommission ist sich dieser Wichtigkeit bewusst gewesen. Während je einer Stunde hat sie die Kandidaten angehört und sich informiert über die Fragen der Ausrichtung über die zukünftige Strafverfolgung, über die Kriminalitätsbekämpfung und über die Organisation der Walliser Staatsanwaltschaft; dies selbstverständlich abwechselnd in Deutsch und Französisch – passend und der Wichtigkeit dieser Funktion entsprechend.

Die Justizkommission durfte zwei ausgezeichnete, ich betone, ausgezeichnete Kandidaten anhören und trotzdem war das Resultat mit 7 zu 0 bei 4 Enthaltungen klar.

Dank dem Rückzug von Olivier Elsig darf ich Ihnen heute nun einen einzigen Kandidaten vorstellen. Ich möchte es aber nicht unterlassen, Herrn Elsig für sein Interesse und sein Engagement an der Walliser Justiz zu danken. Ein Mann der gerade beim tragischen Busunglück in Siders Grösse und Qualitäten gezeigt hat.

Der Kandidat, den ich Ihnen aber heute vorstellen darf, heisst **Nicolas Dubuis**. Nicolas Dubuis ist der Stellvertreter des Generalstaatsanwalts und in dieser Funktion seit den Umstrukturierungen tätig. Vorstellen im Detail brauche ich Ihnen Herrn Dubuis nicht. Das Parlament hat ihn bereits einmal zum Stellvertreter gewählt und alle Grossrätinnen und Grossräte hatten die Möglichkeit, seinen Lebenslauf im Sekretariat des Parlamentsdienstes einzusehen.

Viel wichtiger ist Ihnen mitzuteilen, warum dass sich die Justizkommission für Herrn Dubuis entschieden hat. Die Justizkommission setzt primär auf Kontinuität in der Strafjustiz.

Wie gesagt, Herr Dubuis hat bereits hervorragende Arbeit in diesem Bereich geleistet. Zudem hat der berufliche wie militärische Werdegang von Herrn Dubuis die Justizkommission überzeugt; ebenso sein Konzept der zukünftigen Strafverfolgung. Und wer zudem in einer schwierigen und stressigen Situation fließend in Deutsch und Französisch Antworten geben kann, der wird für die nötigen Brücken sorgen, die es braucht als Chef eines Amtes das Ober- und Unterwallis verbindet.

In diesem Sinne, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, schlage ich Ihnen Herrn Nicolas Dubuis zur Wahl des Generalstaatsanwalts vor.

Warum haben wir uns aber auf einen einzigen Kandidaten fokussiert? Die Justizkommission verfolgt seit mehreren Jahren – und gerade in den letzten beiden Jahren – das Ziel, die Wahlen in die Richterämter zu entpolitisieren und daher einen klaren Vorschlag zu unterbreiten. Und diese Fortsetzung dieser Politik hat die Justizkommission trotz allen Unkenrufen auch fortgesetzt.

Ich möchte an dieser Stelle dem Generalstaatsanwalt danken, der den Vorbereitungen der Kommission beigewohnt hat; ich möchte der Kommission und auch dem Berichterstatter Edmond Perruchoud aber vor allem den beiden Kandidaten für die ausgezeichnete Präsentation danken.

In diesem Sinne, meine Damen und Herren, schlage ich Ihnen Nicolas Dubuis, den amtierenden Stellvertreter des Generalstaatsanwalts zur Wahl des neuen Generalstaatsanwalts vor.

Ich danke Ihnen für die Unterstützung und bitte Sie, mit einem guten Votum dafür zu sorgen, dass der höchste Strafverfolger im Wallis auch eine gute Legitimation durch das Kantonsparlament hat.

Ich danke.

Der Präsident:

Danke Herr Kommissionspräsident.

Es liegen keine weiteren Wortmeldungen vor.

Aucune autre proposition.

Unser Reglement sieht vor, dass die Wahl des Generalstaatsanwalts in schriftlicher Form stattfindet und ich bitte die Stimmzähler, die Stimmzettel zu verteilen.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	126
Bulletins rentrés	126
Bulletins blancs	8
Bulletins nuls	11
Bulletins valables	107
Majorité absolue	54

M. Nicolas Dubuis est élu **procureur général** avec 107 voix.

Der Präsident:

Ich möchte ihm ganz herzlich gratulieren zu dieser Wahl und ich wünsche ihm viel Erfolg in der Ausübung dieses wichtigen Amtes.

(Applaus)

2. ELECTION
du Premier procureur de l'office régional du Haut-Valais

WAHL
des Oberstaatsanwalts des Amtes der Region Oberwallis

Rapport de la commission de justice / Bericht der Justizkommission

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Präsident der Justizkommission:

Es ist beinahe grotesk, wenn man im Dezember hier zum letzten Mal spricht, obwohl noch viel Arbeiten in der Justizkommission anstehen. Und trotzdem erlaube ich mir in der Tatsache, dass es mein letztes Votum als Präsident der Justizkommission ist, zwei, drei Worte des Dankes vorab zu sprechen. Einerseits den Walliser Justizbehörden für die angenehme Zusammenarbeit und Kooperation und die offenen Antworten auch auf teilweise kritische Fragen. Ich danke den Mitgliedern meiner Kommission, welche sich über zwei Jahre mit viel Herzblut, Engagement und Arbeit eingesetzt haben. Und zuletzt danke ich unserem Sekretär Claude Bumann, der uns immer auf dem rechten Weg gehalten hat und auch am Sonntag noch verfügbar war, wenn die Justizkommission einmal ein Problem hatte. Herzlichen Dank Ihnen allen!

Und damit kehren wir zurück zur Arbeit – geniessen wir diese noch solange wir dürfen. Infolge der Demission von Ferdinand Schaller braucht es im Oberwallis eine Ersatzwahl für einen neuen Oberstaatsanwalt. Die Auswahl war einfach, hatten wir doch nur einen einzigen Kandidaten. Nichtsdestotrotz haben wir aber unsere Arbeit ernst genommen, diesen Kandidaten während fast einer Stunde befragt (in Deutsch und Französisch), über seine Ansichten zur Strafbekämpfung, über seine Ansichten, wie man ein regionales Amt organisieren soll, über seine Ansichten, wie die Zusammenarbeit mit der Generalstaatsanwaltschaft aussehen sollte.

Rinaldo Arnold hat sich ausgezeichnet verkauft, hat bewiesen, dass er alle Fähigkeiten hat, um das Amt im Oberwallis zu führen. Auch hier setzt die Justizkommission auf Kontinuität. Rinaldo Arnold ist bereits heute der Stellvertreter des Amtsinhabers und damit prädestiniert diese Nachfolge anzutreten. Seine Präsentation, sein beruflicher Werdegang und nicht zu Letzt sein Taktgefühl als Schlagzeuger haben die Justizkommission überzeugt. Ich gehe davon aus, dass Sie alle das Dossier eingesehen haben, wenn nicht, der Justizkommission vertrauen und Rinaldo Arnold zum neuen Oberstaatsanwalt des Amtes der Region Oberwallis wählen.

Ich danke Ihnen für die Unterstützung.

Das war's! Ich danke Ihnen für die Unterstützung in den letzten beiden, respektive vier Jahren der Justizkommission und ich danke Ihnen für die Unterstützung von Rinaldo Arnold.

Der Präsident:

Danke Herr Kommissionspräsident.

Es werden keine weiteren Vorschläge gemacht.

Aucune autre proposition.

Diese Wahl des Oberstaatsanwalts geht in stiller Wahl durch. Ich gratuliere Herrn Rinaldo Arnold zu dieser Wahl, wünsche ihm viel Erfolg bei seiner beruflichen Ausübung dieses Amtes.

(Applaus)

Der Präsident:

Wir gehen weiter...

M. le député René Constantin, PLR:

J'ai appuyé suffisamment tôt pour intervenir hors du point 2 de l'ordre du jour pour revenir sur la décision que le Bureau a prise lors de sa séance concernant **la suppression de la session de février 2013**.

Alors, je ne connais pas assez le règlement pour savoir si, par le biais du dépôt d'une motion d'ordre en lien avec l'article 108 de notre règlement, nous avons le droit, nous députés, de demander de reconsidérer cette décision afin que le Bureau puisse se réunir soit aujourd'hui, soit demain pour que l'on puisse maintenir la session de février; est-ce que j'ai trois minutes pour dire pourquoi? Merci.

La commission IF a travaillé d'arrache-pied pendant deux jours à Aoste afin de traiter d'une problématique fondamentale, à savoir l'ordonnance concernant les fusions de communes. Ce Parlement, durant cette législature, s'est cogné parfois et s'est même querellé pour savoir quelles sont les bonnes règles, quels sont les bons règlements à prendre pour qu'on puisse trouver un *modus vivendi* en matière de fusions de communes.

L'assurance nous a été donnée (à la commission et à son président) que le postulat déposé durant la dernière session sera traité en février afin que l'on puisse, avec les gens qui ont étudié cette problématique, prendre les bonnes décisions. Ce postulat a été signé par le président, démissionnaire de surcroît, ce qui signifie que si j'applique les règles que j'ai lues dans la Newsletter, ce postulat deviendra caduc puisque je ne me représente plus lors de la prochaine législature.

Il y a un deuxième postulat en ce qui concerne le bilinguisme. Vous savez que ce problème est fondamental. La question du bilinguisme revient à chaque session. Elle sera également traitée aussi dans un amendement de la députée Liliane Brigger concernant les traducteurs. Nous avons déposé un postulat avec l'équipe actuelle qui a traité de cette problématique. L'assurance nous a été donnée que ce postulat sera traité durant la session de février.

Nous devons examiner lundi la problématique de la fusion des communes de Betten et de Martisberg. Je vous rappelle que c'est la dernière fusion qui se déroule sous l'ancien droit. J'ai reçu une seule date du conseiller d'Etat Maurice Tornay, à savoir le lundi 17 décembre. Je ne veux pas lui jeter la pierre, c'est le seul jour où il est disponible. Donc, contact a été pris pour que, lundi prochain, nous puissions aller sur place traiter de cette problématique, contact a été pris par M. Mangisch pour organiser la journée, pour rencontrer les autorités locales. S'il n'y a plus de session de février, devons-nous maintenir cette rencontre? Nous devons déposer le rapport pour le 3 janvier.

Donc, vous voyez un petit peu le respect que l'on a du travail des commissions, qui se sont donné sincèrement de la peine pour bien faire les choses.

Pour moi, c'est un manque total de respect. Qui du respect du travail de ce Parlement? Je ne sais pas qui est véritablement à l'origine de cette décision mais, pour moi, elle est inacceptable et, pour nombre de députés dans cette salle, elle est inacceptable aussi.

De surcroît, nous avons reçu une Newsletter du Service parlementaire qui indique que bel et bien nous aurons une session en février 2013.

Alors, on aimerait savoir quand même qui commande encore dans ce Parlement parce que nous sommes sous le choc, nombre de députés, nombre de députés de notre groupe aussi.

Je rappelle de surcroît ce qu'a dit M. le président. Vous avez engagé des jeunes, on essaie de valoriser toute la formation musicale qui est donnée par les différents conservatoires, ces jeunes viennent chaque mardi, et on va leur dire tout simplement: non,

vous restez à la maison parce que nous avons décidé qu'il n'y aurait pas de session en février.

Par rapport aussi aux associations professionnelles qui doivent se présenter, par rapport à la commission des finances qui doit se réunir au mois de janvier – à quoi bon se réunir s'il n'y a plus de session en février – pour traiter des subventions aux caisses maladie!

Donc, je ne sais pas si je suis en droit de le faire mais, au nom d'une majorité de députés dans cette salle, je dépose cette motion d'ordre afin que le Bureau se réunisse et puisse revoir sa position pour le maintien d'une session en février, même si elle ne devait durer que deux jours, afin que le travail des commissions soit respecté.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat für diesen Antrag.

Es ist so, dass das Büro über die Durchführung dieser Session entscheidet.

Ich schaue das jetzt als eine Petition an. Wir werden jetzt hier eine Abstimmung durchführen, die nicht entscheidend ist, ob die Session stattfinden wird oder nicht, sondern nur den Wunsch äussert. Das Büro wird sich dann im Anschluss dieser Sitzung noch einmal treffen, um über Ihren Antrag, diese Petition, abzustimmen.

(...)

Mit 97 Ja, 14 Nein und 11 Enthaltungen haben Sie das Büro beauftragt, noch einmal auf diesen Entscheid zurückzukommen und ich lade das Büro ein, heute direkt im Anschluss an diese Sitzung im Sitzungszimmer zusammenzukommen.

Entrée en matière

3. DECISION concernant l'initiative populaire cantonale «pour un salaire minimum légal»

Eintretensdebatte

BESCHLUSS betreffend die kantonale Volksinitiative «Für einen gesetzlichen Mindestlohn»

*Commission de l'économie et de l'énergie /
Kommission für Volkswirtschaft und Energie*

Präsident: Diego Clausen / Rapporteur: Frédéric Delessert

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député (suppl.) Marcel Delasoie, PLR:

La prospérité de notre pays réside dans le fait que nous connaissons une stabilité économique et une paix sociale permanentes. Et cela est dû essentiellement à l'existence, depuis près d'un siècle pour certaines et plus de 75 ans pour beaucoup d'autres, de conventions collectives de travail signées entre partenaires sociaux. Entre partenaires sociaux responsables, devrais-je dire car, pour que cette situation exceptionnelle existe, il faut de part et d'autre des gens raisonnables, conscients de leurs responsabilités.

Pourquoi, dès lors, vouloir bousculer un système qui a fait ses preuves, qui a apporté à notre pays l'une de ses plus grandes forces: sa paix sociale? Nous sommes un des pays qui travaillent le plus en Europe, dont les habitants ont le meilleur pouvoir d'achat et dont les habitants sont les plus heureux selon les statistiques de l'OCDE.

Nous devons donc nous préserver de tous les éléments qui, pour des raisons idéologiques, viendraient perturber ce durable mais fragile équilibre.

Et les salaires minima en sont un qui, au mépris de toutes les conventions collectives de travail signées, voudrait imposer dans la loi un salaire minimum, qui deviendra rapidement un salaire de référence, un salaire de base qui servirait à tout départ de négociations, ce qui aura pour conséquence évidente un nivellement par le bas des salaires de toutes les branches conventionnées. Ce n'est certainement pas cela que souhaitent les initiants mais c'est pourtant bien cela qui se produirait.

Quant aux travailleuses et aux travailleurs employés à temps plein et qui ont des difficultés financières en fonction de leurs revenus et de leur situation personnelle, il existe un certain nombre de prestations sociales qui doivent leur permettre d'améliorer leur situation. C'est leur but premier.

Mais, en supprimant ces emplois moins bien rémunérés, on favorise leur disparition et la disparition d'emplois pour les personnes les plus fragiles de notre société. Et qui alors leur donnera du travail, qui leur donnera une chance d'être actives dans le monde du travail, même à des salaires inférieurs? Malheureusement, avec des minima inadaptés, il se trouvera de moins en moins d'entreprises à même d'offrir un emploi à ces gens qui seront exclus du monde du travail.

Voyez la France qui connaît le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance). Eh bien!, c'est un leurre car il n'a fait croître ni les salaires ni l'économie du pays au grand dam des syndicats et du patronat. Tous les emplois commencent par être rémunérés au SMIC sans tenir compte de la formation, de l'engagement, de la pénibilité, de la situation économique de la branche; tous commencent au SMIC dans l'insatisfaction générale.

Non, le SMIC valaisan (qu'on pourrait traduire: salaire minimum inférieur aux conventions), tel qu'il nous est proposé, n'est pas une bonne idée, ni pour les travailleurs ni pour les employeurs. Chaque branche doit pouvoir définir ses classes de salaires et les salaires de chacune d'entre-elles en fonction de ses spécificités et des exigences de la profession.

Il en va évidemment de même en ce qui concerne les apprentis, à qui il n'est pas attribué un salaire mais une rétribution qui correspond aux tâches qu'ils sont en mesure d'effectuer en fonction de leur apprentissage de la profession, en fonction de l'attention et de l'encadrement que nécessite la réalisation sous surveillance de certains travaux. Un apprenti sortira toujours plus riche de son apprentissage s'il a eu un encadrement attentionné, une formation professionnelle complète et suivie, que s'il a eu une rétribution plus importante mais un encadrement lacunaire.

Laissons donc les professions fixer, par le biais de conventions collectives de travail, le salaire des professionnels de la branche et se déterminer sur la rétribution qui devrait être offerte aux apprentis.

Ne changeons pas une formule qui gagne et qui a fait ses preuves.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR refuse l'entrée en matière sur l'initiative populaire cantonale «pour un salaire minimum légal» et vous invite à faire de même.

Merci.

Herr Grossrat (Suppl.) Konstantin Bumann, CSPO:

Nach den Ausführungen zu dieser Initiative an unserer Fraktionssitzung kam die CSPO zum Fazit: «Löbliche Idee zur schlechten Zeit!»

Die CSPO anerkennt, dass es in einigen Branchen, insbesondere wo es keine Gesamtarbeitsverträge gibt, tiefe Löhne hat. Aus diesem Grund ist die CSPO für eine Verstärkung der Sozialpartnerschaft. Das ist der Weg, den die CSPO favorisiert. Denn die

Erfahrungen der Vergangenheit haben es gezeigt, dass bei Einführung von gesetzlichen Minimalbedingungen leider eine Nivellierung nach unten geschah. Als Beispiel die Mutterschaftsversicherung: Hier kam es zu einer Nivellierung nach unten, das heisst bessere Leistungen wurden nach unten auf die gesetzlichen Regelungen angepasst.

Was wir brauchen sind beispielsweise Jahresarbeitszeitmodelle, damit die Arbeitnehmenden in den saisonalen Betrieben endlich gesicherte Arbeitsplätze haben und nicht in der Zwischensaison zwischen Stuhl und Bank fallen. Die Verschärfungen bei der Arbeitslosenversicherung werden sich in den kommenden Jahren noch stärker auswirken als bisher angenommen. Für die CSPO ist die soziale Marktwirtschaft und die gelebte Sozialpartnerschaft zwischen Unternehmer und Arbeiterschaft Erfolg. Diese gilt es zu stärken und nicht zu schwächen.

Die CSPO ist für Eintreten.

M^{me} la députée Carole Darbellay Ghalmi, PDCB:

Le texte de l'initiative n'est pas clair, le salaire mensuel doit prendre en compte le 13^e salaire qui est spécifié et porte ainsi le salaire minimal demandé à 3'791 francs. De plus, le temps de travail mensuel n'est pas précisé, temps qui peut varier de 40 à 42 heures pour une durée conventionnelle et de 45 à 50 heures selon la durée légale de la loi fédérale sur le travail.

Imposer un salaire minimal pour toutes branches économiques confondues, c'est mettre bon nombre d'entreprises à faible rentabilité en grandes difficultés. Certaines branches économiques, tels que l'agriculture, n'y survivraient pas.

Le système actuel n'est, certes, pas parfait mais il laisse ouverte la possibilité entre patronat, salariés et Etat d'élaborer des conditions de travail arrangeant toutes les parties dans le cadre de conventions collectives de travail.

Et, dans certains secteurs où ces conventions collectives n'existent pas, l'Etat du Valais a mis en place des contrats types. Dans ceux qui sont plus sensibles, cette initiative lui a permis de réagir et d'entamer une réflexion.

On ne peut imposer une règle magique, passe-partout pour les différents secteurs économiques.

Nous pouvons et voulons soutenir les secteurs qui veulent créer des conventions collectives, mais discuter d'une problématique aussi importante que le salaire minimal exige une réflexion étudiée, plus élaborée et mieux pensée.

Certains seraient tentés de nous accuser de soutenir les entreprises qui rémunèrent mal leurs employés. Nous leur rappelons que nous sommes le parti de la famille et que notre groupe est contre les salaires indécents, et qu'en même temps nous sommes persuadés que, pour qu'il y ait des salaires, il ne faut pas étrangler les secteurs économiques les plus faibles.

Le groupe DC du Bas accepte l'entrée en matière.

Merci pour votre attention.

M^{me} la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Il aura fallu du temps pour que l'initiative déposée le 26 août 2009 «pour un salaire minimum légal» soit finalement traitée, attente justifiée par le Conseil d'Etat due à l'initiative fédérale et à des négociations parallèles en vue d'augmenter des salaires dans des domaines spécifiques.

Notre Parlement a donc, ce jour, compétence juridique pour fixer un minima salarial dans la mesure où cette action:

- vise à lutter contre la pauvreté
- ne porte pas atteinte à la liberté syndicale et

- se borne à compléter les dispositifs des mesures d'accompagnement aux accords sur la libre-circulation des personnes.

D'autres aspects juridiques ont été examinés sous toutes les coutures et, même si des points devront être réglementés ultérieurement, l'initiative a une validité juridique reconnue.

La forme est donc réglée et on ne va pas s'y étaler.

Qu'en est-il du fond?

Quel salaire minimum pour le Valais?

Le salaire minimum mensuel proposé est de 3'500 francs, respectivement de 3'791 fr. 55 bruts en incluant la part de 13^e salaire. Lorsque l'on soustrait des charges sociales à ce pécule, le montant net restant avoisinera les 3'000 francs nets. Les initiants, vous en conviendrez, ne vous demandent pas le Pérou.

De plus, les initiants, conscients que, pour des secteurs d'activités spécifiques, ce salaire minimum représente une augmentation directe trop lourde pour être appliquée de suite, ont proposé que, pour une branche couverte par une CCT étendue, le seuil des minima puisse débiter à 3'000 francs x 13, l'idée étant que, au fil des ans et des négociations, les salaires augmentent par paliers, tout en garantissant des conditions sociales décentes couvertes par ladite CCT (assurances perte de gain, maladie, etc.).

Pour l'Union syndicale, la fixation d'un salaire minimum n'entrave pas leur liberté de conclure des conventions collectives. Les salaires minima existent dans d'autres pays et d'autres cantons. Les salaires n'ont pas été tirés pour autant vers le bas.

L'initiative ne se heurte pas au principe du libre accès au marché intérieur. Aujourd'hui, lorsqu'une entreprise sise hors canton envoie ses travailleurs dans nos contrées, les normes minimales fixées par les CCT qui existent doivent être respectées.

L'argument de dire qu'un salaire minimum va empêcher aux jeunes sans formation et aux personnes en réinsertion de trouver un emploi doit être aussi analysé.

Quel est ici le rôle de la société?

Protéger tous les salariés et particulièrement des personnes en difficulté, garantir que les employeurs soient prêts et aient la possibilité d'engager des personnes à capacité réduite.

Dans le cadre de la révision de l'AI, la demande syndicale et du PS d'introduction de quotas obligatoires de personnes en réinsertion au sein des entreprises n'a pas été retenue.

Cette initiative permet justement d'obtenir des minima pour les plus faibles.

Les gens avec de grandes formations n'ont pas besoin de cette initiative.

L'un des motifs de refus évoqués par le Conseil d'Etat nous interpelle particulièrement: si les «working poor» gagnent plus, il y aurait pour eux des suppressions ou des baisses des subventions des caisses maladie, des recouvrements de pensions alimentaires ou des bourses d'études.

L'Etat, et fort heureusement, soutient les faibles revenus octroyés par les entreprises à leurs salariés, salariés qui contribuent – pour rappel – à l'enrichissement des dites entreprises. Actuellement donc l'Etat subventionne d'une certaine façon les lacunes du tissu économique. Si des revenus augmentent, le salarié pourra réinjecter son salaire dans l'économie en étant moins dépendant. L'Etat a donc le devoir d'encourager les entreprises à payer correctement les employés et de faire en sorte que ces derniers puissent vivre de leur job au maximum.

L'Union syndicale valaisanne, soutenue parfois par les élus, a tenté de mettre sur pied des conventions collectives, notamment dans la vente ou dans l'agriculture. Même si une convention a été signée pour le secteur de la vente, à ce jour, il n'y a pas d'extension et de force obligatoire.

Notre canton possède des contrats types et il est même champion suisse en la matière. Malheureusement, on peut y déroger par contrat écrit. Donc, un salaire minimum est un outil important qui permettra aussi de lutter contre le dumping salarial.

Les interrogations et précisions à apporter par l'initiative peuvent être résolues du moment qu'il y a une réelle volonté d'introduire un salaire minimum.

Pour finir et reprendre le papillon reçu ce matin du comité d'initiative, il n'est pas acceptable que des salaires en dessous de 3'000 francs existent en Valais et ne permettent pas à de nombreuses familles de vivre dans la dignité sans recours à l'aide sociale.

Tout travail mérite un salaire décent.

Nous regrettons la non-entrée en matière du Conseil d'Etat tant sur l'initiative que sur l'opportunité de proposer un contreprojet.

Le groupe ADG demande à ce Parlement d'accepter cette initiative.

Merci pour votre attention.

Herr Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler ist für Eintreten auf den Beschlussentwurf betreffend die Volksinitiative «Für einen gesetzlichen Mindestlohn». Das Eintreten darf aus formellen und verfahrenstechnischen Gründen ja auch gar nicht bestritten werden.

Inhaltlich lehnt unsere Fraktion die Initiative «Für einen gesetzlichen Mindestlohn» klar und einstimmig ab. Ein monatlicher Mindestlohn von 3'500 Franken ist für uns eine zu starre Lohnuntergrenze. Wir sind der Ansicht, dass die Sozialpartner die Löhne im Rahmen von Gesamtarbeitsverträgen aushandeln sollen. Die Einführung von Mindestlöhnen beraubt die Sozialpartnerschaft eines Teils ihrer Substanz. Zudem berücksichtigt ein Mindestlohn weder die sektoriellen noch die regionalen Besonderheiten.

Im Weiteren führt die Festlegung eines Mindestlohns zur Bedrohung für bestimmte Sektoren der Walliser Wirtschaft, insbesondere für einige Landwirtschaftsbetriebe und KMU in Seitentälern, deren Situation sonst schon prekär ist.

In diesem Sinne lehnt die Fraktion SVPO/Freie Wähler die kantonale Volksinitiative «Für einen gesetzlichen Mindestlohn» einstimmig ab.

Ich danke Ihnen.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Nous débattons une entrée en matière qui n'en est pas une. Comme sous l'expertise étude de notre chef du Service parlementaire Claude Bumann, il n'y a pas de décision à prendre et on ne laisse pas M^e Bumann agir seul. En effet, au niveau du groupe UDC, on a vérifié, il est en excellente compagnie avec le professeur Etienne Grisel qui s'exprime absolument dans la même ligne. Donc, il n'y a pas d'entrée en matière formelle; il n'y aura pas de décision formelle. L'alinéa 3 de l'article que le Conseil d'Etat a proposé ne doit pas être accepté.

L'idée d'un salaire minimum est une idée séduisante. Le groupe UDC partage ce postulat car il n'est pas décent que des personnes dans cette société d'un niveau matériel relativement élevé, voire élevé, doivent se battre avec des rémunérations insuffisantes. L'objectif, nous le partageons. L'idée est séduisante. Chacun a droit dans cette société à un salaire décent.

Nous allons décider du sort d'une initiative. Apparemment une décision ordinaire, un acte législatif et c'est tout. En réalité, cette décision a une tout autre portée. Nous allons décider d'un mode de société. Est-ce que l'on souhaite un système libéral ou est-ce que l'on opte pour un système étatique de nature collectiviste?

Il s'agit de faire un état des lieux. Actuellement, notre système du droit du travail fonctionne sur le thème du partenariat social, et ce système fonctionne et ce système

fonctionne très bien. L'offre juridique nous offre déjà les instruments pour concrétiser ce partenariat social. Nous avons donc les conventions collectives, comme cela a été dit tout à l'heure, la possibilité d'étendre ces conventions collectives, et je cite à la barre comme témoin notre ami camarade German Eyer qui, encore récemment, signait l'extension du champ d'application aux travailleurs du secteur principal de la construction et du carrelage, publiée récemment dans le Bulletin Officiel. Notre collègue German Eyer, qui pratique ce genre d'exercice, a constaté que la discussion était âpre, que la discussion était peut-être dure, mais que des solutions sont possibles car l'employeur a besoin du collaborateur et le collaborateur a besoin de l'employeur. C'est ça toute l'essence du partenariat social. Conventions collectives disais-je avec possibilité d'extension.

Il y a aussi les contrats-types de travail (art. 359 du code des obligations). Et le Valais est particulièrement bien servi. Je cite: contrats-types de travail pour l'agriculture, pour les personnel au service d'économie domestique, pour le personnel de la vente dans le commerce de détail, pour le personnel des téléphériques, télésièges, téléskis, pour le personnel des bureaux d'ingénieurs, d'architectes et autres bureaux d'études, pour les ouvriers de caves, pour le personnel des entreprises de transport automobile, pour le personnel des fromageries, contrat-type pour les travailleuses et les travailleurs du secteur de la maintenance et du nettoyage industriel.

Avec les conventions collectives, avec les contrats-types, l'on couvre pour ainsi dire la totalité du domaine du droit du travail.

Il ne s'agit pas, en acceptant votre initiative, de tuer le partenariat social. Vous tueriez en même temps le dialogue entre parties, et cela est encore plus mortel pour la cohésion sociale. Et finalement je dirai, lorsqu'il y a un blocage dans les négociations, il y a la commission tripartite que notre collègue Serge Métrailler du côté de l'AVE et notre collègue German Eyer du côté d'UNIA du Haut-Valais connaissent. Cette commission tripartite (1/3 employeurs – 1/3 employés – 1/3 étatique) est là pour faire les déblocages nécessaires.

Et j'admets, Camarade German Eyer, comme *ultima ratio*, lorsque vraiment si l'on se confronte à un employeur qui n'est pas correct, qui refuse le dialogue, comme *ultima ratio* donc la Constitution fédérale permet le droit de grève.

Alors, le système apporte toutes les solutions, le système fonctionne, il fonctionne bien, Mesdames et Messieurs, n'allez pas avec un explosif qui risque d'exploser au visage.

Vous aurez compris que le groupe UDC n'entre pas en matière parce qu'il n'y a pas lieu d'entrer en matière. Par contre, au fond, le groupe s'opposera à cette initiative.

Herr Grossrat Manfred Schmid, CVPO:

Ein gesetzlicher Mindestlohn von brutto 3'500 Franken pro Monat für alle! Ich weiss nicht, ob sich die Initianten über die Auswirkungen ihrer Initiative auf unsere Arbeitswelt im Klaren sind.

Es gibt kein überzeugendes ökonomisches Argument für die Einführung von Mindestlöhnen. Selbst Deutschland, ein wichtiges Land in der EU, kennt die Mindestlöhne per Gesetz nicht und die anderen EU-Länder haben wohl bewiesen, dass Mindestlöhne kein Wirtschaftswachstum und keine niedrigen Arbeitslosenzahlen bedeuten.

Mindestlöhne per Gesetz:

- vernichten Arbeitsplätze;
- reduzieren die Beschäftigungschancen von Arbeitslosen;
- würden mittelfristig die funktionelle Sozialpartnerschaft in vielen Branchen mit Gesamtarbeitsverträgen schwächen. Das heutige Lohnfindungssystem im Wallis und in der Schweiz mit den verschiedenen Gesamtarbeitsverträgen ist eine Stärke des Arbeitsmarktes.

Niedriglohnarbeit ist immer noch besser als keine Arbeit, meine Damen und Herren, und dort wo die Löhne zur Existenzsicherung nicht ausreichen, haben wir im Wallis Instrumente, welche diese Existenzsicherung garantieren.

Ich bin mir nicht sicher, ob die Initianten sich mittelfristig mit diesem Anliegen nicht um die eigenen Früchte der Vergangenheit bringen, die da heissen:

- tiefe Arbeitslosenzahlen;
- der Arbeitsfrieden im Land;
- die Gesamtarbeitsverträge in vielen Branchen mit wesentlich höheren Mindestlöhnen.

Absicherung der gewerkschaftlichen Gestaltungsmacht per Gesetz? Nein, danke!
Eine funktionierende Sozialpartnerschaft auf der Ebene von Gesamtarbeitsverträgen? Ja, bitte!

Aus diesen Gründen lehnt die CVPO die Initiative entschieden ab.

Danke.

M. le député David Théoduloz, PDCC:

Le but de l'initiative, tout le monde le connaît: création d'une base légale requérant un salaire minimal de 3'500 francs par mois x 13, soit au final 3'791 francs par mois.

Dans le même temps, une initiative fédérale a également abouti. Elle demande que la Confédération et les cantons encouragent l'inscription dans les conventions collectives de travail de salaires minimums. Cette disposition serait, quant à elle, de rang constitutionnel.

Dans l'exposé des motifs relatifs à l'initiative fédérale, on confirme que de nombreuses raisons d'ordres politique et économique s'opposent à une cantonalisation plus poussée des salaires. Beaucoup de prestations sont proposées au-delà des frontières cantonales ou une partie considérable d'entre elles est le fait de fournisseurs provenant d'autres cantons. En outre, nombre de cantons sont hétérogènes ayant des régions à hauts salaires et d'autres à bas salaires. Dans cet exposé des motifs, on parle en particulier des cantons touristiques.

Ainsi, l'initiative cantonale pourrait vraisemblablement se heurter au principe de liberté d'accès aux marchés intérieurs. Ce salaire minimum serait-il applicable aux entreprises soumissionnaires provenant d'autres cantons? Nous en doutons.

Le travail existant actuellement entre partenaires sociaux nous paraît également efficace. De nombreux accords, de nombreuses conventions collectives de travail sont signés chaque année.

Le groupe PDCC a également été sensible au risque de figer les bas salaires pour le personnel non formé.

Le groupe PDCC a plus particulièrement été sensible encore au fait que l'on ne tienne pas compte dans cette initiative cantonale des différents secteurs d'activités, notamment ceux à faibles revenus. Le Valais ne peut faire autrement; il doit en tenir compte. Il en va d'un principe de proportionnalité.

Vous l'avez compris, à ce stade, pour le Grand Conseil, une seule possibilité ou deux plutôt: accepter ou refuser l'initiative telle que proposée, aucune possibilité d'amendement visant une modification de fond.

Au vu de l'ensemble de ces arguments, le groupe PDCC propose le rejet de cette initiative. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je passe la parole encore une fois au député (suppl.) Marcel Delasoie pour une rectification.

M. le député (suppl.) Marcel Delasoie, PLR:

Oui, juste une précision, Monsieur le président, par rapport à la position de notre groupe.

Donc, évidemment vous l'aurez compris dans nos propos, le groupe PLR accepte le projet de décision du Conseil d'Etat et s'oppose à l'initiative pour le salaire minimum.

La discussion est close.

Herr Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Es gilt es zu erwähnen, dass wir noch nie eine Initiative behandelt haben. Deshalb hat auch das Büro des Grossen Rates den Chef des Parlamentsdienstes beauftragt, sich mit diesem Initiativtext oder mit dem Verfahren von Initiativen auseinanderzusetzen.

Als Ausgangslage gilt es zu erwähnen, dass das Eintreten nicht bestritten werden darf. (Dies vielleicht ein Hinweis an die PLR.) Das Parlament kann höchstens eine Vertagung oder eine Rückweisung an die Kommission oder an den Staatsrat beantragen. Grundsätzlich kann man Abänderungsanträge machen (das ein Hinweis an Herrn Perruchoud).

Die Volkinitiative «Für einen gesetzlichen Mindestlohn» wurde am 26. August 2009 mit 4'181 gültigen Unterschriften eingereicht.

Gemäss Verfassung des Kantons Wallis braucht es 4'000 Stimmberechtigte (2. Kapitel: Initiativrecht, Art. 33). Die Umsetzungsfrist liegt bei 3 Jahren.

Der Staatsrat hat am 30. September 2009 das Zustandekommen festgestellt. Die Justizkommission, welche mit der Prüfung der Gültigkeit beauftragt wurde, hat am 2. Dezember 2009 diese ausgesetzt, da ein Bundesgerichtsentscheid des Kantons Genf mit einer vergleichbaren Thematik noch ausstand.

Schlussendlich wird die Initiative durch die Justizkommission am 29. Juni 2010 aufgrund des Bundesgerichtsentscheids des Kantons Genf (mit der Idee *in dubio pro populo*) für gültig erklärt.

Am 6. Juli 2012 hat der Staatsrat anhand einer Botschaft den Antrag gestellt, die Initiative durch den Grossen Rat abzulehnen und ebenso dem Volk eine Ablehnung zu empfehlen und zudem auf einen Gegenvorschlag zu verzichten.

Unsere Kommission wurde nun damit beauftragt, dessen Antwort auf die kantonale Initiative «Für einen gesetzlichen Mindestlohn» zu überprüfen. Ebenso galt es gemäss des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten die Initiative einer materiellen Prüfung zu unterstellen. (Hier verweise ich auf den Artikel 115 Prüfung der Gültigkeit und ebenso auf den Artikel 121.)

Es handelt sich hier um eine Einheitsinitiative, das heisst es handelt sich nicht um einen ausgearbeiteten Entwurf mit ausformulierten Artikeln. Die Initiative umschreibt lediglich die Grundsätze, die bei einer Umsetzung zu beachten wären.

Es ergeben sich nun folgende Möglichkeiten:

1. Das Parlament sagt Ja.

Bei einem Ja muss ein Gesetz gemäss Initiativtext ausgearbeitet werden. Letztendlich hängt es von den Vorschlägen der Verwaltung bzw. von den Abänderungsanträgen von uns Grossräte bzw. Fraktionen ab, ob die Initianten mit dem Gesetzesentwurf einverstanden sind.

Sie können falls das Gesetz von der Ursprungsidee der Initiative zu sehr abweicht ein fakultatives Referendum ergreifen.

2. Sagt das Parlament Nein, kommt es trotzdem zur Volksabstimmung. Es findet aber nur eine Beratung (Lesung) statt. Fällt der Volksentscheid negativ aus, so ist das Verfahren beendet. Fällt er positiv aus, ist der Grosse Rat verpflichtet, ein kantonales Gesetz

auszuarbeiten. Auch hier besteht letztendlich die Möglichkeit eines fakultativen Referendums.

3. Möglichkeit: Die Initianten ziehen aufgrund der Wortmeldungen und der politischen Stimmungen an der Dezemberdebatte ihre Initiative zurück.

Weil von Seiten des Staatsrats kein Gegenentwurf vorliegt, kann der Grosse Rat über keinen befinden bzw. auch keinen eigenen ausarbeiten. So gesehen ist Absatz 3 – wie Herr Perruchoud gesagt hat – des einzigen Artikels überflüssig und somit zu streichen. Ich habe im Namen der Kommission dementsprechend einen Abänderungsantrag eingereicht.

Die Initiative wurde unter folgenden Gesichtspunkten analysiert – die Gültigkeit ist ja nicht bestritten:

1. Interpretation

Hier reden wir von der Lohnsumme: Die Lohnsumme ist mit 3'500 Franken beziffert. Letztendlich geht es nicht um 3'500 Franken, sondern um 3'791,55 brutto pro Monat wenn man den 13. Monatslohn miteinkalkuliert. Wenn die Arbeitsbedingungen anhand eines Gesamtarbeitsvertrags geregelt sind, kann der Mindestlohn 3'291 Franken betragen (aufgerechnet auf den 13. Monatslohn). Also hier besteht ein Widerspruch. Gemäss Gesamtarbeitsvertrag liegt die Lohnsumme sogar tiefer.

Arbeitszeit: Auch hier gibt es einen Widerspruch. Reden wir von 40-42 Stunden pro Woche oder von 45-50 Stunden pro Woche gemäss eidgenössischem Arbeitsgesetz?

2. Rechtsgültigkeit

Vereinbarkeit mit dem übergeordneten Recht: Der Staatsrat ist der Meinung, dass der Mindestlohn wenn schon in der Verfassung verankert sein müsste. Dem widerspricht aber der Bundesrat. Zur Information: Der Bundesrat hat am 4. Juli 2012 beschlossen, die Eidgenössische Volksinitiative «Für den Schutz fairer Löhne» ohne Gegenvorschlag zur Ablehnung zu empfehlen. Sie verlangt von Bund und Kantonen, dass sie die Festlegung von Mindestlöhnen in Gesamtarbeitsverträgen fördern und einen gesetzlichen nationalen Mindestlohn festsetzen. Die Initiative stellt damit die Lohnfestsetzungsmechanismen in Frage, die sich in der Schweiz schon seit Jahrzehnten in den unterschiedlichen kantonalen Wirtschaftsregionen bewährt haben. Der freie Zugang zum Binnenmarkt scheint gefährdet.

Die Sozialpolitik: Nicht zu vergessen, es sollte auch dieser unterstellt sein. Bei der Landwirtschaft und dem Verkauf bestehen nur unwesentliche Abweichungen gegenüber den Gesamtarbeitsverträgen und den Normalarbeitsverträgen.

Beachtung der Verhältnismässigkeit der unterschiedlichen, regionalen Besonderheiten: Hier geht es um Personenkategorien, Regionen, Branchen, Wirtschaftssituationen, die sicher unterschiedlich sind und nicht einfach globalisiert werden können.

3. Sozio-ökonomische Zweckmässigkeit / Untergrabung der Sozialpartnerschaften

Hier rede ich von:

- starren Lohnuntergrenzen, die entstehen könnten;
- Personen, welche sich in der Wiedereingliederung befinden;
- Jugendliche ohne Ausbildung;
- Personen mit gesundheitlichen Problemen / IV-Rente;
- Verschwinden von Unterhaltsbeiträgen, Schwelleneffekte in den Bereichen BVG, Krankenversicherungsbeiträge, Stipendien;
- vermehrte Teilzeitarbeit (unterhalb BVG-Minimum);
- Gefahr für die Branchen Landwirtschaft und Verkauf und
- Verringerung der Anzahl Lehrstellen.

Es gilt noch abschliessend zu bemerken, dass die Kommission leider über keine Statistiken verfügte, welche die Anzahl Personen aufzeigt, die sich unter der Lohngrenze von 3'500 Franken (bei 100% Beschäftigungsgrad) befinden. Die Initianten erwähnten im Jahre

2009 die Zahl von 26'000 Personen, die weniger als 3'500 Franken im Monat verdienen, ohne allerdings erwähnen zu können, auf welche Statistik sich diese Zahl beruht.

Wie bereits erwähnt, gibt es nur eine Lesung und die Kommission lehnt die Initiative mit 11 Nein gegenüber 2 Ja bei 0 Enthaltungen ab.

In diesem Sinne danke ich allen Fraktionen für das Eintreten und danke für die Aufmerksamkeit.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich kann Ihnen wie folgt die Position vom Staatsrat darlegen:

Le Conseil d'Etat reconnaît que l'initiative déposée est généreuse et qu'elle poursuit un but noble de justice sociale.

Malheureusement, la formulation du texte, qui propose notamment la mise en œuvre par le biais d'une loi et non d'une disposition constitutionnelle spécifique, pose différents problèmes.

Au fond, le Conseil d'Etat est d'avis que la mise en place d'un salaire minimal comme formulé dans l'initiative via une base légale cantonale pourrait:

- rendre plus difficile l'engagement des personnes en voie de réinsertion
- décourager l'engagement d'apprenti
- accroître les difficultés dans certains secteurs de l'économie déjà en situation critique.

De même, contraindre les entreprises valaisannes à appliquer un salaire minimum alors que les sociétés ayant leur siège dans un autre canton n'y seraient pas soumises pose des problèmes d'égalité de traitement, en particulier dans le domaine des marchés publics.

Un nombre important de mesures est déjà mis en œuvre pour veiller à garantir des conditions de travail et de salaires correctes et dignes.

En Valais, un fort accent est mis sur les contrôles du respect des règles en vigueur dans le but de lutter contre le travail au noir et le dumping salarial.

Le canton collabore activement avec les partenaires sociaux autant syndicaux que patronaux pour rechercher des solutions communes.

Le Valais peut être fier d'être l'un des cantons qui comptent le plus grand nombre d'accords collectifs de branches garantissant des salaires convenables. Par exemple, au début de cette année, le secteur principal de la construction n'était plus régi par une convention de travail au niveau suisse. Suite à un vif débat dans cette salle – c'était il y a un an exactement –, j'ai pris l'initiative avec la collaboration des partenaires sociaux de proposer au Conseil d'Etat l'édiction d'un contrat-type obligatoire de travail fixant les salaires minimaux dans la construction en Valais. Cette solution transitoire est toujours en vigueur aujourd'hui puisque la convention nationale n'a toujours pas été étendue par le SECO.

Des efforts dans certains secteurs doivent encore être faits. Le Conseil d'Etat s'est engagé, par les bons offices de mon département, à promouvoir des négociations salariales entre les partenaires dans les domaines dans lesquels on peut trouver des salaires inférieurs au montant proposé par l'initiative, soit avant tout l'agriculture et le commerce de détail.

Je souhaiterais ici particulièrement saluer l'effort consenti par la Chambre valaisanne d'agriculture pour l'augmentation des salaires servis dans ce secteur. Des garanties ont été données de porter progressivement d'ici à quatre ans les salaires les plus bas servis en Valais au niveau de ceux conseillés par l'Union suisse des paysans.

J'appelle de mes vœux qu'une solution puisse également être trouvée entre les partenaires sociaux de façon à pouvoir fixer des salaires conventionnels dans le domaine du commerce de détail.

Il faut, enfin, relever que le 25 janvier 2011 les syndicats de l'Union syndicale suisse ont lancé, au niveau fédéral, une initiative sur les salaires minimaux. Cette initiative a abouti.

Le Conseil d'Etat estime qu'il serait donc malvenu d'accepter maintenant l'initiative cantonale sachant que le peuple suisse devra se prononcer au niveau fédéral prochainement.

Ainsi, pour ces motifs, le Conseil d'Etat propose le rejet de l'initiative sans contreprojet.

Ich möchte noch einige Worte auf Deutsch anfügen. Ich habe mir auf die heutige Debatte auch Gedanken gemacht. Ich habe einen interessanten Artikel gefunden. Es ist das Bundesamt für Statistik. Sie geben an, wie viel die Schweizer verdienen und wie viel ihnen bleibt. Ein Schweizer Haushalt zählt im Durchschnitt 2,23 Personen und ein Schweizer Haushalt hat nach Abzug der Steuern ein durchschnittlich verfügbares Einkommen von 6'825 Franken. Wenn ich jetzt die Miete abziehe (und die nehme ich tiefer an als in anderen Kantonen), wenn man die Nahrungsmittel abzieht dann bleiben einem wenn man ein Durchschnittseinkommen hat rund 5'500 Franken für die Gesundheitskosten, Zahnarztkosten, Kleider, Zeitungen, Schuhe, Nachrichten, Gebühren für Fernsehen und Radio. Wenn man die Initiative nimmt, dann bleiben rund 1'300 Franken pro Monat für diesen Haushalt für die gleichen Ausgaben. Und wenn wir die tiefsten Löhne bei uns nehmen, dann bleiben noch 600 Franken.

Ich denke, man kann heute dafür oder dagegen sein; wir müssen uns Gedanken machen: Welche Rolle spielt der Staat bei diesen Disparitäten? Welche Rolle spielt der Staat, wenn wir die privaten Betriebe unterstützen oder ihnen Subventionen sprechen? Wir sind alle gefordert, uns unabhängig des heutigen Ausgangs dieser Debatte Gedanken zu machen, wie wir diese Disparitäten in der Gesellschaft mildern können.

Der Präsident:

Danke Frau Staatsrätin.

Wie wir mitbekommen haben, können wir hier weder abstimmen noch Abänderungsanträge einbringen.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 13 décembre 2012.*)

4. PROJET DE BUDGET 2013: Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence

ENTWURF DES VORANSCHLAGS 2013: Allgemein, Legislative, Exekutive, Präsidium

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Der Präsident:

Es gibt bei diesem Geschäft keine Anträge, die von der Finanzkommission akzeptiert wurden. Wir werden hier also über jeden einzelnen Antrag diskutieren, sofern er nicht zurückgezogen wurde.

1. Budget global <i>COFI par Georges Emery</i>	Voranschlag allgemein <i>FIKO durch Georges Emery</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
3 charges de fonctionnements réduction des charges du compte de fonctionnement (en dehors des amortissements du patrimoine administratif) - 4'000'000.-	3 Aufwand Laufende Rechnung Reduktion des Aufwands der Laufenden Rechnung (ohne Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen) - 4'000'000.-
Décision de la commission: Accepté	Beschluss der Kommission: Angenommen

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:

Proposition 1

Les charges augmentant plus fortement (4,25%) que les recettes (3,75%), il en résulte une régression de la marge d'autofinancement de 6,8 millions par rapport au budget 2012. Si «comparaison n'est pas raison» entre les comptes 2011 et le budget 2013, il n'en demeure pas moins que l'on ne peut pas passer sous silence le fait qu'elles diminuent de près de 91 millions, soit près de 34%.

Quant au reproche fait à la commission des finances de justifier sa demande de réduction des charges de fonctionnement en comparant, et je le précise exceptionnellement, l'augmentation des charges par rapport à l'augmentation des recettes, je laisse le soin au président de la commission des finances de donner de plus amples explications sur ce mode d'analyse qui a été retenu pour l'analyse du budget 2013.

La commission des finances vous propose d'accepter cette réduction budgétaire qui – faut-il le rappeler? – ne représente que 1,4 o/oo du total des charges de fonctionnement.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Nous sommes au cœur du débat. Comment justifier ou comment traiter aujourd'hui d'une proposition qui, justement, a perdu sa justification et n'en a, entre novembre et décembre, pas trouvé d'autre?

Lors de l'entrée en matière, nous avons dit que nous n'acceptons pas et que nous ne voulions pas la démonstration faite par la commission des finances à l'appui de cette proposition-là. Nous maintenons cette position. Nous avons entendu plusieurs membres de la commission des finances d'ailleurs aller dans notre sens. L'outil proposé par la commission des finances n'est rien d'autre qu'un troisième outil ou un troisième frein en sus des deux qu'on connaît déjà, que nous acceptons et que nous avons toujours défendus. Par contre, nous ne voulons pas de ce troisième outil. Nous sommes persuadés qu'il n'est pas bon, et la majorité des membres de la commission des finances l'est aussi actuellement. Nous sommes persuadés qu'il n'est pas bon puisque si l'on veut réellement, et c'est notre vœu, essayer de comprimer les dépenses de fonctionnement dans ce canton, il ne suffit pas d'en faire un lien au niveau du budget sinon il suffirait évidemment pour le Conseil d'Etat de ne pas porter au budget des dépenses qu'il sait obligatoires. Pensons, et on en a tous fait l'expérience ces dernières semaines, au déblaiement de la neige sur les routes. Eh bien!,

pour pouvoir avoir un ratio répondant à la demande de la commission des finances ici, il suffirait de ne pas mettre de montant au budget, sachant très bien que si la neige tombe il faudra, par contre, l'évacuer. Nous ne voulons pas aller dans ce sens-là. Nous ne sommes pas d'accord avec l'outil.

Alors, que reste-t-il d'une proposition qui a perdu sa justification? C'était la question de base. En ce qui nous concerne, et même si nous voulons et nous insistons toujours pour la compression des dépenses de fonctionnement, nous faisons cette fois-ci confiance au Conseil d'Etat dans son projet qui a fait cet effort de comprimer les dépenses de fonctionnement et nous demandons à la commission des finances de trouver un autre outil – c'est «essayé pas pu», mais cela ne veut pas dire que l'on ne doit pas se remettre au travail – pour, lors des exercices futurs, arriver avec nous et avec le Conseil d'Etat, à comprimer ces charges de fonctionnement.

Donc, en face d'une proposition non justifiée, nous, pour l'heure, nous préférons la refuser.

Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Es wiederholt sich in jedem Jahr: Der Staatsrat präsentiert sein Budget, die Finanzkommission tagt *ex muros* und kommt jedes Jahr zurück mit der immer gleichen Aufforderung, es müsse zusätzlich gespart werden. So war es vor einem Jahr, vor zwei Jahren, vor drei Jahren – so war es auch schon vor zehn Jahren. So läuft es immer wieder gleich ab. Und die Fiko sieht sich ein bisschen in der Rolle des Spargewissens in diesem Parlament.

Was in diesem Jahr neu ist, die Fiko sagt es sollen vier Millionen gespart werden ohne zu sagen in welchem Departement, in welcher Dienststelle effektiv gespart werden solle und das scheint uns schon etwas starker Tobak zu sein.

Der Standpunkt der Fraktion SP / Linke Allianz ist klar: Damit der Staat funktioniert, müssen wir ihm auch die dafür notwendigen Mittel zur Verfügung stellen. Hinzu kommt, dass bei einem Budget von nahezu zwei Milliarden Franken eine Reduktion von vier Millionen Makulatur ist und nichts anderes als ein kleines Muskelspielchen der Fiko gegenüber der Regierung.

Die SP / Linke Allianz lehnt diesen Antrag ab.

M. le député David Théoduloz, PDCC:

Une troisième règle – peut-on l'interpréter ainsi? – avec une augmentation des charges qui ne doit pas dépasser l'augmentation des recettes.

Rien de plus dangereux aux yeux du groupe PDCC. Vous savez, quand on se trouve dans un budget, il est très facile d'arriver avec quelques millions supplémentaires dans l'évaluation des recettes ou quelques millions de moins dans l'évaluation des charges. Nous parlons d'un budget de l'ordre de 2,8 milliards, donc évidemment imaginez-vous ce que cela peut représenter si on arrive avec une troisième règle comme celle-ci et le jeu que l'on forcerait de jouer au Conseil d'Etat. Un apurement des éléments extraordinaires, et je l'ai déjà dit lors du débat d'entrée en matière, qui n'est pas complet dans le cadre du rapport de la commission des finances. Et enfin, et pas des moindres pour le groupe PDCC, des notions de détails qui nous manquent quant à l'analyse des charges du personnel, quant à l'analyse des subventions sans caractère d'investissement.

Toujours est-il que nous avons montré notre fidélité à plusieurs reprises à la commission des finances et que cette proposition est suffisamment large pour passer parce qu'elle reste sur la rubrique 3.

Nous estimons donc que le Conseil d'Etat peut faire cet effort de 4 millions.

Le groupe PDCC sera donc majoritairement favorable à cette proposition de la commission des finances.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

Une restriction budgétaire même restreinte est toujours difficile à accepter par un Gouvernement. Celui-ci a travaillé durant de longs mois pour présenter un budget équilibré et accepté par l'ensemble du Conseil d'Etat.

La commission des finances, si elle propose cet amendement aujourd'hui, ne l'a pas fait à l'emporte-pièce. Elle a étudié différentes pistes pour remplacer l'IPC, n'en a pas trouvé de tangibles et de crédibles par manque de temps. Nous sommes des miliciens et nous essayons de faire le maximum avec nos moyens.

La solution trouvée pour analyser les charges et les recettes, même si elle n'est pas convaincante, n'en est pas moins une approche que la commission des finances a prise pour analyser le budget et les comptes depuis plusieurs années. En effet, depuis que je suis membre de cette commission, les amortissements du patrimoine administratif ont toujours été retirés des charges par la commission des finances. Cette vision, qui diffère du Conseil d'Etat, n'a jamais fait l'objet d'aucune discussion et de remise en question lors des dernières années. La différence est que, cette année, nous prenons cette référence pour étayer une restriction budgétaire basée sur des données et non sur une volonté d'économies sans valeur refuge. Cette manière de faire a paru objective à la commission des finances et ce critère d'évaluation n'a jamais été pris par la commission des finances comme une vérité perdurable dans les années à venir.

Les prochaines commissions des finances se chargeront de trouver un autre critère pour que l'analyse des charges et des recettes soit prise différemment.

La commission des finances n'a non plus jamais voulu faire de cette proposition une règle, même pas un troisième frein.

La proposition d'amendement budgétaire que vous propose la commission des finances est la plus faible de ces six dernières années. Cela est dû certainement à la volonté du Conseil d'Etat de maîtriser toujours plus en avant les charges de fonctionnement.

Les comptes de ces dernières années démontrent que les demandes de la commission des finances, bien que difficiles à accepter par le Gouvernement, n'ont jamais préterité la bonne marche de l'Administration cantonale.

La commission des finances, en plus, laisse la marge de manœuvre au Gouvernement pour aller chercher les économies dans les rubriques qui lui semblent possibles.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs les députés, de suivre la commission des finances en demandant un effort de 4 millions au Conseil d'Etat dans les charges de fonctionnement.

Merci de m'avoir écouté.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Le Gouvernement a la conviction que nous sommes ici face à un troisième mécanisme – alors, j'entends maintenant, Monsieur le président de la commission des finances, qu'il n'y a pas volonté de perdurer dans cette démarche de la part de votre commission, nous en prenons acte bien entendu avec beaucoup de satisfaction parce que nous estimons que ce n'est pas à travers une disposition ou rapport que l'on peut introduire ce qui est effectivement, même si ce n'est pas votre volonté mais, de fait, en réalité, un troisième mécanisme qui vient s'ajouter au premier que nous avons et que la Confédération ne connaît pas, c'est le frein aux dépenses, et au deuxième que nous avons, c'est le frein à l'endettement que la Confédération connaît, et puis le troisième, ce serait l'interdiction d'avoir une augmentation des charges supérieure aux produits. Sur une durée, nous assurons cela, et du reste la Planification intégrée pluriannuelle qu'on vous a présentée hier, sans

rectification des chiffres, prévoit une augmentation en pour-cent plus importante, en chiffres absolus je ne sais pas, mais en pour-cent, c'est-à-dire le critère retenu par la commission des finances. La planification que nous vous présentons respecte très exactement le critère de la commission des finances et sur la durée.

Alors, l'argument bien entendu que nous venons d'entendre par rapport à sa cohérence nous amène à ne pas accepter la proposition de la commission des finances alors que nous avons cherché bien sûr ensemble des solutions parce que les risques sont beaucoup trop nombreux. Mesdames et Messieurs les députés, ne faites pas prendre à votre Gouvernement des risques qui, un jour, nous amèneront à devoir rattraper des dérapages que nous avons été incités à commettre. Ne prenez pas cette responsabilité de nous pousser à sous-estimer les dépenses liées – j'ai entendu tout à l'heure l'exemple de la neige. On peut en prendre bien d'autres, pratiquement 60 à 70% des dépenses budgétaires du canton sont liées. Si nous nous mettions à les sous-estimer pour être juste en dessous de la progression des recettes, nous aurions le dérapage assuré lors de la présentation des comptes. Ne nous poussez pas, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs les députés, à commettre ces erreurs.

L'autre erreur serait de surévaluer les recettes, notamment les 900 millions de recettes fiscales. C'est vite fait 2% d'écart sur 900 millions. Ne nous poussez pas à ce genre d'erreur. Ce serait une faute gouvernementale et nous aurions une forte tendance à devoir la commettre avec ce nouvel élément.

Je vous invite donc à suivre la proposition du Conseil d'Etat.

Finalement, nous avons aujourd'hui la certitude que, dans la Planification intégrée pluriannuelle, les charges non retravaillées progressent moins rapidement que les recettes non retravaillées au niveau du critère repris par la commission des finances.

Il y a donc une cohérence à avoir entre une argumentation qui, aujourd'hui, est admise et démontrée comme étant dangereuse. La conséquence logique de cette approbation aujourd'hui de l'argumentation du Conseil d'Etat amène bien sûr dans la cohérence à ne pas accepter la proposition de la commission des finances, pour une fois.

Merci de suivre le Conseil d'Etat.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen also zur Abstimmung.

Par 61 voix contre 51 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1 de la commission des finances.

2. Budget global	Voranschlag allgemein
<i><u>COFI par Georges Emery</u></i>	<i><u>FIKO durch Georges Emery</u></i>
Ressources financières	Finanzressourcen
3 charges de fonctionnements	3 Aufwand Laufende Rechnung
réduction des charges du compte de fonctionnement (en dehors des amortissements du patrimoine administratif)	Reduktion des Aufwands der Laufenden Rechnung (ohne Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen)
Proposition nécessaire au maintien du double frein aux dépenses et à l'endettement suite à la décision prise en septembre par le Grand conseil concernant la RPLP	Notwendige Massnahme zur Einhaltung der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse infolge des Grossratsbeschlusses vom September in Sachen LSVA

- 2'000'000.-	- 2'000'000.-
Retiré au profit de la Nouvelle proposition de la commission	Zurückgezogen Neuer Vorschlag FIKO

Nouvelle proposition COFI	Neuer Vorschlag FIKO
Ressources financières	Finanzressourcen
Budget global	Voranschlag allgemein
3 charges de fonctionnements	3 Aufwand Laufende Rechnung
réduction des charges du compte de fonctionnement (en dehors des amortissements du patrimoine administratif)	Reduktion des Aufwands der Laufenden Rechnung (ohne Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen)
Proposition nécessaire au maintien du double frein aux dépenses et à l'endettement suite à la décision prise en septembre par le Grand conseil concernant la RPLP	Notwendige Massnahme zur Einhaltung der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse infolge des Grossratsbeschlusses vom September in Sachen LSVA
- 1'200'000.-	- 1'200'000
Administration cantonale des finances	Kantonale Finanzverwaltung
44 parts à des recettes et à des contributions sans affectation	44 Einnahmenanteile ohne Zweckbindung
-1'200'000.-	- 1'200'000.-
Service de la circulation routière et de la navigation	Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt
44 parts à des recettes et à des contributions sans affectation	44 Einnahmenanteile ohne Zweckbindung
- 800'000.-	- 800'000.-
48 Prélèvement sur les financements spéciaux	48 Entnahmen aus Spezialfinanzierungen
+ 800'000.-	+ 800'000.-
Service des routes et des cours d'eau	Dienststelle für Strassen- und Flussbau
31 biens, services et marchandises	31 Güter, Dienstleistungen und Waren
+ 2'857'000.-	+ 2'857'000.-
44 parts à des recettes et à des contributions sans affectation	44 Einnahmenanteile ohne Zweckbindung
+ 2'000'000.-	+ 2'000'000.-
46 Subventions acquises	46 Beiträge für eigene Rechnung
+ 857'000.-	+ 857'000.-

Décision de la commission: Accepté	Beschluss der Kommission: Angenommen
-----------------------------------------------------	-------------------------------------------------------

2.1. Administration des finances <u>COFI par Georges Emery</u>	Kantonale Finanzverwaltung <u>FIKO durch Georges Emery</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
44 parts à des recettes et à des contributions sans affectation	44 Einnahmenanteile ohne Zweckbindung
diminution des recettes	Verringerung der Einnahmen
-1'200'000.-	-1'200'000.-
Retiré	Zurückgezogen

2.2. Service de la circulation routière et de la navigation <u>COFI par Georges Emery</u>	Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt <u>FIKO durch Georges Emery</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
44 parts à des recettes et à des contributions sans affectation	44 Einnahmenanteile ohne Zweckbindung
diminution des recettes	Verringerung der Einnahmen
- 400'000.-	- 400'000.-
Retiré	Zurückgezogen

2.3. Police cantonale <u>COFI par Georges Emery</u>	Kantonspolizei <u>FIKO durch Georges Emery</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
44 parts à des recettes et à des contributions sans affectation	44 Einnahmenanteile ohne Zweckbindung
diminution des recettes	Verringerung der Einnahmen
- 400'000.-	- 400'000.-
Retiré	Zurückgezogen

2.4. Service des routes et des cours d'eau	Dienststelle für Strassen- und Flussbau
<i>COFI par Georges Emery</i>	<i>FIKO durch Georges Emery</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
44 parts à des recettes et à des contributions sans affectation	44 Einnahmenanteile ohne Zweckbindung
augmentation des recettes	Erhöhung der Einnahmen
+ 2'857'000.-	+ 2'857'000.-
31 biens, services et marchandises	31 Güter, Dienstleistungen und Waren
Augmentation des charges	Erhöhung des Aufwands
+ 2'857'000.-	+ 2'857'000.-
Retiré	Zurückgezogen

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:

Proposition 2

Cet amendement qui est lié aux propositions 2.1 à 2.4 a été retiré par la commission des finances au profit d'un nouvel amendement global à l'unanimité pour une diminution des charges de 1,2 million, par 11 oui et 2 non pour le prélèvement de 800'000 francs du fonds RPLP du Service de la circulation.

En session de novembre dernier, plusieurs groupes ont demandé à la commission des finances de retravailler la proposition relative à la RPLP. Ce nouvel amendement, qui demande une réduction des charges, passe de 2 millions à 1,2 million et fait suite à la discussion intervenue entre la commission des finances et le chef du Département des finances.

Il y a divergence entre le Conseil d'Etat et la commission des finances au niveau du prélèvement sur les fonds spéciaux.

La commission des finances propose donc de prélever ce montant sur les fonds spéciaux de la circulation routière uniquement.

Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

In einer Schnellschussübung, und der Herr Rapporteur hat es erwähnt, sind in der Septembersession die LSVA-Gelder neu verteilt worden – und ohne sich im Geringsten bewusst zu sein, was das für unseren Kanton bedeutet.

Der Kanton Wallis ist je länger je mehr vom Lastwagenverkehr betroffen, vorab auch von gefährlichen Gütern, die den Weg über den Simplon oder den Grosse St. Bernhard finden. Und die LSVA-Gelder – so hat es seinerzeit der Souverän beschlossen – sind unter anderem dafür da, dass wirksame Kontrollen durchgeführt werden, damit es eben nicht zu Unfällen kommt. Jetzt, um nur ein Beispiel zu nennen, werden dort bei der Dienststelle für Strassenverkehr 800'000 Franken gestrichen. Damit wird genau dieses Kontrollsystem geschwächt und das können wir nicht unterstützen. Wir waren seinerzeit gegen die Neuverteilung der LSVA-Gelder, gegen diesen neuen Schlüssel, und konsequenterweise sind wir auch heute dagegen, dass diese Reduktion von zwei Millionen erfolgt.

Die Fraktion SP / Linke Allianz lehnt diesen Vorschlag ab.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

Au mois de novembre dernier, lors de l'entrée en matière sur le budget, certains d'entre vous nous ont demandé de trouver, avec le Conseil d'Etat, une solution pour résoudre la problématique de la RPLP, la solution proposée par notre commission dans notre rapport ne satisfaisant pas une grande partie des députés.

Nous avons rencontré le chef du Département des finances et ses collaborateurs pour trouver ensemble une solution acceptable pour tous.

La solution que vous avez sous les yeux règle le problème de la répartition de la RPLP et définit dans quels secteurs l'effort devra être fait.

Pour le financement de cet objet, la commission des finances a accepté de diminuer sa demande de restriction budgétaire aux charges de fonctionnement de 2 millions à 1,2 million et de prendre le solde directement dans les fonds de réserve.

Par contre, contrairement au Conseil d'Etat, la commission des finances ne souhaite pas que ces 800'000 francs soient pris dans l'ensemble des financements spéciaux. Le risque que le Service des routes et des cours d'eau, qui a encore des fonds de réserve, doive participer à cette répartition étant trop grand.

La commission des finances avait, lors de l'examen des comptes 2011, fait une remarque dans son rapport stipulant que le Service de la circulation routière n'utilisait pas ce fonds depuis plusieurs années. C'est pourquoi elle vous demande aujourd'hui de prendre l'ensemble de ces 800'000 francs dans le fonds de réserve de ce service uniquement.

Merci de m'avoir écouté.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Il y a une décision du Grand Conseil à respecter. Alors que l'on soit pour ou contre la modification qui a été portée à la règle de répartition de la RPLP n'est plus aujourd'hui en débat. C'est pour cela que nous sommes très proches de la position de la commission des finances puisque nous avons dit que, dans la mise en œuvre de ces 2 millions, nous ferions 1,2 million d'économies réelles en réduisant nos dépenses et que, de l'autre côté, nous proposons pour atteindre les 800'000 francs manquants de puiser ceux-ci dans les fonds qui ressortent du rapport de la commission des finances à la page 13 où un montant de 5,4 millions existe. Le Gouvernement se dit que d'aller puiser dans des fonds de 5,4 millions un montant de 800'000 francs n'était pas une démarche qui dépasserait ce que l'on pourrait accorder à travers ces fonds qui, au 31 décembre 2013, se monteront donc à 5,4 millions. La seule divergence entre la commission des finances et le Conseil d'Etat, c'est que le Conseil d'Etat propose de prendre dans divers fonds qui constituent ces 5,4 millions (vous avez cela à la page 13 de votre rapport) et la commission des finances a décidé de prendre dans un seul des fonds, c'est-à-dire le fonds de la circulation routière qui se monte à 2,5 millions.

Nous vous proposons de suivre la proposition du Conseil d'Etat qui peut mieux prendre en considération les différents éléments qu'il y a dans les fonds plutôt que d'aller prendre dans un seul et en une seule fois le montant de 800'000 francs.

Merci donc de suivre la position du Conseil d'Etat qui est très très proche de la position de la commission des finances.

Der Präsident:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Die Vorschläge 2 sowie 2.1 bis 2.4 wurden zugunsten des neuen Vorschlages der Fiko zurückgezogen.

Wir stimmen über den neuen Vorschlag der Fiko ab.

Par 74 voix contre 45, les membres de la Haute Assemblée acceptent la nouvelle proposition de la commission des finances.

3. Budget global	Voranschlag allgemein
<u>Groupe UDC par Jean-Luc Addor</u>	<u>UDC-Fraktion durch Jean-Luc Addor</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
3 charges de fonctionnements	3 Aufwand Laufende Rechnung
réduction (sans les amortissements du patrimoine administratif)	Reduktion (ohne Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen)
- 6'000'000.-	- 6'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:
Proposition 3

Le Conseil d'Etat a refusé cet amendement et la commission des finances l'a également refusé par 11 voix contre une et aucune abstention.

Cet amendement qui, je le précise, va plus loin que la demande de la commission des finances, vise le même objectif.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Par cet amendement, nous ne demandons pas au Conseil d'Etat de commettre des erreurs, ni de sous-estimer ou de surestimer quoi que ce soit artificiellement. Nous lui demandons de faire plus d'économies qu'il n'en a déjà faites et nous pensons que, sur un budget de pratiquement 3 milliards, c'est possible.

Raison pour laquelle nous maintenons cette proposition.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

La commission des finances a travaillé pendant quatre jours à Crans-Montana pour faire son rapport.

Au bout de son rapport, elle vous demandait un effort de 4 millions, qui a été refusé tout à l'heure.

Je ne pense donc pas que demander 6 millions sans fondement soit juste.

Par conséquent, je vous demande de refuser cet amendement.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président de la commission.

Herr Staatsrat? Nein! Wir kommen also zur Abstimmung.

Par 105 voix contre 13, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 3 du groupe UDC défendue par le député Jean-Luc Addor.

4. Chancellerie <i>Liliane Brigger CSPO</i>	Staatskanzlei <i>Liliane Brigger CSPO</i>
Prestations	Leistungen
30 Charges de personnel Traduction : engagement de 3 traducteurs + 300'000.-	30 Personalaufwand Übersetzung: Anstellung von 3 Übersetzern + 300'000.-
Décision de la commission: Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt

5. Chancellerie <i>ADG (SPO-PS-Verts-PCS) par Laura Kronig</i>	Staatskanzlei <i>ADG (SPO-PS-Verts-PCS) durch Laura Kronig</i>
Prestations	Leistungen
30 Charges de personnel Engagement de cinq traducteurs (un poste fixe par département) + 500'000.-	30 Personalaufwand Anstellung von fünf Übersetzern (einer fix pro Département) + 500'000.-
Décision de la commission: Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:
Proposition 4

Le Conseil d'Etat ainsi que la commission thématique ont refusé cet amendement.

La commission des finances refuse également cet amendement par 8 voix contre 3 et une abstention, tout en précisant que cette demande ne figure ni dans les objectifs politiques ni dans les mesures prioritaires au budget 2013.

Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:

Auch im vierten Jahr der Legislaturperiode kommt die CSPO mit der immer wieder gleichen Forderung für mehr Geld für die Übersetzung. Das letzte Mal vor einem Jahr am 13. Dezember 2011.

Damals wurde versprochen, in dieser Hinsicht eine Verbesserung herbei zu führen, um diesen Forderungen gerecht zu werden. Dieser Antrag wurde dann von unserer Seite zurückgezogen, weil der Staatsrat und die Kommission IF unter der Rubrik politische Leistungsaufträge, prioritäre Massnahmen zur Förderung der Übersetzung gewillt waren, eine Verbesserung zu leisten und in der Hoffnung, dass sich nun etwas bewegen würde.

Leider, und ich betone, leider wurde diese Anpassung nicht gemacht.

Liebe Kolleginnen und Kollegen aus dem Valais romand: Stellen Sie sich vor, dass sämtliche Kommissionssitzungen in deutscher Sprache gehalten werden. Stellen Sie sich vor, Sie erhalten ihre Dokumente nur lückenhaft in französischer Sprache. Stellen Sie sich vor, Sie müssen oftmals länger auf ihre übersetzten Dokumente warten oder Sie erhalten ihre Unterlagen nur in deutscher Sprache.

Ich lasse diese Aussage so im Raum stehen. Ich glaube Sie kennen die Antwort!

Ich möchte ebenfalls an dieser Stelle betonen, dass nicht die Qualität der Übersetzung bemängelt wird, sondern, dass es nicht genug Personal für die Übersetzung hat und zwar in jeder Dienststelle.

Kommunikation ist das wichtigste Mittel, um sich den Mitmenschen mitzuteilen, zu verständigen und zu informieren. Ein Parlament ist ohne Kommunikation auf verlorenem Posten, denn ein Parlament kommt nicht nur zusammen um zu sprechen, sondern auch um einander zu verstehen und richtig zu verstehen.

Meine Damen und Herren, es geht der CSPO hier nicht um irgendwelche Grabenkämpfe, es geht hier um das Recht und die Pflicht auf Gleichbehandlung in beiden Kantonssprachen. Dieses Parlament sprach sich in den vergangenen vier Jahren immer für die Pflege und die Förderung beider Kantonssprachen aus.

Dieses Parlament hat vor zwei Jahren zugestimmt, dass sämtliche öffentlichen und historischen Gebäude im Kanton, jeweils in Deutsch und in Französisch beschriftet werden. Dieses Parlament hat in aller Deutlichkeit zugestimmt, den Patois und die verschiedenen Dialekte im ganzen Kanton zu fördern.

Wir werden diesen Antrag jedes Jahr immer wieder einbringen, bis das Parlament diesen annehmen wird, oder Sie können jetzt und heute bereits diesem Antrag Folge leisten.

Ich danke.

M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):

J'interviens au nom de la commission IF puisque cette dernière a dû donner son préavis par rapport aux demandes concernant le renforcement du service de la traduction.

Par principe de loyauté aussi, je me fais le porte-parole de ce qui a été dit par la commission IF l'année dernière, à savoir que nous voulions renforcer à tout prix le service de la traduction. C'était une volonté de la commission IF mais de ce Parlement aussi dans une large tranche de faire en sorte que la minorité haut-valaisanne puisse bénéficier des moyens adéquats pour qu'elle puisse faire son travail dans les règles de l'art. Nous voulions aussi qu'un concept soit mis en place, un concept qui tienne compte peut-être aussi de la possibilité de travailler avec le département, de pouvoir décloisonner ce qui existe. Est-ce que nous avons des possibilités de pouvoir utiliser l'existant, des ressources avec les personnes en fonction, mais de par un décloisonnement? Nous voulions ce concept. Hélas!, aujourd'hui, pas de concept. Nous avons interpellé le chancelier. Il a dit avoir fait un travail mais il n'a pas abouti, je ne sais pourquoi. Mais toujours est-il qu'il y avait cette volonté de créer un concept, c'était la demande de ce Parlement. Il n'a pas abouti. Donc, nous n'avons pas avancé d'un iota.

La demande du groupe CSPO est légitime, en tout cas pour celui qui vous parle, elle est légitime, mais voilà, la commission est de nouveau partagée parce qu'il y a aussi la position du groupe CVPO qui est fondée, à savoir qu'on ne veut pas par trop alourdir l'appareil administratif de l'Etat.

C'est pour cela que, dans une large majorité, la commission IF a dit non à la proposition 5 déposée par la députée (suppl.) Laura Kronig par 8 voix contre 2 parce que cette proposition ne cherche pas l'efficacité, elle veut tout simplement avoir un traducteur supplémentaire par département, et ce n'est pas la volonté de la commission IF, c'est-à-dire qu'on va peut-être essayer de travailler un petit peu différemment, et elle a dû dire non du

bout des lèvres, par 6 voix contre 5, à la proposition 4 du groupe CSPO parce que la philosophie développée par le groupe CVPO, à savoir maintenir quand même un appareil administratif pas trop lourd, a prévalu dans nos discussions.

Voilà la position de la commission IF.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Danke Herr Kommissionspräsident.

Der Abänderungsantrag 5 der ADG-Fraktion geht in die gleiche Richtung. Und darum bitte ich die ADG-Fraktion, hier auch Stellung zu nehmen.

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Auch ich stehe hier alle Jahre wieder und setze mich dafür ein, dass wir mehr Übersetzer haben.

Wissen Sie eigentlich, wie viele Übersetzer beim Kanton Wallis angestellt sind? Schätzen Sie! In der Staatskanzlei sind es 1,5 Stellen; beim Parlamentsdienst 0,7; im Erziehungsdepartement sowie im Departement für Verkehr, Bau und Umwelt je 1 Stelle – macht im Total sage und schreibe 4,2 Stellen! 4,2 Stellen in der gesamten Verwaltung des Kantons Wallis sind mit Übersetzerinnen oder Übersetzern besetzt. Das ist viel zu wenig für einen zweisprachigen Kanton.

Wir Oberwalliser Abgeordnete kennen die negativen Konsequenzen daraus nur zu gut. Unterlagen werden zu spät nachgeschickt, wir nehmen an Kommissionssitzungen teil und uns liegen die Dokumente einzig auf Französisch vor. Oder wir Oberwalliser Vertreter einer Kommission setzen uns zusätzlich einen halben Tag mit einem Vertreter aus dem Departement sowie aus dem Parlamentsdienst zusammen, einzig, um die deutsche Fassung eines Gesetzes in ein verständliches, mit dem französischen Text kompatibles, korrektes Deutsch zu übertragen.

Wie sehr ich es auch schätze, in einem zweisprachigen Parlament mit Vertretern beider Kultur- und Sprachregionen zusammenzuarbeiten, die fehlenden Übersetzungen erschweren uns unnötig die Arbeit. Ich habe genug, es reicht mir!

Doch auch für die Staatsangestellten ist die Situation nicht befriedigend. Da es zu wenig Übersetzerinnen und Übersetzer beim Kanton gibt, müssen die wissenschaftlichen Mitarbeiter (seien es Juristen, Ökonominen oder Naturwissenschaftler) die Dokumente in die jeweils andere Sprache übertragen. Eine ausgebildete Übersetzerin wäre nicht nur schneller und würde genauer übersetzen. Gleichzeitig könnte der wissenschaftliche Mitarbeiter die Zeit für jene Arbeit einsetzen, die er gut kann. Die Ökonomin im Energiedepartement berechnet dann die Beträge des Heimfalls, statt das Dekret zur Nutzbarmachung der Wasserkräfte ins Deutsche zu übertragen. Der Ingenieur im Baudepartement kümmert sich um die A9, statt den Beschluss über die Umfahrung von Stalden ins Französische zu übersetzen. Jede und jeder könnte sich darauf konzentrieren, was er gelernt und folglich gut kann. Das ist Effizienz in der Verwaltung.

Deshalb fordere ich zusätzliches Geld, um zusätzliche Übersetzerinnen und Übersetzer anzustellen. Dies erleichtert uns, aber auch den Staatsangestellten die Arbeit und macht den Staatsapparat effizienter.

Besten Dank für Ihre Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin (Suppl.).

Das Wort wird nicht mehr verlangt. Herr Kommissionspräsident? Nein.

Herr Staatsrat, wünschen Sie das Wort? Ja, ich erteile es Ihnen.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Nous sommes confrontés à la réalité lorsqu'on descend dans un cas précis.

Il est relativement aisé de dire: il y a trop de fonctionnaires, il faut donc les réduire et votre projection sur cinq ans est beaucoup trop généreuse.

Et puis, aujourd'hui, on est confronté à une réalité. On est confronté à la difficulté d'une réalité très précise et puis on rajoute un peu d'émotionnel, et on peut faire cela dans 200 cas.

C'est pour cela que sans aller plus loin, je vais quand même dire que, à défaut de concept, nous avons fait des efforts. Avec des moyens limités, nous vous présentons une Planification intégrée pluriannuelle en deux langues. Nous avons un certain nombre d'efforts qui ont été faits, probablement insuffisants, nous pouvons le reconnaître bien entendu, mais nous avons fait des efforts. Et lorsque, aujourd'hui, on descend dans chacun des objets précis, il risque d'y en avoir de très très nombreux, d'où la nécessité d'avoir une cohérence à travers une vision généralisée.

Je vous invite donc à suivre les diverses commissions: commission des institutions et de la famille, commission des finances, et le Conseil d'Etat.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir haben also die Vorschläge 4 und 5, die in dieselbe Richtung gehen. Wir werden zuerst diese zwei Vorschläge einander gegenüberstellen und dann die Finanzkommission gegenüber dem obsiegenden Vorschlag.

Par 78 voix contre 33 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5 du groupe ADG défendue par la députée (suppl.) Laura Kronig.

Par 63 voix contre 44 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 4 de la députée Liliane Brigger.

6. Grand Conseil	Grosser Rat
<u>Groupe UDC par Jean-Luc Addor</u>	<u>UDC-Fraktion durch Jean-Luc Addor</u>
Prestations	Leistungen
31 Biens, services, marchandises (P1301)	31 Güter, Dienstleistungen und Waren (P1301)
Plafonner le budget du mandat de la préposée à la protection des données à Frs. 100'000.-	Das Budget für das Mandat der Datenschutzbeauftragten auf CHF 100'000 begrenzen.
- 200'000.-	- 200'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:

Proposition 6

Le Conseil d'Etat a refusé cet amendement.

La commission des finances a refusé également cet amendement par 9 voix contre 2 et une abstention.

Un amendement de l'UDC avait déjà fait l'objet de débats au budget 2012. Le Parlement avait suivi une décision de la Présidence et de la commission des finances de plafonner ce montant à 300'000 francs.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC :

Il est assez marrant de constater que précisément la veille de la discussion d'aujourd'hui, la préposée à la protection des données et à la transparence, dont non pas la personne mais le budget est visé ici par notre proposition, fait une petite campagne de presse, en quelque sorte à titre prophylactique, des fois que ça pourrait servir.

Bon, je passe sur la vocation aux accords de Schengen/Dublin, dont vous comprendrez qu'elle ne nous impressionne pas beaucoup, qu'on trouve dans un quotidien romand, pour me concentrer sur le fond, sur le fond de ce que j'avais déjà eu l'occasion de qualifier de scandale et de scandale budgétaire, même réduit à 300'000 francs. 300'000 francs, c'est, à ma connaissance, largement plus que le salaire d'un conseiller d'Etat et c'est en tout état de cause largement plus que le revenu, alors je ne sais pas si on peut dire des avocats présents ici dans cette salle ou en tout cas, à ma connaissance, de nombre d'avocats présents dans cette salle pour une activité qui, à notre connaissance, n'est pas une activité à temps complet et qui est une activité qui, normalement, ne devrait pas exiger d'infrastructures extrêmement lourdes justifiant un tel revenu.

Alors, il ne s'agit pas de revenir sur les avatars de la nomination de la personne qui actuellement occupe ce poste. Ce dont il s'agit, c'est de savoir si nous voulons continuer à nous payer ce luxe coûteux (300'000 francs, c'est quand même beaucoup d'argent pour ce dont il s'agit) ou bien si nous ne voulons pas en revenir à un dimensionnement normal de cette activité qui, certes, est prévue dans une loi.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Quelques éléments qui amènent le groupe PDCB à suivre la proposition qui est faite ici et qui vient d'être défendue.

En effet, à l'heure où nous revoyons la procédure tenant à la prolongation, au renouvellement du mandat ou à trouver une autre solution pour gérer la protection des données dans ce canton, il y a lieu de faire aussi une analyse du résultat de l'argent que nous mettons année après année dans cet élément.

Or, si on cherche une certaine efficacité, force est de constater que ceux – et il y en a, même s'ils n'osent pas l'exprimer ou qui ne peuvent pas faire la même conférence de presse que M^{me} la préposée – qui ont régulièrement affaire ou demandent des renseignements, je parle ici des communes, ne sont pas et de loin satisfaits de la réponse qui leur est donnée.

Bien gérer un service, bien gérer un mandat, accomplir sa mission, c'est aussi le faire dans le cadre du budget qu'on donne. Je crois qu'on était parti dans ce Parlement en décidant de fixer un budget de 100'000 francs. Sachez quand même que la demande qui a été faite pour l'année 2013 est, sauf erreur, de 435'000 francs, réduite maintenant dans la proposition qui figure dans le budget à 300'000 francs, mais c'est trop, c'est trop pour nous par rapport à l'efficacité qui est donnée par ce service et par rapport à l'importance que l'on veut donner à la question.

Nous voulons revoir tout cela avec la nouvelle organisation de la protection des données et nous refusons donc de donner 300'000 francs pour l'année 2013 pour ce

mandat, et demandons à la protection des données de faire avec le budget qui lui a été signifié au moment où elle a accepté le mandat.

Je vous remercie.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

L'année dernière, lors du budget 2012, comme l'a dit notre rapporteur, un long débat a eu lieu sur cet objet. Il n'y a pas lieu aujourd'hui de le refaire.

Nous avons octroyé, l'année dernière, 300'000 francs. La commission des finances pensait qu'il n'y a pas lieu de remettre ce montant en cause.

Par contre, le Parlement avait demandé d'étudier la problématique de la préposée à la protection des données, l'année dernière. Peut-on, aujourd'hui, savoir où on en est avec cette étude?

Pour revenir sur la proposition du groupe UDC, je vous demande donc de la refuser.
Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Kommissionspräsident.

Der Staatsrat äussert sich nicht und so kommen wir zur Abstimmung.

Par 70 voix contre 48 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition 6 du groupe UDC défendue par le député Jean-Luc Addor.

(Suite de l'examen du projet de budget 2013 ci-après.)

Entrée en matière et lecture

**5. REGLEMENT D'APPLICATION
de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et
le versement d'avances**

Eintretensdebatte und Lesung

**AUSFÜHRUNGSREGLEMENT
zum Gesetz über die Eintreibung von Unterhaltsbeiträgen und
die Entrichtung von Vorschüssen**

*Commission des institutions et de la famille /
Kommission für Institutionen und Familienfragen
Président: René Constantin /Rapporteur: Pascal Rey*

Discussion sur l'entrée en matière:

M^{me} la députée (suppl.) Myriam Roduit, PDCC:

Concernant le présent projet de modification du règlement d'application de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires, le groupe PDCC a pris connaissance du rapport soumis et salue la proposition de changement actuelle.

En effet, le système en vigueur n'encourage pas l'assiduité au travail ou l'augmentation du taux de travail car le dépassement du seuil de 40'000 francs de revenu annuel entraîne la perte du droit aux avances, ce qui n'est pas forcément gratifiant pour le parent qui a le droit de garde.

La formule présentée introduit des barèmes tarifaires diminuant successivement la prestation, en créant quatre paliers qui provoqueront un effet de seuil réduit, mais supportable, lors du passage à l'échelon suivant.

Par ailleurs, le montant proposé comme limite de revenu annuel net ainsi que la fortune imposable et l'apport de l'avance par enfant et par bénéficiaire adulte nous semblent appropriés pour répondre aux but de la loi, à savoir de garantir les droits des enfants et des ex-conjoints quand la personne débitrice ne s'acquitte pas de ses obligations.

Un autre élément positif du règlement étudié est la définition de la pension alimentaire comme prestation d'entretien non remboursable par le bénéficiaire. Celle-ci ne constitue, dès lors, pas une prestation d'assistance.

Enfin, concernant l'aspect financier, il nous semble que l'incidence financière du projet qui n'excédera pas 300'000 francs est parfaitement supportable par rapport aux comptes 2011 de l'ORAPA qui s'élevaient à 6 millions de francs.

Pour terminer, relevons notre préoccupation à l'égard de la difficulté des jeunes majeurs en formation qui ne possèdent pas un titre juridiquement valable pour bénéficier d'une pension alimentaire. Il s'avérerait nécessaire de fixer l'obligation d'entretien jusqu'à la fin de leur formation.

Sur la base des considérations présentées, le groupe PDCC accepte ce projet et est unanimement d'accord d'entrer en matière.

Merci pour votre attention.

Herr Grossrat Edgar Gottet, CSPO:

Die CSPO hat die vorliegende Reglementsänderung eingehend geprüft. Diese Vorlage bezieht sich lediglich auf die Bevorschussung von Unterhaltsbeiträgen. Es geht also um jene Fälle, in denen einer der Ehegatten die aufgrund eines Trennungsurteils geschuldeten Unterhaltsbeiträge nicht entrichtet und somit die Begünstigten, also den anderen Ehegatten und/oder die Kinder benachteiligt.

Das aktuelle kantonale System verursacht einen Schwelleneffekt für Einkommen von rund 40'000 Franken. Das führt dazu, dass sich die Wiederaufnahme einer Erwerbstätigkeit oder die Erhöhung des Beschäftigungsgrads für den sorgeberechtigten Elternteil nicht auszahlt, weil Gefahr besteht, das Anrecht auf Unterhaltsvorschüsse zu verlieren.

Um das System zur Entrichtung dieser Vorschüsse zu verbessern und den festgestellten Schwelleneffekt zu dämpfen, werden im neuen Reglement vier Stufen eingeführt, was zu begrüssen ist und die Begünstigten anspornt, zusätzliche Einkommen zu erzielen. Zudem sollen Personen, die heute durch das System benachteiligt werden, ein Anrecht auf geschuldete und nicht entrichtete Unterhaltsbeiträge erhalten. Das vorgeschlagene Walliser System steht im interkantonalen Vergleich durchaus gut da.

Die CSPO begrüsst den vorliegenden Änderungsvorschlag und ist klar für Eintreten, obwohl wir bedauern, dass neben dem gerichtlichen Trennungsurteil nicht auch die schriftlichen Abmachungen unter den Parteien miteinbezogen und berücksichtigt werden.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Bernard Rey, PLR:

La marge de manœuvre de ce Parlement est très limitée quant à ce règlement car nous ne pouvons que l'accepter ou le refuser sans aucune possibilité de modification.

Alors, autant le dire d'emblée, le groupe PLR va l'accepter.

Notre groupe adhère donc à ce règlement et ce pour les raisons ci-dessous:

- Il permet d'éviter le couperet qui existait à partir de 40'000 francs de revenu imposable, couperet qui pouvait occasionner des pertes sèches d'avances sur pensions de près de 13'000 francs par année. Cela n'incitait pas les personnes à reprendre une activité professionnelle ou à augmenter leur taux d'activité.
- Le système par paliers préconisé par le canton, même s'il comportera toujours des effets de seuil, les atténuera fortement.
- Ce système nous paraît relativement simple à mettre en place.

Le groupe PLR salue la volonté du canton de lier cette problématique de versement d'avances aux besoins et non pas à une prestation automatique.

Une question tout de même: nous relevons une incohérence entre les chiffres mentionnés à l'article 4 du règlement et ceux mentionnés en dernière page du rapport de la commission.

Merci donc de bien vouloir nous éclairer sur ces différences de montants.

Herr Grossrat Alwin Steiner, CVPO:

Auch die CVPO hat den Abänderungsentwurf eingehend geprüft. Er gibt unsererseits zu folgenden Feststellungen und Bemerkungen Anlass:

1. Der Schwellenwert wird von bisher 40'000 Franken um 20'000 auf neu 60'000 Franken Nettoeinkommen erhöht, wobei ein vierstufiges System eingeführt wird. Durch diese Abstufung soll der Schwelleneffekt abgeschwächt werden, das heisst der Anreiz für die Aufnahme der Erwerbstätigkeit oder einer zusätzlichen Erwerbstätigkeit soll nicht gefährdet und die finanzielle Einkommenssicherung soll gefestigt werden. Dies ist im Grundsatz die richtige Stossrichtung. Allerdings sind wir der Ansicht, dass mit der Stufe IV wahrscheinlich übers Ziel hinausgeschossen wird, kommt doch eine alleinstehende Person mit zwei Kindern und einem Nettoeinkommen von neu 73'000 Franken immer noch in den Genuss der staatlichen Alimentenbevorschussung. Dies ist wohl des Guten zu viel.
2. Die beabsichtigte 50 prozentige Erhöhung des Schwellenwertes führt laut Botschaft zu zusätzlichen finanziellen Aufwendungen des Kantons von 300'000 Franken. Ist davon auszugehen, Frau Staatsratspräsidentin, dass darin der personelle Mehraufwand enthalten ist?
3. Die thematische Kommission stellt fest, dass das nun vorgeschlagene System im interkantonalen Vergleich akzeptabel ist. Der Staatsrat seinerseits spricht in der Botschaft von einer Anpassung, welche für die Begünstigten vorteilhaft ist. Wir sind der Meinung, auch dies trifft im Grundsatz zu, wenn auch bei Weglassung der Stufe IV die Anpassung immer noch sehr sozial und im Vergleich zu den anderen Kantonen akzeptabel wäre.
4. Artikel 12 sieht eine jährliche Indexierung der Beiträge vor. Frage an die Departementvorsteherin: Ist vorgesehen, das Reglement periodisch, zum Beispiel alle vier, fünf Jahre auf die Angepasstheit der in Artikel 4 genannten Beträge und Parameter zu überprüfen?

Mit diesen Ausführungen sind wir, nachdem der Grosse Rat ja materiell direkt keine Änderungen einbringen kann, mit Eintreten und Annahme des Reglements einverstanden.

Ich danke Ihnen.

M^{me} la députée (suppl.) Catherine Dayer, PDCB:

Le groupe PDCB a lu avec toute l'attention nécessaire le règlement sur le recouvrement des pensions alimentaires.

Nous saluons le travail qui a été fait et relevons les améliorations proposées.

Un parent qui, ayant la garde des enfants, ne recevrait pas la pension due recevra une aide financière, tout en évitant l'effet de seuil et en créant un droit pour les personnes aujourd'hui pénalisées par le système.

Il apparaît cependant difficile, à la lecture des documents, de bien comprendre les différences entre la situation avant la mise en place de ce règlement et après. Nous aurions apprécié de visualiser, sous la forme d'un tableau par exemple, ces différences et améliorations.

Nous avons deux questions, une a déjà été posée, soit celle du tableau de la page 5 du rapport de la commission.

La seconde est la suivante: Si un conjoint ne paie pas, le règlement entre en force. Mais que se passe-t-il si le conjoint décidait de ne payer qu'une partie seulement de la pension? Est-ce que l'avance peut avoir lieu? Est-elle calculée de manière progressive?

Le groupe PDCB soutient ce projet de règlement. Merci de votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Christine Ecoeur, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

En préambule, il est à rappeler que les avances de pensions relèvent de la compétence cantonale alors que le recouvrement de celles-ci est fixé par les bases légales fédérales.

Pour mémoire, en 2006, le groupe ADG avait pris acte avec satisfaction de la modification du règlement par le Grand Conseil permettant de prolonger les avances des débiteurs insolvable jusqu'à la majorité des enfants. En fait, cette modification du règlement va aussi dans le sens d'une amélioration. Actuellement, si le revenu net de l'ayant droit aux avances dépasse 40'117 francs par an, le fait de reprendre le travail ou d'augmenter le taux d'occupation est synonyme de non-droit pour l'obtention d'une avance de pensions; 40'117 francs par année, ça représente un salaire mensuel net sur 13 mois de 3'085 francs ou sur 12 mois de 3'340 francs. Vous en conviendrez, ce ne sont pas là des revenus vraiment mirobolants.

Le but central de cette révision est de proposer un seuil créant un droit pour les personnes aujourd'hui pénalisées dès que leurs gains annuels augmentent ou sont supérieurs au seuil actuel.

Un système de quatre paliers est proposé. Ce système permet aux bénéficiaires d'augmenter leurs gains sans crainte de perdre une source de revenus précieuse et due – faut-il le rappeler? – à travers une décision du tribunal ou d'une chambre pupillaire.

Cette modification législative comble donc des lacunes constatées dans les avances sur contributions d'entretien.

Le groupe ADG salue et accepte donc cet objet favorable aux familles monoparentales et à la classe moyenne de notre canton.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Nadine Reichen, UDC:

Permettez-moi, au nom du groupe UDC, d'affirmer que nous considérons la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires comme étant une nécessité car elle touche réellement des personnes qui sont dans le besoin et, au surplus, en conflit avec leur ex-conjoint. En effet, le fait que celui-ci ne paie pas ou ne paie plus les pensions dues, que ce soit pour les enfants ou pour le conjoint, est une source de disputes qui affecte le moral et l'état d'esprit de personnes qui, au surplus, ont déjà subi le traumatisme de la séparation.

Nous pensons que les modifications apportées au règlement d'application de la loi sont nécessaires et surtout permettent d'éviter les effets de seuil, les personnes touchant les avances ne devront pas soudain vivre avec des revenus trop diminués.

De plus, il semble que le système du canton du Valais, en comparaison avec d'autres cantons, soit bien mieux ciblé et fixe une limite de revenu et de fortune tout à fait acceptable.

Notre groupe est favorable à ces améliorations et votera l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Es gibt Themen, die einem im Grossen Rat in den Jahren immer wieder begegnen. In meinem allerersten Jahr als Suppleantin hier im Saal habe ich einem Vorstoss von Marc Kalbermatten zugestimmt, welcher forderte, dass die Bevorschussung von Unterhaltbeiträgen nicht nach zwei Jahren eingestellt wird. Es kann nicht sein, dass ein Elternteil und die Kinder auf das Sozialamt gehen müssen, weil der andere Elternteil die geschuldeten Unterhaltsbeiträge nicht überweist. In diesem Fall sprang seither der Kanton ein, bevorschusst den Betrag und treibt ihn beim fehlbaren Ex-Partner ein.

Heute – in der letzten oder vorletzten Session in der laufenden Legislatur – liegt dieses Thema wieder auf meinem Schreibtisch. Wir überarbeiten das entsprechende Reglement.

Ob bevorschuss wird, ist insbesondere abhängig von der finanziellen Situation der Familie. Heute haben wir hier eine fixe Schwelle. Wer darunter liegt, dem wird bevorschusst – wer darüber liegt, kriegt keine Unterstützung. Eine alleinerziehende Frau beginnt somit zwangsläufig zu rechnen, ob sich der Wiedereinstieg oder ein Pensumerhöhung lohnt oder nicht. Ist trotz dem neuen Job weniger Geld in der Familienkasse, da ihr gleichzeitig die Unterhaltsbeiträge nicht mehr bevorschusst werden, wird sie sich gegen einen Wiedereinstieg entscheiden.

Demnach setzt das Gesetz völlig falsche Anreize. Die Wirtschaftswissenschaften empfehlen in solchen Fällen ein abgestuftes System. Und genau das will der Staatsrat nun einführen. Über je mehr steuerpflichtiges Einkommen und Vermögen die entsprechende Familie verfügt, desto weniger wird vom Kanton bevorschusst. Lohnt es sich nun für die Frau im vorherigen Beispiel, den Job anzunehmen? Wird ihr dadurch zwar weniger bevorschusst, aber der Betrag nicht vollends gestrichen, bleibt unter dem Strich doch mehr übrig und die Frau wird den Wiedereinstieg wagen.

Zusammenfassend, das Gesetz überzeugt die SPO aus zwei Gründen:

1. Weigert sich der Ex-Partner, die geschuldeten Unterhaltsbeiträge zu überweisen, springt der Kanton ein, bevorschusst die Beträge und treibt sie beim Ex-Partner ein und dies bis zur Volljährigkeit der Kinder. Das ist eine soziale und familienfreundliche Lösung.
2. Statt einer fixen Grenze à la «nichts oder alles» ist die Bevorschussung und deren Höhe neu abhängig vom steuerpflichtigen Vermögen und Einkommen der Familie. Damit hat die Unterstützungsbeiträge erhaltene Person – vielfach die Frau – einen Anreiz, arbeiten zu gehen. Das ist eine gerechte und ausgewogene Lösung.

Deshalb sprechen wir uns für das Reglement aus und werden ihm zustimmen.

La discussion est close.

M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):

Voilà donc une belle unanimité pour cette modification du règlement.

On l'a dit, du côté formel, c'est simple: on l'accepte ou on le refuse. Il y a eu toute une étude, nous avons mandaté M. Perrin pour qu'il nous explique quelles étaient nos

prérogatives en la matière parce que nous ne savions pas, au départ, ce que nous pouvions faire. Donc, ici, c'est clair: on accepte ou on refuse ce règlement qui nous est soumis.

Vous dire aussi qu'il y a déjà eu une amélioration en 2006. Cela a été relevé par un préopinant. Avant, l'aide au recouvrement, ce qui concerne les avances, durant seulement deux ans. Maintenant, nous avons changé les choses, changé les règles et il y a une prolongation qui est heureuse en soi, c'est que l'enfant peut toucher jusqu'à sa majorité cette avance de pensions et l'adulte en lien avec son âge AVS.

C'est vrai, la problématique soulevée tout à l'heure par la députée (suppl.) Catherine Dayer ou plutôt, pardon, par la députée (suppl.) Myriam Roduit du groupe PDCC, on a encore cette problématique en lien avec le fait que ces gens puissent bénéficier des avances jusqu'au terme de la formation du jeune. Cela a été discuté en commission s'il appartient à la justice ou au juge de préciser, noir sur blanc, dans les décisions, que la personne lésée ou la personne qui a droit à ces allocations ou ces avances puisse les obtenir jusqu'à la fin de la formation.

Il restait une faiblesse à corriger: l'effet de seuil. Et ici, pour répondre à la députée (suppl.) Catherine Dayer, qu'est-ce qui change par rapport à avant? Il y a quand même un changement fondamental. Avant, si vous aviez un revenu imposable de 39'887 francs, vous aviez droit aux avances. Par contre, si vous gagniez 41'000 francs, le droit tombait. Qu'est-ce qu'on a fait avec cette modification? On a atténué l'effet de seuil. Cela signifie que si vous gagnez 40'000 francs, vous touchez plein pot. Si vous avez un revenu imposable de 50'000 francs, on va diminuer *de facto* l'avance. Si vous avez un revenu imposable de 60'000 francs, on diminue aussi. Donc, on a pu étaler un petit peu cet effet de seuil, avec l'avantage suivant, et il est fondamental, qu'on incite – et ceci a été relevé aussi par la représentante du groupe ADG du Haut – à reprendre le travail. Il faut que les personnes, qui sont déjà dans une situation précaire, puissent maintenir le lien avec le monde du travail. Cela est fondamental. Le fait de pouvoir leur permettre de reprendre une activité à titre accessoire, sans qu'elles soient par la suite pénalisées par le frein aux avances, eh bien!, pour nous, cela a été un élément fondamental.

Le système est régressif donc en fonction du revenu et de la fortune. C'est un élément important.

Cette aide est octroyée – le député Bernard Rey l'a dit – suivant les besoins. Ce n'est pas un principe automatique.

Il y a une incidence financière, c'est vrai, on parle de 300'000 francs. Il faut s'attendre à un dépassement. On parle d'une trentaine de cas.

Après discussion au sein de la commission avec les responsables de l'Etat, on s'est dit que cette modification allait créer non pas un appel d'air mais quand même certainement une augmentation des demandes. Ainsi, on peut s'attendre quand même à 50-60 cas supplémentaires. Donc, le montant de 300'000 francs – il faut être clair dans ce Parlement – sera quand même légèrement revu à la hausse.

Pour répondre au député Bernard Rey, il est vrai que les chiffres diffèrent dans le tableau et dans le message. Il faut juste rappeler que nous avons pris la base du règlement de 2006. Il y avait ce chiffre 550. Les chiffres qui apparaissent aujourd'hui sont en lien avec l'évolution de l'IPC (indice des prix à la consommation). C'est pour cela qu'il y a des différences. Donc, vous vous basez sur le règlement de 2006, il y a le chiffre de 550 et si, actuellement, vous avez un chiffre comme 570 ou 576, c'est uniquement lié à l'IPC et qu'on puisse varier dans les deux sens suivant l'évolution de la conjoncture.

La députée (suppl.) Myriam Roduit a soulevé la problématique de l'obligation d'entretien jusqu'à la fin de la formation. On l'a dit tout à l'heure, il appartient à la justice de prendre les bonnes décisions.

Le député Edgar Gottet relève les comparaisons intercantionales. C'est une volonté de la commission. Lorsque nous avons traité cette problématique, nous n'avions pas de chiffres par rapport aux autres cantons. Sur demande d'un commissaire, nous nous sommes

dit: analysons quand même ce qu'offrent les autres en la matière pour savoir si nous sommes dans le tir, si les montants que nous proposons sont corrects. Alors, c'est vrai que si vous regardez le canton de Fribourg ou le canton de Zoug, ça va de 1 à 3, de x1 à x3. On a donc de grandes disparités suivant les cantons. Toutefois, de manière générale après analyse, nous sommes quand même dans la moyenne et des pensions alimentaires versées ici dans le canton du Valais et en comparaison aussi avec la moyenne pour les autres cantons.

Je crois ainsi avoir répondu aux principaux éléments.

Pour le reste, je laisserai donc M^{me} la présidente du Gouvernement répondre aux différentes questions.

Merci en tous les cas d'avoir accepté ce règlement de manière unanime.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Der Kommissionspräsident hat sehr Vieles schon erklärt und ich denke, die Erklärungen sollten fast genügen und ich danke ihm und der Kommission für diese Arbeit. Ich danke allen, die interveniert haben.

Ich bringe hier ein, zwei Bemerkungen, die mir wichtig sind.

Wir haben von der Dienststelle vom Departement aus bei der Schweizerischen Konferenz für Sozialhilfe eine Studie in Auftrag gegeben, um zu untersuchen, wie es den Walliser Familien in bescheidenen und prekären Verhältnissen geht. Die Studie oder dieser Bericht vom 15. April 2010 hat uns sehr gute Noten ausgestellt, wenn es um Familien in prekären Verhältnissen geht. Sie hat zwei Bemerkungen gemacht und eine betrifft eben diese Schwelleneffekte. Wir haben zu grosse Schwelleneffekte beim Inkasso der Alimenten-Bevorschussung und das Zweite ist die Hilfe für Familien mit Kindern; das geht in die Richtung der Ergänzungsleistungen oder der finanziellen Hilfe an Eltern. Das ist der einte Bericht. Auf diesen stützt sich unsere vorgeschlagene Änderung des Reglements.

Es gibt aber auch einen ganz ausführlichen Bericht, der vom Bund in Auftrag gegeben wurde, der einmal das ganze Unterhaltsbeitragesystem – auch die Bevorschussung – untersucht. Wir haben 26 Systeme in der Schweiz (sehr kompliziert) und es ist auch ein kompliziertes Regelwerk zwischen der Bundesgesetzgebung und der kantonalen Gesetzgebung. Es gibt Bestrebungen, dass man diesen ganzen Bereich vereinfacht regeln würde. Das würde uns auch sehr viel helfen, weil wir im Kanton einen recht eingegrenzten Spielraum haben, vor allem wenn es um die Unterhaltsbeiträge geht. Was die Alimenten-Bevorschussung betrifft, dort ist unser Spielraum und wir haben auch gesehen, das Gesetz ist jetzt über 30 Jahre alt (es ist eigentlich ein altes Gesetz) und das alte Gesetz hat eben diese Bestimmung, dass der Grosse Rat das Reglement nur als gesamtes annehmen kann oder nicht. Eigentlich müsste es eine Verordnung sein, die entweder der Grosse Rat behandeln kann mit Änderungen oder nur in der Kompetenz des Staatsrats ist. Aber angesichts der bevorstehenden Revision auf Bundesebene ging es uns opportun darum, unser kantonales Gesetz so zu belassen und eben dieses kantonale Reglement anzupassen. Darum verstehe ich auch wenn Sie sagen, Herr Rey, dass der Handlungsspielraum sehr klein sei – und das stimmt. Es ist unsere jetzige Gesetzgebung. Dennoch denken wir, mit dieser Änderung gibt es Änderungen und das ist aufgelistet für rund 30 Personen oder 30 Dossiers oder 30 Fälle. Es lohnt sich, dieses Reglement anzunehmen. Es gibt keine grossen Mehrkosten für den Staat. Es gibt keine personellen Mehrkosten, das kann ich Herrn Steiner versichern, weil die Dossiers müssen wir sowieso behandeln und es ist eben dann so, wenn jemand heute mehr als 32'000 Franken steuerbares Einkommen hat, wird die Alimenten-Bevorschussung nicht mehr mit diesem Reglement spielen können. Die Dossiers müssen aber gleichwohl behandelt werden.

Ich danke, wenn Sie auf dieses Reglement *in globo* eintreten und wenn es Fragen gibt, kann man die ja in der Kommission nochmals behandeln.

Der Präsident:

Danke Frau Staatsrätin.

L'entrée en matière est acceptée.

Wir können somit direkt zur Lesung übergehen.

Bevor wir jedoch zur Lesung kommen, möchte ich auf der Tribüne vier ehemalige CVPO-Grossräte begrüßen. Es freut mich, dass ihr hier unsere Debatten mitverfolgt. Wir sind im Moment bei der Lesung über die Eintreibung von Unterhaltsbeiträgen und die Entrichtung von Vorschüssen. Sie sehen, die Themen bleiben immer wieder dieselben; das haben wir ja auch schon miteinander diskutiert. Sie können auch feststellen, dass heute auf den Tischen überall Laptops, Tablets und Notebooks sind. Mittlerweile haben wir hier einen freien Internetzugang, so dass jeder Abgeordnete und jede Abgeordnete über Internet immer online alle Dokumente vor sich hat. Einen herzlichen Applaus an die vier ehemaligen Kollegen. *(Applaus)*

Wir kommen also nun zur Lesung. Abänderungsanträge hat es keine gegeben.

La discussion sur l'ensemble du règlement n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

La modification du règlement d'application de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances est approuvée in globo par 104 voix.

(Vote nominal/Namensabstimmung, cf. Annexes-Beilagen.)

6. PROJET DE BUDGET 2013:

Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

ENTWURF DES VORANSCHLAGS 2013:

Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Der Präsident:

Auch hier wurden alle Anträge von der Finanzkommission oder dem Staatsrat abgelehnt.

1.1. Administration cantonale des finances	Kantonale Finanzverwaltung
<i>Groupe CVPO par Beat Rieder</i>	<i>CVPO-Fraktion durch Beat Rieder</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Suppression d'un poste	Streichen einer Stelle
- 150'000 CHF	- 150'000 CHF
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:
Proposition 1.1

Cet amendement est en lien avec le postulat 6.022 de l'auteur pour une utilisation optimisée des collaborateurs au lieu d'engager de nouveaux collaborateurs. Le Conseil d'Etat, dans sa réponse du 28 août 2012, a rappelé les principales raisons pour lesquelles les différentes unités organisationnelles des différents pouvoirs sollicitent de nouveaux postes. Dans sa conclusion, le Conseil d'Etat a indiqué six propositions permettant de garantir une analyse plus pertinente de la nécessité de créer des nouveaux postes. En comparaisons intercantionales, concernant le nombre de citoyens par rapport au nombre d'employés d'Etat, le canton du Valais se situe dans une très bonne position.

La commission des finances, tout comme le Conseil d'Etat, a refusé cet amendement par 7 voix contre 5 et aucune abstention.

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Die Abänderungsanträge der CVPO-Fraktion unter Ziffer **1.1 und 1.3** (siehe nachstehend) **werden zurückgezogen**, da das Parlament inzwischen unser Postulat betreffend ein Audit des Staatspersonals angenommen hat. Damit haben wir uns vorausschauend auf den richtigen Weg begeben. Nochmals, die CVPO hat nie die Qualität des Staatspersonals infrage gestellt. Wir fordern allerdings, dass Synergien gefunden, Doppelspurigkeiten ausgemerzt und die Grundaufgaben des Staats hinterfragt werden. Die nächste Budgetdebatte könnte in diesem Sinne interessanter werden. Ich danke Ihnen.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

Comme la proposition a été retirée, je n'ai pas besoin d'intervenir. Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président de la commission.

Der Herr Staatsrat braucht sich auch nicht zu melden. Und so gehen wir weiter.

1.2. Administration cantonale des finances	Kantonale Finanzverwaltung
<u>Groupe UDC par Anne Luyet</u>	<u>UDC-Fraktion durch Anne Luyet</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Biens, services et marchandises	31 Güter, Dienstleistungen und Waren
Retour aux fascicules simples lors de l'envoi des comptes et du budget aux membres du Grand Conseil et abandon du coffret luxueux distribué depuis 2 ans	Rückkehr zu einem weniger aufwendigen Druckerzeugnis für den Versand der Rechnung und des Budgets an die Mitglieder des Grossen Rates anstelle der luxuriösen Dossiers, das seit 2 Jahren versandt wird
- 20'000 CHF	- 20'000 CHF
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:
Proposition 1.2

Cet amendement du groupe UDC a été refusé par le Conseil d'Etat.

«Parlement sans papier» permettra de réaliser de substantielles économies, de sorte que la commission des finances refuse également cet amendement par 11 voix contre une et aucune abstention.

M^{me} la députée (suppl.) Anne Luyet, UDC:

Après ces quelques explications, je **retire** cet amendement.

Merci.

1.3. Service des contributions	Kantonale Steuerverwaltung
<i>Groupe CVPO par Beat Rieder</i>	<i>CVPO-Fraktion durch Beat Rieder</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Suppression d'un poste	Streichen einer Stelle
- 150'000 CHF	- 150'000 CHF
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

Der Präsident:

Der Antrag 1.3 wurde zurückgezogen.

1.4. Service des ressources humaines	Dienststelle für Personalmanagement
<i>Groupe CVPO par Philipp Matthias Bregy et Beat Rieder</i>	<i>CVPO-Fraktion durch Philipp Matthias Bregy und Beat Rieder</i>
Prestations	Leistungen
Sous objectif politique 2	Politisches Teilziel 2
Contribuer à optimiser l'organisation de l'Etat du Valais, <u>en renonçant à créer de nouveaux postes et en augmentant plutôt l'efficience et l'efficacité du personnel actuel</u>	Beitragen zur organisatorischen Optimierung des Staats Wallis, <u>indem auf die auf die Schaffung neuer Stellen verzichtet und stattdessen das bestehende Personal effizienter und effektiver eingesetzt wird.</u>
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:
Proposition 1.4

Cet amendement a été refusé par la commission thématique et par le Conseil d'Etat.

La commission des finances suit le préavis de la commission thématique.

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Dieses politische Teilziel hat sich das Parlament mit Annahme unseres Postulats betreffend ein Audit des Staatspersonals zu Eigen gemacht.

Es ist deshalb nicht einzusehen, weshalb davon plötzlich wieder abgewichen werden sollte. Das Problem ist allen bekannt; unser Lösungsansatz wurde akzeptiert. Jetzt gilt es diesen – manchmal auch steinigen – Weg konsequent weiterzugehen.

Ich ersuche Sie deshalb, diesen Abänderungsantrag anzunehmen. Danke.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Nous partageons bien entendu l'objectif d'augmenter l'efficience d'un côté et l'efficacité de l'autre de l'Administration cantonale.

Cependant, nous aimerions dire ici très clairement au groupe CVPO que nous ne pilotons pas un paquebot comme celui de l'Etat du Valais en quelques semaines. Nous ne pouvons pas aujourd'hui mettre en œuvre un postulat, et c'est du reste pour cela que nous avons deux ans pour mettre en œuvre un postulat et non pas deux semaines.

Alors, nous partageons l'opinion – du reste maintenant un postulat a été accepté – mais je demande au groupe CVPO de retirer cette proposition parce que, manifestement, on ne peut pas mettre en œuvre en deux semaines un postulat qui vient d'être accepté.

Merci de suivre ma proposition et de retirer cet amendement s'il vous plaît.

Par 72 voix contre 26 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1.4 du groupe CVPO défendue par le député (suppl.) Aron Pfammatter.

1.5. Service des affaires intérieures et communales	Dienststelle für innere und kommunale Angelegenheiten
<i>Alexis Turin, PLR</i>	<i>Alexis Turin, PLR</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Biens, services et marchandises	31 Güter, Dienstleistungen und Waren
Affranchissement à forfait des enveloppes-réponses lors des élections et votations	Pauschalfrankierung der Übermittlungsumschläge für die Wahlen und Abstimmungen
+ 150'000 CHF	+ 150'000 CHF
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:

Proposition 1.5

Cet amendement a été refusé par le Conseil d'Etat et accepté par la commission thématique.

La commission des finances a refusé, tout comme le Conseil d'Etat, cet amendement. Il n'appartient pas à l'Etat de financer le retour d'enveloppes-réponses, tout en précisant que, compte tenu des taux de participation aux votes, un réel gaspillage serait induit par cette prestation.

M. le député Alexis Turin, PLR:

Je ne crois trahir la pensée de personne dans cette salle si je dis que nous sommes tous des ardents défenseurs du suffrage universel.

Mais certainement que, vous aussi, vous déplorez la chute constante du taux de participation lors des scrutins populaires.

Alors que faire?

La proposition qui vous est faite ne prétend pas résoudre à elle seule la montée inexorable du taux d'abstentionnisme. Elle se veut être une réponse concrète parmi bien d'autres.

Peut-être que, vous aussi, vous avez à plusieurs reprises entendu, lors de la campagne des municipales de cet automne, nombre de citoyens s'étonner de devoir payer pour retourner l'enveloppe-réponse contenant le matériel de vote. Bien sûr, personne n'est obligé de voter par correspondance. On peut porter l'enveloppe au greffe communal, on peut voter à l'urne.

Mais, dès le moment où nous mettons à disposition du citoyen la possibilité de voter par correspondance, pourquoi ne pas aller au bout de la démarche incitative, en préaffranchissant les enveloppes-réponses? De grandes chaînes de distribution ou nombre d'entreprises le font bien pour nous inviter à leur répondre. Pourquoi l'Etat ne le ferait-il pas lui aussi?

S'agissant du coût d'un affranchissement à forfait, je tiens à préciser que, contrairement à ce que vient de dire le rapporteur, seules les enveloppes-réponses envoyées par la poste sont décomptées. Donc, il n'y a pas de gaspillage. Une enveloppe qui n'est pas utilisée ne va rien coûter à l'Etat.

Quels risques prenons-nous? Je n'en vois qu'un seul: celui de voir la participation aux scrutins augmenter ou pas. Et en tant que futur retraité de cette noble Assemblée, j'espère que cette mesure parmi d'autres contribuera à doper la participation aux élections cantonales de ce printemps, pour le bien de notre république.

Pour terminer, je souhaite plein succès à celles et à ceux parmi nous qui se représenteront. Quant aux futurs retraités de ce Parlement, nous pourrions nous consoler en regardant les futurs débats sur Canal 9, avec en mémoire cette célèbre citation de l'homme politique français Georges Clémenceau: «En politique, on succède à des imbéciles et on est remplacé par des incapables»!

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

M. le député René Constantin, PLR, président de la commission thématiques des institutions et de la famille (IF):

Juste pour vous dire que la commission thématique a préavisé favorablement cette demande du député Alexis Turin par 7 voix contre un non et 3 abstentions.

C'est vrai que si on peut encourager l'exercice civique, c'est une volonté de pouvoir l'encourager en disant que si on enlève ce franc que chaque citoyen se doit de payer, c'est peut-être non pas une incitation mais c'est en tout cas reconnaître l'acte civique. On n'a pas

à payer un acte civique, c'était un petit peu un des motifs. Et puis surtout aussi parce que c'est une possibilité d'enlever des bulletins nuls. En effet, vous savez qu'une enveloppe déposée sans être affranchie est considérée comme vote nul. Cela allait donc aussi dans le sens de lutter contre la nullité des bulletins.

Voilà pourquoi la commission thématique a soutenu cet amendement.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Deux remarques:

Sur le fond légal, contraire à la loi sur les droits politiques (art. 26 al. 2), subsidiairement à l'ordonnance. Donc, on ne peut pas aller dans ce sens-là.

Et puis toujours sous l'angle de l'opportunité cette fois-ci, nous pouvons promouvoir la responsabilité des citoyennes et des citoyens. Ces éléments sont pour nous clairement, par rapport à des coûts supplémentaires – on est aussi ici par rapport à cette difficulté – et nous avons résolu cette problématique par le vote à l'urne, comme l'a signalé l'auteur de la proposition, d'une part, et, d'autre part, par le vote auprès du greffe communal.

Nous nous opposons donc à cette proposition et vous invitons à suivre la commission des finances et le Conseil d'Etat.

M. le député Alexis Turin, PLR:

Il n'y a bien sûr aucune inconstitutionnalité, encore moins d'illégalité dans ma proposition.

Merci de la suivre.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Wir kommen also zur Abstimmung.

Par 67 voix contre 42 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1.5 du député Alexis Turin.

M. le député Alexis Turin, PLR:

Même moi, je me suis fait avoir dans ce vote... (*rires dans la salle*) parce que le vieux député – jeune quand même – qui vous parle, en principe c'était toujours la proposition de celui qui la faisait qui avait la préséance... (*non, non, entend-on dans la salle*)...

Est-ce qu'on peut refaire ce vote parce que j'ai voté contre ma proposition, alors vous comprenez bien?...

Et puis semble-t-il qu'il y en ait plusieurs dans cette salle qui ont fait la même chose.

Der Präsident:

Alors, comme c'est bientôt Noël, on vous fait ce cadeau!

Mais, c'est toujours la commission des finances qui a la préséance (bouton vert).

Also wir wiederholen die Abstimmung!

Par 58 voix contre 51 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1.5 du député Alexis Turin.

1.6. Service de la santé	Dienststelle für Gesundheitswesen
<u>Groupe UDC par Bruno Perroud</u>	<u>UDC-Fraktion durch Bruno Perroud</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 36 (GP 14 Subventionnement des primes d'assurance-maladie)	Rubr. 36 (PG 14 Subventionierung der Krankenversicherungsprämien) Rubr. 36
Selon l'argumentation en page 16 du rapport sur le budget 2013 de la COFI, l'augmentation des subventions des primes d'assurance-maladie ne devrait pas être plus importante que celle de la prime de référence adulte selon le postulat déposé en mars 2012. La réduction de 5 millions correspond au montant alloué au budget 2012.	Gemäss Argumentation auf Seite 16 des FIKO-Berichts über den Voranschlag 2013 dürfte die Zunahme der Subventionen für die Krankenversicherungsprämien nicht höher ausfallen als jene der Referenzprämie für Erwachsene gemäss Postulat vom März 2012. Die Reduktion von 5 Millionen Franken entspricht dem im Budget 2012 vorgesehenen Betrag.
- 5'000'000 CHF	- 5'000'000 CHF
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:

Proposition 1.6

Cet amendement est refusé par le Conseil d'Etat ainsi que par la commission thématique.

La commission des finances a refusé cet amendement par 10 voix contre 2 et aucune abstention.

Au mois de septembre, le Conseil d'Etat a accepté que la commission des finances et le Département des finances, des institutions et de la sécurité se rencontrent afin de trouver une solution pour contenir la hausse des subventions aux caisses maladie.

Une première séance de travail aura lieu le 24 janvier prochain, de sorte qu'il n'y a pas lieu d'anticiper cette réduction.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Le point de départ de cette intervention, c'est évidemment l'augmentation quand même très importante (sauf erreur 12 millions) du montant des subventions aux primes d'assurance-maladie et puis c'est également la réponse qui avait été donnée par le Conseil d'Etat à un postulat, sauf erreur, de la commission des finances, entre autres dans les termes suivants: Une solution serait d'agir sur le nombre de pourcentages octroyé. Actuellement, en fonction du revenu, sept paliers de pourcentages de subsides sont possibles (entre 20 et 80% par tranche de 10% pour les bénéficiaires ordinaires). Une diminution du nombre de paliers de pourcentages (cinq à six paliers par tranche de 15 ou 20% par exemple) permettrait de réaliser des économies entre 2 millions et 5 millions, d'où le montant de la proposition que nous faisons, selon la version choisie, sans exclure des bénéficiaires (c'est important) et en maintenant les primes de référence fédérales.

Ce que nous demandons, ce n'est rien d'autre finalement que la concrétisation de cette réponse dans le budget 2013, ce qui permettrait soit de réaliser des économies, soit de dégager des moyens pour d'autres tâches. On a déjà parlé du personnel des établissements pénitentiaires; on pourrait parler du campus ou du financement, un jour, d'un hôpital cantonal regroupant vraiment les disciplines médicales de pointe à Sion.

M. le député André Vernay, PLR:

Il est évident que notre groupe a de la sympathie pour la proposition qui nous est faite parce que nous avons demandé à plusieurs reprises qu'une solution soit trouvée à ce problème lancinant de la hausse pratiquement incontrôlée des subventions aux caisses maladie.

Cependant, il est clair que venir aujourd'hui avec une proposition de -5 millions créerait beaucoup plus de problèmes dans l'immédiat qu'il n'en résoudrait. Je pense ici à toutes les personnes qui ont déjà été avisées ou qui vont être avisées prochainement et je ne crois pas que les corrections matérielles puissent être apportées.

C'est la raison pour laquelle nous refusons cette proposition de diminution de 5 millions.

Cependant, nous insistons très fortement auprès du Conseil d'Etat et auprès de la commission des finances pour que, lors du prochain budget, une solution soit trouvée. Effectivement, ce problème existe depuis longtemps. Il faut qu'une solution soit trouvée de façon telle que cette hausse soit, à l'avenir, jugulée.

Je vous remercie.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

L'année dernière, cette problématique avait été mise en avant par la commission des finances qui avait demandé une restriction budgétaire de 6 millions. Le Parlement n'en avait pas voulu. Entre-temps, la commission des finances a déposé un postulat, auquel il a été répondu au mois de novembre. Depuis le mois de novembre, ensemble avec le Conseil d'Etat, nous nous sommes mis d'accord pour faire une séance au mois de janvier pour régler cette problématique.

Donc, je vous demande de ne pas mettre la charrue devant les bœufs et de refuser cet amendement. Merci.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Quelques informations complémentaires et réponses notamment à la position ou à l'affirmation consistant à dire que l'augmentation des subventions aux primes d'assurance-maladie ne devrait pas être plus importante que celle de la prime de référence adulte.

Il y a plusieurs éléments qui nous permettent d'affirmer que l'on doit aller plus loin que cette seule et unique référence. Premier élément: l'augmentation de la population de ce canton. Nous savons que cette augmentation et cette évolution de la population influencent favorablement bien sûr notre économie mais également nos responsabilités sociales. Deuxième élément: l'évolution du nombre des personnes à l'assistance sociale. Nous avons des taux qui sont très bas mais néanmoins c'est une réalité et la progression doit également être prise en considération. Quatrième élément, semblable au précédent: l'augmentation des personnes au bénéfice de prestations complémentaires. Et puis, j'ajouterai l'élément qui vient d'être soulevé par la position développée par M. le chef du groupe PLR: nous avons la volonté d'examiner avec attention les différentes interventions qui ont été faites par la commission des finances notamment mais un bateau, respectivement un paquebot comme celui de l'Etat ne se pilote pas ni en quelques semaines ni en quelques mois. Nous

reviendrons donc sur cette problématique et nous avons déjà rendez-vous avec la commission des finances pour approfondir encore ces thématiques le 24 janvier 2013.

Merci de suivre la position de la commission des finances et du Conseil d'Etat.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen nun zur Abstimmung.

Par 113 voix contre 7, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1.6 du groupe UDC défendue par le député Jean-Luc Addor.

1.7. Service de la santé	Dienststelle für Gesundheitswesen
<u>Groupe UDC par Bruno Perroud</u>	<u>UDC-Fraktion durch Bruno Perroud</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 36 (GP 13 Prise en charge extra hospitalière)	Rubr. 36 (PG 13 Spitalexterne Betreuung)
<p>Le rapport Jeanneret de mai 2012 sur la planification des ambulances reconnaît dans ses conclusions « un manque de clarté, de transparence et de cohérence du mode de financement... Le fait que les partenaires n'ont pas formalisé leur relation dans des contrats de prestations ajoute à la confusion. » Avant d'augmenter les subventions aux compagnies d'ambulance, il serait préférable que le Département clarifie les normes de fonctionnement et de financement selon les exigences légales de l'ordonnance du 20 novembre 1996 en établissant des contrats de prestations.</p>	<p>In den Schlussfolgerungen des Jeanneret-Berichts vom Mai 2012 über die Ambulanzenplanung wird ein Mangel an Klarheit, Transparenz und Kohärenz in Sachen Finanzierung festgestellt. Zudem wird die Tatsache bemängelt, dass die Partner ihre Beziehung nicht im Rahmen von Leistungsverträgen formalisiert haben. Bevor die Subventionen für die Ambulanzunternehmen erhöht werden, sollte das Departement die Betriebs- und Finanzierungsnormen gemäss den Anforderungen der Verordnung vom 20. November 1996 klären, indem es Leistungsverträge erarbeitet.</p>
- 1'000'000 CHF	- 1'000'000 CHF
Décision de la commission: Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:

Proposition 1.7

Cet amendement a été refusé par le Conseil d'Etat ainsi que par la commission thématique.

Le chef du département a assuré la commission des finances qu'une recherche de solutions de coordination et de regroupement s'avère nécessaire au niveau des compagnies d'ambulances.

Ce dossier est en cours d'analyse suite au dépôt du rapport Jeanneret.

Une nouvelle planification fera l'objet d'une décision du Conseil d'Etat.

Par conséquent, la commission des finances a refusé cet amendement par 11 voix contre une et aucune abstention.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Par cette proposition, nous n'avons pas pour ambition de tirer sur les ambulances bien sûr, les ambulances qui ont fait la démonstration, entre autres dans le drame du tunnel de Sierre, de leur efficacité, de même que les équipes surtout qui en sont responsables, qui ont été engagées dans cette catastrophe.

Ce qui est en cause, c'est la gestion des ressources allouées par l'Etat justement à l'organisation faïtière de la gestion des secours en Valais, à l'OCVS. Alors, cette gestion a fait l'objet du rapport Jeanneret, daté de mai 2012, dont certains extraits ont déjà été cités. On a parlé du manque de clarté, de transparence, de cohérence du mode de financement. On parle d'opacité comptable étant donné que les données des compagnies ne sont souvent pas disponibles. Et puis, on a déjà dit que les partenaires n'avaient pas formalisé leurs relations dans des contrats de prestations. Tout cela ajoute encore à la confusion, ce n'est pas nous qui le disons, c'est un rapport d'expert, dont on a fort tardé à tirer les conséquences nécessaires.

Un peu plus loin dans ses suggestions, ce rapport évoque des représentants des compagnies d'ambulances siégeant au conseil d'administration de l'OCVS, situation contraire au principe de bonne gouvernance qui se doit d'exclure les conflits d'intérêt, situation également inéquitable puisque certaines compagnies n'y sont pas représentées. Il s'agit donc, selon l'expert, de clarifier les rôles de chaque partenaire et de donner une neutralité à l'OCVS en tant qu'organisme porteur d'une mission de l'Etat.

On a appris en plus, entre autres, dans une récente réponse du Conseil d'Etat que le directeur médical de l'OCVS gagne à peu près autant qu'un conseiller d'Etat, ce qui soulève quand même certaines questions.

Voilà simplement quelques éléments d'une gestion pour le moins discutable, révélateurs de dysfonctionnements qui ont d'ailleurs été évoqués dans un postulat urgent qui sera débattu ce vendredi.

Alors dans l'immédiat, au stade du budget, la question est de savoir si, par rapport aux 6 millions environ qui étaient dépensés pour cette subvention, si j'en juge par ce qui ressort des comptes 2011, est-ce qu'il convient vraiment d'accepter que la subvention passe (c'est ce qui est proposé au budget 2013) à plus de 9 millions? Ce que nous demandons, c'est une réduction qui nous semble raisonnable et qui est le seul moyen dont nous disposons ici depuis cette salle pour obliger l'OCVS à améliorer sa gestion, le tout bien entendu dans l'intérêt des gens qui, dans ce canton, paient des impôts qui ne devraient pas normalement servir à financer ce genre de dysfonctionnements.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Juste un petit complément par rapport aux argumentations données par la commission des finances pour dire ici bien entendu que nous négocions actuellement un tarif avec les assureurs maladie qui n'a pas changé depuis l'année 2005. Dernièrement encore, nous étions à Berne pour discuter avec un grand assureur suisse afin de faire reconnaître ce système et l'ensemble des mécanismes et des tarifs qui, manifestement aujourd'hui, ne sont plus adaptés à la réalité.

Pour être exhaustifs, nous avons répondu à quatre intervenants de manière très détaillée dans une réponse de quatre pages où nous avons donné l'ensemble des informations et je pense qu'il serait bien, si on y fait référence, d'avoir l'objectivité de donner l'ensemble de tous ces détails et de toutes ces informations. Je n'en ai lues que quelques-unes de ces informations dans les médias, mais j'aurai l'occasion d'en donner plusieurs

vendredi dans le cadre de l'interpellation urgente, à laquelle il a été fait référence ici.

Je vous invite donc à ne pas suivre la proposition qui est faite ici par le groupe UDC, sachant, en outre, quelles sont les difficultés des compagnies d'ambulances qui nous rendent les services que chacun a pu apprécier.

Merci de suivre la commission des finances et le Conseil d'Etat.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen also zur Abstimmung.

Par 106 voix contre 9 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1.7 du groupe UDC défendue par le député Jean-Luc Addor.

1.8. Service de la santé	Dienststelle für Gesundheitswesen
<u>Groupe CVPO par Philipp Matthias Bregy et Beat Rieder</u>	<u>CVPO-Fraktion durch Philipp Matthias Beat Rieder</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 36	Rubr. 36
Autres dépenses (Installation cabine d'interprétation (correction : cellule d'interprétation) ; P1.301)	Andere Ausgaben (Errichtung Dolmetscherzelle; P1.301)
+ 250'000 CHF	+ 250'000 CHF
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
Prestations	Leistungen
OP 1	PZ 1
SO 3.4 (nouveau)	TZ 3.4 (neu)
Prise et application de mesures de promotion du bilinguisme dans l'ensemble du réseau de santé valaisan, en particulier dans les disciplines centralisées	Massnahmen zur Förderung der Zweisprachigkeit im gesamten Gesundheitsnetz Wallis, insbesondere in den zentralisierten Disziplinen, ergreifen und umsetzen
MP (nouvelle)	PM (neu)
Installation d'une cabine d'interprétation (correction : cellule d'interprétation)	Schaffung einer Dolmetscherzelle
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:

Proposition 1.8

Cet amendement a été refusé par le Conseil d'Etat et par la commission thématique.

La commission des finances a également refusé cet amendement par 11 voix contre zéro et une abstention.

Les objectifs politiques ayant été refusés tant par la commission thématique que par le Conseil d'Etat, la commission des finances n'entrent également pas en matière.

En ce qui concerne le sous-objectif nouveau, cela a été refusé aussi par le Conseil d'Etat et par la commission thématique.

La commission des finances suit le préavis de la commission thématique.

Herr Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Mit Genugtuung kann die CVPO-Fraktion diesen Abänderungsantrag **zurückziehen**. Inzwischen hat sich nämlich unter anderem aufgrund unseres Postulats betreffend einen Dolmetscherdienst einiges zur Verbesserung der Betreuungsqualität der deutschsprachigen Patienten in einem Spital des französischsprachigen Wallis getan. Unter anderem werden Deutschkurse angeboten und Mitarbeiter aus dem unteren Kantonsteil können Praktika im Spitalzentrum Oberwallis absolvieren. Zudem wurde die Stelle eines Sprachassistenten zu 50% ausgeschrieben.

Dies ist eine erhebliche Verbesserung für alle Oberwalliser Patienten, die sich in einem Spital im Unterwallis behandeln lassen müssen. Das Angebot kann freilich noch ausgebaut werden.

Ich danke Ihnen.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Betrifft Ihre Aussage auch das politische Ziel? Ja!

M. le député Didier Cachat, PLR, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

C'est en tant que président de la commission SAI que je m'exprime.

Au niveau du sous-objectif politique, même s'il a été retiré, le problème du bilinguisme est un sujet important et la commission a relevé le bien-fondé et la nécessité de tout mettre en œuvre pour que les patients puissent être informés dans leur langue. Le problème du plurilinguisme a été évoqué, mais fondamentalement notre canton se doit d'être d'abord bilingue.

Finalement, la commission a rejeté cet amendement par 9 non, un oui et une abstention, mais – et c'est pour ceci que je me permets d'intervenir – la commission demande au département d'ajouter dans le budget 2014 un sous-objectif politique traitant du bilinguisme au RSV, ce qui impliquera une mesure prioritaire et un indicateur permettant de contrôler son application.

Merci de votre attention.

1.9. Service de la santé	Dienststelle für Gesundheitswesen
<u>Graziella Walker Salzmann, CSPO</u>	<u>Graziella Walker Salzmann, CSPO</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 36 (GP 14 baisse individuelle des primes d'assurance maladie ; 366 Subventions aux assurés)	Rubr. 36 (PG 14 Individuelle Senkung der KVG-Prämien; 366 Subventionen an die Versicherten)
- 1'500'000 CHF	- 1'500'000 CHF
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:

Proposition 1.9

Cet amendement a été refusé par le Conseil d'Etat et par la commission thématique.

La remarque de la commission des finances donnée à l'amendement 1.6 est également valable pour cet amendement, de sorte que la commission des finances l'a refusé par 9 voix contre 3 et aucune abstention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Die CSPO steht ein für die Unterstützung derjenigen, die darauf wirklich angewiesen sind, für die schwächsten der Gesellschaft. Die CSPO ist deshalb auch damit einverstanden, dass die Personen in bescheidenen wirtschaftlichen Verhältnissen einen Beitrag für die Bezahlung der Krankenkassenprämien erhalten.

Dieser Abänderungsantrag will am System nichts ändern. Der Staatsrat hat bereits Änderungen betreffend der Bestimmung des massgebenden Einkommens vorgenommen. Diese gehen unseres Erachtens jedoch zu wenig weit. Da das System nicht Thema ist, komme ich nun zum Antrag.

Die CSPO will die vorhandenen finanziellen Mittel umverteilen. In dem Sinne ist der Antrag budgetneutral. Die Änderung macht 0,7% vom Budget der Prämienverbilligung aus. Unter Berücksichtigung der Tatsache, dass das Budget der Prämienverbilligung für die Krankenkassenprämien in den letzten Jahren praktisch nie aufgebraucht wurde, ist es unseres Erachtens absolut opportun, dieses Geld dort einzusetzen, wo aufgrund mangelnder Budgets viele Gesuche abgelehnt oder gekürzt wurden. Es geht um Ausbildungsbeiträge, das heisst Stipendien und Ausbildungsdarlehen. Die Anzahl der Gesuche hat in den vergangenen Jahren stark zugenommen. In diesem Jahr mussten viele Gesuche abgelehnt werden.

Geschätzte Damen und Herren, die Familien, die bis jetzt Ausbildungsbeiträge erhalten haben, gingen davon aus, dass sie die weiterhin erhalten. Sie wurden stark enttäuscht. Denn zwischen Krankenkassenprämien und Studiengebühren bzw. Kosten der Ausbildung gibt es einen grossen Unterschied. Bei den Krankenkassenprämien haben die betroffenen Personen derart viel Gestaltungsspielraum betreffend Wahl der Kasse, betreffend Abschluss der Versicherung, betreffend Zusatzversicherungen und so weiter. Das

ist jedoch bei der Ausbildung nicht gegeben. Wenn Studierende zur Finanzierung ihres Studiums nebenbei arbeiten müssen, verlängert sich das Studium und das kommt den Kanton teurer zu stehen. Der Kanton Wallis hat selber keine Universität und Sie, geschätzte Damen und Herren, haben in den vergangenen Jahren viele finanzielle Mittel gesprochen für den Bau und Ausbau von Hoch- und Fachhochschulen. Wenn die Studierenden jetzt diese Schulen besuchen und entsprechende finanzielle Unterstützung verlangen, können Sie nicht die Budgets kürzen bzw. diese nicht erhöhen. Das ist inkonsequent!

Die Umverteilung von 0,7% von der Krankenkassensubventionierung zu den Ausbildungsbeiträgen ist ein Tropfen auf den heissen Stein – doch steter Tropfen höhlt den Stein.

Schliesslich wird auch dieses Parlament nicht müde zu betonen, wie wichtig eine gute Ausbildung ist und dass dies eine wichtige Ressource für den Kanton Wallis darstellt, der mit Ressourcen nicht sonderlich reich beschenkt wurde.

Also, geschätzte Damen und Herren, lassen Sie Ihren Worten Taten folgen und setzen Sie ein Zeichen für unsere Jugend. Danke.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Wünscht der Kommissionspräsident das Wort? Nein, das ist nicht der Fall.

Herr Staatsrat?

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Nous avons fait un vote sur la globalité des subventions au point 1.6 et je pensais que cette proposition serait retirée.

Je comprends bien évidemment la proposition qui est faite ici de venir avec des compensations et avec une neutralité budgétaire. Je reconnais au moins à cette proposition cette qualité-là.

Pour le reste, j'aimerais quand même dire ici, notamment à celles et à ceux qui ont des responsabilités dans les communes valaisannes, que le fait de passer à l'assistance sociale et aux prestations complémentaires est un transfert qu'un jour vous dénoncerez si nous, Conseil d'Etat, nous prenons cette direction-là parce que c'est une manière – directe ou indirecte, on peut la qualifier – de mettre à charge des communes ces dépenses de l'aide sociale et des prestations complémentaires. Si, un jour, nous devons le faire, nous le ferions en totale transparence afin que le Parlement puisse se déterminer là-dessus en connaissance de cause.

Je vous invite donc à refuser cette proposition.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen also zur Abstimmung.

Par 95 voix contre 20 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1.9 de la députée Graziella Walker Salzmänn.

1.10. Service de la santé	Dienststelle für Gesundheitswesen
<u>Graziella Walker Salzmann, CSPO</u>	<u>Graziella Walker Salzmann, CSPO</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 36 (Subventions accordées ; GP13 domaine extra hospitalier ; P1304 médecine ambulatoire)	Rubr. 36 (Eigene Beiträge; PG13 spitalexterner Bereich; P1304 Ambulante Medizin)
+ 100'000 CHF	+ 100'000 CHF
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:

Proposition 1.10

Cet amendement a été refusé par le Conseil d'Etat et par la commission thématique.

La commission des finances a également refusé cet amendement qui ne trouve aucune compensation financière par un vote de 11 voix contre zéro et une abstention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Im letzten Jahr haben wir bereits auf die Problematik der Gewährleistung der medizinischen Grundversorgung, insbesondere auch um die Nachfolgeregelungen, hingewiesen. Der Departementchef hat im Dezember 2011 erklärt (ich zitiere aus dem Memorial S.135): «Donc, nous partageons pleinement le fond de votre problématique» und weiter: «Nous poursuivrons évidemment avec nos moyens pour aller dans le sens d'un développement de cette problématique, y compris bien sûr dans la région du Haut-Valais.»

Geschätzte Damen und Herren, heute stellen wir fest, dass im Unterwallis bereits einige Projekte initiiert und erfolgreich umgesetzt worden sind. Bedauerlicherweise müssen wir gleichzeitig feststellen, dass wir im Oberwallis nicht vom Fleck kommen; das heisst die Projekte im Oberwallis betreffend den Nachfolgeregelungen oder auch der Ansiedelung von Hausärzten kommen nicht vom Fleck. Wir haben im Bezirk Östlich Raron in diesem Jahr zwei Hausärzte ersetzen müssen. Die Erfahrungen, die dabei gemacht worden sind, die führen zur Ernüchterung. Und zwar nicht nur Ernüchterung, weil es sehr schwierig ist und die Bewilligungsverfahren sehr langwierig sind, sondern auch weil sich die Interessierten mit vielen administrativen Hürden – und natürlich alles auf Französisch – herumschlagen müssen.

Geschätzte Damen und Herren, wir sind es müde zu betonen, dass wir Deutsch sprechen und gerne auch in Deutsch kommunizieren und wir möchten doch den Staatsrat bitten – **ich ziehe diesen Antrag zurück**, denn das Parlament wird ihn sowieso ablehnen – im Jahr 2013 alles zu unternehmen, damit dass auch im Oberwallis die Projekte (wir haben keine Universität wie im Unterwallis wo man nach Lausanne geht) für Nachfolgeregelungen von Hausärzten vorwärts gehen.

Ich danke.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Ihren Antrag haben Sie also zurückgezogen, aber der Herr Staatsrat möchte Ihnen trotzdem eine Antwort geben.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Oui volontiers parce que la situation est importante et, même si cette proposition est retirée, j'aimerais dire ici deux choses:

La première, c'est que c'est un projet pilote dans le Haut-Valais qui sera le premier de ce canton, avant le Valais romand. Il n'y a pas de projet de ce type dans le Valais romand avancé comme celui que nous sommes en train de mettre en place dans le Haut-Valais.

Ensuite, que cette proposition, comme beaucoup d'autres, est sympathique, mais néanmoins nous allons trouver la solution à travers le budget 2013 et à travers l'ensemble des moyens que nous avons au niveau de ce budget 2013 pour mettre en place la maison de garde de Viège et faire en sorte que le financement pour l'année 2013 de ce premier projet pilote du canton, avant le Valais romand, soit trouvé.

Nous nous réjouissons bien sûr de pouvoir confirmer les propos que nous avons tenus à l'époque et qui viennent d'être rappelés.

1.11. Service de la santé	Dienststelle für Gesundheitswesen
<u>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Camille Carron</u>	<u>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Camille Carron</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 36	Rubr. 36
Augmentation de la subvention pour les foyers de jour/nuit pour les institutions psychogériatriques. Le passage de 45.- à 25.- CHF de subvention par journée (+ des prestations LAMal) met en danger des structures existantes et bloque des initiatives de construction de nouveaux foyers de jour/nuit. Il n'est pas assez tenu compte des prestations non-LAMal d'accompagnement de personnes très dépendantes.	Erhöhung der Subvention für die Tages-/Nachtstätten der psychogeriatrischen Institutionen. Die Reduktion der Tagespauschale von 45 Franken auf 25 Franken (+ KVG-Leistungen) gefährdet die vorhandenen Strukturen und blockiert Vorhaben zum Bau neuer Tages-/Nachtstätten. Den nicht KVG-pflichtigen Leistungen zur Betreuung stark abhängiger Personen wird zu wenig Rechnung getragen.
+250'000 CHF	+250'000 CHF
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:

Proposition 1.11

Cet amendement est refusé par le Conseil d'Etat et accepté par la commission thématique.

La commission des finances a refusé cet amendement par 10 voix contre 2 et aucune abstention.

Un projet de subventionnement supplémentaire est à l'étude au Service de la santé, de sorte qu'il y a lieu d'attendre les conclusions de cette étude.

M. le député Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Cet amendement est le seul qui a été accepté par la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration.

Si c'est le seul qui a été accepté, ce n'est pas pour rien. Il y a au moins deux raisons importantes:

Premièrement, le développement des foyers de jour fait partie des mesures importantes favorisant le maintien à domicile.

Deuxièmement, la commission SAI a entendu l'appel de plusieurs centres de jour mis en difficulté par la nouvelle manière de calculer les subventions. Je pense aux Acacias à Martigny, à ceux de Fully, de Leytron en projet, de Sion.

En séance, notre collègue Bruno Perroud, membre du conseil d'administration de l'EMS de Zambotte, a confirmé que Savièse vivait le même problème.

Je rappelle que la subvention est passée, en 2011, de 45 à 25 francs par journée. Le département affirme que la différence est comblée par la prise en charge par la LAMal. Ce n'est que partiellement vrai puisque, par exemple, le centre de jour des Acacias à Martigny reçoit des prestations LAMal depuis 2004 déjà. Tous les centres de jour, avec lesquels j'ai eu de longs entretiens, insistent pour dire que les soins LAMal ne sont qu'une toute petite partie de la prise en charge des personnes âgées souffrant de lourds handicaps. Au maximum 220 minutes par jour sont prises en compte dans le cadre de la LAMal.

Pour combler le manque de subventions, ce sont soit les communes, soit les bénéficiaires qui doivent passer à la caisse. Dans les deux cas, le résultat est le même: un mécontentement des bénéficiaires et des familles, un manque de fréquentation des structures, un découragement des communes et, finalement, un frein au développement ou à la création de nouveaux centres de jour prenant en charge des personnes fortement dépendantes, et la tentation de ne recevoir que des personnes âgées relativement autonomes.

L'objet du présent amendement est d'augmenter le subventionnement uniquement pour la prise en charge des personnes très dépendantes. Le calcul de la dépendance peut se faire aisément de la même manière que dans les EMS, par exemple avec les points BESA.

Je sais que M. le chef du département affirme que la situation est satisfaisante. Ce n'est pas l'avis des communes concernées. N'a-t-on pas vu dernièrement dans le Nouvelliste que celle de Martigny a dû dépenser un million de francs en dix ans pour la petite structure des Acacias et ce avant la baisse des subventions? Ce n'est pas non plus l'avis des centres de jour placés devant de lourdes difficultés et ce n'est pas l'avis non plus des bénéficiaires et des familles qui doivent déjà payer 70 francs, 80 francs ou plus par journée.

Chers collègues, je vous invite à suivre la commission SAI qui a, sans opposition, appuyé cet amendement en faveur du maintien à domicile. Vous pouvez le faire d'autant plus facilement que nous avons amélioré le résultat du budget ce matin en supprimant 200'000 francs au niveau de la protection des données.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Didier Cachat, PLR, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

La prise en charge de nos aînés est un sujet particulièrement sensible et important.

La baisse du subventionnement de 45 à 25 francs paraît, de prime abord, bien sévère pour des institutions qui mettent à disposition de nos anciens des infrastructures et des animations journalières permettant, entre autres, le maintien à domicile de ces personnes âgées.

Or, il semble qu'il y ait deux catégories de foyers de jour: les foyers qui s'occupent de personnes non dépendantes, et ici tout le monde est d'accord pour affirmer que 25 francs sont suffisants, et les foyers qui prennent en charge les personnes atteintes de divers troubles et de démence. Dans ce cas, la baisse du subventionnement a des effets divers. En effet, il apparaît que le surcoût engendré provoque la réflexion dans les familles du maintien à domicile ou du placement en EMS alors que la volonté du politique est de favoriser au maximum le maintien à domicile. Deuxièmement, certains projets de foyers de jour se retrouvent freinés par cette décision, ce qui est dommageable pour les éventuels bénéficiaires.

Les cas de psychogériatrie pouvant être déterminés grâce à des examens de niveau de handicap (les points BESA), la commission accepte cet amendement par 9 oui, zéro non et 2 abstentions, avec l'assurance de distribution de cet argent pour l'encadrement de personnes âgées très dépendantes uniquement.

Voilà pour l'amendement.

Comme il s'agit de ma dernière prise de parole devant cette noble Assemblée, je me permets, au nom de la commission SAI, de remercier M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten et M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, ainsi que leurs staffs respectifs, pour l'excellente coopération qui a prévalu lors de nos délibérations. Merci aussi au Service parlementaire, particulièrement à Benoîte Moulin, pour l'indispensable aide qui nous a été allouée.

Pour terminer, merci aux membres de la commission pour le travail sérieux et l'ambiance conviviale. Etre président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration fut pour moi un superbe honneur et un immense plaisir. Merci.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

Les différents changements de lois et leur application ont changé de manière sensible le financement des foyers de jour. Jusqu'au 31 décembre 2007, le financement était de 75% par l'OFAS, 16,67% par les cantons et 8,33% par les communes. Au 1^{er} janvier 2008, la RPT I a changé la donne. La Confédération abandonna sa participation. La nouvelle répartition (63% par les cantons et 37% par les communes) a été mise en œuvre, régie par l'article 35 de la loi sur l'intégration et l'aide sociale. Le financement consistait par un forfait journalier de 45 francs. Depuis le 1^{er} janvier 2011, un nouveau régime de financement des soins est entré en vigueur, la LAMal ayant reconnu les soins voit les foyers de jour comme fournisseurs de prestations. Les soins sont donc financés par les assureurs maladie et les cantons règlent le financement résiduel (25 francs par journée d'accueil complète en Valais).

La volonté du Service de la santé est de maintenir un financement global équivalant aux dernières années. Une adaptation pourra se faire dans les années à venir s'il s'avère que le montant alloué ne devait pas suffire à couvrir les frais.

Le chef de service nous a assurés que les montants alloués cette année étaient suffisants et qu'une étude généralisée du financement des foyers de jour était en cours.

Je vous demande donc de refuser cette demande de ressources financières supplémentaires.

Merci de m'avoir écouté.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

J'aimerais parler une nouvelle fois d'une problématique évidemment importante, à laquelle le Département des finances, des institutions et de la santé et le Gouvernement tout entier apportent des priorités dans le cadre de cette volonté du maintien à domicile. Nous avons eu l'occasion à de nombreuses reprises avec le député Camille Carron de discuter de cette problématique.

Je remercie aussi le président de la commission des finances qui a rapporté les éléments que nous avons pu lui transmettre à la suite de nos diverses relations et notamment à la suite de la rencontre que nous avons eue pour étudier les amendements. Cela vous a permis d'apporter une série d'informations sur l'historique et sur les changements notamment importants qui sont intervenus dans le cadre de ce financement des foyers de jour.

Je relève aussi la distinction qu'il faudrait faire entre les foyers de jour qui ont une activité essentielle de soins, comme l'a souligné M. le président de la commission, par rapport à des foyers de jour qui ont une activité qui est plus d'occupation de la personne âgée que de soins. Bien entendu qu'à ce moment-là, les participations de la loi sur l'assurance-maladie sont totalement différentes. Je connais bien la situation du foyer des Acacias et j'ai du reste eu le plaisir et l'honneur de participer, il y a quelques jours, au dixième anniversaire de l'activité tout à fait remarquable de ce foyer et de discuter aussi avec eux, en direct, et c'est cela qui est intéressant, Mesdames et Messieurs, parce que nous sommes toujours en direct avec ceux envers qui nous fournissons des prestations. C'est assez rare, c'est vrai, qu'on nous dise qu'elles sont largement suffisantes ou qu'elles sont excédentaires par rapport à leurs besoins. Mais, néanmoins, ici, j'ai trouvé beaucoup de compréhension.

Ce que je peux vous dire, c'est que notre idée dans le différentiel entre 25 et 45 francs était d'examiner quelle était la part de soins qui allait être compensée puisque la LAMal reconnaissait les participations ou les soins relevant de l'assurance obligatoire des soins à partir du nouveau changement de financement.

Sur cette base-là, notre idée n'est pas du tout de baisser ces 45 francs, comme je l'ai entendu du reste de la part du président de la commission des finances. Globalement, nous avons l'intention de garder les mêmes montants. Et je peux vous dire que nous allons prendre des décisions cette année encore, permettant de prendre en considération ce que nous avons estimé comme participation de l'assurance-maladie et ce qui réellement sera comptabilisé ou sera enregistré comme participation de l'assurance-maladie. Et nous avons l'intention, si les budgets nous le permettent – mais cela je ne peux pas encore à ce stade le promettre – de faire une différenciation de ce montant-là déjà pour l'année 2012. Nous tenons, nous aussi, à ce que les foyers de jour puissent contribuer dans la chaîne des soins de longue durée au maintien à domicile. Nous partageons le même objectif et nous allons mettre probablement des moyens qui devraient satisfaire tout le monde vis-à-vis de la situation que vous soulevez depuis plusieurs mois.

Merci donc à ce stade néanmoins de ne pas accepter la proposition de doter cette rubrique de 250'000 francs supplémentaires et de suivre la position de la commission des finances et du Conseil d'Etat.

M. le député Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Juste un petit rappel: il est faux de dire qu'il n'y avait pas anciennement de participation LAMal puisque, lorsque j'étais dans le comité des Acacias, depuis 2004, nous avons reçu des participations LAMal.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Wir haben noch einen zweiten Vorschlag (1.12), der fast in dieselbe Richtung geht und nur im Betrag anders ist.

1.12. Service de la santé	Dienststelle für Gesundheitswesen
<u>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Helena Mooser Theler</u>	<u>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Helena Mooser Theler</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 36	Rubr. 36
En Haut-Valais, le service demande 30 places d'accueil à la journée afin de faire avancer la stratégie « L'ambulatoire avant l'hospitalier ». Une telle prestation comporte de nombreux avantages pour les personnes concernées, car le pas pour rejoindre une telle institution est plus facile à franchir que celui pour entrer dans un EMS. D'autant plus qu'il laisse plus de temps aux personnes concernées pour se préparer aux changements radicaux de leur mode de vie. Malheureusement, une telle place n'est financée par le canton et la commune qu'à hauteur de CHF 25/jour, ce qui signifie que les personnes concernées doivent payer à peu près autant que dans un EMS, c'est-à-dire CHF 80. L'idéal serait que le canton augmente sa contribution au montant initialement prévu de CHF 45/jour. Pour la création de 12 nouveaux emplois en Haut-Valais, les frais s'élèvent à CHF 45/jour fois 52 semaines fois 5 jours = CHF 140'000/an	Die Dienststelle fordert im Oberwallis 30 Tagesbetreuungsplätze um die Strategie „ambulant vor stationär“ voranzutreiben. Ein solches Angebot hat grosse Vorteile für die Betroffenen, ist doch der Schritt in eine solche Institution kleiner als derjenige in ein Pflegeheim. Zudem lässt ein solcher Schritt, Betroffenen etwas mehr Zeit, sich an die radikal verändernden Lebensbedingungen vorzubereiten. Leider ist ein solcher Platz durch Kanton und Gemeinden lediglich mit 25 CHF / Tag finanziert, was bedeutet, dass die Betroffenen ähnlich viel bezahlen müssen wie in einem Altersheim, nämlich 80 CHF. Ideal wäre, wenn der Kanton seinen Beitrag wie ursprünglich vorgesehen auf 45 CHF / Tag erhöhen würden. Für die Schaffung 12 neuer Tagesplätze im Oberwallis ist der Aufwand pro Platz 45 CHF / Tag x 52 Wochen x 5 Tage = 140'400 CHF / Jahr
+140'400 CHF	+140'400 CHF
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Der Grossratspräsident hat es richtig gesagt, der Antrag 1.12 von Helena Mooser Theler geht in die gleiche Richtung wie der Antrag von Camille Carron.

Wir ziehen diesen Antrag 1.12 zugunsten des Antrages 1.11 zurück.

Par 64 voix contre 52 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition 1.11 du groupe ADG défendue par le député Camille Carron.

Der Präsident:

Der Antrag 1.12 wurde zurückgezogen und somit haben wir alle Abänderungsanträge vom DFIG behandelt.

(Suite de l'examen du projet de budget 2013, voir ci-après.)

Traitement:

Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Behandlung:

Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

7. POSTULAT

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée Marylène VOLPI FOURNIER, concernant le rapport sur les subventions de l'Etat (13.12.2011) (1.212)

POSTULAT

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Marylène VOLPI FOURNIER, betreffend Bericht über die Subventionen des Staates (13.12.2011) (1.212)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial mars 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Der Präsident:

Es gibt keine Wortmeldungen und ich gehe davon aus, dass Sie mit der Antwort einverstanden sind.

8. PROJET DE BUDGET 2013:

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

ENTWURF DES VORANSCHLAGS 2013:

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Der Präsident:

Hier haben wir zwei Tabellen vorliegend.

Auf der roten **Tabelle I** sind alle Anträge, die von der Finanzkommission, dem Staatsrat und der thematischen Kommission akzeptiert wurden.

Möchte irgendjemand auf diese Anträge auf den roten Blättern zurückkommen?

Dies scheint nicht der Fall zu sein und so sind diese ohne Wortmeldung akzeptiert.

Wir gehen nun weiter mit der weissen **Tabelle II**.

5.1. Service juridique et administratif	Verwaltungs- und Rechtsdienst
<u>Groupe CVPO par Beat Rieder</u>	<u>CVPO-Fraktion durch Beat Rieder</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand

Supprimer un poste - 150'000 CHF Décision de la commission: Refusé	Streichen einer Stelle - 150'000 CHF Beschluss der Kommission: Abgelehnt
--------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:

Proposition 5.1

Cet amendement est refusé par le Conseil d'Etat et par la commission thématique.

Comme préalablement dit, cet amendement est en lien avec le postulat 6.022 de l'auteur pour une utilisation optimisée des collaborateurs au lieu d'engager de nouveaux collaborateurs.

Le Conseil d'Etat, dans sa réponse du 28 août dernier, a rappelé les principales raisons pour lesquelles les différentes unités organisationnelles des différents pouvoirs sollicitent de nouveaux postes. Dans sa conclusion, le Conseil d'Etat a indiqué six propositions permettant de garantir une analyse plus pertinente de la nécessité de créer des nouveaux postes.

En comparaisons intercantionales, concernant le nombre de citoyens par rapport au nombre d'employés, le canton du Valais se situe dans une très bonne position.

La commission des finances a refusé cet amendement par 7 voix contre 5 et aucune abstention.

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Das Parlament hat das Problem der steigenden Personalkosten erkannt und auch die Finanzkommission hat den Antrag der CVPO äusserst knapp abgelehnt. Das Parlament hat aber vor allem auch im November einem Audit zugestimmt, welches die Personalstruktur und die Personalkosten überprüfen soll. Zwischenzeitlich mahnen sogar die Medien, dass wenn wir nicht sofort die Bremse anziehen, frontal in die Wand fahren, was die Personalkosten betrifft.

Auch die Gegner des Audits haben sich in dieser Session mit einer Dringlichkeit zu Wort gemeldet und verlangen ein individuelles Audit einer einzelnen Arbeitsstelle. Es ist schön, dass auch die Gegner das Problem erkannt haben, aber es fehlt die Globalsicht.

Die CVPO hat begriffen, dass der Staatsrat hart arbeitet, aber nicht zaubern kann. Die CVPO fordert eine Konsolidierung der Personalkosten, eine konsequente Umsetzung des Audits und ist daher bereit, im Sinne des Postulats und des Audits, **diesen Antrag 5.1 sowie 5.16 (siehe nachstehend) zurückzuziehen**, in der Hoffnung, dass im nächsten Jahr die Dinge ein wenig klarer sind und die Personalkosten nicht weiter ansteigen.

Ich danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Die Anträge 5.1 und 5.16 sind also zurückgezogen.

5.3. Service des routes et des cours d'eau	Dienststelle für Strassen- und Flussbau
<u>Groupe AdG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Reinhold Schnyder</u>	<u>AdG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Reinhold Schnyder</u>
Prestations	Leistungen
OP 1	PZ 1
SO 1	TZ 1
Mesure prioritaire nouvelle	Prioritäre Massnahme (neu)
Assainir les routes cantonales contre le bruit	Lärmsanierung Kantonstrassen
<i>Justification: L'assainissement contre le bruit doit être réalisé jusqu'en 2018, si l'on souhaite bénéficier des subventions fédérales.</i>	<i>Begründung: Bis im März 2018 müssen die Lärmsanierungen getätigt werden, will man in den Genuss von Bundessubventionen kommen.</i>
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:
Proposition 5.3

Le Conseil d'Etat s'est abstenu sur cet amendement, qui a été refusé par la commission thématique.

La commission des finances se rallie à la position de la commission thématique.

Herr Grossrat Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

200 Kilometer Kantonsstrassen sind nach dem Lärmbelastungskataster aus dem Jahre 2000 sanierungsbedürftig. Dazu kommen noch einige Kilometer Gemeindestrassen in grösseren Orten. Nach der Lärmschutzverordnung sollten diese Kantons- und Gemeindestrassen bis zum 31. März 2018 saniert werden.

Bei einem Beibehalten des heutigen Fortgangs der Arbeiten wird dieses Ziel nur schwer zu erreichen sein. Nach diesem Datum werden keine Bundessubventionen mehr ausbezahlt. Es besteht also Handlungsbedarf sowohl mit betrieblichen wie auch mit baulichen Massnahmen. Herr Staatsrat Melly hat schon verschiedentlich auf parlamentarische Vorstösse geantwortet. Trotzdem, ich möchte die Regierung somit auffordern, alles zu unternehmen, um möglichst viele Strassen bis 2018 zu sanieren, so dass sie die Bedingungen der Lärmschutzverordnung erfüllen und die Bundessubventionen nicht verloren gehen. Danke für die Aufmerksamkeit.

Hr. Grossrat Alwin Steiner, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Bau und Verkehr (KBV):

Die thematische Kommission hat diesen Abänderungsantrag geprüft und ist mit einem Stimmresultat von 4 zu 8 zum Schluss gekommen, diesen zur Ablehnung zu empfehlen und zwar mit folgender Begründung:

Anlässlich der Budgetsitzung 2013 der thematischen Kommission hat das zuständige Departement resp. der Adjunkt ausgeführt, dass seitens der Dienststelle eine Strategie bis zum Jahre 2018 ausgearbeitet wird. Zweitens sind wir der Meinung, dass der Antrag in die falsche Richtung geht in Bezug auf die Situierung innerhalb der politischen Teilziele. Im politischen Teilziel 2, Indikator 4 ist nämlich dieses Geschäft eigentlich abgedeckt, so dass sich hier eine zusätzliche Teilzielnennung erübrigt.

Grundsätzlich hat aber der Antragsteller in dem Sinne recht, als dass das Departement sich diesem Problem annehmen muss. Die Kommission empfiehlt aber zur Ablehnung.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Je crois que le Gouvernement partage avec le Parlement le souci d'assainissement des routes en ce qui concerne le bruit.

Ajouter aujourd'hui une mesure prioritaire nouvelle, est-ce que cela apporterait quelques éléments supplémentaires à notre engagement dans ce système? Je ne le pense pas.

Aujourd'hui, nous avons déjà, dans le cadre des objectifs, une couverture de l'ensemble des domaines, et figurent également la lutte et l'assainissement des secteurs qui sont encore à assainir en termes de bruit.

Il faut savoir qu'il y a effectivement de gros investissements qui devraient être réalisés et que de mettre aujourd'hui une mesure prioritaire nouvelle viendrait à devoir prendre des montants existants ailleurs dans mon département et dans mon service pour les mettre sur cet assainissement.

Aujourd'hui, nous faisons comme cela chaque fois que nous refaisons un tronçon de route, nous mettons d'abord en priorisation les tronçons où il y a la plus grande nuisance sonore et, ensuite, nous faisons cela dans le cadre des assainissements courants et de la réfection de nos routes. Nous consacrons actuellement (ce qui est prévu au budget 2013) environ 100 millions entre les réfections et les investissements nouveaux sur l'ensemble du réseau routier cantonal. Dans ce montant-là, se trouvent des montants qui seront également affectés à la lutte contre les nuisances.

Si l'on voulait aujourd'hui décider jusqu'en 2018 d'assainir notre réseau routier de manière totale, il faudrait à ce moment-là ajouter encore des éléments financiers parce que, je dois le dire, dans les 100 millions qui nous sont attribués dans le cadre de la réfection du réseau routier, il n'y a pas de marge, il n'y a même pas de quoi garder la substance de notre réseau routier. Donc, nous faisons le maximum en sachant aujourd'hui qu'il sera très difficile d'arriver à terme pour 2018. Mais, sur les 200 km, la grande majorité sera faite. Nous avons prévu d'augmenter à partir de maintenant et pour les années futures la part allant à l'assainissement mais, il faut le savoir, sans moyens supplémentaires, ce sera certainement fait au détriment d'autres secteurs de cette activité.

En conséquence, je ne pense pas qu'il serait utile d'ajouter cette mesure prioritaire dans le cadre des prestations à fournir par mon service.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir stimmen über diesen Antrag ab.

Par 91 voix contre 17 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5.3 du groupe ADG défendue par le député Reinhold Schnyder.

<p>5.6. Service des bâtiments, monuments et archéologie</p> <p><u>Groupe AdG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Raymond Borgeat</u></p>	<p>Dienststelle für Hochbau, Denkmalpflege und Archäologie</p> <p><u>AdG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Raymond Borgeat</u></p>
<p>Prestations</p> <p>OP 2</p> <p>Sous objectif politique 2</p> <p>Indicateur (nouveau)</p> <p><u>Nombre de fouilles réalisées en attente de publication</u></p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Leistungen</p> <p>PZ 2</p> <p>Politisches Teilziel 2</p> <p>Indikator (neu)</p> <p><u>Anzahl durchgeführte Ausgrabungen, die noch nicht publiziert wurden</u></p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p>5.7. Service des bâtiments, monuments et archéologie</p> <p><u>Groupe AdG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Raymond Borgeat</u></p> <p>Prestations</p> <p>OP 2</p> <p>Sous objectif politique 2</p> <p>Indicateur (nouveau)</p> <p><u>Nombre de chantiers fouillés et non publiés dans un délai de 10 ans</u></p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Dienststelle für Hochbau, Denkmalpflege und Archäologie</p> <p><u>AdG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Raymond Borgeat</u></p> <p>Leistungen</p> <p>PZ 2</p> <p>Politisches Teilziel 2</p> <p>Indikator (neu)</p> <p><u>Anzahl Ausgrabungen auf Baustellen, die nicht innerhalb von 10 Jahren publiziert wurden</u></p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:
Proposition 5.6

Cet amendement a été accepté avec réserve par le Conseil d'Etat et refusé par la commission thématique.

La commission des finances suit le préavis de la commission thématique.

M. le député Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

En déposant les propositions de modification du budget, je me suis permis d'insister sur le principe même des indicateurs de performance. En effet, le but de ces éléments est de

mettre en exergue le niveau de performance d'un service. Force est de constater que trop souvent ces indicateurs tiennent plus du renseignement statistique que de l'information d'efficacité. Il me paraît, en effet, peu pertinent d'utiliser le critère du nombre de pages publiées pour apprécier le taux de performance.

Il semblerait que l'introduction de quatre indicateurs pour le seul Office de l'archéologie ait provoqué quelques inquiétudes au sein de la commission. Je vais donc scinder mon argumentation en deux phases distinctes et, dans un premier temps, défendre les deux indicateurs qui permettent une analyse des publications, soit les indicateurs 5.6 et 5.7:

- Nombre de fouilles réalisées en attente de publication.
- Nombre de chantiers fouillés et non publiés dans un délai de 10 ans.

Ces deux indicateurs doivent permettre de prendre conscience du retard pris en matière d'archéologie. En effet, notre loi cantonale demande non seulement de réaliser des fouilles mais également de les faire connaître par des publications. Un site qui serait fouillé mais pas documenté est, en effet, inexploitable. Des priorités doivent être définies, peut-être même des décisions abruptes peuvent être prises, mais il est totalement incongru et irrationnel d'attendre parfois plus d'une dizaine d'années avant d'élaborer une documentation.

C'est réellement grâce à de tels chiffres que des options stratégiques peuvent être prises. Ces options stratégiques n'impliquent d'ailleurs pas exclusivement l'augmentation du budget. Il est notamment possible d'appliquer une gestion différenciée des fouilles et de la documentation en fonction d'une classification de l'importance des sites.

Je rappelle que ces indicateurs n'ont pas d'incidences financières. C'est pourquoi je vous demande d'accepter les amendements 5.6 et 5.7.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Will sich der Kommissionspräsident äussern? Das scheint nicht der Fall zu sein.

Herr Staatsrat? Ja!

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Le député Raymond Borgeat se soucie à juste titre des publications qui devraient faire suite aux différentes fouilles archéologiques réalisées sur notre territoire.

Je peux partager l'objectif de faire une publication ou plutôt une analyse du nombre de publications en attente, mais je pense que l'amendement 5.7, que je vais traiter en même temps, ne se justifie pas vraiment.

Je peux comprendre, et ici la seule différence qu'il y a avec le député Raymond Borgeat, qui a dit que ce ne doit pas être une statistique, ça doit être une question de stratégie, il faut savoir que votre indicateur va publier un nombre de fouilles en attente de publication, mais il ne donnera pas les moyens de réaliser ces fouilles. Par contre, il sera un indicateur très utile pour vous, pour vous rendre compte peut-être du décalage qu'il y a entre les fouilles que nous devons absolument réaliser et ensuite leur valorisation qui, trop souvent, attend et ne peut pas être complétée pour des raisons financières et des raisons de manque de disponibilité de personnel.

Par contre, et j'en viens directement à l'amendement 5.7, ce n'est pas le délai qui a une véritable importance; ce qui est important, c'est, si l'on prend une fouille, une fouille peut durer plus de 10, 15 ou 20 ans et le rapport de synthèse peut être encore actuel après 20 ou 25 ans, et une autre fouille doit être documentée dans les 3 ou 4 ans qui suivent pour avoir une réelle valeur et être exploitable.

Pour ma part, je m'opposerai donc à ce que l'on mette cette notion de temps. Par contre, je peux accepter l'amendement 5.6 où j'aimerais une nouvelle formulation qui demanderait simplement «le nombre de publications en attente». En effet, il y a certaines fouilles qui nécessiteront plusieurs publications. Ainsi, on aurait simplement, par publications qui devraient être réalisées, un catalogue qui permettrait, avec la date, de déterminer depuis quand elles sont en attente et surtout combien il y en a en attente.

Alors, avec cette réserve, je serai d'accord avec l'amendement 5.6 et je demanderai de ne pas conserver l'amendement 5.7.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen also zur Abstimmung.

Par 76 voix contre 31 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5.6 du groupe ADG défendue par le député Raymond Borgeat.

Par 80 voix contre 26 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5.7 du groupe ADG défendue par le député Raymond Borgeat.

<p>5.8. Service des bâtiments, monuments et archéologie</p> <p><u>Groupe AdG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Raymond Borgeat</u></p>	<p>Dienststelle für Hochbau, Denkmalpflege und Archäologie</p> <p><u>AdG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Raymond Borgeat</u></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>OP 2</p> <p>Sous objectif politique 2</p> <p>Indicateur (nouveau)</p>	<p>PZ 2</p> <p>Politisches Teilziel 2</p> <p>Indikator (neu)</p>
<p><u>Taux moyen de surfaces fouillées par rapport aux surfaces des parcelles détruites</u></p>	<p><u>Durchschnittlicher Prozentsatz der Ausgrabungsflächen im Verhältnis zur Fläche der zerstörten Parzellen</u></p>
<p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

<p>5.9. Service des bâtiments, monuments et archéologie</p> <p><u>Groupe AdG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Raymond Borgeat</u></p>	<p>Dienststelle für Hochbau, Denkmalpflege und Archäologie</p> <p><u>AdG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Raymond Borgeat</u></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>OP 2</p> <p>Sous objectif politique 2</p>	<p>PZ 2</p> <p>Politisches Teilziel 2</p>

Indicateur (nouveau) <u>Taux de dossiers contrôlés en zone archéologique</u>	Indikator (neu) <u>Prozentsatz der kontrollierten Dossiers für archäologische Zonen</u>
Décision de la commission: Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:
Proposition 5.8

Cet amendement a été refusé par le Conseil d'Etat ainsi que par la commission thématique.

La commission des finances se rallie à la position de la commission thématique.

M. le député Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Visiblement, le Parlement n'a pas envie de voir où il y a des petits problèmes.

Donc, plutôt que d'appliquer la politique de l'autruche, **je préfère retirer ces deux amendements (5.8 et 5.9).**

5.13. Service des forêts et du paysage <i><u>Commission ATE par Yves Carrupt</u></i>	Dienststelle für Wald und Landschaft <i><u>Kommission LTU durch Yves Carrupt</u></i>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 56 Augmentation de la subvention aux communes pour les sentiers pédestres +400'000 CHF	Rubr. 56 Erhöhung der Subvention an die Gemeinden für die Wanderwege +400'000 CHF
Décision de la commission: Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:
Proposition 5.13

Bien que le service soit dépositaire de plusieurs projets déposés par les communes alors que l'enveloppe budgétaire ne permet pas de les couvrir, les contraintes financières ne nous permettent pas d'accéder à la demande de la commission ATE.

La commission des finances, tout comme le Conseil d'Etat, refuse cet amendement par 9 voix contre zéro et 3 abstentions.

Der Präsident:

Danke Herr Berichterstatter.

Sie können auch den Vorschlag 5.14 gleich erwähnen, weil der in dieselbe Richtung geht.

5.14. Service des forêts et du paysage	Dienststelle für Wald und Landschaft
<u>Diego Wellig, CSPO</u>	<u>Diego Wellig, CSPO</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 56	Rubr. 56
Attribution de moyens supplémentaires afin de réaliser les projets prévus et de ne pas retarder davantage les délais de réalisation des sentiers pédestres	Zusätzliche Mittel, um die vorgelegten Projekte abzudecken und die Fristen der Erstellung der Haupt-Wanderwege nicht weiter zu verlängern
+500'000 CHF	+500'000 CHF
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:

Proposition 5.14

Il s'agit d'un amendement déposé par le député Diego Wellig.

Pour les mêmes raisons expliquées à l'amendement précédent, la commission des finances, tout comme le Conseil d'Etat et la commission thématique, refuse cet amendement par 8 voix contre 2 et 2 abstentions.

M. le député Yves Carrupt, PDCC, président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

Je tiens à rappeler au Grand Conseil l'acceptation de la motion 5.016 du 16 juin 2009 qui demandait l'augmentation des subventions pour les chemins pédestres et de randonnée. Cette motion a été confirmée par ce même Grand Conseil lors de la mise en place de la loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs.

Actuellement, le service a pour plus de 1,5 million de projets de la part des communes et son budget est de 700'000 francs.

En acceptant cette demande d'augmentation du budget de 400'000 francs, le Parlement peut ici répondre aux besoins des communes et assumer la responsabilité de ses actes. En effet, après avoir accepté la motion 5.016 et après avoir modifié la loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs concernant le pourcentage des subventions pour le réseau principal, en désaccord avec les principes de la RPT II et contre l'avis du conseiller d'Etat en charge du département, la commission a accepté par 11 oui, zéro non et une abstention cet amendement. Merci.

Herr Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Es gibt ein deutsches Sprichwort: «Das Wandern ist des Müllers Lust.» Muss ich es hier ändern und sagen: «Das Wandern ist des Grossrats Frust?»

Wir können nicht zuerst auf 50% Subventionen erhöhen (es ist eine Prozentzahl) und nachher das Geld nicht sprechen. Meine Damen und Herren, so sind wir nicht mehr glaubwürdig! Es geht hier um Beträge von 400'000 bis 500'000 Franken. Der Tourismus, die Wirtschaft und wir alle in einem Tourismusland brauchen gut ausgebaute Wanderwege, damit wir vorwärtskommen.

Auch in diesem Parlament müssen wir Schritt für Schritt vorwärtsgehen und dies unterstützen. Wie vorher der Kommissionspräsident schon gesagt hat, **ich werde meinen Antrag zurückziehen zugunsten des Vorschlags 5.13 der Kommission LTU** und auf die 400'000 Franken beharren. Ich hoffe von Ihnen auch diese Unterstützung zu kriegen, damit wir hier die 400'000 Franken sprechen können und ein Zeichen setzen, damit die Wanderwege in einem guten Zustand sind und nicht unsere Touristen die Beine verdrehen und brechen, weil sonst bekommt ein anderes Departement – das Gesundheitsdepartement – wieder mehr Leute, die es behandeln muss und das wäre nicht gut.

In diesem Sinne, meine Damen und Herren Abgeordnete: Wandern ist des Grossrats Lust! Danke.

Herr Grossrat Stefan Zurbriggen, CVPO:

«Hü und hott!», liebe Kolleginnen und Kollegen, ungefähr so geht es und ich ergreife in diesem Moment das Wort, nachdem Grossratskollege Wellig seinen Antrag zurückgezogen hat.

Es geht hier um 400'000 Franken. Meine Damen und Herren, es ist der gebeutelte Tourismus, der diese Unterstützung von Ihnen braucht und ich möchte Sie bitten, in Gedanken zu stellen: Wir wissen, dass der Wintersport stagniert bzw. leicht abnimmt. Der Sommertourismus wird je länger je wichtiger und umso entscheidender ist es auch, dass wir hier Ja sagen werden. Ich kann mir nicht vorstellen, dass die äusserst frostigen Temperaturen dieses Parlament dazu verleiteten, dass wir noch einem Ja, das wir gegeben haben im Jahr 2009, jetzt plötzlich wieder kommen wollen und diese 400'000 – die bestens investiert sind – zurückziehen wollen.

Es ist auch überraschend und erfreulich für mich, dass in unserer Kommission von diesen 13 Mitgliedern (12 waren anwesend) 11 dazu Ja gesagt haben, obwohl sie nicht direkt dem Tourismus bzw. der Tourismuslobby zuzuschreiben sind. Das zeigt die Weitsichtigkeit in diesem Parlament und die der Kommission.

«Ich habe genug, mir reicht's», das kann ich nicht sagen. Ich brauche noch diese 400'000 Franken – nicht für mich, sondern für den Walliser Tourismus und eines garantiere ich Ihnen, liebe Freundinnen und Freunde, liebe Kolleginnen und Kollegen, der Wanderer ist ein Weintrinker. Und wie mehr zufriedene Weintrinker und Wanderer wir haben umso weniger gross sind unsere Lager.

Ich danke herzlich für die Unterstützung.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

Comme l'a rappelé mon préopinant, l'année dernière, nous avons alloué un budget supplémentaire au Service des forêts et du paysage.

Donc, je ne pense pas que, cette année, il faille le faire encore, surtout qu'après les décisions de ce matin de ne pas réduire le budget et après le vote de tout à l'heure en faveur des foyers de jour, il ne reste plus que 650'000 francs au budget pour respecter le double frein aux dépenses et à l'endettement, si mes calculs sont bons.

Par conséquent, tout objet ne compensant pas par une dépense devrait être refusé par ce Parlement s'il attend que l'article constitutionnel soit respecté d'ici à vendredi midi.

Je vous demande donc de refuser l'amendement 5.13, l'amendement 5.14 ayant été retiré. Merci.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Je crois que personne dans cette salle ne met en cause l'utilité de maintenir notre réseau de sentiers pédestres à niveau et de le développer. Je crois que la votation qui a abouti à une augmentation de 50% de la participation cantonale aux frais investis par les communes est un vrai signe de cet engagement dans ce sens-là.

Aujourd'hui, on nous dit qu'il faut 400'000 francs de plus. Il y a un peu plus d'une heure, on nous expliquait à quel point il fallait comprimer nos dépenses pour ne pas dépasser le taux d'augmentation de nos recettes, et on nous disait qu'il y avait des marges partout et qu'il fallait surtout être précis dans nos calculs.

Alors, aujourd'hui, nous avons dans notre budget 700'000 francs pour les communes pour les sentiers pédestres. Nous avons 400'000 francs l'année passée. Avec ces 400'000 francs, nous n'avons pas assez cette année et nous allons certainement boucler l'année avec pas mal de dépassements dans ce domaine. 700'000 francs plus les montants à Valrando plus quelques frais supplémentaires: nous sommes à 1'050'000 francs de budget sentiers pédestres pour 2013. C'est certainement insuffisant; par contre, c'est déjà une belle progression par rapport à l'année passée et c'est la promesse de 1,4 million d'engagement puisque c'est 50% à charge des communes et 50% à charge de l'Etat, et puis surtout cela nous donnera une base de réflexion supplémentaire pour savoir si on est totalement à côté ou si on est dans la cible.

Aujourd'hui, arbitrairement dire: on prend 400'000 francs de plus, cela veut dire qu'on génère 800'000 francs de travaux supplémentaires, peut-être; peut-être qu'il y en a suffisamment dans le pipe-line, peut-être que ces travaux sont prêts, mais je n'oserais pas arriver en fin d'année en vous disant que dans les montants que vous m'aviez généreusement alloués aujourd'hui, il me reste encore 100'000 ou 200'000 francs que je n'ai pas pu dépenser.

A contrario, si la situation l'exige, il est fort possible que, dans le courant de l'année, on prenne conscience du fait qu'il y a d'autres moyens, d'autres possibilités d'investir et, à ce moment-là, je viendrai peut-être vers vous en vous disant que plutôt que de ne pas envisager d'autres réfections de chemins pédestres, peut-être il faudra encore mettre la main au porte-monnaie dans le courant de l'exercice. Et cela nous donnera une base pour les exercices suivants, ce qui nous permettra de mettre une fois pour toutes dans cette rubrique budgétaire un montant correspondant exactement à la réalité.

Je vous rappelle que depuis le changement de subventions, il y a eu une explosion des demandes. Est-ce que cela va continuer? Est-ce que c'est la réalité de demain? Je crois qu'il est un petit peu trop tôt pour le dire.

Alors, dans ce sens-là, je crois qu'il faut un tout petit peu raison garder et puis faire confiance au Gouvernement qui, de toute façon, garde un œil sur ce dossier et sera très attentif au développement des sentiers pédestres dans notre canton, mais en respectant également les consignes budgétaires. Le président de la commission des finances l'a rappelé, nous sommes à la limite, nous sommes pratiquement au point où nous ne respecterions plus le double frein aux dépenses et à l'endettement. Nous avons respecté cet engagement depuis une quinzaine d'années; je ne voudrais pas que ce soit par nous que le scandale arrive cette année.

Alors, merci de suivre la commission des finances et de ne pas accepter ces 400'000 francs qui seraient certainement bienvenus, mais que l'on aura l'occasion dans le futur de dépenser ensemble.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Proposition 5.13

Résultat du vote: 53 voix contre 53 et 2 abstentions.

Vote décisif du président du Grand Conseil

Par 54 voix contre 53 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition 5.13 de la commission ATE défendue par le député Yves Carrupt.

Der Präsident:

Der Antrag 5.14 wird zurückgezogen.

5.16. Service de la protection de l'environnement	Dienststelle für Umweltschutz
<u>Groupe CVPO par Beat Rieder</u>	<u>CVPO-Fraktion durch Beat Rieder</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 30	Rubr. 30
<i>Supprimer un poste</i>	<i>Streichen einer Stelle</i>
- 150'000 CHF	- 150'000 CHF
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

Der Präsident:

Der Antrag 5.16 wird zurückgezogen.

(Suite de l'examen du projet de budget 2013, *séance du jeudi matin 13 décembre 2012.*)

Ich habe noch einige Informationen betreffend Kommissionssitzungen. Ich bitte Sie, noch einen Moment aufzupassen, damit jeder weiss, wohin er am Nachmittag zu gehen hat.

Kommission Bildung: Der Präsident Urs Kuonen lädt jetzt direkt zu einer Sitzung in den Gebäuden des DEKS ein.

Kommission Volkswirtschaft und Energie – Präsident Diego Clausen: Sie treffen sich jetzt zum Mittagessen in der Brasserie de La Planta und zwischen 14.00 und 16.00 Uhr haben Sie dann die Sitzung im 2. Obergeschoss hier im Gebäude betreffend Revision des Arbeitslosengesetz und der Mindestlohninitiative.

Kommission öffentliche Sicherheit: Die Kommission trifft sich jetzt direkt im Anschluss im 3. Obergeschoss hier im Gebäude, um das Dekret zur Änderung des Einführungsgesetzes zum Schweizerischen Strafgesetzbuch zu besprechen.

Und zu guter Letzt haben wir noch eine Bürositzung. Diese findet jetzt direkt oben in der ehemaligen Bibliothek statt.

Ich danke Ihnen für die engagierte Diskussion und wünsche Ihnen einen guten Nachmittag. Bis morgen!

La séance est levée à 12 h 55.

Séance du jeudi matin 13 décembre 2012

Présidence: M. le député Félix Ruppen, CVPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. **Première lecture**
Décret modifiant la loi d'application du code pénal suisse
Erste Lesung
Dekret zur Änderung des Einführungsgesetzes zum Schweizerischen Strafgesetzbuch
2. **Lecture**
Décision concernant l'initiative populaire cantonale «pour un salaire minimum légal»
Lesung
Beschluss betreffend die kantonale Volksinitiative «Für einen gesetzlichen Mindestlohn»
3. **Projet de budget 2013**
Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)
Entwurf des Voranschlags 2013
Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)
4. **Première lecture**
Décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais
Erste Lesung
Dringliches Dekret über die Blockierung-Finanzierung im Walliser Weinbau
5. **Première lecture**
Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs
Erste Lesung
Gesetz über die Beschäftigung und die Massnahmen zugunsten von Arbeitslosen
6. **Projet de budget 2013**
Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)
Entwurf des Voranschlags 2013
Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)
Traitement: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)
Behandlung: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)
7. Postulat du député Willy **GIROUD**, PLR, concernant les services de l'Etat, consommons valaisan! (15.06.2011) (4.132)
Postulat von Grossrat Willy **GIROUD**, PLR, betreffend: Der Staat Wallis soll Walliser Produkte konsumieren! (15.06.2011) (4.132)

Der Präsident:

Herzlich willkommen!

Ich habe für die Dezembersession als Rahmenprogramm ein bisschen die sozialen Aspekte in den Vordergrund gestellt. Und so darf ich Ihnen heute Insieme Unter- und Oberwallis in der Wandelhalle präsentieren.

Le handicap, comment en parler?

Dans le cadre de la Foire du Valais, l'Association Insieme Valais romand a ouvert un espace de dialogue et d'information sur cette question. Elle a présenté son programme

novateur pour les écoles «Insieme fait la classe». Jeux de rôles, activités et documents permettent de mieux appréhender le quotidien des personnes en situation de handicap: un moyen ludique de faire tomber les préjugés. Testé avec succès dans 12 classes valaisannes, ce nouvel outil pédagogique est parti désormais à la conquête de la Suisse tout entière, voire de l'étranger. Dans cette optique, le contenu a d'ores et déjà été traduit en allemand et en italien.

Depuis 50 ans, Insieme Valais romand se mobilise pour faciliter la vie des personnes (enfants, jeunes et adultes) mentalement handicapées et de leurs familles. Elle soutient et informe régulièrement les parents, met sur pied des loisirs et camps de vacances, lance des actions ciblées pour favoriser l'intégration. Sous le nom «Association de parents de personnes handicapées mentales (APHM)», elle fut à l'origine des premières écoles et ateliers spécialisés en Valais. Depuis 1995, elle est membre d'Insieme Suisse et de ses 50 sections régionales. Insieme Valais romand regroupe 330 familles dans la partie francophone du canton.

Jeu «Mets-toi à ma place».

Essayez d'ouvrir une bouteille ou de lacer vos chaussures avec des gants de boxe! Ce jeu original vous invite à vivre les difficultés de nombreuses personnes souffrant d'un handicap mental ou physique. Vous pouvez aujourd'hui, vous aussi, vous tester à nos jeux, où les gestes quotidiens les plus simples deviennent de vrais défis. Laissez-vous tenter! Nous vous attendons nombreux.

Ich habe noch eine Mitteilung zu machen. **Gestern hat das Büro Ihrem Wunsch entsprochen, die Februarsession 2013 durchzuführen.** Das Büro ist also einverstanden, dass wir im Februar 2013 eine Session durchführen.

Das Programm werden wir dann am Dienstag besprechen und Ihnen dann mitteilen. Ich komme nun zur Tagesordnung.

Première lecture

1. DECRET modifiant la loi d'application du code pénal suisse

Erste Lesung

DEKRET zur Änderung des Einführungsgesetzes zum Schweizerischen Strafgesetzbuch

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

Commission de la sécurité publique / Kommission für öffentliche Sicherheit

Président: Claude-Alain Richard / Rapporteur: Sébastien Roh

Titre et considérants, adoptés.

I

Loi d'application du code pénal suisse du 14 septembre 2006

Article 18

Proposition 1 du groupe PDCB par le député Pascal Nigro (pas développée):

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Sébastien Roh, PDCC, rapporteur:

Proposition 1

Le groupe PDCB propose de changer la dénomination du service en se basant sur l'article 372 du code pénal suisse qui charge le canton d'exécuter les jugements spéciaux. Cette proposition a l'avantage de couvrir l'ensemble des sanctions prévues par le code pénal suisse et non pas seulement la peine privative de liberté.

Toutefois, afin de suivre la ligne arrêtée par les autres cantons romands et par référence au tribunal de l'application des peines, la commission refuse cette proposition en faveur de la **nouvelle formulation** suivante: «c) le service de l'application des peines et mesures (SAPEM) (ci-après service)».

Cette nouvelle formulation est acceptée à l'unanimité de la commission.

Der Präsident:

Merci Monsieur le rapporteur.

Das Wort wird nicht verlangt und so ist dieser Antrag angenommen.

Article 18, adopté avec la nouvelle proposition de la commission à la lettre c.

Article 19

Proposition 2 du député Daniel Emonet (PDCB) (pas développée):

Proposition 3 du groupe PDCB par le député Pascal Nigro (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Sébastien Roh, PDCC, rapporteur:

Proposition 2

L'article 19 traite des mesures d'application d'un jugement et la proposition du député Daniel Emonet introduit ici une mesure qui touche à l'infrastructure et qui doit rester de la stricte compétence du Conseil d'Etat et non pas d'un département.

De plus, l'alinéa 2 de cet article permet au département de déléguer ses compétences au chef de service.

La commission a refusé cette proposition à l'unanimité des 12 membres présents.

Der Präsident:

Merci Monsieur le rapporteur.

Das Wort wird nicht verlangt und ich gehe davon aus, dass **Sie mit dieser Ablehnung einverstanden sind.**

M. le député Sébastien Roh, PDCC, rapporteur:

Proposition 3

Cette proposition a été **retirée** par le groupe PDCB.

Der Präsident:

Dieser wurde zurückgezogen und das Wort wird nicht verlangt.

Article 19, adopté.

Article 20

Nouvelle proposition 4 de la commission / Neuer Vorschlag 4 der Kommission:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Sébastien Roh, PDCC, rapporteur:

Nouvelle proposition 4 de la commission

Cette modification découle du changement intervenu à l'article 18 lettre c. En effet, la nouvelle dénomination du service serait identique à celle de l'office.

La commission propose, à l'unanimité des 12 membres présents, ce **nouvel intitulé** pour l'office, soit «office des sanctions et des mesures d'accompagnement (OSAMA)».

Der Präsident:

Merci Monsieur le rapporteur.

Auch hier gibt es keine Wortmeldung und der Antrag ist akzeptiert.

a. *Article 20*, adopté avec la nouvelle proposition 4 de la commission à l'alinéa 1 lettre

Articles 21, 22, 23, 27, 30, 42a, 43 et 44, adoptés.

II

Dispositions transitoires et finales

Proposition 5 du groupe PDCB par le député Pascal Nigro (pas développée):

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Vorschlag 6 der CSPO-Fraktion durch Grossrat Urban Furrer (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Sébastien Roh, PDCC, rapporteur:

Proposition 5

Cette proposition étant liée à la dénomination du service, le choix s'étant porté sur un nouvel intitulé, la commission propose la **nouvelle formulation** suivante: «chef du service de l'application des peines et mesures».

Der Präsident:

Merci Monsieur le rapporteur.

Auch hier wird das Wort nicht verlangt und somit ist dieser Abänderungsantrag erledigt.

M. le député Sébastien Roh, PDCC, rapporteur:

Proposition 6

Cette proposition du groupe CSPO a été **retirée**.

Der Präsident:

Merci Monsieur le rapporteur.

Auch hier gibt es keine Wortmeldung.

II, adopté avec la nouvelle proposition de la commission à l'alinéa 1.

La discussion sur l'ensemble du décret n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

M. le député Claude-Alain Richard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

Enfin, la réforme des établissements pénitentiaires valaisans est en route et va durer deux législatures.

Ce décret, qui est la première étape de cette importante restructuration, transformera nos établissements pénitentiaires en un service unique qui, comme je l'ai déjà dit lors de l'entrée en matière, répond à un impératif de sécurité publique.

L'un des points les plus importants avec cette nouvelle organisation est la prise en charge globale du condamné et son suivi par les mêmes intervenants du début de la détention à la libération définitive.

Merci de votre attention.

Le décret modifiant la loi d'application du code pénal suisse est adopté par 104 voix contre 10 en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

M. le député Claude-Alain Richard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

La commission SP considère que ce décret, tel que présenté et vu le résultat du vote, ne nécessite plus de modification.

Raison pour laquelle elle vous demande que celui-ci soit traité en une seule lecture.

Merci de votre attention.

La lecture unique est acceptée par 109 voix et 8 abstentions.

M. le député Claude-Alain Richard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

J'aimerais remercier la cheffe du département, M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, les collaborateurs du département, M. Damian Mottier, secrétaire général, M. Michel Perrin, chef du Service administratif et juridique, M^{me} Nelly Fauchère, responsable administrative du Service administratif et juridique, M. Georges Seewer, directeur des établissements pénitentiaires, ainsi que M. Christian Roten, doyen du tribunal de l'application des peines et mesures, pour les exposés, explications et précisions qui nous ont été données, M^{me} Benoîte Moulin, collaboratrice scientifique du Service parlementaire, pour son soutien et la tenue du rapport, notre rapporteur, le député Sébastien Roh et, enfin, vous, Chères et Chers députés, membres de la commission, pour votre engagement et le sérieux du travail effectué. Merci de votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Meinerseits möchte ich auch ganz herzlich den Mitgliedern der Kommission für die Arbeit danken. Es ist eine erste wichtige Etappe in der Reorganisation und ich denke die Kommission hat sehr grosse Arbeit geleistet. Wir haben ja mehrere Sitzungen gehabt, was sehr gut ist, sie haben viel Kenntnis vom Dossier. Andererseits war vorgesehen, dass wir in der September- oder Novembersession das Dekret behandeln und auf den 1. Januar 2013 in Kraft setzen können. Das ist so geblieben. Jetzt ist Ende Dezember und wir werden das Dekret auf den 1. Januar 2013 in Kraft setzen und intensiv an diesem Transfer von einer Abteilung in die neue Dienststelle arbeiten.

Ich danke vielmals und ich freue mich, dass wir uns an die Arbeit machen können.

Lecture

2. DECISION

concernant l'initiative populaire cantonale «pour un salaire minimum légal»

Lesung

BESCHLUSS

betreffend die kantonale Volksinitiative «Für einen gesetzlichen Mindestlohn»

*Commission de l'économie et de l'énergie /
Kommission für Volkswirtschaft und Energie*

Präsident: Diego Clausen / Rapporteur: Frédéric Delessert

Titre et considérants, adoptés.

Article unique

Proposition 1 du groupe ADG par le député Jean-Henri Dumont.

Proposition 2 de la commission thématique EE par son président Diego Clausen:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article unique:

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

Proposition 1

Pour les motifs exposés dans son rapport, la commission EE vous propose de refuser cet amendement par 9 non, 2 oui et zéro abstention.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Pensez-vous qu'une mère célibataire, vendeuse avec CFC, qui travaille 44 heures par semaine et gagne 2'750 francs par mois, puisse vivre dans la dignité avec son ou ses enfants en Valais?

Pensez-vous qu'un salaire brut inférieur à 3'000 francs pour un emploi à plein temps soit décent et permette de vivre et de faire vivre sa famille dans la dignité aujourd'hui en Valais?

Trouvez-vous normal qu'avec un travail à plein temps, une famille soit obligée de quémander l'aide sociale pour vivre et faire vivre sa famille?

Trouvez-vous normal que l'Etat, c'est-à-dire les contribuables valaisans, subventionne directement des entreprises qui versent des salaires indécentes?

Pensez-vous que, face au fléau des travailleurs pauvres ou «working poor», il ne faille surtout rien faire et laisser simplement agir la loi du marché, la loi de l'offre et de la demande, sans aucune régulation?

Chères et Chers collègues, si vous répondez une seule fois par non aux questions que je viens de poser, vous devriez soutenir l'initiative «pour un salaire minimum légal».

Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la gale. Si on veut tuer une initiative, on lui attribue des défauts qu'elle n'a pas. Au-delà des insultes insupportables envers les membres du comité d'initiative qui n'auraient pas réfléchi avant de déposer cette initiative, permettez-moi de corriger les erreurs formelles et les contrevérités crasses qui figurent dans

le message du Conseil d'Etat, dans le rapport de la commission comme dans les déclarations faites hier à l'entrée en matière:

L'initiative ne serait pas claire et porterait à interprétation concernant le montant minimal demandé et la durée du travail. Faux. Le montant minimal est clair: 13 x 3'500 francs bruts, soit 3'791 fr. 55 bruts pour un emploi à plein temps. La durée du temps de travail est claire: un plein temps, et n'a pas besoin d'être plus précisée puisque ce n'est pas l'objet de l'initiative. Le droit du travail s'applique notamment à travers les conventions collectives, les contrats-types, le code des obligations ou la législation cantonale et fédérale.

L'initiative serait trop rigide et ne tiendrait pas compte des conditions sectorielles, et ne prévoirait aucune exception, mettant en danger les entreprises agricoles et les PME de certains secteurs. Faux. L'initiative prévoit formellement la possibilité de déroger de 500 francs sous réserve d'une CCT déclarée de force obligatoire, soit un salaire brut de 13 x 3'000 francs, équivalant à 3'250 francs bruts, restant un salaire net d'environ 2'700 francs. Est-ce trop 2'700 francs nets? Le comité d'initiative a précisément pensé à la viabilité des secteurs à faible rendement.

L'initiative remettrait en question le partenariat social. Faux. L'initiative n'y changera rien, sauf si les organisations patronales voulaient profiter de l'aubaine pour remettre en question les accords, les CCT et les modalités de négociations en vigueur actuellement. Les partenaires sociaux auront toujours le même intérêt à maintenir la paix du travail en vigueur dans notre canton et dans notre pays.

Un salaire minimum tirerait les salaires vers le bas. Faux. L'expérience montre le contraire. En Angleterre, pays qui ne peut pas être taxé d'extrême gauche, après l'introduction d'un salaire minimum, la tendance a été l'inverse avec une hausse des salaires. D'ailleurs, les syndicats, qui ont longtemps été opposés à un salaire minimum comme en Allemagne et même en Suisse par crainte d'une baisse globale des salaires, ont changé d'avis face à l'évidence des faits.

L'initiative ferait disparaître des aides accordées aux personnes à revenus faibles, notamment avec les effets de seuil, et contribuerait à une baisse du pouvoir d'achat. Faux. Les effets de seuil existent déjà sans salaire minimum et des solutions peuvent être recherchées s'il y a une réelle volonté politique.

Dans le domaine des marchés publics, l'initiative aggraverait une inégalité de traitement entre soumissionnaires valaisans et ceux provenant d'un autre canton. Encore une fois faux. Les secteurs économiques concernés par un salaire minimum, selon l'initiative, essentiellement dans l'agriculture, la vente et, dans une moindre mesure, la restauration et l'hôtellerie, ne sont pas soumis aux marchés publics dans leurs activités. Au contraire, l'initiative renforcerait encore les mesures contre le dumping salarial avec l'étranger.

Enfin, et je l'ai gardé pour la fin, pour le député Edmond Perruchoud, l'initiative proposerait un choix de société étatiste et collectiviste qui serait à opposer au libéralisme. L'initiative serait un explosif qui risquerait de nous sauter au visage. Faux, excusez-moi, ne dit-on pas que ce qui est excessif est insignifiant? Rassurez-vous, les initiants ne sont pas des terroristes poseurs de bombes qu'il faudrait exiler à Guantanamo. Est-ce libéral de maintenir des travailleuses et des travailleurs dépendants d'aides étatiques à cause de salaires insuffisants? Est-ce libéral d'accorder des subventions indirectes à des employeurs qui sous-paierent leurs employés? Est-ce étatique et collectiviste de demander des salaires décentes permettant aux travailleurs et travailleurs de vivre dans la dignité, d'être autonomes et indépendants d'aides étatiques, et d'assumer leurs responsabilités individuelles?

Parce que le partenariat très important sera maintenu, parce que depuis des années ce partenariat social a montré ses limites pour résoudre les problèmes des travailleurs pauvres et du dumping salarial car ils existent depuis des années, parce qu'il est plus que temps de passer de la parole aux actes contre un tel fléau, parce que la dignité des hommes, femmes et enfants n'est pas négociable, le groupe ADG vous invite à accepter l'initiative «pour un salaire minimum légal» en Valais. Merci de votre soutien.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ich habe keine weiteren Wortmeldungen mehr und wir kommen zur Abstimmung.

Par 93 voix contre 21 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1 du groupe ADG défendue par le député Jean-Henri Dumont.

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

Proposition 2

La commission thématique EE propose de supprimer l'alinéa 3: «Le Conseil d'Etat renonce à présenter un contre-projet.»

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

La parole n'est pas demandée; cette proposition est ainsi acceptée.

Article unique, adopté avec la proposition 2 de la commission thématique EE de supprimer l'alinéa 3.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je vais être très très bref.

Pendant l'entrée en matière, tout le monde ici a reconnu que le problème des travailleurs pauvres, «working poor» tels qu'on les nomme souvent, est un réel problème.

Manifestement, le Parlement ici ne veut pas de la solution du salaire minimum.

Alors, je me réjouis d'entendre tant les PDC, les libéraux-radicaux que l'UDC, qui tous ont relevé que ce problème existait, j'attends de voir leurs solutions et leurs propositions réelles pour amener une solution à cette problématique.

Et je me réjouis quand même que, au final, puisque c'est une initiative populaire, le peuple puisse trancher par rapport à cette proposition d'initiative. Merci.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Der Grundsatzentscheid, die Volksinitiative «Für einen gesetzlichen Mindestlohn» abzulehnen, liegt sicherlich vor allem darin, auch wenn ich hier Herrn Dumont widersprechen muss, dass durch eine Annahme vor allem die Sozialpartnerschaften untergraben würden. Wir haben heute ein gut funktionierendes System von Gesamtarbeitsverträgen und Normalarbeitsverträgen. Die Wirtschaft will keine starre Lohnuntergrenze. Nein, im Gegenteil, das Ziel muss eine soziale Marktwirtschaft sein, diese zu suchen und diese zu stärken – heisst letztendlich die Zusammenarbeit mit den Sozialpartnern zu festigen.

In der heutigen Zeit mit vermehrten wirtschaftlichen Fragezeichen muss man flexibel auf die unterschiedlichen sozioökonomischen Regionen und auf die unterschiedlichen Branchen reagieren können. Es kann nicht sein, dass Lohnfestsetzungsmechanismen,

welche über Jahre erprobt und immer wieder durch GAV und NAV präzisiert wurden, untergraben oder sogar infrage gestellt werden. Kommt hinzu, dass die Schweiz gerade von diesen unterschiedlichen Wirtschaftsregionen profitiert. Der freie Zugang zum Binnenmarkt bzw. zu ausserkantonalen Anbietern würde dadurch klar gefährdet werden.

Zudem würde eine Festsetzung eines Mindestlohns letztendlich gerade die Schwachen bestrafen: sämtliche Personen ohne Arbeit wie zum Beispiel Jugendliche ohne Ausbildung, Personen mit gesundheitlichen Problemen, IV-Fälle, Arbeitslose etc. Wer will diese schon zu starren Konditionen anstellen? Unterhaltsbeiträge wären gefährdet. Es entstünden Schwelleneffekte in den Bereichen des BVG, der Krankenversicherungsbeiträge oder gar der Stipendien. Es würden wohl vermehrt Teilzeitstellen geschaffen, welche Löhne unter dem BVG-Minimum generieren, um gewisse «Kompensationen» zu schaffen. Auch die Jugend würde dies zu spüren bekommen, indem man Studienabgänger je nach dem gar nicht erst anstellen würde, da ihnen die Praxis fehlt. Hier entstünden wohl Endlosspiralen, da man so ja gar keine Chance mehr bekäme, Praxis zu erlangen. Braindrain lässt grüssen!

Ich möchte hier nicht weiter ausholen. Wichtig scheint uns – und da wiederhole ich mich –, dass gut funktionierende Lohnsysteme zusammen mit den sozioökonomischen Zweckmässigkeiten, sprich in Zusammenarbeit mit den Sozialpartnerschaften, nicht untergraben und infrage gestellt werden dürfen. Denn letztendlich würden gerade hier die Sozialschwachen bzw. die Unerfahrenen darunter leiden und das ist eben genau das, was wir nicht wollen.

In diesem Sinne danke ich allen Fraktionen im Namen der Kommission für die Ablehnung der Initiative bzw. die Empfehlung an das Volk, diese abzulehnen, denn es wird eine Volksabstimmung geben. Danke.

Ainsi décidé, tel que ressorti des délibérations, par 98 voix contre 23, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 13 décembre 2012.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich möchte der Kommission für ihre Arbeit danken und hier nach der Schlussabstimmung Folgendes festhalten:

Sie haben gesagt, Herr Kommissionspräsident, es gibt eine kantonale Abstimmung. Gleichzeitig ist ja schweizerisch auch eine Initiative für den Mindestlohn zustande gekommen. Der Abstimmungstermin steht noch nicht und wir werden schauen, wie man das am besten dann bewerkstelligt.

Ich kann Ihnen versichern – ich habe gestern die Voten gehört – und das Departement wird weiterhin daran arbeiten, dass wir Gesamtarbeitsverträge in allen Bereichen herbringen. Es ist vor allem in der Landwirtschaft; dort haben wir einen Gesamtarbeitsvertrag mit sehr tiefen Minimallöhnen. Es ist uns gelungen, dass diese über vier Jahre erhöht werden. Es fehlen allerdings Gesamtarbeitsverträge für den Detailhandel, wo bekanntlich tiefe Löhne sind. Wir werden alles daran setzen, dass wir zwischenzeitlich auch diese Löhne erhöhen können und die Abstimmungen der kantonalen und der eidgenössischen Initiative werden dann zeigen, wie es weiter gehen soll.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Abschliessend – wie es sich gehört – möchte ich der Departementvorsteherin auch von unserer Seite her danken, ihrem Dienstchef Herrn Nicolas Bolli, Herrn Damian Mottier, Generalsekretär des DSSI und Herrn Nicolas Sierro vom Parlamentsdienst für seine stets fachgerechte Unterstützung und letztendlich natürlich unserem Rapporteur Herrn Frédéric Delessert für seine prompte Berichterstattung. Danke.

3. PROJET DE BUDGET 2013:
Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

ENTWURF DES VORANSCHLAGS 2013:
Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Der Präsident:

Wir haben einen Abänderungsantrag auf der roten **Tabelle 1** erhalten. Dieser ist unbestritten.

Möchte sich jemand dazu noch äussern?

Wenn das nicht der Fall ist, ist das so akzeptiert. Danke schön.

Wir kommen nun weiter zu der **Tabelle II** mit den Abänderungsanträgen, die bestritten sind.

2.1 Police cantonale	Kantonspolizei
<u>Groupe CVPO par Beat Rieder</u>	<u>CVPO-Fraktion durch Beat Rieder</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 30	Rubr. 30
Suppression d'un poste	Streichen einer Stelle
- 150'000 CHF	- 150'000 CHF
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

Herr Grossrat Alex Schwestermann, CSPO, Berichterstatter der Finanzkommission:

Abänderungsantrag 2.1

Beschluss des Staatsrats und der thematischen Kommission: Der Antrag wurde abgelehnt.

Dieser Antrag steht in Zusammenhang mit dem Postulat 6.022 in der Optimierung der Personalressourcen anstelle der Neuanstellungen. Der Staatsrat hat in seinem Schreiben vom 28. August 2012 die Begründung zur Personalpolitik klar dargelegt und begründet. Im interkantonalen Vergleich steht der Kanton in einer guten Position.

Die Fiko lehnt damit diesen Antrag mit 9 gegen 3 Stimmen und keiner Enthaltung ab.

Herr Grossrat Markus Truffer, CVPO:

Eingesehen, dass

1. das DSSI zur klugen Einsicht gekommen ist, in der Personalstruktur nicht den VIP-Bereich noch mehr auszubauen, sondern in die Basis zu investieren;

2. das CVPO-Postulat «optimierter Einsatz statt Neuanstellungen» vom Parlament angenommen worden ist;
3. im Interesse aller Dienststellen und aller Staatsangestellten das geforderte Audit baldmöglichst Resultate liefern wird und
4. in Betracht ziehend, dass unsere Anträge in der Fiko knapp abgelehnt wurden, immer mehr Bürgerinnen und Bürger, die Medien und vermehrt auch Politiker einsehen, dass die jährliche Personalaufstockung so nicht mehr weitergehen kann,

zieht die CVPO die Abänderungsanträge 2.1 und 2.7 schweren Herzens zurück.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Diese Anträge sind also zurückgezogen.

2.2 Service de la sécurité civile et militaire	Dienststelle für zivile Sicherheit und Militär
<u>Groupe PLR par Christophe Claivaz</u>	<u>PLR-Fraktion durch Christophe Claivaz</u>
Prestations	Leistungen
SO 6	TZ 6
Ind. (nouveau)	Ind. (neu)
Nombre de jours de services annuels effectués par l'armée sur le territoire cantonal	Jährliche Anzahl Dienstage der Armee auf dem Kantonsgebiet
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

Herr Grossrat Alex Schwestermann, CSPO, Berichterstatter der Finanzkommission:
Abänderungsantrag 2.2

Beschluss des Staatsrats und der thematischen Kommission: Der Antrag wurde abgelehnt.

Die Fiko schliesst sich dem Entscheid des Staatsrats und der thematischen Kommission an und lehnt diesen Antrag ab.

M. le député Christophe Claivaz, PLR:

Je maintiens l'amendement 2.2 et la proposition d'introduction de cet indicateur contre l'avis de la commission et du département pour les raisons suivantes:

Dans ce Parlement et au sein de la population, suivant les sensibilités, nous discutons de l'armée de manière émotionnelle, sans avoir de chiffres précis et objectifs. Pour certains, il faut accepter toutes les demandes de l'armée, même celles qui péjorent la qualité de vie de nos citoyens; pour d'autres, il faut chasser à terme l'armée de notre territoire, pour

in fine supprimer l'obligation de servir; pour d'autres encore, il faut faire attention en stigmatisant les nuisances de l'aérodrome au risque de perdre les places d'apprentissage s'y rapportant ou de mettre en péril la PDG ou la place d'armes de St-Maurice–Lavey. Mais tout cela sans fondement chiffré et précis.

Est-ce que l'adage comme quoi de la présence de l'armée dans notre canton il ne reste bientôt plus que le bruit des F/A-18 est fondé ou non?

Par rapport aux moyens investis par le canton dans la rénovation des casernes de Sion, nous sommes en droit de savoir si le retour sur investissement est satisfaisant ou non.

Cet indicateur et son évolution au cours du temps sont nécessaires, dans le but de permettre, le cas échéant, au département de réagir vis-à-vis d'une éventuelle baisse de ces jours de services auprès du DDPS. Cet indicateur peut aussi servir de monnaie d'échange dans les discussions à mener envers le cadastre du bruit lié à l'aéroport de Sion.

Au-delà de cet indice, il serait très intéressant d'obtenir, dans un second temps, le nombre de ces jours de services par canton rapporté au nombre d'habitants, afin de pouvoir avoir une vision claire de la présence de l'armée dans notre canton. Sans vouloir préjuger du résultat, cette enquête mettrait clairement en lumière que nous sommes largement prétérités par rapport entre autres à nos voisins vaudois. Une telle vision permettrait à la cheffe du DSSI de demander un rééquilibrage au DDPS, à moins bien entendu que nous jugions que la présence de l'armée dans notre canton n'est pas importante. Or, nous savons que, au-delà de quelques nuisances minimales, la présence d'une troupe sur un territoire communal apporte des retombées économiques non négligeables pour les commerces locaux entre autres.

Difficulté à obtenir ce chiffre, selon les opposants à l'amendement. Je dois vraiment douter de cet argument. Ayant commandé une compagnie durant six ans, je suis bien placé pour savoir que le décompte précis des jours de services doit être annoncé au contrôleur des comptes du G 1 à Berne. Ce n'est pas la présence de détachements pour quelques jours sur le territoire d'autres cantons qui va influencer cette statistique. De même, pour les écoles de recrues, une dislocation de trois semaines de l'ensemble des soldats est facile à annoncer à Berne.

Je pense que les services de la Papiermühlestrasse 110 à Berne sont suffisamment bien dotés pour pouvoir donner au canton les chiffres demandés. Au pire, cet indice pourra être obtenu auprès des communes sur le territoire desquelles des troupes stationnent. La facture de location des infrastructures se fait au prorata des nuitées, donc des jours de services effectués. Ce chiffre peut facilement, ensuite, être transmis au Service de la sécurité civile et militaire pour compilation.

Pour les arguments développés ci-dessus, je vous demande, Chers collègues, de soutenir cet amendement en acceptant d'introduire ou plutôt de réintroduire, puisqu'il était présent il y a quelques années, l'indice du nombre de jours de services annuels accomplis par les membres de notre armée sur le territoire de notre canton afin de pouvoir avoir un débat objectif sur notre armée.

Je vous remercie pour votre soutien et votre attention.

M. le député Claude-Alain Richard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

Le Service de la sécurité militaire et civile ne dispose pas de ces informations. Une recherche annuelle fiable serait impossible à faire parmi toutes les unités concernées. Les périodes de dislocation des troupes ne peuvent, par exemple, pas toujours être chiffrées. Les valeurs sont difficilement comparables d'une année à l'autre car les services effectués varient beaucoup (exemples: la Patrouille des Glaciers, les engagements en faveur de la collectivité comme Montana, Veysonnaz, Viège, etc.).

Pour qu'un indicateur soit performant, nous devons avoir la possibilité de l'influencer. L'amendement qui nous est proposé n'est qu'un indicateur de statistiques et encore pas précis.

Raison pour laquelle la commission l'a refusé par 6 contre, 2 pour et 2 abstentions.

Je vous demande, Chères et Chers députés, de suivre la majorité de la commission.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président de la commission.

Das Wort wird nicht mehr verlangt.

Frau Staatsrätin?

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Der Präsident der thematischen Kommission für öffentliche Sicherheit hat es gesagt: Der Kanton hat nicht die Kenntnisse wann und wie lange sich die Armee im Kanton aufhält. Und immer wieder diese Daten in Bern zu fragen, ist viel Arbeit und es wären sicher nicht verlässliche Zahlen.

Dazu kommt, dass wir in einem Jahr die Patrouille des Glaciers haben, im anderen Jahr Unwetterschäden, wo die Armee zusätzlich kommt und das ist eine sehr variable Angelegenheit.

In dem Sinne kann das Departement diesem Indikator nicht zustimmen. Ich verstehe aber Ihre Sorge oder Ihr Wunsch, dass die Armee mehr präsent ist im Wallis und der Kanton und das Departement setzen alles daran. So haben wir zum Beispiel am letzten Freitag die Kaserne für die Unterkunft der Offiziere neu eingeweiht. Es handelt sich um einen Betrag von 1,6 Millionen der investiert wurde und bietet Platz für 36 Offiziere. Daneben ist ja die Kaserne für die Soldaten und die Rekruten und wir denken mit dieser gut ausgerüsteten Kaserne haben wir einen Vorteil, dass Truppen eher ihre WK im Wallis absolvieren.

Der zweite Punkt ist Savatan. In Savatan haben wir alles Interesse, dass die Armee bleibt. Nicht nur für die Ausbildung der Polizei – die ja die Polizei zusammen mit der Armee macht –, sondern auch damit die Arbeitsplätze vor allem in der Region St-Maurice erhalten bleiben. Der Vertrag, die bisherige Konvention, wurde bis zum Jahre 2019 verlängert und in dieser Zeit wollen wir die juristische Sachlage klären, die Gebäude und die Finanzen sind dann zu klären.

Aber der Kanton setzt alles daran, dass wir die wenigen Arbeitsplätze, die wir leider von der Armee noch haben, dass die wenigstens im Wallis bleiben.

Der Präsident:

Danke Frau Staatsrätin.

Herr Grossrat, halten Sie am Antrag fest? Ja!

Also stimmen wir ab.

Par 65 voix contre 49, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 2.2 du groupe PLR défendue par le député Christophe Claivaz.

2.4. Service de la circulation routière et de la navigation	Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt
<u>Groupe UDC par Jean-Luc Addor</u>	<u>UDC-Fraktion durch Jean-Luc Addor</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
<i>Revoir le montant des émoluments prélevés pour les rendre compatibles avec le principe de la couverture des frais</i>	<i>Senkung der Gebühren, um sie mit dem Kostendeckungsprinzip in Einklang zu bringen</i>
- 8'000'000 CHF	- 8'000'000 CHF
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

Herr Grossrat Alex Schwestermann, CSPO, Berichterstatter der Finanzkommission:
Abänderungsantrag 2.4

Dieser Antrag wurde vom Staatsrat und der thematischen Kommission abgelehnt.

Die Fiko schliesst sich dem Entscheid des Staatsrats und der thematischen Kommission an und lehnt diesen Antrag mit 11 gegen 1 Stimme und 1 Enthaltung ab.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

C'est quand même un petit peu court. Tout ce que l'on sait, c'est que cette proposition a été refusée, mais on ne nous dit rien des motifs pour lesquels il faudrait la refuser.

Alors, j'aimerais quand même rappeler que le point de départ de cette proposition n'est pas une idée bizarre, sortie d'un parti bizarre pour certains. C'est le résultat d'un constat fait par l'Administration fédérale des finances. Et puis, ce constat, c'est quoi? C'est une violation crasse d'un principe juridique important dans le domaine des contributions en tous genres, celui de la couverture des frais. Chaque année, ce n'est peut-être pas facile à respecter mais, sur la durée, les prestations de l'Etat qui donnent lieu à la perception de certains émoluments ne peuvent pas être facturées plus chères que leur coût réel. Or, qu'est-ce qu'il ressort de ce rapport? C'est qu'en Valais, dans ce Service de la circulation routière, qui est un service qui touche à peu près tous les Valaisans (il n'y en a quand même pas mal qui ont des véhicules dans ce canton), on réaliserait un bénéfice de l'ordre de 45%. Alors, ça, c'est évidemment beaucoup trop. C'est inacceptable par rapport aux principes juridiques.

Et si le Grand Conseil ne veut rien faire, ne veut pas obliger ce service à revoir le montant de ses émoluments pour respecter la loi, les Valaisans qui en auront le courage n'auront pas d'autre alternative, la prochaine fois qu'ils recevront un bordereau, que de déposer une réclamation pour demander que quelqu'un (si ce Parlement ne veut pas le faire) vérifie correctement si le principe de la couverture des frais est respecté ou non.

Je vous remercie, dès lors, de soutenir cette proposition.

M. le député Claude-Alain Richard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

Le rapport de l'Administration fédérale des finances concernant le financement par les émoluments 2010 doit être analysé avec prudence.

En effet, sachant que l'entretien et l'amortissement des bâtiments (en ce qui nous concerne un site principal et deux décentralisés), les frais d'expédition du courrier, les frais de téléphone, l'achat de la maintenance du hardware informatique, le contentieux financier, les impressions de masse et la gestion des salaires ne sont pas calculés dans les charges du service mais dans celles des services centraux de l'Etat, le calcul de la couverture des coûts n'est donc pas complet.

Si l'on examine le prix des prestations du Service de la circulation et de la navigation, on constate que, dans plus de 90% des cas, celui-ci est inférieur à la moyenne suisse.

En outre, le Valais est le canton suisse qui perçoit l'impôt le plus faible sur les véhicules.

Malgré ces explications et qu'à notre sens l'automobiliste valaisan est traité de manière correcte, une révision du règlement sur les émoluments est planifiée durant l'année 2013.

Une chose est certaine: si nous acceptons de tels amendements (-8 millions), l'exigence constitutionnelle et légale du frein aux dépenses et du frein à l'endettement ne sera plus respectée.

La commission, à l'unanimité des 10 membres présents, a refusé cet amendement.

Je vous demande, Chères et Chers collègues, d'en faire de même.

Merci.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Herr Addor, ich möchte etwas vorausschicken. Sie haben genau die gleichen Fragen schon in der Novembersession gestellt – mit Dringlichkeiten, mit Fragen – und ich habe Ihnen im Detail geantwortet, was wir machen. Und heute sagen Sie, Sie hätten keine Begründung erhalten. Wenn Sie das nachlesen, haben Sie die Begründung.

Der Präsident der thematischen Kommission für Sicherheit hat es soeben gesagt, man kann diese Studie nicht so gut gebrauchen, weil die Studie nicht alles in Betracht gezogen hat und wenn man alles in Betracht zieht, würde das ganz anders aussehen.

Wir haben eine andere Analyse gemacht. Wir haben analysiert, welche Gebühren wir für jeden Bereich erheben und haben festgestellt, dass der Kanton Wallis in 90% aller Gebühren tiefer ist als das Mittel der Schweiz. Zusätzlich kommt, dass wir die tiefsten Fahrzeugsteuern haben und, der dritte Punkt, wir haben so oder so beschlossen, im Jahr 2013 die Gebühren näher anzusehen, weil es gab schon lange keine Revision mehr. Dies nur zur Faktenlage.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Brièvement, juste pour dire que j'ai bien entendu les explications qui avaient été données à la session de novembre.

J'ai dit simplement qu'il s'agissait d'éléments généraux et que la démonstration n'a pas été faite, on nous reparle aujourd'hui de ces éléments (le président de la commission thématique l'a fait, la conseillère d'Etat aussi), mais on ne nous donne aucun chiffre pour faire la démonstration que les chiffres donnés par l'Administration fédérale des finances ne sont pas corrects; ça, c'est la réalité aussi.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Das Wort wird nicht mehr verlangt und so stimmen wir über diesen Antrag ab.

Par 110 voix contre 10 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 2.4 du groupe UDC défendue par le député Jean-Luc Addor.

2.5. Service de la circulation routière et de la navigation	Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt
<u>Philipp Matthias Bregy, CVPO</u>	<u>Philipp Matthias Bregy, CVPO</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
<i>Pas de réduction du bonus écologique / soutien de projets d'e-mobilité conformément à la réponse du Conseil d'Etat notamment aux postulats 2.141 et 5.125</i>	<i>Keine Reduktion des Ökobonus / Unterstützung von E-Projekten gemäss Antwort des Staatsrates u.a. auf die Postulate 2.141 und 5.125</i>
+ 250'000 CHF	+ 250'000 CHF
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

Herr Grossrat Alex Schwestermann, CSPO, Berichterstatter der Finanzkommission:
Abänderungsantrag 2.5

Dieser Antrag wurde vom Staatsrat und der thematischen Kommission abgelehnt.

Der Staatsrat hat entschieden, ab 2013 neue Kürzungen bis 70% zu gewähren. Mit seiner Agenda 21 hat sich unser Kanton also bereits voll und ganz den von dem Postulanten gewünschten strategischen Zielen verschrieben. Im Einklang mit den in der Agenda 21 vorgesehenen Massnahmen können diesbezüglich Aufgaben durchaus von privaten und/oder halbstaatlichen Instanzen wahrgenommen werden.

Die Fiko lehnt diesen Antrag mit 9 Ja und 3 Enthaltungen ab.

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Manchmal wird man von einer Session zur anderen von der Realität eingeholt. Hat man in der Novembersession noch das Gefühl gehabt, dass sich nichts bewegen wird, hat die Staatsrätin zwischenzeitlich in einer gross angelegten Pressekonferenz den neuen Ökobonus vorgestellt.

Eines liegt mir aber trotzdem noch ein wenig auf dem Magen: Man hat an dieser Pressekonferenz gesagt, dass man mehr fördern will, dass man mehr machen will und trotzdem hat man das Budget gekürzt.

Ich ziehe diesen Antrag hier zurück, werde aber gespannt sein, wie die Staatsrätin dieses Ding der Unmöglichkeit schaffen wird, mehr zu machen und weniger auszugeben. Sollte ihr das gelingen, würde ich das eine tolle Leistung finden – ich zweifle aber daran. Trotzdem, aufgrund der Pressekonferenz ziehe ich diesen Antrag hier an dieser Stelle zurück. Ich danke.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Herr Grossrat Bregy, ich möchte Ihnen trotzdem eine kleine Erklärung dazu liefern.

Wir haben ja den Ökobonus drei Jahre gehabt und es ist eine Tatsache, dass die Autos immer sauberer werden, das heisst immer weniger CO₂ ausstossen. Wir haben festgestellt, dass in diesen drei Jahren der Betrag an die Fahrzeughalter für den Ökobonus ständig steigt. Der bisherige Ökobonus hatte ein Kriterium: 130 Gramm CO₂ pro Kilometer. Im ersten Jahr waren es wenige und in diesem Jahr (2012) sind es sehr viele. Und das Gleiche – denken wir – wird wieder passieren mit dem neuen Ökobonus. 2013 sind es wenige und dann steigert sich das wieder. Das ist der Mechanismus dieses Ökobonus.

Der Präsident:

Danke Frau Staatsrätin.

Der Antrag ist zurückgezogen und wir brauchen also nicht abzustimmen.

2.6. Etablissements pénitentiaires	Strafanstalten
<i><u>Commission SP par Claude-Alain Richard</u></i>	<i><u>Kommission ÖS durch Claude-Alain Richard</u></i>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 30	Rubr. 30
Augmentation de 4 EPT	Erhöhung um 4 VZS
+ 400'000 CHF	+ 400'000 CHF
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

Herr Grossrat Alex Schwestermann, CSPO, Berichterstatter der Finanzkommission:
Abänderungsantrag 2.6

Dieser Antrag wurde vom Staatsrat abgelehnt, jedoch von der thematischen Kommission angenommen.

In der Budgetplanung 2013 sind bereits zusätzlich zwei Personen vorgesehen. Das Audit der Reform zu den Strafanstalten sieht vor, dies im Prinzip in zwei Legislaturen anzupassen.

Die Fiko schliesst sich dem Entscheid des Staatsrats an und lehnt diesen Antrag mit 7 gegen 4 und einer Enthaltung ab.

M. le député Claude-Alain Richard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission thématique de la sécurité publique (SP):

Que ce soient les rapports suite aux visites d'experts et spécialistes nationaux et internationaux de ces 15 dernières années, les visites de nos établissements par plusieurs commissions de notre Parlement, les rapports annuels de la commission de justice et le rapport de la commission de gestion de mai 2012, le rapport de l'audit de M. Benjamin Brägger, les conclusions du comité de pilotage chargé d'évaluer les propositions de l'audit, tous ces rapports, et vous le savez, Mesdames et Messieurs les députés, dénoncent en partie sévèrement les conditions de détention et un manque de personnel dans nos établissements pénitentiaires.

Rappelons-nous l'incendie survenu le 15 mars dernier à la prison de Martigny. Quelles conséquences si la patrouille mobile de la police cantonale n'avait pas été dans le secteur? Est-il normal que seul un employé de l'administration pénitentiaire soit présent durant la nuit dans certains établissements et que, en plus, cette même personne exécute des rondes de surveillance à l'extérieur? Imaginez qu'elle rencontre un problème lors de l'une de ses rondes, un malaise par exemple. Est-il normal qu'un collaborateur doive travailler plus que les heures ordinaires dues afin de pallier les absences de ses collègues?

L'augmentation des effectifs de la police cantonale, du ministère public et de la justice, qui est une bonne décision accordée par le Parlement, a entraîné une augmentation du nombre des condamnations et, forcément, une augmentation du nombre de détenus. Le renforcement de ces effectifs a été rendu nécessaire par l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale et des nouvelles tâches qui en découlent.

La typologie de la population carcérale a également changé. Les mesures thérapeutiques sont de plus en plus nombreuses.

Il est donc primordial d'agir rapidement car, au bout de la chaîne, le personnel de nos établissements pénitentiaires n'est plus en mesure de répondre aux sollicitations. On enregistre des cas de burn-out, de dépression et de démission.

Nous ne pouvons plus attendre. Cette situation est plus que préoccupante. Il faut agir immédiatement en ce qui concerne la sécurité de nos établissements, avant – nous ne l'espérons pas – qu'un problème grave ne surgisse.

Toutes ces situations ont déjà été relevées à maintes reprises lors de précédents débats au Grand Conseil concernant la problématique de la sécurité au sein des établissements pénitentiaires.

Pour remédier à ces situations, il est indispensable de prévenir tous incidents graves au sein des différents établissements, notamment en renforçant rapidement l'effectif du personnel d'encadrement des détenus.

Le recours à des agents d'entreprises privées de sécurité pour pallier un sous-effectif de personnel ne peut être qu'une mesure exceptionnelle à court terme. En effet, cette mesure augmente les problèmes comme les relations internes entre collaborateurs des établissements pénitentiaires et des agents de sécurité, un manque de formation spécifique de ces agents de sécurité et des coûts importants.

Toujours suite aux résultats de l'audit et d'un commun accord entre le Département de la sécurité et le Conseil d'Etat, 22 nouveaux postes sont prévus à moyen terme au sein des établissements pénitentiaires valaisans.

La commission thématique de la sécurité publique, à l'unanimité, vous demandent d'en accepter 4 supplémentaires déjà au budget 2013 afin de permettre, dans les plus brefs délais, de renforcer l'effectif du personnel d'encadrement des détenus. Ces 4 EPT devront être répartis selon les priorités définies par le département, respectivement le Conseil d'Etat, en veillant en premier lieu à renforcer la sécurité.

Avec le nouveau code pénal suisse, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007, le rôle des établissements pénitentiaires a fortement évolué. L'encadrement dans les prisons valaisannes n'a, par contre, pas changé, faute de moyens suffisants. Il a été constaté que les conditions de détention sont actuellement trop axées sur la sécurité passive. Ainsi, le mandat légal de réinsertion ou resocialisation et d'assistance des détenus (sécurité active) est relégué au second plan. Le rôle de la prison n'est plus seulement d'ouvrir et de fermer les portes mais aussi, depuis 2007, de préparer les détenus à leur sortie, la volonté du législateur étant de limiter le plus possible les risques de récidive.

Pas plus tard que mardi matin, lors de l'entrée en matière du décret concernant la modification de la loi d'application du code pénal suisse, plusieurs rapporteurs de différents groupes politiques ont relevé que des efforts devaient être entrepris afin de renforcer l'effectif du personnel en ce qui concerne la sécurité de nos établissements pénitentiaires.

Mesdames et Messieurs les députés, il en va de la sécurité du personnel, des détenus et de la société dans son ensemble, sans oublier notre crédibilité de députés.

C'est pourquoi je vous demande, au nom de la commission thématique de la sécurité publique, de soutenir cet amendement.

Merci de votre attention.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

D'abord, deux mots sur l'esprit de notre démarche par rapport à cette proposition d'amendement. Vous savez que le groupe UDC a proposé une série d'économies qui, jusqu'ici, ont été refusées à l'exception d'une notoire hier. Donc, qu'on ne vienne pas nous dire ici quand nous parlons de celle-ci que la démarche serait incohérente et mettrait en péril l'exercice budgétaire que nous sommes en train de faire.

Deuxièmement, l'objet de cette proposition touche à un domaine, l'exécution des peines et des mesures, qui correspond à une tâche essentielle de l'Etat. Alors, si nous ne donnons pas à l'Etat les moyens d'accomplir ses tâches essentielles, je pense que nous faillirons à la mission qui est la nôtre ici dans ce Parlement.

Maintenant, sur le fond, la raison pour laquelle le groupe UDC soutiendra, et vous propose d'en faire autant, cette proposition de la commission thématique de la sécurité publique, c'est exactement la même raison pour laquelle il s'est opposé à l'entrée en matière et a rejeté, tout à l'heure, le décret hâtif et inutile concernant la révision de la loi d'application du code pénal. En effet, si nous voulons que les choses aillent mieux à différents égards d'ailleurs dans nos établissements de détention que ce soit dans l'intérêt d'une exécution correcte des peines et des mesures prononcées par les tribunaux et autres autorités compétentes ou aussi (c'est important) dans l'intérêt du personnel qui doit travailler dans des conditions difficiles, pour ne pas dire parfois inacceptables, eh bien!, si nous voulons que les choses aillent mieux, la solution ce n'est certainement pas d'augmenter les effectifs dans les bureaux, ni de multiplier des postes de chefs coûteux et inutiles, mais c'est bien plutôt de soutenir les gens qui travaillent sur le terrain, au front, au contact des détenus, en augmentant un personnel qui est largement insuffisant.

Nous avons pensé, plus précisément une majorité très courte de ce Parlement hier, que nous avons les moyens de mettre 400'000 francs pour les sentiers pédestres. Est-ce que nous n'aurions pas les moyens de mettre 400'000 francs pour que non pas les choses aillent fondamentalement mieux dans nos prisons mais qu'elles aillent un peu moins mal, en tout cas pour le personnel?

C'est la question qui nous est posée. Le groupe UDC est d'avis que la réponse est clairement oui et vous propose de le suivre également sur ce point.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

Je vais parler ici simplement du point de vue financier parce que, après les discussions que nous avons eues et les décisions prises hier, il ne reste plus que 250'000 francs pour respecter le double frein aux dépenses et à l'endettement.

Je demande donc à toutes les personnes pour qui cet article constitutionnel est important de retirer un amendement qui soit égal ou supérieur à ce chiffre.

Il est clair que la commission des finances sera obligée de refuser tous les amendements d'amélioration du budget qui ne sont pas compensés financièrement.

Merci de m'avoir écouté.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR:

Une intervention à titre personnel puisque ce Parlement est quasiment unanime à constater qu'il manque cruellement du personnel d'encadrement dans nos établissements pénitentiaires.

A la suite de l'intervention de M. le président de la commission des finances, j'aimerais quand même rappeler que nous faisons appel actuellement à des entreprises privées de sécurité qui n'ont pas la formation requise d'agents de détention. Les comptes de l'exercice 2012 démontreront un coût de l'opération que nous pouvons d'ores et déjà estimer comme supérieur à 200'000 francs.

L'engagement des 4 collaborateurs supplémentaires pourrait être financé partiellement par l'économie réalisée avec des collaborateurs d'agences privées.

Nous atteindrions ainsi l'objectif soutenu par la commission.

Merci de soutenir cette proposition.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich kann nicht sagen, die Stellen werden nicht benötigt – die werden wirklich dringend benötigt. Andererseits, und Kollege Jean-Michel Cina ist hier, haben ich und meine Kollegen das Budget so verabschiedet, wie es ist und ich verteidige in dem Sinne das Gesamtbudget des Staatsrats.

Der Präsident:

Danke Frau Staatsrätin.

Wir werden also über diesen Antrag abstimmen.

Par 62 voix contre 55 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition 2.6 de la commission thématique de la sécurité publique défendue par le député Claude-Alain Richard.

2.7. Service de l'action sociale	Dienststelle für Sozialwesen
<u>Groupe CVPO par Beat Rieder</u>	<u>CVPO-Fraktion durch Beat Rieder</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 30	Rubr. 30
Suppression d'un poste	Streichen einer Stelle
- 150'000 CHF	- 150'000 CHF
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

Der Präsident:

Antrag 2.7 wurde zurückgezogen.

2.8. Service de la protection des travailleurs <u>Walden Christian, AdG</u>	Dienststelle für Arbeitnehmerschutz und Arbeitsverhältnisse <u>Walden Christian, AdG</u>
Ressources financières Rubr. 30 <i>Davantage de ressources et de personnel pour le contrôle du travail au noir sur les chantiers et dans les entreprises</i> + 360'000 CHF Décision de la commission: Refusé	Finanzressourcen Rubr. 30 <i>Mehr Ressourcen und Personal für die Schwarzarbeit-Kontrolle auf Baustellen und Betrieben</i> + 360'000 CHF Beschluss der Kommission: Abgelehnt

Herr Grossrat Alex Schwestermann, CSPO, Berichterstatter der Finanzkommission:
Abänderungsantrag 2.8

Dieser Antrag wurde vom Staatsrat und der thematischen Kommission abgelehnt.

Es liegt nicht an der Fiko, sich mit dem operationellen Bereich zu befassen und darum lehnt sie diesen Antrag mit 10 gegen 1 Stimme und 1 Enthaltung ab.

Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Im Zusammenhang mit unserer Mindestlohninitiative ist in diesem Saal immer wieder betont worden, dass Gesamtarbeitsverträge wichtig sind. Gesamtarbeitsverträge machen aber nur dann Sinn, wenn auch die Bestimmungen in diesen Verträgen eingehalten werden.

Ich habe beruflich mit der Ausarbeitung, aber auch mit der Kontrolle von Gesamtarbeitsverträgen zu tun. Und wir haben hier im ganzen Wallis drei Probleme:

1. Im Rahmen der Personenfreizügigkeit stellen wir immer wieder fest, dass die Gesamtarbeitsverträge bei entsandten Arbeiterinnen und Arbeitern nicht eingehalten werden. Das treffen wir vorab im Ausbaugewerbe (bei den Malern und Gipsern beispielsweise). Das führt zu Lohndumping und auch zu einem Konkurrenznachteil für das einheimische Gewerbe.
2. Das sind die sogenannten «Scheinselbstständigen». Das sind Firmen die aus Nachbarländern kommen und sich als Selbstständige deklarieren, die aber faktisch nicht selbstständig sind und die damit versuchen, die Bestimmungen der Gesamtarbeitsverträge zu unterschreiten. Kontrollen ergeben dann immer wieder, dass es sich hier tatsächlich nicht um Selbstständige handelt.
3. Das ist die Schwarzarbeit. Die Arbeitsinspektoren stellen immer wieder fest, dass im Wallis Schwarzarbeit betrieben wird.

Wir haben für den ganzen Kantonsteil sechs Arbeitsinspektoren: zwei im Oberwallis, zwei im Mittelwallis und zwei im Unterwallis und das ist klar, dass bei einem solchen Personalbestand diese Kontrollen nicht effizient und genügend durchgeführt werden können.

Darum beantragen wir, dass das Personal beim Arbeitsinspektorat aufgestockt wird. Und um die Fiko zu beruhigen: Diese Massnahme wird mittel- und längerfristig zu

Mehreinnahmen führen, weil dadurch die Steuern korrekt abgeliefert werden, weil auch die Sozialabgaben korrekt abgeliefert werden und dadurch wird auch diese Schuldenbremse nicht geritzt.

Danke für die Unterstützung dieses Antrags.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je suis absolument d'accord avec mon collègue German Eyer. Je suis absolument d'accord avec son constat en ce qui concerne les effets sur le terrain pour les travailleurs de la libre-circulation.

Mais pour moi aujourd'hui si, d'un côté, je suis d'accord qu'il y a au moins trois problèmes effectivement en Valais à cause de la libre-circulation, ici dans ce Parlement, il y en a un seul: celui des pompiers-pyromanes.

En effet, ce dont se plaint notre collègue socialiste, c'est de quoi? C'est simplement de ce que nous avons annoncé quand nous avons combattu la libre-circulation. Tout ce qui se passe aujourd'hui était inscrit dans certains des aspects de ces accords que presque tout le monde, à part l'UDC, a loués.

Et qu'est-ce qu'on constate aujourd'hui? Grande découverte: cela ne fonctionne pas et deuxième découverte (surtout pour la gauche, c'est plus désagréable): les premières victimes de ce système sont les personnes que la gauche prétend défendre, c'est-à-dire les travailleurs.

Le remède qu'on nous propose, c'est quoi? C'est toujours la même chose: c'est la police, on veut fliquer les gens.

Alors, il serait peut-être temps, au lieu de laisser l'appareil étatique se développer dans une mauvaise direction (pas comme celle dont on vient de parler tout à l'heure justement), il serait peut-être temps de prendre les problèmes à la racine. Et la racine, on la connaît, ce sont ces accords. Il n'appartient pas aux Valaisans de payer le manque de courage politique de ceux qui prétendent défendre les travailleurs.

Nous rejetons donc cette proposition évidemment.

Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Eine kurze Replik an Kollege Addor.

Ich will hier keine Debatte über die EU vom Zaune reissen, aber ich stelle fest, dass die Personenfreizügigkeit in der Schweiz und auch bei uns zu einer Wohlstandssteigerung geführt hat – die Wirtschaft läuft besser.

Ich stelle zweitens fest, dass die SVP sowohl auf kantonaler wie nationaler Ebene gegen alle Kontrollmechanismen ist. Sie hat also alles Interesse daran, dass Missstände bleiben, damit sie ihre Wählerschaft mit der Europafrage in Laune halten kann. Das hat sich auf eidgenössischer Ebene gezeigt bei der Einführung der Solidarhaftung, die auch von der SVP bekämpft worden ist, die aber dann glücklicherweise trotzdem eingeführt worden ist.

Und das zeigt sich auch heute, wo wir mehr Kontrollen im Kanton verlangen. Also die SVP hat eine Strategie: Sie will Missstände, denn wenn es Missstände gibt, können sie den Leuten sagen, die EU sei des Teufels.

Danke schön.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Ich möchte hier doch einige Präzisierungen anfügen:

1. Die Dienststelle macht effektiv viele Kontrollen und sie hat bei den einheimischen Betrieben wenig Schwarzarbeit und Lohndumping entdeckt.

2. Die meisten Branchen haben Kollektivarbeitsverträge und die werden ja immer wieder kontrolliert.
3. Die europäischen Unternehmen werden wir weiterhin auf dem bisherigen Niveau kontrollieren und nicht weniger kontrollieren.

In dem Sinne probieren wir, das Möglichste mit den jetzt zugestanden Mitteln zu bewerkstelligen.

Der Präsident:

Danke Frau Staatsrätin.

Das Wort wird nicht mehr verlangt und so können wir über diesen Antrag abstimmen.

Par 94 voix contre 20 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 2.8 du député (suppl.) Christian Walden défendue par le député German Eyer.

Damit wäre das Budget 2013 für das Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration behandelt.

Ich erteile das Wort noch an Herrn Théoduloz.

M. le député David Théoduloz, PDCC:

Compte tenu des dernières discussions relatives au DSSI et des discussions d'hier, le groupe PDCC demande clairement à la commission des finances de voir si le budget peut être voté demain et si la règle du double frein est bel et bien respectée. Nous n'en avons pas la certitude.

Les sous-dotations, il semblerait que, ici, on les voie régulièrement, mais des surdotations, je n'en ai encore jamais entendu parler. Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Wir haben diesen Antrag erhalten und ich bitte den Präsidenten der Finanzkommission, sich diesem Thema anzunehmen.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

A l'heure actuelle, le double frein aux dépenses et à l'endettement n'est plus respecté.

La commission des finances va se réunir pour trouver une solution d'ici à demain.

Mais, il est clair que, à l'heure actuelle, le double frein aux dépenses et à l'endettement n'est plus respecté. Demain, certainement que la commission des finances vous proposera un nouvel amendement, mais pour cela je vais prendre la décision maintenant avec la commission.

Si ce nouvel amendement devait être refusé, nous serions obligés de demander au Conseil d'Etat de revoir le budget.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Alors, la commission des finances va traiter cet objet.

Gut, damit hätten wir das Budget für heute erledigt.

Ich habe die Freude, auf der Tribüne eine Klasse von Insieme Oberwallis zu begrüßen mit der Lehrerin Frau Beatrice Summermatter. Sie ist mit sechs Schülern aus

dem Bildungszentrum hier anwesend. Ich danke diesen sechs Schülern für ihr Interesse an der politischen Arbeit. Ich habe auch gehört, dass Ihr euch bereits in der Schule über Politik unterhalten habt und dass Ihr die Wahlen von Amerika verfolgt habt. Hier geht es nicht gerade um so grosse Sachen, aber wie Ihr mitbekommen könnt, haben wir hier auch wichtige Geschäfte zu behandeln. Ich danke für die Anwesenheit und wir begrüßen sie mit einem herzlichen Applaus.

(Suite de l'examen du projet de budget 2013, voir ci-après.)

Première lecture

4. DECRET URGENT sur le blocage-financement des vins du Valais

Erste Lesung

DRINGLICHES DEKRET über die Blockierung-Finanzierung im Walliser Weinbau

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement /
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt*

Président: Yves Carrupt / Rapporteure: Marie-Claude Ecoeur

Der Präsident:

Sie haben die Abänderungsanträge in schriftlicher Form erhalten.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 et 2, adoptés.

Article 3

Proposition 1 du groupe UDC par le député Roger Ecoeur (par le député Jean-Luc Addor):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 3:

M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR, rapporteure:

Proposition 1

En préambule, il est judicieux de noter que cette proposition est liée à la proposition 7 – article 20 nouveau.

La proposition 1 consiste à passer à 29 millions afin de donner un million pour la promotion.

Cela n'est pas pertinent, car la nature des deux montants est différente.

Les 29 millions concernent une limite de cautionnement et le million de la proposition 7 serait un subventionnement.

Il est précisé que le million serait utilisé pour la promotion et devrait faire l'objet d'un amendement séparé qui aurait dû être intégré au budget 2013 et non dans ce décret. On ne

peut pas inclure une subvention dans un décret urgent sur le blocage-financement qui concerne uniquement le cautionnement.

Au vu de ces explications, la commission a refusé cet amendement par 10 non, un oui et zéro abstention.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

La différence de nature entre la proposition faite et l'objet formel du décret n'a pas échappé au groupe UDC, pas plus que les subtilités budgétaires.

Simplement, pourquoi c'est un décret urgent? Eh bien!, comme son nom l'indique, parce que l'on pense qu'il faut aller un petit peu plus vite que le rythme ordinaire de la musique. Et pourquoi est-ce qu'on discute de cette question? Parce qu'il y a une relative urgence, pas seulement dans la dénomination du décret, mais dans le monde viticole valaisan. Et cette urgence, elle est non seulement à prendre les mesures proposées mais aussi ça peut être l'occasion, et c'est ceci l'esprit de la démarche de cette proposition, d'agir aussi au-delà de la dénomination formelle du décret sur un autre facteur qui est celui de la promotion, dont nous avons quand même des raisons de penser, avec certains représentants de la profession et malgré les explications qui ont été données par le chef du département, que les moyens ont été réduits et que c'est probablement une mauvaise chose.

La rapporteure de la commission m'a coupé l'herbe sous les pieds en présentant très bien le lien entre les deux amendements. Donc, effectivement, celui-ci est lié à une opération de promotion et quand vous voterez cet amendement que je vous encourage à soutenir, la question est de savoir si vous acceptez cette proposition d'une opération de promotion en complément aux autres éléments de ce décret. Merci.

La discussion est close.

M. le député Yves Carrupt, PDCC, président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

Cet amendement est en relation avec l'amendement 7.

Le député Roger Ecoeur propose ici d'enlever un million sur le montant du décret qui est de 30 millions. Mais, malheureusement, la chose est impossible. En effet, par décret, l'Etat donne une caution de 30 millions; il n'y a pas de sortie réelle de l'argent.

En refusant cet amendement, on refuse également l'amendement 7.

Je vous remercie de soutenir la commission.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Tout d'abord bonjour, plaisir de vous voir... (*rires dans la salle*), plaisir de débattre avec vous.

Ce matin, quand je me suis réveillé, j'ai analysé l'ordre du jour et j'ai pu constater qu'on va parler de la consommation valaisanne. Nous avons le postulat du député Willy Giroud qui nous parle de consommer de l'eau valaisanne et, concernant le vin, c'est finalement aussi de dire qu'il faut consommer valaisan.

Dans ce contexte, je me suis rappelé les conseils que quelqu'un m'a donné. Il m'a dit: méfie-toi des gens qui parle beaucoup, méfie-toi des gens qui ne boivent que de l'eau et méfie-toi des gens qui courent des marathons..., alors, là, le cumul, c'est un peu dangereux.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de parler de ce projet. Les explications ont été données. Je vise ce matin à être bref et à être court.

Tout est dit. Alors, on peut voter ou, encore mieux, retirer cette proposition parce qu'il n'y a pas de sens de la mettre ici dans ce décret.

Je comprends que vous vouliez vous engager pour la promotion, mais ce n'est pas le lieu.

J'aurai, demain matin, la possibilité de répondre à la question de l'utilisation des moyens de promotion pour l'IVV. Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Das Wort wird nicht mehr verlangt und so stimmen wir über diesen Abänderungsantrag ab.

Par 94 voix contre 7, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1 du groupe UDC défendue par le député Jean-Luc Addor.

Article 3, adopté.

Article 4, adopté.

Article 5

Propositions 2 et 3 du groupe PDCC par le député Pascal Bridy (pas développées):

Proposition 4 du groupe UDC par le député Roger Ecoeur (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR, rapporteure:

Proposition 2

«Les quantités de stock admises à la garantie doivent comprendre au minimum 10'000 litres», certes, cela permettrait à 60 caves supplémentaires de bénéficier de cette mesure ainsi qu'à certaines entreprises d'obtenir des crédits. Cependant, il y aurait un engagement financier supplémentaire d'environ 1,5 million. De plus, l'impact sur le marché est peu important. Il s'agit de petits crédits qui représenteraient de lourdes démarches administratives pour un crédit inférieur à 25'000 francs, donc un gain en intérêts très faible.

Cependant, la commission a accepté cet amendement mais en lien avec les amendements 3 et 4 qui voulaient augmenter le pour-cent des vins définis. Une augmentation à 50% représenterait un engagement financier supplémentaire de 6 millions.

Au vu de ces explications, la commission a **accepté** la proposition 2 par 6 oui, 5 non et zéro abstention.

Der Präsident:

Danke Frau Berichtsteratterin.

Das Wort wird nicht verlangt und damit ist dieser Antrag angenommen.

Die Anträge 3 und 4 wurden zurückgezogen.

Article 5, adopté avec la proposition 2 du groupe PDCC à l'alinéa 3.

Articles 6 à 15, adoptés.

Article 16

Proposition 5 du groupe UDC par le député Roger Ecoeur (pas développée):

Proposition 6 du groupe PDCC par le député Pascal Bridy (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR, rapporteure:

Proposition 5

Cette proposition du groupe UDC a été **retirée**.

Proposition 6

Cette proposition du groupe PDCC a été **retirée**.

Der Präsident:

Danke Frau Berichtsteratterin.

Das Wort wird nicht verlangt.

Die Anträge 5 und 6 wurden zurückgezogen.

Article 16, adopté.

Articles 17 à 19, adoptés.

Article 20 nouveau

Proposition 7 du groupe UDC par le député Roger Ecoeur (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR, rapporteure:

Proposition 7

Comme on a refusé la proposition 1, cet amendement devient caduc.

Article 20 nouveau, retiré.

Article 20, adopté.

La discussion sur l'ensemble du décret n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Le groupe PDCC est satisfait de cette mouture.

Nous avons fait la proposition d'ouvrir à 10'000 litres la participation à ce décret et c'est une opportunité pour un plus grand nombre de caves, ne serait-ce que d'obtenir un crédit, même pas d'avoir un crédit avec un taux d'intérêt plus intéressant.

Cette aide correspond à notre volonté. Elle correspond à notre envie d'avoir le respect du travail à tous les échelons de la production par l'attribution d'un prix de la vendange correspondant aux prix indicatifs.

Si nous avons compris la crainte du Conseil d'Etat en retirant notre proposition de 50%, nous exprimons tout de même un regret que la commission ne nous ait pas, à son tour, compris pour notre proposition de simplifier ou de faciliter le décavage. Et nous attendons du CCF la souplesse nécessaire à l'application de l'article 16.

Nous acceptons bien sûr cette mouture, en souhaitant que ce décret soit utile et utilisé, et nous attendrons l'automne prochain, soit:

- la date d'échéance des garanties de l'Etat, un compte-rendu du département sur l'utilisation du décret en volumes, en nombre de caves et en aides financières chiffrées;
- l'évaluation de l'utilité du décret à la lumière du Conseil d'Etat et de l'IVV;

- la perte financière éventuelle du canton dès lors qu'il aurait été appelé à honorer une dette en tant que caution;
- les éventuelles améliorations à apporter au cas d'une éventuelle prolongation du décret.

En vous remerciant pour avoir travaillé en faveur de la vitiviniculture.

M. le député Willy Giroud, PLR:

J'aimerais ici, au nom des motionnaires et en tant que participant au groupe de travail pour l'élaboration du décret urgent, remercier le Parlement pour son soutien, d'avoir soutenu ce décret, et également aussi le Gouvernement et le chef du département Jean-Michel Cina pour la rapidité d'exécution.

J'espère que cette mesure permettra à notre vitiviniculture de sortir la tête de l'eau et d'entamer une année 2013 sur une note positive.

Merci pour votre soutien.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Nous l'avons dit à l'entrée en matière, une des causes des difficultés que vivent nos viticulteurs doit être quand même recherchée dans les effets du libre-échange. Evidemment qu'il est inquiétant pour eux, mais aussi pour nous, de constater que, pour certains, les solutions sous cet angle devraient être recherchées dans une application encore plus stricte de cette idée érigée en dogme, celle du libre-échange, plutôt que, comme nous le pensons, de reprendre, comme dans d'autres domaines d'ailleurs, le contrôle de ce qui se passe à nos frontières et, en l'occurrence, de ce qui passe nos frontières.

Nous l'avons dit aussi à l'entrée en matière, l'effet que nous pouvons espérer de ce décret, que nous soutenons bien sûr, c'est de limiter les dégâts sous cet angle.

Nous avons juste un souci, c'est que le système ainsi mis en place ne soit pas trop lourd, trop compliqué, qu'il soit efficace et surtout qu'il soit effectivement utilisé par ceux à qui il est destiné. En effet, nous ne voulons pas ici faire un exercice alibi et nous pensons évidemment que nos viticulteurs méritent mieux de notre part qu'un exercice alibi.

C'est dans cet esprit que le groupe UDC soutient ce décret.

La discussion est close.

M. le député Yves Carrupt, PDCC, président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

Le Conseil d'Etat nous a présenté un projet de décret urgent allant dans le sens voulu par les motionnaires.

Cependant, ce décret n'aura pas l'effet escompté. En effet, pour pouvoir en bénéficier, il faudra remplir la première condition voulue par les motionnaires et rétribuer le vigneron aux prix fixés par l'IVV, à savoir 3 francs pour le fendant et entre 3 francs et 3 fr. 40 pour le gamay et le pinot.

Actuellement, les grandes caves préparent leur premier versement 2012 alors que certaines n'ont toujours pas fini de payer pour 2011. Certaines parlent de payer le fendant à 2 fr. 50 et guère plus pour le gamay et le pinot et d'autres de verser un acompte sans donner de prix indicatifs même provisoires.

Pour pouvoir employer ce décret, le marchand ou le vigneron devra:

- augmenter son paiement de 50 centimes le kilo
- se soumettre à toutes les exigences de ce décret.

En contrepartie, il pourra espérer un taux préférentiel de la part des banques.

La situation du vigneron devient dramatique. Son revenu est toujours revu à la baisse. Dans un passé pas si lointain, il pouvait toucher 4 fr. 50 le mètre carré contre 3 francs aujourd'hui.

L'avenir du vigneron du samedi est très compromis.

Pour survivre, le vigneron devra abaisser ses coûts de production, remanier ses parcelles et bien plus encore, je le crains.

L'avenir de nos vignes en terrasses, fierté de notre canton, et les magnifiques murs en pierres sèches seront peut-être un jour voués à l'abandon.

Un geste a été fait hier en commission pour des caves plus petites en portant à 10'000 litres le seuil d'entrée, ce qui permet à plus de 90% des caves valaisannes de bénéficier de ce décret.

Soyons optimistes, votons ce décret urgent pour un cautionnement à concurrence maximale de 30 millions pour garantir le financement de la vendange 2012 et un crédit supplémentaire de 3 millions afin de couvrir les pertes éventuelles résultant du blocage-financement. Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Tout d'abord, j'aimerais aussi vous remercier parce que j'ai compris qu'il n'y a pas d'opposition à ce que ce décret urgent soit accepté par vous.

Nous pensons avoir travaillé vraiment de manière efficace en vous soumettant déjà à cette session de décembre un décret urgent qui permettra justement la mise en application du système de blocage-financement, blocage-cautionnement.

Nous pensons vous avoir présenté un projet équilibré, un projet qui répond clairement à la demande du Grand Conseil, à savoir notamment sur les points suivants :

- que les bénéfices reviennent aux vignerons
- que le blocage-financement ne porte que sur le fendant, la dôle, le pinot noir et le gamay
- que le blocage-financement profite aux entreprises d'encavage viables.

Dans ce sens, on pourrait dire mission accomplie. On a répondu à votre demande avec efficacité et dans les délais.

Maintenant, concernant quelques questions ou remarques entendues.

Je commence avec le député Pascal Bridy. Oui, je suis aussi de l'avis que si entre le débiteur, le créancier et puis l'Etat qui donne la garantie à travers le CCF, s'il y a des moments pour libérer des stocks, on trouvera aussi des arrangements en préservant les intérêts des trois. En effet, si on ne peut pas défendre les intérêts des trois, il sera difficile de trouver une solution. Mais là, je pense que le bon sens va aussi guider le CCF d'accepter si, par exemple, une banque est d'accord de nous libérer de notre obligation de garant et que, dans ce contexte-là, on pourrait trouver une solution.

Je suis aussi d'accord de faire un décompte à la fin de l'année prochaine parce que, alors, il s'agira aussi de réfléchir pour savoir s'il y a une prolongation de ce décret parce qu'on a prévu que le décret pourrait être prolongé pour les récoltes 2014 et 2015. Alors évidemment, le moment venu, on prendra contact aussi avec la commission pour en débattre.

Concernant le libre-échange, le libre-échange dans le domaine viticole existe déjà depuis de nombreuses années. Nos encaveurs sont déjà, depuis un bon moment, soumis à une rude concurrence. Mais, s'il y a une telle concurrence, pour moi, il n'y a que le chemin de viser l'excellence: l'excellence dans l'accueil, l'excellence dans les produits. Il faut vraiment démontrer et faire valoir que nous voulons être les meilleurs dans l'accueil, dans la

qualité des produits. C'est cela finalement la voie de sortie que, nous tous, nous devons viser.

J'aimerais aussi vous dire ceci: le fait qu'il y aurait des encaveurs ou des entreprises d'encavage qui n'utilisent pas ce moyen, ça ne veut pas dire que ce moyen a été refusé par eux, mais c'est le fait qu'ils n'en ont peut-être pas besoin. Alors, si on a beaucoup de gens qui n'utilisent pas ce moyen, cela veut dire qu'ils réussissent bien leur travail.

Dans ce sens, merci d'avoir accepté et je profite de remercier – ainsi, je ne parle qu'une fois – tous mes collaborateurs, toutes les personnes, aussi les motionnaires, qui ont contribué à la réussite de ce dossier. Je les en remercie.

Merci beaucoup.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir werden nun über dieses dringliche Dekret abstimmen.

Le décret urgent sur le blocage-financement des vins du Valais est adopté par 109 voix contre une et 3 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

M. le député Yves Carrupt, PDCC, président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

Je voudrais ici remercier le chef du département Jean-Michel Cina, Gérald Dayer, chef de service, Pierre-Marie Rappaz, délégué aux questions économiques, Pierre-André Roduit, chef d'office, Nathalie Negro-Romailler, juriste, Benoîte Moulin, collaboratrice, le groupe de travail, pour leur engagement et la rapidité avec laquelle le département a mis sur pied ce décret urgent, ainsi que notre rapporteure Marie-Claude Ecoeur et toute la commission pour la qualité et tout le travail fourni.

Je demande également, au nom de la commission ATE, de pouvoir voter ce décret urgent en une seule lecture. Merci.

La lecture unique est acceptée par 102 voix.

Der Präsident:

Es gibt noch eine Wortmeldung von Herrn Grossrat Jean-Luc Addor.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Monsieur le président, merci de me donner la parole.

Je ne veux pas embêter tout le Parlement mais, de temps en temps, il y a des petits nœuds.

Alors, mon ami Albert Pitteloud m'autorise à vous dire qu'il n'était pas dans ses intentions de refuser le décret, qu'il l'accepte bien entendu comme tous ceux qui ont voté.

Alors, je vous prie simplement (je ne veux pas faire revoter le Parlement) de prendre note de cela et de corriger en conséquence la liste qui sera tirée, si vous êtes d'accord, Monsieur le président. Merci.

M. le député Albert Pitteloud, UDC:

Une erreur de manipulation!...

Le président:

OK, on prend note de votre intervention.

Première lecture

5. LOI sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs

Erste Lesung

GESETZ über die Beschäftigung und die Massnahmen zugunsten von Arbeitslosen

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission de l'économie et de l'énergie /
Kommission für Volkswirtschaft und Energie*

Präsident: Diego Clausen / Rapporteur: Frédéric Delessert

Titre et considérants, adoptés.

Article 1

Vorschlag 1 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 1:

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

Proposition 1

La commission a pris en considération les amendements 1, 4, 5, 6 et 7 dans leur ensemble.

Après une longue discussion autour de cette question, la commission a voté sur le principe tout d'abord et vous propose le rejet par 8 non, 2 oui et une abstention.

Bien que ces amendements soulèvent une vraie question, la commission est d'avis que l'on ne peut pas créer une quasi-nouvelle assurance sociale au travers de ces cinq articles seulement. Les questions relatives aux abus, à qui doit payer les cotisations, l'égalité de traitement, etc. sont autant de points que ne résolvent pas ces amendements, sans compter les coûts engendrés qui doivent être discutés et débattus.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Worum geht es mit diesen Abänderungsanträgen?

Das vorliegende Gesetz bezweckt insbesondere eine öffentliche Arbeitsvermittlung und sucht drohende Arbeitslosigkeit zu verhindern, bestehende zu bekämpfen sowie die rasche und dauerhafte Eingliederung von Stellensuchenden in den Arbeitsmarkt zu fördern.

Wir sind überzeugt, dass die vom Bundesgesetz vorgesehene Regelung von 30 Taggeldern im Fall von Krankheit ungenügend ist und insbesondere der raschen

Wiedereingliederung abträglich ist. In der Praxis führt dies zu grossen Problemen. Betroffen sind insbesondere Stellensuchende in prekären Arbeitsverhältnissen und mit tiefen Löhnen in Bereichen, wo es keine Normal- oder Gesamtarbeitsverträge gibt. Die finanzielle Absicherung ist ungenügend.

Wir wollen indes keine neue Sozialversicherung. Wir sind aber überzeugt, dass der Kanton im Rahmen zusätzlicher kantonaler Massnahmen zur beruflichen Eingliederung in diesem Bereich Abhilfe schaffen kann. Wir sind auch überzeugt, dass diese zusätzlichen Taggelder zu einer rascheren Wiedereingliederung führen werden. Es versteht sich, dass der Anspruch an diese zusätzlichen Taggelder an das Bestehen einer laufenden Rahmenfrist und einem noch nicht erschöpften Leistungsanspruch geknüpft ist. Sämtliche Massnahmen werden durch die Mitarbeitenden des RAV verfügt. Und deshalb besteht ja auch kein Rechtsanspruch auf diese zusätzlichen kantonalen Massnahmen, die hier in diesem Gesetz vorgesehen sind. So wäre das auch mit den zusätzlichen Taggeldern, die eben nur bei Erfüllung klar vorgegebener Bedingungen überhaupt in Betracht fallen würden. Die Angelegenheit ist komplex und ist auch sehr wichtig.

Wir wollen jedoch nicht die Revision dieses Gesetzes verzögern, welche mit dem beruflichen Tätigkeitsvertrag eine Massnahme zur Schaffung von Beitragszeit vorsieht. Wir wollen die Anträge 1, 4, 5, 6 und 7 jedoch auch nicht einfach so zurückziehen, sondern wir möchten eine Stellungnahme des zuständigen Staatsrats hören und zwar insbesondere ob er bereit ist, sich dieser Thematik anzunehmen und falls ja, in welchem Sinne.

Ich danke.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Ja, die fünf Anträge sind miteinander zu betrachten. Es handelt sich hier um die Frage, ob das Thema der Erwerbsausfallentschädigung im Falle von Krankheit in das vorliegende Gesetz bzw. in diese Gesetzesrevision integriert werden soll oder nicht.

Als Hintergrundinformation gilt zu erwähnen, dass die im Jahr 2003 lancierte Volksinitiative «Erwerbsausfallentschädigung im Falle von Krankheit» noch im Raume steht, heisst bis anhin immer noch nicht behandelt wurde. Bei dieser Initiative handelt es sich um eine obligatorische Krankentaggeldversicherung für alle Arbeitnehmer inklusive Arbeitslose. Die Kosten würden paritätisch auf die Arbeitgeber und die Arbeitnehmer abgewälzt.

Die Kommission ist im Grundsatz nicht gegen eine Erwerbsausfallentschädigung im Falle von Krankheit. Die fünf Abänderungsanträge müssen aber, so wie sie nun formuliert sind bzw. in den Gesetzesartikeln integriert sind, sicherlich präzisiert werden bzw. muss wohl ein eigener Abschnitt gestaltet werden. Eine zweite Kommission müsste sich dieser Sache annehmen, aber unter dem Vorbehalt, dass dies dementsprechend von der Dienststelle vorbereitet wäre – sonst gibt es wenig Sinn.

Da aufgrund der 4. AVIG-Revision die Eingliederungsverträge keine Beitragszeiten mehr generieren, ist es wichtig, dass diese Gesetzesrevision möglichst rasch umgesetzt werden kann, da hier die neu geschaffenen Tätigkeitsverträge diese fehlenden Beitragszeiten kompensieren. Es kommen die wichtigen ergänzenden kantonalen Massnahmen zur beruflichen Wiedereingliederung, Erweiterung des Kreises der Begünstigten und Erweiterung des Angebots an arbeitsmarktlichen Massnahmen hinzu. Die Stärkung der interinstitutionellen Zusammenarbeit könnte ebenso vorangetrieben werden.

Abschliessend gilt es noch, die vorgesehenen Präventivmassnahmen zu erwähnen, bei welchen unter anderem der Zugang zu Kurzarbeit und Schlechtwetterentschädigung erleichtert wird. In diesem Sinne stellt sich die Frage, ob man die Thematik später in die vorliegende Gesetzesrevision oder eher in das kantonale Arbeitsgesetz integrieren sollte

oder gar ein eigenes Gesetz schaffen müsste. Sinnvollerweise sollte eine Erwerbsausfallentschädigung im Falle von Krankheit unabhängig betrachtet werden.

Die vorliegende Tatsache kann so sicher nicht durch unsere Kommission seriös behandelt werden und deshalb hat die Kommission diese auch abgelehnt. Danke.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich kann es kurz machen; Herr Clausen hat ausführlich die Begründung dargelegt.

Trotzdem muss ich auch bestätigen, dass Frau Graziella Walker Salzmann hier ein Problem angesprochen hat, das tatsächlich vorhanden ist. Wir haben verschiedene Lösungswege bereits gesucht, haben auch entsprechende Vernehmlassungen gemacht und sind noch nicht zu einem Ergebnis gelangt. Trotzdem bin ich aber der Meinung, dass wir zu Beginn der nächsten Legislatur mit der zuständigen Kommission diese verschiedenen Varianten einmal durchgehen werden und gemeinsam mit der Kommission uns dann überlegen, wie wir in diesem Dossier weitergehen möchten.

In diesem Sinne ist die Bereitschaft signalisiert, das zu tun und das vertieft mit der Kommission anzuschauen und zu klären.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

In Anbetracht der Tatsache, dass der Staatsrat sich der Thematik bewusst ist und auch bereit ist, mit Ihnen dass dann in der neuen Legislatur zu diskutieren, **ziehen wir die Anträge 1, 4, 5, 6 und 7 zurück.** Danke.

Article 1, adopté.

Articles 2 à 8, adoptés.

Article 9

Proposition 2 du groupe PDCC par la députée (suppl.) Rita Théoduloz (par le député Pascal Bridy):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 9:

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

Proposition 2

La commission vous propose de rejeter cet amendement par 8 non et 3 abstentions.

La question qui a trait à cet ajout, c'est-à-dire la proposition obligatoire de places de travail, figure déjà dans le texte lui-même puisque l'on dit dans le texte «...les placent et les assignent aux mesures de marché du travail...». Par ailleurs, cet élément figure déjà également à l'article 9 alinéa 2 lettre b.

Raison pour laquelle la commission vous propose de rejeter cet amendement.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Je serai bref comme d'habitude.

On **retire** cette proposition. On a été convaincu par les explications. Merci.

La discussion est close.

Article 9, adopté.

Articles 10 à 16, adoptés.

Article 17

Proposition 3 du groupe UDC par le député Charles Clerc:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 17:

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

Proposition 3

Il est proposé d'en revenir au texte initial.

La commission vous propose le refus de l'amendement par 7 voix contre, une voix pour et 3 abstentions, et considère qu'il est intéressant de pouvoir généraliser l'obligation d'annonce des places vacantes sur l'ensemble des branches dans une telle situation.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Avec cet article, nous sommes là dans une situation qui tient de l'opérationnel. En cas de chômage prononcé, persistant, le Conseil d'Etat peut introduire l'obligation d'annoncer les places vacantes dans la branche particulièrement touchée ou, respectivement, dans toutes les branches. Cela lui laisse la liberté d'agir dans ce sens-là. L'exécutif doit avoir une certaine marge de manœuvre dans une situation donnée, qui peut évoluer assez rapidement dans ces cas-là.

Le deuxième élément qui est quand même important est cette manie de la bureaucratie à tout-va.

C'est pour cela que je vous demande de soutenir cet amendement.

Je vous remercie de votre soutien.

La discussion est close.

Par 75 voix contre 28, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 3 du groupe UDC défendue par le député Charles Clerc.

Article 17, adopté.

Der Präsident:

Die Anträge 4, 5, 6 und 7 (siehe Tableau) wurden zurückgezogen.

Articles 18 à 35, adoptés.

Article 36

Vorschlag 8 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmänn:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 36:

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

Proposition 8

La commission vous propose le rejet de cet amendement qui est lié également à l'article 40 et qui pose un problème de compatibilité avec l'article 23 alinéa 2bis de la loi fédérale (LACI).

Pour des raisons donc simplement juridiques, nous vous proposons le rejet de cet amendement.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmänn, CSPO:

Die kantonalen Massnahmen bezwecken die Wiedereingliederung in den Arbeitsmarkt und gemäss Artikel 36 der Tätigkeitsvertrag insbesondere in den ersten Arbeitsmarkt.

Wir haben zur Kenntnis genommen – zwar ein bisschen erstaunt –, dass der berufliche Tätigkeitsvertrag nur von Gemeinden, öffentlichen Körperschaften oder gemeinnützigen Institutionen möglich ist, jedoch nicht bei allen anderen privaten Arbeitgebern. Dessen nichtsdestotrotz sind wir der Auffassung, wenn diese Menschen, die so einen Vertrag bekommen, dann während sechs Monaten arbeiten können und dann ist fertig, dann sind sie im ersten Arbeitsmarkt nicht integriert, wenn es sich nicht um eine bereits bestehende Stelle handelt.

Wir wollen mit unserem Abänderungsantrag verhindern, dass Menschen kurzfristig angestellt werden, wenn es beispielsweise Winter ist, die Gemeinde Schnee zu räumen hat und jemanden braucht für die Schneeräumung. Und kaum ist der Winter vorbei, dann ist auch der berufliche Tätigkeitsvertrag vorbei und dann ist die Person nicht im ersten Arbeitsmarkt integriert. Mit unserem Abänderungsantrag wollen wir das verhindern und den Menschen mit einem beruflichen Tätigkeitsvertrag eine reelle Chance bieten, in den ersten Arbeitsmarkt integriert werden zu können.

Wir halten an unserem Antrag fest. Danke.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Also zuerst zum Artikel 36 und dann zu Artikel 40, da diese zusammen verbunden sind.

Ich gehe jetzt nicht auf die Bemerkung von Frau Graziella Walker Salzmänn ein, ob es sich hier um Private oder nicht Private handelt; der Abänderungsantrag geht ja nicht in diese Richtung.

Ob eine der genannten Institutionen echte neue Stellen schafft, sollte in deren Kompetenz liegen. Der Grosse Rat soll sich auf die Schaffung neuer Stellen bei der kantonalen Verwaltung beschränken, was auch in seinem Zuständigkeitsbereich ist.

Die Stellen sollen unbefristet sein. Artikel 39 des Entwurfs sagt dies, doch soll es möglich sein, befristete Stellen zu schaffen, wenn es sachlich gerechtfertigt ist – zum Beispiel diese Saisonstellen, die Frau Walker Salzmänn angesprochen hat. Oder auch zum Beispiel von «Wallis rollt» werden solche befristete Stellen anerkennt und generieren für den Stelleninhaber auch neue Beitragszeiten.

Zu Artikel 40: Gemäss SECO wären 12 Monate zu lange, um nicht in den Anwendungsbereich von Artikel 23 Absatz 3 des AVIG zu fallen (das hat auch unser Rapporteur bereits erwähnt). Mit dieser Ausweitung würde man riskieren, dass diese Tätigkeiten nicht als beitragszeitbildende Arbeit anerkennt würde. In der vorliegenden Form hat das Wallis aber mit dem beruflichen Tätigkeitsvertrag ein Instrument in der Hand, womit

er Stellensuchende finanziell unterstützen kann und diese Zeit trotzdem als beitragszeitbildende Arbeit angesehen wird. Zudem gilt zu erwähnen, dass ein Ausbau auf 12 Monate finanzielle Kosten mit sich bringen würden und so die Kostenneutralität nicht mehr gegeben ist.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Herr Clausen hat das wie immer sehr klar dargelegt und auch begründet, warum dieser Antrag abzulehnen ist. Dem gilt es eigentlich nicht viel beizufügen.

Es ist einfach wesentlich zu wissen, dass wenn man dem Vorschlag jetzt folgen würde, wir hier mit dem SECO ein ernsthaftes Problem erhalten würden und klar auch im Sinne des Kommissionsprechers festhalten müssen, dass diese Massnahme eigentlich nicht die Wirkung erzielen würde, die wir eigentlich alle wollen.

Deshalb unterstützt auch der Staatsrat die Haltung der Kommission und fordert Sie auf, diese zu akzeptieren.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir werden also über diesen Antrag abstimmen.

Par 80 voix contre 25 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 8 du groupe CSPO défendue par la députée Graziella Walker Salzmann.

Article 36, adopté.

Articles 37 à 39, adoptés.

Article 40

Vorschlag 9 der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 40:

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

Proposition 9

Pour les mêmes motifs qu'explicités tout à l'heure, la commission vous propose le refus de cet amendement par 8 non et 3 abstentions.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Ich habe die Argumente zur Kenntnis genommen. Artikel 23 des Arbeitslosenversicherungsgesetzes verweist nicht auf einen Eingliederungsvertrag – der Artikel sagt nur «nicht versichert ist ein Nebenverdienst» – also ich sehe hier den Zusammenhang nicht, aber das spielt keine Rolle.

Zu unserem Abänderungsantrag: Warum 12 Monate? Das ist wichtig. Wer nicht 12 Monate Beitragszeit hat, hat keinen Anspruch auf Arbeitslosenentschädigung. Wenn Sie einen beruflichen Tätigkeitsvertrag machen mit sechs Monaten und der Vertrag ist befristet, dann hat die Person nach diesen sechs Monaten «niet», null und nichts – erster Punkt.

Zweiter Punkt: Ich spreche mich dagegen aus, dass es zu mehr finanziellen Auslagen kommt – das stimmt nicht, denn der Artikel 40 (ich lese ihn vor): «Der kantonale

Beschäftigungsfonds beteiligt sich während höchstens 6 Monaten an der Lohnzahlung durch den Arbeitgeber bis zu der vom Staatsrat (...) festgelegten Höhe.» Das heisst der Staatsrat regelt in der Verordnung bis zu welcher Höhe sich der kantonale Beschäftigungsfonds an der Lohnzahlung beteiligt. Der Staatsrat hat ganz klar die Möglichkeit in der Verordnung beispielsweise eine degressive Skala vorzusehen, dass wenn die Anstellung länger dauert, dass man halt den gleichen Betrag auf eine längere Zeit hinausschiebt. Und somit widerspreche ich dem Argument, dass es zusätzliche finanzielle Auslagen gibt.

Wir halten diesen Antrag aus den genannten Gründen aufrecht. Danke.

La discussion est close.

Der Präsident:

Der Kommissionspräsident hat sich bereits darüber geäussert.

Herr Staatsrat? Auch schon geäussert.

So kommen wir zur Abstimmung.

Par 82 voix contre 26 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 9 du groupe CSPO défendue par la députée Graziella Walker Salzmänn.

Article 40, adopté.

Articles 41 et 42, adoptés.

Article 43

Proposition 10 du groupe UDC par le député Charles Clerc:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 43:

M. le député Frédéric Delessert, PLR, rapporteur:

Proposition 10

La commission vous propose de refuser cet amendement par 9 non, un oui et une abstention.

La loi fédérale permet, certes, une limite supérieure de 10 travailleurs. Toutefois, les cantons peuvent y déroger en prévoyant un nombre inférieur.

En l'occurrence, comme notre tissu économique est essentiellement constitué de PME, voire de micro PME, il convient d'adapter le nombre minimum plancher.

Raison pour laquelle nous vous proposons de rejeter cet amendement et de maintenir le nombre de 6 travailleurs.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Je pense qu'il est inutile que je vous fasse voter sur cet amendement.

C'est pour cette raison que je vais le **retirer**. Merci.

La discussion est close.

Article 43, adopté.

Articles 44 à 57, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Die CSPO-Fraktion hat zur Kenntnis genommen, dass dieses Parlament nicht bereit ist, die bestehenden oder die zur Verfügung stehenden finanziellen Mittel so einzusetzen, dass die mit dem Gesetz angestrebten Ziele auch tatsächlich erreicht werden. Denn es ist klar – und das steht im Gesetz auch drin und davon wollten wir auch nicht abweichen, – dass ja alle Massnahmen immer an der Grenze der zur Verfügung stehenden Mittel gesprochen werden können oder nicht. Wir möchten einfach nur zu Händen der operativen Ebene festhalten, dass wir hoffen, dass den Bedürfnissen der Stellensuchenden auch wirklich Rechnung getragen wird und dass man mit der Umsetzung bzw. der Verfügung ergänzender kantonaler Massnahmen vorwärts macht und die Leute nicht einfach warten lässt.

Die CSPO wir dem Gesetz zustimmen. Danke.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Nous arrivons au terme du débat au stade de la première lecture de cette loi.

La nécessité d'un soutien aux sans-emploi pour un retour rapide sur le marché du travail est importante pour le groupe UDC et ces objectifs devraient être atteints avec les modifications amenées aujourd'hui.

Cet acte législatif donne les conditions cadres pour un soutien aux demandeurs d'emplois dans leurs démarches et leur réinsertion professionnelle.

Le groupe UDC soutiendra cette loi au vote en première lecture.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Wie bereits mehrfach erwähnt, handelt es sich um eine längst fällige Gesetzesrevision. Die Hauptziele, das Gesetz zu vereinfachen, mit der Integration der Änderungen auf Bundesebene und die Anpassung an die geltende Praxis sind klar gelungen.

Die Wiederaufnahme der Beitragszeiten durch die sogenannten beruflichen Tätigkeitsverträge, welche infolge der heutigen Eingliederungsverträge der 4. AVIG-Revision weggefallen sind, ist äusserst wichtig. Ebenso die gesamten wichtigen ergänzenden kantonalen Massnahmen, welche klare Erweiterungen der Betroffenen mit sich bringen: Bis anhin waren es nur Ausgesteuerte und ehemals Selbstständige; neu kommen Jugendliche, Langzeitarbeitslose, Versicherte über 55 Jahre und solche, welche nur AVIG-Ansprüche auf 90 Tage haben hinzu.

Ebenso wird das Angebot an arbeitsmarktlichen Massnahmen anhand von Einarbeitungszuschüssen, kantonalen Berufspraktika, Pendler- und Wochenaufenthaltsbeiträgen etc. erweitert. Neu wird ebenso die interinstitutionelle Zusammenarbeit verbessert und somit gestärkt, so dass eine möglichst rasche und nachhaltige Wiedereingliederung der Betroffenen ins Berufsleben erfolgen kann. Das oberste Ziel bleibt die Vermeidung von Ausgesteuerten.

Durch die sogenannten Präventivmassnahmen wird unter anderem der Zugang zu Kurzarbeit- und Schlechtwetterentschädigung erleichtert. Dies bringt der Wirtschaft die nötige Flexibilität, um in Krisenzeiten und Krisensituationen rasch und unbürokratisch reagieren zu können.

Abschliessend gilt zu erwähnen, dass das Ganze keine zusätzlichen Kosten verursacht.

Ich glaube in diesem Sinne, gemäss der Debatte, die wir heute hatten, mache ich zudem den Vorschlag, **dass wir das Gesetz nur in einer einzigen Lesung behandeln**, weil es wichtig ist, diese Revision aus den dargelegten Gründen umzusetzen und ich glaube es ist auch gut gehört zu haben, dass die Thematik mit der Erwerbsausfallentschädigung im Falle von Krankheit in der nächsten Legislatur behandelt wird – dies wurde so vom Staatsrat besprochen. Deshalb stelle ich den Antrag – bei den ganzen Rückzügen –, dieses Gesetz in einer einzigen Lesung umzusetzen.

In diesem Sinne danke ich im Namen aller und allfälliger Arbeitslosen – ich hoffe diese Zahl wird stabil bleiben – den Fraktionen, dass wir dieses Gesetz annehmen und möglichst rasch (aufgrund der erfolgten 4. AVIG-Revision) umsetzen und nicht unnötig Zeit verlieren. Danke.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich kann mich dem Dank des Kommissionspräsidenten nur anschliessen; ihm aber auch persönlich und seiner Kommission danken für die speditive Behandlung dieses Geschäftes.

Wir geben uns damit die Instrumente, Frau Graziella Walker Salzmann, um noch besser zu werden. Wir sind bestrebt, uns täglich zu überlegen, wie wir besser werden können. Also wir haben Ihren Wunsch aufgenommen und vielleicht können Sie dann in Ihrer neuen Tätigkeit uns mithelfen, noch besser zu werden und darauf freuen wir uns.

Aber in diesem Sinne glaube ich, mit dieser Revision und auch mit der Tatsache, dass die jetzt in einer einzigen Lesung behandelt werden kann, können wir hier vorwärts gehen, um unseren Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter, die einen exzellenten Job machen, eben auch die Instrumente zu geben, um noch besser zu werden. Auch hier suchen wir die Exzellenz und wenn wir da diese Massstäbe einhalten können mit diesen Instrumenten, dann können wir zufrieden sein. Danke.

La loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs est adoptée par 114 voix en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Der Präsident:

Es ist der Antrag, dieses Gesetz nur in einer einzigen Lesung durchzuführen und wir werden nun darüber abstimmen.

La lecture unique est acceptée par 108 voix.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE):

Abschliessend auch von meiner bzw. von Seiten der Kommission ein Dankeschön an den Departementsvorsteher, Herrn Jean-Michel Cina, seinen Dienstchef Peter Kalbermatten, Martin Kalbermatter, Chef Sektion Logistik arbeitsmarktlicher Massnahmen, Herr Nicolas Sierro und Frau Karin Gruber vom Parlamentsdienst für ihre stets fachgerechte Unterstützung und unserem Rapporteur Frédéric Delessert und seinem Ersatz Mathieu Fardel für ihre prompte Berichterstattung.

Danke schön.

**6. PROJET DE BUDGET 2013:
Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)**

**ENTWURF DES VORANSCHLAGS 2013:
Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)**

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Der Präsident:

Hier haben sie auf der roten **Tabelle I** die Abänderungsanträge, die sowohl von der Kommission als auch vom Staatsrat akzeptiert wurden.

Möchte irgendjemand auf einen dieser Anträge zurückkommen?

Dies scheint nicht der Fall zu sein und damit sind diese Anträge alle akzeptiert.

Wir kommen nun zur Behandlung der bestrittenen Anträge auf der weissen **Tabelle II**.

<p>4.4. Service du développement économique</p> <p><u>Liliane Brigger, CSPO</u></p>	<p>Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung</p> <p><u>Liliane Brigger, CSPO</u></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>36 Subventions accordées</p> <p>Octroi d'une aide financière à Valais/Wallis Promotion (P1104, 364)</p> <p>+2'000'000.-</p> <p>Décision de la commission: Refusé</p>	<p>36 Eigene Beiträge</p> <p>Gewährung von Finanzhilfen Valais/Wallis Promotion (P1104, 364)</p> <p>+2'000'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>

Herr Grossrat Alex Schwestermann, CSPO, Berichterstatter der Finanzkommission:
Abänderungsantrag 4.4

Dieser Antrag wurde vom Staatsrat abgelehnt.

In zwei Lesungen hat das Parlament entschieden, ab 2013 einen jährlichen Beitrag von 10 Millionen Franken zu leisten.

Die Fiko lehnt diesen Antrag mit 10 zu null und 2 Enthaltungen ab.

Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:

Vergangene Woche hat das Bundesparlament in der Budgetdebatte für die Förderung von Schweiz Tourismus 12 Millionen Franken gesprochen. Damit hat das Bundesparlament ein Zeichen gesetzt für die Anerkennung, die Bedeutung und die Wertschätzung des Tourismus in der Schweiz.

Wir wissen, dass der harte Schweizer Franken vor allem für die Gäste aus dem Euroraum immer noch zu teuer ist und wir wissen, dass der Tourismus vorläufig in der Krise bleibt, auch wenn die Übernachtungszahlen im vergangenen Sommer leicht positiv

ausgefallen sind. Dies dürfte nicht zu Letzt auch mit einer Werbeaktion von einer anerkannten Institution in Zusammenhang stehen.

Valais/Wallis Promotion ist nun gegründet und die erste Generalversammlung wird noch in diesem Monat gehalten – nämlich am kommenden Montag. In der Novembersession wurde über mindestens 10 Millionen Franken für Valais/Wallis Promotion entschieden. Es steht nun unserem Kanton sicherlich auch zu, dass Budget für Wallis Werbung von 10 auf 12 Millionen zu erhöhen und gleich wie das Bundesparlament, ein Zeichen für den Tourismus zu setzen.

Wir sind überzeugt, dass für Valais/Wallis Promotion auch andere Finanzressourcen gefunden werden könnten. Wir sind uns aber auch bewusst, dass unser Antrag ein Wunsch ist, der wohl für diese Weihnacht unerfüllt bleibt. **Wir ziehen deshalb unseren Antrag zurück.** Ich danke Ihnen.

<p>4.5. Service du développement économique</p> <p><u>Christian Walden (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</u></p>	<p>Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung</p> <p><u>Christian Walden (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</u></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>38 Attributions aux financements spéciaux</p> <p>Soutien financier pour les entreprises formatrices qui continuent à employer les jeunes après la fin de leur formation. Cela augmente l'expérience professionnelle et met un frein au chômage croissant des jeunes.</p> <p>+1'000'000.-</p>	<p>38 Einlagen in Spezialfinanzierung</p> <p>Finanzielle Unterstützung für Ausbildungsbetriebe, die Jugendliche nach der abgeschlossenen Ausbildung weiterbeschäftigen. Somit wird die Berufserfahrung erhöht und nimmt sich auch der steigenden Jugendarbeitslosigkeit an.</p> <p>+1'000'000.-</p>
<p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

Herr Grossrat Alex Schwestermann, CSPO, Berichterstatter der Finanzkommission:
Abänderungsantrag 4.5

Dieser Antrag wurde vom Staatsrat abgelehnt.

Diesem Antrag wurden keine finanziellen Kompensationen vorgeschlagen.

Die Fiko folgt dem Entscheid des Staatsrats und lehnt den Antrag mit 9 zu null und 3 Enthaltungen ab.

Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die fremdsprachigen Jugendlichen haben es in der Berufslehre oft schwer. Die eigentlichen Fähigkeiten von vielen fremdsprachigen Jugendlichen werden unterschätzt. So haben sie in der Schweizer Schule zum Beispiel weniger Chancen, in die Sekundarschule zu kommen, auch wenn sie intelligent genug wären. Zudem können sie in den üblichen Eignungstests ihre eigentlichen Fähigkeiten nicht sichtbar machen.

Trotzdem sind viele Betriebe bereit, fremdsprachige Jugendliche auszubilden. Leider werden die fremdsprachigen Lernenden an den Berufsschulen sehr schnell auf den

Boden der Realität zurückgeholt; sie beherrschen die jeweilige Unterrichtssprache zu wenig. Allzu schnell werden solche Lernenden als lernschwach oder lernfaul eingestuft und werden oft in eine EBA-Klasse abgeschoben. Dort verlieren sie das Interesse am Beruf und sind zum Teil unterfordert.

Obwohl bekannterweise die Sprache die Hauptursache für die ungenügenden Leistungen ist, werden diesbezüglich keine Stützkurse in der jeweiligen Unterrichtssprache angeboten. Stützkurse in der jeweiligen Unterrichtssprache Französisch/Deutsch für fremdsprachige Lernende an Berufsschulen und Vorlehrklassen müssen aus den oben genannten Gründen eigentlich heute schon eingeführt werden.

Ich lasse über den Antrag abstimmen, weil ich den Grundsatz habe, wenn man schon Anträge eingibt, sollte man auch darüber abstimmen, ansonsten kann man es direkt sein lassen.

Danke schön für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Möchte Sie der Kommissionspräsident äussern? Das ist nicht der Fall.

Herr Staatsrat? Ja!

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Also ich meine, wenn ich den Antrag gelesen habe, da geht es nicht explizit um fremdsprachige Jugendliche, die Probleme haben. Ich habe hier den Antrag, wo es um finanzielle Unterstützung für Ausbildungsbetriebe, die Jugendliche nach der abgeschlossenen Ausbildung weiterbeschäftigen, geht. Somit wird die Berufserfahrung erhöht und nimmt sich auch der steigenden Jugendarbeitslosigkeit an. Also da habe ich jetzt diesen Zusammenhang nicht hergestellt.

Also in Beantwortung dieser Fragestellung: Wir haben im Fonds der Arbeitslosenversicherung genügend Mittel und haben Reserven. Wenn jetzt hier ein spezifischer Bedarf entstehen würde, dass wir mit den angehäuften Reserven, die wir im Fonds haben, könnten wir diesen Ansprüchen Genüge leisten und wir haben ja auch angekündigt letzthin vor den Medien, dass die Werner Siemens Stiftung uns 2,6 Millionen Franken zur Verfügung stellt über die nächsten fünf Jahre, um diese spezifischen Probleme vor allem in den technischen Berufsbildungsinstitutionen, dass wir diese fördern können und deshalb braucht es diesen Antrag eigentlich nicht.

Und er würde ohnehin Ihr Problem verschärfen, dass darin besteht, dass die doppelte Schulden- und Ausgabenbremse nicht mehr eingehalten wird.

Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich stelle fest, dass der Herr Staatsrat mir aufmerksam zugehört hat. Mir ist tatsächlich ein Lapsus passiert: Ich habe die falsche Begründung zum falschen Antrag hier vertreten (*Gelächter*) und **darum ziehe ich jetzt doch den Antrag zurück.**

<p>4.6. Service du développement économique</p> <p><u>Groupe CVPO par Philipp Matthias Bregy et Beat Rieder</u></p>	<p>Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung</p> <p><u>CVPO-Fraktion durch Philipp Matthias Bregy und Beat Rieder</u></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>Objectif politique n°1</p>	<p>Politisches Ziel 1</p>
<p>Sous-objectif (nouveau) /</p>	<p>Politisches Teilziel (neu),</p>
<p>Mise à disposition d'une promotion et d'une aide financière pour les acteurs touristiques</p>	<p>Förderung und Finanzhilfe für touristische Leistungserbringer zur Verfügung stellen</p>
<p>Décision de la commission:</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p>
<p>Refusé</p>	<p>Abgelehnt</p>
<p>mesures prioritaire (nouvelle)</p>	<p>Prioritäre Massnahmen (neu)</p>
<p>Mise à disposition de moyens ou d'aides financiers pour promouvoir l'infrastructure touristique, en particulier celle des remontées mécaniques</p>	<p>Zur Verfügung stellen von finanziellen Mitteln oder finanziellen Hilfen zur Förderung der touristischen Infrastruktur, insbesondere der Bergbahnen</p>
<p>Décision de la commission:</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p>
<p>Refusé</p>	<p>Abgelehnt</p>

*Herr Grossrat Alex Schwestermann, CSPO, Berichterstatter der Finanzkommission:
Abänderungsantrag 4.6*

Dieser Antrag wurde vom Staatsrat abgelehnt; die thematische Kommission nimmt keine Stellung.

Der Antrag hat keine finanziellen Auswirkungen und somit nimmt die Fiko keine Stellung zu diesem Antrag.

Herr Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Wir wissen ja, dass die Bergbahnstrategie bereits beim Staatsrat vorliegt und dass diese Aspekte, die wir hier aufgegriffen haben, bereits hier auch in dieser Strategie vorzufinden sind.

Wir ziehen in diesem Sinne und auch im Sinne der konsequenten Politik **beide Formulierungen zurück.**

4.7. Service de l'industrie, du commerce et du travail	Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit
<u>Groupe CSPO par Graziella Walker Salzmann.</u>	<u>CSPO-Fraktion durch Graziella Walker Salzmann</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rub. 36, 46 (part communes) et 49 (part canton)	Rub. 36, 46 (Gemeinden) et 49 (Kanton)
Augmentation du fond pour l'emploi, compte tenu du chômage croissant	Erhöhung des Beschäftigungsfonds in Anbetracht der steigenden Arbeitslosenzahlen
+500'000.-	+500'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

Herr Grossrat Alex Schwestermann, CSPO, Berichterstatter der Finanzkommission:
Abänderungsantrag 4.7

Dieser Antrag wurde vom Staatsrat abgelehnt.

Es wurden ebenfalls keine finanziellen Kompensationen vorgeschlagen.

Die Fiko beschliesst ebenfalls hier mit 9 zu null und 3 Enthaltungen, diesen Antrag abzulehnen.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Der Staatsrat hat in seiner Botschaft zum Voranschlag 2013 aufgeführt, dass er damit rechnet, dass aufgrund der Statistiken – auch unter Einschätzung des SECO – die Arbeitslosenzahlen steigen werden.

Gleichzeitig haben Sie, geschätzte Damen und Herren, vorhin in erster Lesung das lang ersehnte BMAG angenommen. In diesem sind zusätzliche kantonale Massnahmen vorgesehen, welche natürlich auch etwas kosten werden. Mir wurde gesagt, dass der Beschäftigungsfonds genügend Geld hat und es seien auch genügend Reserven vorhanden. Es bleibt einfach zu hoffen, dass die vorgesehenen Massnahmen auch umgesetzt werden und dann nicht schliesslich trotzdem am Budget scheitern.

In diesem Sinne ziehe ich meinen Antrag zurück.

4.8. Service de l'industrie, du commerce et du travail	Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit
<u>Groupe CVPO par Beat Rieder</u>	<u>CVPO-Fraktion durch Beat Rieder</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
suppression de deux postes	Streichen von zwei Stellen

- 300'000.-	- 300'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

Herr Grossrat Alex Schwestermann, CSPO, Berichterstatter der Finanzkommission:
Abänderungsantrag 4.8

Der Staatsrat lehnt diesen Antrag ab; die thematische Kommission gibt keine Stellung zu diesem Antrag.

Hier gilt dieselbe Begründung wie bei 2.1 und 2.7 in Zusammenhang mit dem Postulat 6.022 sowie dem begründeten Schreiben des Staatsrats.

Die Fiko lehnt diesen Antrag mit 7 gegen 5 und keiner Enthaltung ab.

Herr Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Im Sinne der Konsequenz was das Postulat betrifft, **werden wir auch diesen Antrag zurückziehen.**

4.12. Service de l'agriculture	Dienststelle für Landwirtschaft
<u>Commission ATE par Yves Carrupt</u>	<u>Kommission LTU durch Yves Carrupt</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 36	Rubr. 36
Augmentation des subventions aux apiculteurs	Erhöhung der Subventionen für Bienenzüchter
+ 25'000 CHF	+ 25'000 CHF
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

Herr Grossrat Alex Schwestermann, CSPO, Berichterstatter der Finanzkommission:
Abänderungsantrag 4.12

Dieser Antrag wurde vom Staatsrat abgelehnt, von der thematischen Kommission jedoch angenommen.

Auch hier wurden keine finanziellen Kompensationen vorgeschlagen.

Die Fiko hat diesen Antrag mit 7 gegen 2 und 3 Enthaltungen abgelehnt.

M. le député Yves Carrupt, PDCC, président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

Le travail des abeilles est vital pour notre agriculture.

Cette branche a beaucoup souffert ces dernières années, plus particulièrement durant l'hiver 2011/2012 avec une perte de 45% des colonies.

La sauvegarde des abeilles est très importante pour le Valais; elle est même vitale pour notre agriculture.

L'effort demandé est minime: 25'000 francs, mais montrerait aux apiculteurs notre intérêt pour cette branche particulière.

Ce montant n'aura aucune incidence sur le budget; il sera pris dans la rubrique 36.

J'invite chaque député à passer au secrétariat en partant prendre un petit pot de miel. Merci.

Herr Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Ich beantrage, dass man diesen Antrag von Herrn Carrupt unterstützt. Das Anliegen ist ja bereits von mir in der Junisession thematisiert worden und diese 25'000 Franken für die Bienenzüchter zu sprechen, ist wirklich dringend.

Die Varroamilbe hat ja 2012 massgeblich zum Rekordverlust an Bienenvölkern auch beim uns im Wallis beigetragen. Ich habe noch gestern ein Gespräch geführt mit Herrn Jonas Zenhäusern, ein schweizweit bekannter Imker. Er hatte – und Sie hören das richtig – 2011 noch 120 Bienenvölker, zurzeit hat er im Natischerberg noch deren 12. Das heisst also die Situation ist wirklich dramatisch in den Auswirkungen und auf der anderen Seite mit einem Budget von 3 Milliarden, 25'000 Franken nicht zu sprechen, würde ich meinen, das sei jenseits von Gut und Böse.

Also ich bitte Sie dringend, diesem Antrag von 25'000 Franken jetzt heute zu entsprechen und für die Imker ein kleines Zeichen zu setzen. Danke.

M. le député Christian Favre, PDCC:

Je vais être bref puisque presque tout a été dit.

Simplement rappeler qu'il est temps de montrer concrètement que l'apiculteur n'est plus seul face à la mortalité généralisée de ses abeilles et que notre canton le soutient dans son combat.

Ainsi, ces 25'000 francs permettront de lancer des projets de nucléis (ce sont de jeunes colonies d'abeilles) et l'élevage de reines afin de remplacer les colonies disparues.

La sauvegarde de notre biodiversité, le maintien d'une agriculture forte passent par un soutien inconditionnel à nos amis apiculteurs.

Merci de les soutenir.

M. le député Olivier Delaloye, PLR:

Je suis intervenu plusieurs fois pour défendre les apiculteurs pendant cette législature.

C'est un secteur qui est en crise.

Ce serait vraiment déplorable de ne pas accepter ce montant de 25'000 francs pour venir en aide à ces gens.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Il y a deux discours dans cette salle. Je ne parlerai pas du fond, car je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit sur le fond, mais il y a deux discours et cela est inacceptable lorsque l'on essaie de faire un budget.

On entend le président de la commission thématique nous dire qu'il n'y a aucune influence sur le budget de l'Etat. Alors, il ne fallait pas déposer la proposition. A ce moment-là, c'est simplement à l'intérieur du département – et j'attends de M. le responsable du département qu'il nous le dise tout à l'heure – qu'on peut trouver ces 25'000 francs nécessaires pour la branche que vous voulez soutenir. Mais, vous ne pouvez pas venir nous dire qu'il n'y a pas d'influence sur le budget en déposant une proposition et en signant en disant que c'est plus de 25'000 francs.

Ce discours-là est faux. On ne doit pas se tromper dans le cadre du budget.

Ce que vous demandez réellement, ce n'est peut-être pas ce que vous vouliez, mais ce que vous avez demandé réellement, c'est une dépense supplémentaire de 25'000 francs. Il a été établi tout à l'heure qu'on n'avait pas ces 25'000 francs à disposition.

Je vous demande ainsi effectivement de retirer cette proposition et que M. le conseiller d'Etat nous assure sur le soutien qui sera effectivement accordé, mais par les moyens habituels du département. Justement le fait que ce ne soient que 25'000 francs, ça nous prouve que ça se trouve à l'intérieur du département.

Sachons raison garder. On ne va pas se lever à huit pour défendre 25'000 francs ici. On parle du budget global de l'Etat. C'est ce travail-là qu'on essaie de faire cette semaine et puis qu'on doit encore arriver à faire d'ici à demain.

Je vous remercie.

M. le député David Théoduloz, PDCC:

Jamais il n'y aura eu autant d'interventions pour 25'000 francs.

C'était juste pour vous dire, voyez quand on touche aux limites de la démocratie et qu'on pense qu'un conseiller d'Etat n'a pas le potentiel de trouver 25'000 francs dans son département, c'est que, sérieusement, on est loin de faire notre travail.

Si telle doit être la volonté du Parlement, pas de souci. Je demanderai simplement à la commission, à l'avenir, d'intervenir dans le cadre des mesures prioritaires.

On n'est pas là pour parler de 25'000 francs.

Merci.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

Je remercie les deux préopinants qui ont beaucoup débattu de ce que je voulais dire. A l'heure actuelle, nous sommes déjà en minus de 150'000 francs sur le budget. Allouer encore 25'000 francs, même si c'est pour quelque chose de noble, eh bien!, on n'en a plus les moyens.

On devra trouver d'ici à demain midi de nouveau de l'argent pour compenser ces 150'000 francs, sinon nous serons dans l'obligation de revenir au mois de janvier ou au mois de février pour revoter le budget parce que l'article 25 de la Constitution ne nous permet pas d'avoir un budget déficitaire.

Donc, je vous redemande une fois, et pour la dernière fois: nous n'en avons plus les moyens, retirez vos amendements, même s'ils sont très intéressants. Merci.

Herr Grossrat Jean-Marie Schmid, CVPO:

Ich staune schon, dass man hier über 25'000 Franken diese Debatte führt, stelle aber natürlich fest, dass der Weinbau, der Gemüsebau, die Milchwirtschaft eine Lobby hat – die sitzen hier. Die Bienen, die haben keine Lobby. Meine Damen und Herren, setzen Sie jetzt einen Akzent und wollen Sie mir nicht einfach sagen, Herr Präsident der Finanzkommission, diese 25'000 Franken würden hier zu einer Lücke bei der Ausgaben- und Schuldenbremse führen.

Herr Kollega Eyer kann uns übrigens als praktizierender Imker sicher den einen oder den anderen Tipp geben. Danke.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Als ich heute sagte, j'ai un réel plaisir de vous voir, maintenant, vous comprenez pourquoi j'avais cette remarque sur mes lèvres quand j'ai commencé, parce que je pensais que le débat allait être intéressant ce matin. On a pu régler quand même pas mal de dossiers et je vous en remercie.

Wenn bereits dichtende und schreibende Nationalräte sich mit den Bienen auseinandersetzen, dann muss sich dieses Parlament mit den Bienen und den Bienenzüchtern auseinandersetzen, sonst haben wir ein politisches Problem in diesem Kanton.

Dies gesagt, je pense – et ici je répète ce que M^{me} la conseillère d'Etat et présidente du Gouvernement a dit –: le Conseil d'Etat défend son budget.

Et, en même temps, je peux vous garantir qu'on trouvera ces 25'000 francs pour donner un soutien supplémentaire aux apiculteurs. On va trouver les moyens pour le faire.

Cela dit, vous nous rendez la tâche difficile de trouver ces moyens si, en même temps, la commission des finances nous enlève des moyens.

Alors, si vous nous laissez les moyens qu'on aimerait engager, ça nous laisse aussi plus de flexibilité pour trouver des solutions. Merci.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

Juste pour répondre au député Jean-Marie Schmid.

Si, en politique, je suis peut-être un peu faible, comme il vient de le dire, au niveau des chiffres, pour moi, 150'000 + 25'000, ça fait 175'000 de moins.

Donc, on n'était déjà pas dans le respect du double frein, on le sera encore moins après.

Ce sont juste les chiffres que j'essaie de comprendre. Merci.

M. le député Yves Carrupt, PDCC, président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

Je **retire** cette demande.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président de la commission.

Maintenant, je vous demande si vous laissez les pots de miel au secrétariat... Oui!

(Rires dans la salle)

Alors, er wird uns also trotzdem den Honig im Sekretariat zur Verfügung stellen und jeder darf ein Glas mitnehmen. Herzlichen Dank an die Bienenzüchter! Ich bin überzeugt, dass Sie Ihre Unterstützung erhalten werden.

<p>4.13. Service de l'énergie et des forces hydrauliques</p> <p><u>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Reinhold Schnyder</u></p>	<p>Dienststelle für Energie und Wasserkraft</p> <p><u>Fraktion ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) durch Reinhold Schnyder</u></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>56 Subventions accordées</p> <p>Offensive énergétique de financement des constructions</p> <p>Intégration du montant au budget afin de promouvoir et de soutenir l'assainissement énergétique des constructions</p>	<p>56 Eigene Beiträge</p> <p>Energetische Baufinanzierungsoffensive Betrag ins Budget aufnehmen, um energetische Bausanierungen zu fördern und zu unterstützen</p>
<p>+ 500'000.-</p>	<p>+ 500'000.-</p>
<p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

Herr Grossrat Alex Schwestermann, CSPO, Berichterstatter der Finanzkommission:
Abänderungsantrag 4.13

Der Antrag wurde vom Staatsrat abgelehnt.

Es wurden keine finanziellen Kompensationen vorgeschlagen.

Die Fiko hat diesen Antrag mit 10 zu null und 2 Enthaltungen abgelehnt.

Herr Grossrat (Suppl.) Peter Kälin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Das kantonale Energiegesetz verfolgt zwei Stossrichtungen:

- die Reduktion des Energiebedarfs und
- die Verbesserung der Energieeffizienz.

Der Kanton Wallis hat diesbezüglich schon viel gemacht. Die mit dem Ausstieg aus der Kernenergie eingeleitete Energiewende verlangt nach der Eindämmung unnötigen Energieverbrauchs. Zudem benötigen Tourismus und Bauwirtschaft nach Annahme der Zweitwohnungsinitiative wirtschaftliche Alternativen.

Die Förderung der Energieeffizienz im Gebäudebereich muss also intensiviert werden. Um diese Stossrichtungen auch effektiv umsetzen zu können, müssen neue zusätzliche Anreizsysteme geschaffen werden. So sollte der Kanton in Ergänzung zu eidgenössischen Programmen eine energetische Wohnbausanierungsoffensive anstossen, in dem die Sanierung von Altbauten auch mit direkten und/oder indirekten finanziellen Mitteln gefördert wird.

Ein solches Programm macht nach Annahme der Weber-Initiative energie- und beschäftigungspolitisch Sinn. Es reduziert den Energieverbrauch und bringt dem regionalen Gewerbe Arbeit.

In einem Postulat wurde dieses Verlangen bereits eingegeben. Darin wurde auch gefordert, eine energetische Wohnbausanierungsoffensive zu starten und hierzu im Budget 2013 und den folgenden Jahren die nötigen Beiträge bereitzustellen.

Ich möchte Sie deshalb bitten, diesem Budgetantrag zuzustimmen, auch wenn es um eine halbe Million geht.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Das Wort wird nicht verlangt. Herr Kommissionspräsident? Nein! Herr Staatsrat? Ja!

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Vielleicht nur kurz, ich meine in der Tat, wenn wir die Energiewende schaffen wollen, werden wir nicht darum herum kommen, zusätzliche Mittel einzusetzen, damit uns dies gelingt. Allerdings bin ich diesbezüglich auch der Meinung, dass das eine Gesamtverantwortung ist, damit diese zusätzlichen Mittel erzielt werden können, das heisst Bund, Kanton und Gemeinden, dass wir das gemeinsam angehen können. Darum ist mittel- bis langfristig Ihr Anliegen als solches berechtigt und dem muss nachgelebt werden.

In diesem Jahr haben wir das Problem, dass wir hier natürlich jetzt bei einer allfälligen Annahme dieses Antrages die Situation verschärfen würden, was die Einhaltung der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse betrifft und damit ist das Problem eigentlich dargelegt. Aber wie gesagt, wir verteidigen unser Budget.

In Zukunft, in den nächsten Jahren, werden wir nicht darum herum kommen: Denn wenn wir es tatsächlich ernst meinen mit der Energiewende, wenn wir die auch schaffen wollen, dann müssen hier im Rahmen einer Gesamtverantwortung zusätzliche Mittel und auch Personalressourcen eingesetzt werden.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir werden also abstimmen.

Par 99 voix contre 17 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 4.13 du groupe ADG défendue par le député (suppl.) Peter Kälin.

4.14. Service de l'énergie et des forces hydrauliques	Dienststelle für Energie und Wasserkraft
<u>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Doris Schmidhalter-Näfen</u>	<u>Fraktion ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) durch Doris Schmidhalter-Näfen</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Engagement de 5 collaborateurs supplémentaires	Anstellung von 5 zusätzlichen Mitarbeitern
+ 600'000	+ 600'000
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

Herr Grossrat Alex Schwestermann, CSPO, Berichterstatter der Finanzkommission:
Abänderungsantrag 4.14

Dieser Antrag wurde vom Staatsrat abgelehnt.

Es liegt nicht an der Fiko, sich mit dem operationellen Bereich zu befassen und sie lehnt diesen Antrag mit 9 zu null und 3 Enthaltungen ab.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Laut Budget 2013 wird die Dienststelle für Energie und Wasserkraft beim Personal ein Effektiv von 17,4 Einheiten haben. Das ist viel zu wenig, angesichts der grossen Herausforderungen, welche in absehbarer Zeit auf den Kanton Wallis zukommen. Dies sowohl in der Vorbereitung der Heimfälle der Wasserkraft als auch beim Atomausstieg und der Förderung der neuen erneuerbaren Energien – die wichtigsten Dossiers für die Zukunft des Kantons Wallis.

Folgende wichtige Aufgaben sind aufzuführen:

Bei der Wasserkraft (hier läuft eine grosse Anzahl an Projekten in den verschiedenen Phasen):

- Gewässersanierung: Ausarbeitung der Projekte betreffend Schwall/Sunk, Fischgängigkeit und Geschiebehalt;
- weitergehende Ausarbeitung der Wasserkraftstrategie;
- Verfolgung der Auswirkungen der Klimaänderung auf die Wasserkraftnutzung;
- Bearbeitung der Verfahren bei Hoch- und Höchstspannungsleitungen;
- Zusammenarbeit mit der Forces Motrices Valaisannes.

Bei der Energie, Energieeffizienz und der -förderung:

- Bearbeitung des Gebäudebereichs
- Bearbeitung der verschiedenen Förderprogramme und im Rahmen der Energiestrategie 2050 des Bundes die entsprechende Ausarbeitung der kantonalen Strategie;
- vermehrte Zusammenarbeit mit den Gemeinden.

Die Dienststelle für Energie ist gegenwärtig und wird in Zukunft noch vermehrt mit einer Vielzahl von wichtigen Geschäften beauftragt und beschäftigt sein. Es muss das Ziel von uns allen sein, den Kanton im Rahmen der neuen Energiepolitik 2050 des Bundes und auch im Hinblick auf die kommenden Heimfälle bestmöglich vorzubereiten und zu positionieren. Mit dem aktuellen Personalbestand auch unter Berücksichtigung, dass die Mitarbeiter qualifiziert und motiviert sind, wird das nur beschränkt möglich sein.

Angesichts der grossen Diskussionen, die wir wegen der Schulden- und Ausgabenbremse haben, **bin ich bereit, den Abänderungsantrag zurückzuziehen**, wenn auch der Departementvorsteher zusichern kann, dass man in den nächsten Jahren da unbedingt vorwärts machen muss, auch mit dem Personal.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Auch hier ist es klar: Dieses Anliegen ist begründet und wir werden auch da nicht darum herum kommen, hier zusätzliche Ressourcen einzusetzen. Aber wie ich es bei mir gewohnt bin, werde ich versuchen, diese intern auch im Departement durch Umschichtungen zu finden. Das wird der nächste Weg sein. Ich habe auch schon konkrete Projekte im Kopf, wie ich das machen werde.

Wir haben jetzt hier im Staatsrat den Einsatz und die Anstellung von zusätzlichen Mitarbeitern plafoniert, aber ich weiss, dass ich, wenn ich dieser Dienststelle – die hervorragend arbeitet, hervorragende Leute hat – zusätzlich Kraft geben will, um diese neuen Herausforderungen, die Sie heute hier beschrieben haben, zu bewältigen, dass wir nicht darum herum kommen, hier zusätzliche Ressourcen einzusetzen. Aber ich werde in

erster Linie versuchen, diese durch Umschichtungen innerhalb meines Departements frei zu schaffen.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Frau Grossrätin, Sie sind also einverstanden, den Antrag zurückzuziehen? Das ist gut so.

<p>4.20. Service du développement territorial</p> <p><u>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Grégoire Raboud</u></p>	<p>Dienststelle für Raumentwicklung</p> <p><u>Fraktion ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) durch Grégoire Raboud</u></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>Sous-objectif 9 mesures prioritaire (nouvelle)</p> <p>Homologation des plans d'affectation de zones</p>	<p>Politisches Teilziel 9 PM (neu)</p> <p>Homologierung der Zonennutzungspläne</p>
<p>Décision de la commission: Refusé</p>	<p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>
<p>indicateur de performance (nouveau)</p>	<p>Leistungsindikator (neu)</p>
<p>Pourcentage de plans d'affectation de zones homologuées – planifiées 2013: 100%</p>	<p>Prozentsatz der homologierten Zonennutzungspläne – geplant 2013: 100%</p>
<p>Décision de la commission: Refusé</p>	<p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>

Herr Grossrat Alex Schwestermann, CSPO, Berichterstatter der Finanzkommission:
Abänderungsantrag 4.20

Der erste Teil des Antrags (politisches Teilziel) wurde vom Staatsrat angenommen, jedoch von der thematischen Kommission abgelehnt.

Der zweite Teil des Antrags (Leistungsindikator) wurde vom Staatsrat wie von der thematischen Kommission abgelehnt.

Dieser Antrag hat keine finanziellen Auswirkungen und somit nimmt die Fiko keine Stellung dazu.

M. le député Grégoire Raboud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ma proposition de mesure prioritaire s'inscrit dans le contexte suivant: Les plans d'affectation des zones sont du ressort des communes et l'homologation du ressort du Conseil d'Etat ou du service en question.

Or, ces mesures qui, normalement, sont des mesures communes, usuelles pour un Service de développement territorial deviennent prioritaires lorsque les plans d'affectation de zones n'ont pas été homologués dans les temps.

Nous avons un énorme retard. Que n'a-t-on pas entendu dire, durant les campagnes sur l'initiative Weber ou la loi sur l'aménagement du territoire (modification)? C'est que les communes sont compétentes, c'est une atteinte au fédéralisme, c'est une tâche que les communes peuvent assumer elles-mêmes, mais l'homologation des plans d'affectation de zones devrait faire partie de l'histoire. Or, malheureusement, on a un énorme retard. C'est pour cela que cette homologation devient prioritaire.

Je demande donc que l'on garde comme mesure prioritaire l'homologation des plans d'affectation de zones et que, comme indicateur, cela devrait être terminé pour l'année prochaine.

C'est le rôle du Service du développement territorial d'appuyer les communes qui n'arrivent pas à homologuer leurs plans d'affectation de zones. C'est pour cela que j'ai mis pour 2013 un 100%.

Alors, si vous n'êtes pas d'accord avec cela, vous confirmez l'impression que vous donnez aux confédérés, c'est que le Valais n'est pas capable d'appliquer la loi sur l'aménagement du territoire.

M. le député Yves Carrupt, PDCC, président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

La tâche du service est d'accompagner les communes dans l'élaboration des plans de zones.

De plus, la commission ne voit pas l'intérêt d'introduire un indicateur qui serait en 2013 déjà à 100%, donc déjà utilisé.

La commission, par voie de circulation, a refusé cet amendement par 4 non, un oui et 8 abstentions. Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Quelques remarques.

Tout d'abord, on ne peut pas se substituer, nous Gouvernement ou nos services, si les communes ne font pas leur travail. Nous, nous ne pouvons homologuer que ce qui nous est soumis pour homologation. Nous, nous pouvons accompagner et conseiller, mais nous ne pouvons pas nous substituer, faire le travail à leur place. Ce système n'est pas prévu.

C'est pour cette raison que nous ne pouvons pas accepter cet indicateur. En effet, si c'est un indicateur de performance qu'on ne peut pas réaliser, ça ne vaut pas la peine de le mettre. Dans ce sens, nous sommes contre cette proposition.

Où vous avez raison, c'est que ces communes doivent faire leur devoir. Et c'est toujours comme ça..., souvent c'est comme ça: les mauvais élèves, qui n'ont pas fait leur travail, sont punis. Mais, nous, ce que nous devons éviter, c'est que les bons, qui ont fait leur travail, ne soient pas pénalisés par la révision de la LAT, qui est prévue maintenant au niveau de la Confédération. C'est cela qui n'est pas acceptable.

Alors, ceux qui ont fait le travail, ceux qui ont fait une réflexion, ceux qui ont justement fait un travail de planification territorial et qui ont pris en main leur destin, il ne faut pas qu'on les pénalise.

Quant aux autres, ceux qui n'ont pas fait leur travail, là, à un certain moment, on doit payer le prix. Et, à un certain moment, ils paieront le prix parce que si les zones ne sont pas homologuées, ils vont avoir un problème pour l'octroi des autorisations de construction. Si on se retrouve dans des surfaces qui ne sont pas urbanisées, ils auront un problème pour pouvoir accorder des autorisations de construire.

Je connais déjà des communes qui n'ont pas fait leur devoir, qui sont aujourd'hui pénalisées par le fait que ces zones de construction ne sont pas homologuées.

Alors, à un certain moment, on peut continuer à se tirer – comment on dit? – un coup dans son genou droit, mais ça va accélérer le processus.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir werden über diesen Antrag abstimmen.

Par 95 voix contre 22 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 4.20 du groupe ADG défendue par le député Grégoire Raboud.

4.22. Service du registre foncier et de la géomatique	Dienststelle für Grundbuchämter und Geomatik
<u>Commission ATE par Yves Carrupt</u>	<u>Kommission LTU durch Yves Carrupt</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 30	Rubr. 30
4,5 EPT supplémentaires pour le projet RF 2020	4.5 zusätzliche VZS für das Projekt GB 2020
+450'000 CHF	+450'000 CHF
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

Herr Grossrat Alex Schwestermann, CSPO, Berichterstatter der Finanzkommission:
Abänderungsantrag 4.22

Dieser Antrag wurde vom Staatsrat abgelehnt, jedoch von der thematischen Kommission angenommen.

Im Budget 2013 ist bereits eine Anpassung von 0,7 Einheiten vorgesehen.

Die Fiko erkennt klar das Problem der Dienststelle, möchte sich jedoch nicht mit dem operativen Bereich befassen. Sie lehnt diesen Antrag demnach mit 8 gegen 4 und keiner Enthaltung ab.

M. le député Yves Carrupt, PDCC, président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

Je tiens à rappeler au Grand Conseil l'acceptation du projet RF 2020 au mois de juin 2010.

Quelques éléments:

- crédit d'engagement d'un million sur 10 ans
- engagement de 2 millions par année couvert par le produit annuel des émoluments de service
- engagement de 10 personnes pour 10 ans.

Actuellement, il manque toujours 4,5 personnes à ce projet.

La commission a accepté par 11 oui et zéro non cette proposition.
Je vous remercie de suivre la commission.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président de la commission.

Das Wort wird nicht verlangt. Herr Staatsrat, wünschen Sie das Wort?

Das scheint nicht der Fall zu sein und somit stimmen wir ab.

Par 109 voix contre 6 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 4.22 de la commission thématique ATE défendue par le député Yves Carrupt.

Damit wäre das Budget des DVER abgeschlossen.

(Suite de l'examen du projet de budget 2013, *séance de relevée du jeudi 13 décembre 2012.*)

Traitement:

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Behandlung:

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

7. POSTULAT

du député Willy GIROUD, PLR, concernant les services de l'Etat, consomme valaisan! (15.06.2011) (4.132)

POSTULAT

von Grossrat Willy GIROUD, PLR, betreffend: Der Staat Wallis soll Walliser Produkte konsumieren! (15.06.2011) (4.132)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial décembre 2011

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

M. le député Willy Giroud, PLR:

Rassurez-vous, je ne vais pas rallonger afin que vous puissiez consommer valaisan lors de l'apéritif!

Je remercie le Conseil d'Etat pour son soutien à ce postulat.

Merci et bon appétit à tous!

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Also wir sind am Schluss des heutigen Morgens.

Wir bekommen nun ein Apéro, offeriert von Insieme Oberwallis und Insieme Valais romand. Ich weise Sie auch noch darauf hin, dass der neue Oberstaatsanwalt und der neue Generalstaatsanwalt uns morgen Mittag auch einen kleinen Aperitif offerieren werden.

Aber für heute geniessen wir zuerst einmal den Aperitif von Insieme Wallis.

Wir nehmen die Sitzung um 14.15 Uhr wieder auf.

Einen guten Appetit!

La séance est levée à 11 h 55.

Séance de relevée du jeudi 13 décembre 2012

Présidence: M. le député Félix Ruppen, CVPO.

Ouverture de la séance: 14 h 20.

Ordre du jour:

1. **Première lecture**
Modification de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle
Erste Lesung
Änderung des Gesetzes über den kantonalen Berufsbildungsfonds
2. **Projet de budget 2013**
Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)
Entwurf des Voranschlags 2013
Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)
Traitements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)
Behandlungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)
3. Postulat du député Diego **WELLIG**, CSPO, et cosignataires concernant les excursions scolaires durant l'école obligatoire (15.06.2012) (3.157)
Postulat von Grossrat Diego **WELLIG**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Schulausflüge der obligatorischen Schulstufe (15.06.2012) (3.157)
4. Postulat des députés Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, Alexander **ALLENBACH** (suppl.), CSPO, et cosignataires concernant l'institution spécialisée Mattini à Brigue – des éclaircissements sont indispensables! (15.06.2012) (3.159)
Postulat von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, Grossrat (Suppl.) Alexander **ALLENBACH**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend sozialpädagogische Einrichtung Mattini in Brig – Entwirrung erforderlich! (15.06.2012) (3.159)
Développements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)
Entwicklungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)
5. Postulat des députés Laurent **TSCHOPP** (suppl.), PDCC, Marcel **BAYARD**, PDCC, et cosignataires concernant des cours de sensibilisation aux dialectes alémaniques (12.09.2012) (3.161)
Postulat der Grossräte Laurent **TSCHOPP** (Suppl.), PDCC, Marcel **BAYARD**, PDCC, und Mitunterzeichnenden betreffend Schweizerdeutsch-Kurse (12.09.2012) (3.161)
6. Postulat du député (suppl.) Gaël **BOURGEOIS**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la collusion de dates entre formation et poste d'enseignant (13.09.2012) (3.162)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Gaël **BOURGEOIS**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Datenkollision bei der Weiterbildung der Lehrpersonen (13.09.2012) (3.162)
7. Postulat du groupe PLR, par le député (suppl.) Stéphane **GANZER**, concernant les gestes qui sauvent (14.09.2012) (3.163)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Stéphane **GANZER**, betreffend lebensrettende Massnahmen (14.09.2012) (3.163)
8. Postulat des députés Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO, et Stefan **ZURBRIGGEN**, CVPO, concernant des connaissances linguistiques de base au lieu d'une dispense de notes (14.09.2012) (3.164)
Postulat der Grossräte Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, Beat **RIEDER**, CVPO, und Stefan **ZURBRIGGEN**, CVPO, betreffend sprachliche Grundkenntnisse statt Notendispens (14.09.2012) (3.164)

9. Postulat des députés Raymond **BORGEAT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Florian **CHAPPOT** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Bernard **BRIGUET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la validation des acquis: également pour les enseignants (14.09.2012) (3.165)

Postulat der Grossräte Raymond **BORGEAT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Florian **CHAPPOT** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Bernard **BRIGUET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Validierung der erworbenen Fähigkeiten – auch für die Lehrpersonen (14.09.2012) (3.165)

Der Präsident:

Herzlich willkommen zu unserer Nachmittagssitzung!

Wir haben heute im Anschluss an unsere Vormittagssitzung einen schönen Aperitif offeriert bekommen von Insieme Wallis. Ich möchte mich ganz herzlich für diesen tollen Aperitif bei den Verantwortlichen bedanken. Sie sind auch heute Nachmittag noch in der Wandelhalle für Ihre Fragen und Auskünfte gerne zur Verfügung.

Am Morgen habe ich Insieme Valais romand vorgestellt; nun werde ich noch Insieme Oberwallis gerne vorstellen.

Auf Initiative engagierter Eltern hin wurde vor bald 50 Jahren (1964) der Oberwalliser Verein zur Förderung von geistig Behinderten gegründet, der zum 40. Geburtstag auf Insieme Oberwallis für Menschen mit besonderen Bedürfnissen umbenannt wurde. Der Verein Insieme Oberwallis unterstützt in seiner Tätigkeit finanziell und ideell die Stiftung Insieme Oberwallis, die als Trägerin gemäss kantonalem Leitungsvertrag die grösste Institution für Menschen mit Beeinträchtigungen im Kanton Wallis führt.

Die Institution, ebenfalls als Insieme Oberwallis bezeichnet, stellt an verschiedenen Oberwalliser Standorten umfassende Angebote für Menschen mit einer Beeinträchtigung von deren Geburt bis zu ihrem Tod bereit. So zählen die heilpädagogischen Dienste in Visp, die heilpädagogische Schule mit angegliedertem Schulinternat in Glis, die Werkstätten in Bitsch und Steg, Tages- und Wohnstätten in Bitsch, Naters, Glis, Visp und Gampel-Steg zu den Grundangeboten von Insieme Oberwallis. Insieme Oberwallis unterstützt und begleitet mit seinem breiten Angebot rund 500 Kinder, Jugendliche und Erwachsene mit besonderen Bedürfnissen beim Lernen, bei ihrer persönlichen Weiterentwicklung, in der Arbeit, beim Wohnen und in der Freizeitgestaltung nach dem Konzept der funktionalen Gesundheit mit dem Ziel der kompetenten Teilhabe in normalisierten Lebenssituationen. Dabei bietet Insieme Oberwallis für mehr als 300 Mitarbeitende eine interessante Anstellung in der Region und nimmt seine Rolle als einer der grössten Arbeitgeber sehr ernst.

Ich bedanke mich noch bei Insieme Wallis für die Geschenke: Das Herz, den Schreiber sowie das kleine Büchlein, das Sie alle mitnehmen dürfen. Das kleine Buch wurde von einer Person mit besonderen Bedürfnissen gezeichnet und die Geschichte dazu geschrieben. Vielen Dank an Insieme und Ihnen viel Spass beim Lesen dieser Geschichte.

Wir kommen nun zur Tagesordnung.

Première lecture

1. LOI sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (modification)

Erste Lesung

GESETZ über den kantonalen Berufsbildungsfonds (Änderung)

Base de travail / Arbeitsgrundlage:
NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports /
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport

Präsident: Urs Kuonen / Rapporteur ad hoc: Pierre-Alain Délitroz
remplacé par Jérémie Rey

Der Präsident:

Sie haben den Abänderungsantrag schriftlich vor sich.

Titre et considérants, adoptés.

I

Loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle
du 17 juin 2005

Article 4, article 8 et article 10, adoptés.

Article 11, abrogé.

Article 14

Proposition 1 du groupe PDCB par le député Daniel Emonet (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Jérémie Rey, PDCC, rapporteur:

Proposition 1

Cette modification a été **acceptée** à l'unanimité.

Selon l'article 10, c'est simplement une modification rédactionnelle.

Merci.

Article 14, adopté avec la proposition 1 du groupe PDCB à l'alinéa 2.

Article 18, adopté.

II, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la modification n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député (suppl.) Gilles Martin, PDCC:

Comme annoncé lors de l'entrée en matière, le groupe PDCC soutient la modification de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, changements rendus nécessaires après la modification de la loi d'application cantonale sur les allocations familiales.

Ce fonds alimenté par 1 o/oo de la masse salariale de l'ensemble des entreprises valaisannes et des indépendants installés en Valais permet la mise en œuvre de la formation duale dans notre canton, dite formation qui a fait ses preuves depuis de nombreuses années.

Important moyen, mais pas unique, de lutte contre le chômage des jeunes, elle est enviée et copiée par d'autres pays alentours, et cela est très bien.

Les jeunes sortant de 3 ou 4 ans d'apprentissage sont des professionnels bien formés et ils sont ainsi capables, pour la plupart d'entre eux, de prendre leur place en personnalités autonomes et responsables dans la société.

Merci à tous les acteurs de ce succès pour les efforts consentis (entreprises, écoles professionnelles, associations professionnelles, canton, Confédération ainsi qu'offices d'orientation et conseils professionnels).

Le groupe PDCC accepte cette modification et propose de passer cette loi en une seule lecture ce jour.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):

Die Änderung des Gesetzes über den kantonalen Berufsbildungsfonds kann nun, so hofft die Kommission Erziehung, Bildung, Kultur und Sport, auch vom Grossen Rat angenommen werden.

Für die Ausarbeitung möchte ich, an dieser Stelle gerne allen danken, die dazu beigetragen haben, dieses Gesetz den neuen Bestimmungen anzupassen. Vor allem geht der Dank an die Mitarbeiter der Dienststelle für Berufsbildung; Herr Alexandre Rey, und denen des kantonalen Berufsbildungsfonds; Herr Gaby Juillard sowie Herrn Staatsrat Claude Roch für die produktive und effiziente Zusammenarbeit.

Mit einbezogen sind hier natürlich die exzellente Mitarbeit des Parlamentsdienstes vertreten durch Herrn Nicolas Sierro und die des Berichterstatters ad hoc Herrn Jérémie Rey.

In der Hoffnung der Annahme danke ich ebenfalls dem Parlament für dessen Zustimmung.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je voudrais remercier à mon tour la commission, par son président, le député Urs Kuonen, du travail qui a été effectué au profit de la jeunesse.

Je vous remercie d'accepter cette modification qui, il est vrai, est marginale mais qui donnera satisfaction à notre jeunesse. Merci.

La loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (modification) est adoptée par 106 voix et une abstention en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):

Im Namen der Kommission Erziehung, Bildung, Kultur und Sport darf ich euch recht herzlich für die Annahme dieser Änderung des Gesetzes über den kantonalen Berufsbildungsfonds danken.

Wir haben dies in der Kommission nicht diskutiert, aber aufgrund des einstimmigen Resultats möchte ich dem Parlament vorschlagen, diese Änderungen **in einer einzigen Lesung** vorzunehmen, wie der Antrag von der PDCC-Fraktion gemacht wurde. Danke.

La lecture unique est acceptée par 108 voix.

Der Präsident:

Bevor wir zum zweiten Punkt kommen, möchte ich auf der Tribüne eine weitere Klasse von Insieme Oberwallis begrüßen. Es ist die Übergangsklasse, geleitet von Frau Barbara Wyder. In dieser Übergangsklasse sind Jugendliche zwischen 16 und 18 Jahren und sie werden dort vorbereitet, um später eine berufliche Ausbildung zu absolvieren. Wir bedanken uns bei ihnen, dass sie Interesse zeigen an unserem parlamentarischen Betrieb und vielleicht haben auch sie einmal Interesse, irgendwo politisch aktiv zu werden. Begleitet werden sie auch noch vom Direktor Daniel Abgottspon.

Wir begrüßen euch mit einem herzlichen Applaus!

**2. PROJET DE BUDGET 2013:
Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)**

**ENTWURF DES VORANSCHLAGS 2013:
Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Der Präsident:

Sie haben die Abänderungsanträge schriftlich erhalten.

Wie üblich auf der roten **Tabelle I** die Abänderungsanträge, die sowohl vom Staatsrat wie auch von der Kommission akzeptiert wurden.

Möchte irgendjemand auf einen Antrag auf dieser Tabelle zurückkommen?

Dies scheint nicht der Fall zu sein und damit sind diese akzeptiert.

Wir kommen nun zu den bestrittenen Abänderungsanträgen (**Tabelle II**).

3.1. Budget général du DECS (service administratif et/ou informatique)	Allgemeines Budget des DEKS (Verwaltungs- und/oder Informatikdienst)
<i>Groupe UDC par Jean-Luc Addor</i>	<i>UDC-Fraktion durch Luc Addor</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel Eliminer le doublon créé par le dédoublement des postes de Chef de Service cantonal de l'informatique et de Délégué aux questions informatiques - 200'000.-	30 Personalaufwand Die Doppelspurigkeit beseitigen, welche durch die Trennung der Posten des Dienstchefs und des Delegierten für Informatikfragen geschaffen wurde - 200'000.-
Décision de la commission Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:

Proposition 3.1

La commission des finances a refusé cet amendement par 12 voix contre zéro et aucune abstention.

La commission thématique et le Conseil d'Etat ayant refusé cet amendement, il n'appartient pas à la commission des finances de s'immiscer dans la conduite opérationnelle de ce service.

Der Präsident:

Merci Monsieur le rapporteur.

Das Wort wird nicht verlangt und ich gehe davon aus, dass die UDC-Fraktion mit diesem Entscheid einverstanden ist.

Trotzdem gebe ich das Wort noch an den Herrn Staatsrat.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je voudrais mentionner qu'il n'y a pas de doublure dans les postes.

Nous avons, dans le cadre du budget 2012, réorganisé le service et, dans le cadre des postes qui nous étaient attribués, nous avons réorganisé différemment en séparant, sur votre demande, la fonction de chef de service et de délégué.

C'est donc une organisation différente avec le nombre de postes.

Merci de ne pas accepter cet amendement.

Der Präsident:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Der Antrag ist also abgelehnt, ohne dass wir darüber abstimmen müssen.

3.2. Service administratif, juridique et du sport	Verwaltungs- und Rechtsdienst des DEKS
<i>Groupe CVPO par Beat Rieder</i>	<i>CVPO-Fraktion durch Beat Rieder</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Suppression de deux postes	Streichen von zwei Stellen
- 300'000.-	- 300'000.-
Décision de la commission	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:
Proposition 3.2

Cet amendement est en lien avec le postulat 6.022 de l'auteur pour une utilisation optimisée des collaborateurs au lieu d'engager des nouveaux collaborateurs.

Le Conseil d'Etat, dans sa réponse du 28 août 2012, a rappelé les principales raisons pour lesquelles les différentes unités organisationnelles des différents pouvoirs sollicitent des nouveaux postes.

Dans sa conclusion, le Conseil d'Etat a indiqué six propositions permettant de garantir une analyse plus pertinente de la nécessité de créer des nouveaux postes.

En comparaisons intercantionales concernant le nombre de citoyens par rapport au nombre d'employés d'Etat, le canton du Valais se situe dans une très bonne position.

La commission des finances, tout comme le Conseil d'Etat, a refusé cet amendement par 7 voix contre 5 et aucune abstention.

Herr Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Wir haben heute Morgen in diesem Saal ein finanzpolitisches Trauerspiel erster Güte erlebt. Das Parlament hat entgegen den Anträgen des Staatsrats vier neue Stellen bewilligt und den Finanzausgleich, das Budget, ausser Kontrolle geraten lassen. Uns fehlen im Moment 150'000 Franken, welche die Finanzkommission bis morgen auftreiben sollte.

Eigentlich würde daher dieser Abänderungsantrag genau richtig passen:

1. Hat die Finanzkommission zu diesen zwei Stellen einen sehr negativen Bericht abgegeben und
2. könnte man damit vermeiden, dass Investitionen – zum Teil in sehr lächerlichen Summen – weggespart werden müssen.

Heute Morgen haben Sie eine Viertelstunde über Bienen und über 25'000 Franken debattieren können, aber gleichzeitig werden die effektiven und wichtigen Geschäfte nicht richtig behandelt.

Unser Respekt gegenüber dem scheidenden Staatsrat verbietet uns hier, diesen Abänderungsantrag aufrecht zu erhalten. **Wir ziehen daher die Anträge 3.2, 3.15 und 3.17 zurück.**

Wir verlangen aber, dass die Finanzkommission endlich in der Lage ist, morgen den Fehlbetrag von 150'000 Franken auf einem drei Milliarden Budget allen Departementen gleichmässig anzulasten, so dass nicht aufgrund neu geschaffener Stellen einzelne Investitionen gestrichen werden müssen. Falls uns morgen die Finanzkommission Vorschläge unterbreitet, welche einzelne Investitionen beeinträchtigen, dann erlauben wir uns, auf unsere Anträge hier zurückzukommen.

Ich danke Ihnen.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je voudrais remercier le député Beat Rieder de son élégance face à un chef de département qui doit partir.

Cela dit, j'aimerais quand même mentionner que dans les demandes qui sont faites, notamment sur la protection de la jeunesse, sur la nouvelle organisation de l'école, sur les postes pour la gymnastique, nous avons été excessivement modestes, et je ne tiens pas non plus à rationaliser l'école. Nous voulons être généreux face à toutes les régions pour laisser des classes ouvertes.

Alors, merci d'avoir retiré cet amendement.

Evidemment, nous continuerons à être modestes, mais à donner satisfaction à nos jeunes. Merci Monsieur le député.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

Je voudrais répondre au député Beat Rieder.

Ce soir, après les débats, la commission des finances aura une réunion dans la salle 2 du Grand Conseil pour voir de quelle manière on peut répondre à son attente.

A mon avis, ce sera très difficile parce qu'on pourra revenir demain, avant le débat final, sur des objets qui ont été amendés dans ce budget et non sur une nouvelle formulation.

Nous serons aidés en cela par M. Bumann et par M. Charbonnet. Donc, nous trouverons des solutions pour que, d'ici à demain, avant le débat final, il y ait une solution qui soit trouvée. Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président de la commission.

Nun, der Antrag 3.2 wurde zurückgezogen ebenso wie der Antrag 3.3... Entschuldigung, 3.3 besteht noch!

3.3. Service administratif, juridique et du sport	Verwaltungs- und Rechtsdienst des DEKS
<u>Groupe CSPO par Graziella Walker Salzmann</u>	<u>CSPO-Fraktion durch Graziella Walker Salzmann</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées P1104 allocations de formations 366 Bourses d'études accordées + 1'000'000.-	36 Eigene Beiträge P 1104 Ausbildungsbeiträge 366 Gewährte Stipendien + 1'000'000.-
Décision de la commission Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:

Proposition 3.3

Selon le rapport d'activité 2011 de la Commission cantonale des allocations de formation, il est constaté une augmentation annuelle d'environ un million par an depuis 2008.

A la suite de l'entrée en vigueur, au 1^{er} juillet 2011, de la nouvelle loi sur les allocations de formation, la part d'octroi des bourses a passé de 63% (moyenne de 2008 à 2010) à 78% pour l'année 2011.

Cela démontre bien l'attractivité supplémentaire de la nouvelle orientation prise pour ces aides.

La commission des finances a refusé cet amendement par 9 voix contre zéro et 3 abstentions.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Die CSPO-Fraktion hat gestern zur Kenntnis genommen oder nehmen müssen, dass dieses Parlament lieber die Krankenkassenprämien subventioniert als den Jugendlichen die Ausbildungsbeiträge und aus dem Grund **ziehe ich die Abänderungsanträge 3.3 und 3.4 (siehe Tableau S.) zurück**. Wir wollten eine budgetneutrale Umverteilung machen; dieses Parlament hat sich dagegen ausgesprochen. Wir nehmen das zur Kenntnis und wir bedauern es trotzdem. Danke.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Da bin ich Ihnen schon zuvor gekommen mit dem Zurückziehen...
Herr Staatsrat, möchten Sie darauf noch antworten?

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Rapidement pour dire que, effectivement, dans les années à venir, il faudra se reposer la question des bourses.

Si vous lisez actuellement ce qui se passe au niveau des universités, les coûts augmentent. Donc, le positionnement devra être revu dans les années à venir et, probablement, au niveau de la PIP.

3.13. Service cantonal de la jeunesse	Dienststelle für die Jugend
<u>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Helena Mooser Theler</u>	<u>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Helena Mooser Theler</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 subventions accordées + 1'150'000.-	36 Eigene Beiträge + 1'150'000.-
Décision de la commission Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt
Prestations	Leistungen
Sous-objectif politique (nouveau)	Politisches Teilziel (neu)
Les valeurs indicatives des salaires minimum et maximum du personnel travaillant dans le domaine de la petite enfance doivent être relevées en temps voulu	Die Richtwerte für Minimal- und Maximallöhne für das Personal des Kleinkindbereichs müssen zeitgerecht angehoben werden
Mesure prioritaire (nouvelle)	Prioritäre Massnahme (neu)
Les salaires du personnel correspondent au minimum aux salaires de bases des ASE en vigueur dans la classification salariale de l'association valaisanne des CMS	Die Löhne für die MitarbeiterInnen entsprechen minimal den Grundlöhnen der FABE, wie sie in der Lohnklassifikation der Walliser Vereinigung der SMZ Gültigkeit haben
Décision de la commission Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:
Proposition 3.13

La commission des finances rappelle à la députée Helena Mooser Theler, qui a déposé le même amendement l'année dernière pour le traitement du budget 2012, que la politique salariale dans le domaine de la petite enfance étant dévolue aux communes, il n'appartient pas à l'Etat d'intervenir au moyen d'une augmentation des subventions accordées.

Comme le Conseil d'Etat et la commission thématique, la commission des finances refuse cet amendement par 9 voix contre zéro et 3 abstentions.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Seit Jahren wird auf der politischen Agenda die Förderung der familienexternen Tagesbetreuung aufgeführt. Die Schaffung solcher Plätze verlangt nach gut ausgebildeten Mitarbeitenden, doch leider hinken die Löhne dieser Fachleute im Vergleich zu gleichwertigen Berufen stark hinten nach.

Seit dem ich hier in diesem Saal sitze, wird diese Berufsgruppe mit mir zusammen vertröstet, dass die Gespräche mit den Gemeinden aufgenommen würden. Leider haben wir bis heute ausser Lippenbekenntnissen nichts gesehen. Mit diesem Abänderungsantrag möchte ich nun endlich Taten folgen lassen.

Der Kanton hat vor mehr als zehn Jahren Lohnrichtwerte erarbeitet, die viel zu tief angesetzt wurden. Stundenlöhne ab 18 Franken brutto für sekundär und tertiär Ausgebildete sind ein Hohn. Löhne sind Ausdruck von Wertschätzung. Es kann nicht sein, dass Frauen und Männer jeden Tag tausende von Kindern in unserem Kanton betreuen und von diesen Löhnen nicht leben können. Hier haben der Kanton und die Gemeinden als Auftraggebende und Subventionierer dieser Institutionen ihre Verantwortung wahrzunehmen. Ebenso hat der Kanton eine Vorbildfunktion gegenüber KMU wahrzunehmen. Man kann nicht von diesen Gesamtarbeitsverträge erwarten und selber die Hände tatenlos in den Schoss legen. Mit diesen tiefen Frauenlöhnen wird ein anspruchsvoller Beruf, der viel Verantwortung und Einfühlungsvermögen abverlangt, abgewertet. Wir alle und besonders die Familien und die Walliser Wirtschaft sind auf sehr gute Betreuungsstrukturen für Kleinkinder und Schulkinder angewiesen. Ohne solche Dienstleistungen werden gut qualifizierte Arbeitnehmer das Wallis meiden.

In diesem Sinne appelliere ich nochmals an die Verantwortung und Vernunft, endlich Richtwerte für diese Löhne zu erarbeiten, damit wir auch zukünftig genügend gut ausgebildete Frauen in den Betreuungsstrukturen haben.

Frau Grossrätin (Suppl.) Rosina In-Albon, CSPO:

18 Franken Bruttolohn für eine Kleinkinderzieherin, mit wohlverstandenen tertiärer Ausbildung, sind in der heutigen Zeit immer noch Tatsache. Schon am 23. September 2009 hat unter anderem die CSPO darauf aufmerksam gemacht, dass die Löhne für Angestellte der Kindertagesstätten angepasst werden müssen und zwar an die Löhne der Fachangestellten für Betreuung, die eine vergleichbare Ausbildung haben. Am 16. November 2011 hat dieses Parlament ein dahingehendes Postulat von Helena Mooser Theler und Alexander Allenbach knapp mit 51 zu 55 Stimmen abgelehnt.

In der Budgetdiskussion zum Budget 2012 wurde das Departement von der Kommission des DEKS aufgefordert, bei der Präsentation des Budgets 2013 diesbezüglich einen Bericht zu Händen der Kommission zu erstellen. Dies ist nicht geschehen.

Werte Kolleginnen und Kollegen, an der diesjährigen Delegiertenversammlung in St. Maurice hat selbst die FDP Schweiz eingesehen, dass Kindertagesstätten wichtig sind. Sogar Exponenten der SVP Schweiz haben im November dieses Jahres in der Sendung Arena des Schweizer Fernsehens eingestanden, dass Kitas in der heutigen Zeit eine Notwendigkeit sind.

Kindertageseinrichtungen sind Orte, die für die Entwicklung von sozialen Netzwerken von grosser Bedeutung sind. Kindertagesstätten können Bildungsnachteile abbauen; Kindertagesstätten sind zudem ein Wirtschaftsvorteil. Zudem sind viele Familien zum Beispiel Einelternfamilien aber auch andere auf die Kitas angewiesen. Dabei können sie auf kompetente und pädagogisch ausgebildete Erzieherinnen zählen.

Ein Teil der CSPO unterstützt den Abänderungsantrag 3.13 auch mit dem Wissen, dass eine gerechte Lohnerhöhung für die Erzieherinnen zu einem Mehraufwand bei den Standortgemeinden führen wird. Es hat sich aber auch gezeigt, dass Kitas für die Standortgemeinden ein lohnendes Geschäft sind, da sich Familien dort niederlassen, wo diese Betreuung auch angeboten wird. Neben den Steuern, die diese Familien dabei generieren, bringen sie auch neues Leben in die Gemeinden, was für deren Zukunft von entscheidender Bedeutung ist. Dass sich zudem auch Unternehmen an den Kosten der Kitas beteiligen könnten, zeigt zum Beispiel auch die Lonza in Visp.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):

Wir haben in der Kommission dieselbe Thematik diskutiert und sind auch dementsprechend auf den gleichen Nenner gekommen wie die Finanzkommission. Dazu zu sagen ist, dass die Kitas weder bestritten noch als nicht notwendig betrachtet werden, auch in der thematischen Kommission wurde dies so angenommen und angesehen.

Leider ist es aber nun so, dass die Gemeinden die Anstellungsbehörde sind und nicht der Kanton. Hier in dem Sinne wäre es eine Übernahme von Beiträgen, die der Kanton machen müsste. Ich glaube, die Gemeinden sind für ihr Personal sicher selber verantwortlich. Die Anregungen sollten diese Gemeinden sicher aufnehmen und die Lohnerhöhungen dementsprechend auch anpassen, wie es hier gefordert wird. Aber in diesem Parlament ist das leider nicht möglich, dem zuzustimmen, dass die Beiträge vom Kanton übernommen werden.

In dem Sinne danke ich für die Ablehnung dieses Antrags.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Lors de l'examen du budget 2012, j'ai mentionné que l'employeur – comme vient d'ailleurs de le rappeler M. le président de la commission Urs Kuonen – ce sont les communes et que nous donnons une subvention.

Suite aux demandes qui nous sont parvenues plusieurs fois, c'est vrai, j'ai invité les communes à une séance. Cette séance a eu lieu. Une commission est en place et ce sont les communes qui doivent donner leur approbation pour une nouvelle table.

Cette nouvelle table, je l'espère, sera réalisée au début de l'année 2013, avec l'accord des communes. Je crois que l'accord des communes est indispensable. Ce sont elles qui doivent choisir et, ensuite, nous verserons le 30% selon la loi.

Cette commission a siégé, je crois, une ou deux fois. Elle devra donner son approbation pour une table (la même ou une nouvelle).

La présidente des communes valaisannes et M. Oliver Schnyder étaient présents à cette séance avec M. Nanchen. Ces trois personnes ont été chargées de convoquer une commission et de faire une proposition pour 2013. Et ce sont évidemment les communes qui vont accepter une nouvelle table.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich bin bereit den ersten Teil, was die Finanzen betrifft, zurückzuziehen; ich bin aber nicht bereit, was die Richtwerte betrifft, weil der Kanton gibt diese Richtwerte vor und die Gemeinden orientieren sich an diesen Richtwerten. Und solange diese Richtwerte nicht angepasst werden, können die Kindertagesstätten keine anderen Löhne erwarten und das ist das Problem, auf das ich schon seit Langem hinweise. Da kann sich der Kanton nicht einfach aus der Verantwortung ziehen. Dann soll er diesen Teil den Gemeinden autonom abgeben.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Madame la députée, la discussion a eu lieu dans ce sens et les communes étaient d'accord sur le principe.

Donc, je crois qu'un accord, nous allons le trouver durant les premiers mois de 2013. Mais, pour moi, c'est essentiel que les communes ne critiquent pas le canton parce qu'on leur impose des coûts supplémentaires – ce qui arrive très souvent.

La coopération avec les communes devrait donc être profitable. Les communes étaient d'accord d'entrer en matière et de trouver une formule adéquate pour le personnel.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir werden also beim **Abänderungsantrag 3.13** den Teil zu den Finanzressourcen nicht abstimmen – der ist zurückgezogen.

Jedoch **stimmen wir über das politische Teilziel und die prioritären Massnahmen ab.**

Par 86 voix contre 32 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 3.13 (Prestations) du groupe ADG défendue par la députée Helena Mooser Theler.

3.14. Service cantonal de la jeunesse	Dienststelle für die Jugend
<u>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Helena Mooser Theler</u>	<u>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Helena Mooser Theler</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 subventions accordées	36 Eigene Beiträge
+ 3'000.-	+ 3'000.-
Décision de la commission	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
Prestations	Leistungen
Mesure prioritaire (nouvelle)	Prioritäre Massnahme (neu)
Chaque année, le Service cantonal de la jeunesse propose aux parents d'accueil à la journée et aux familles d'accueil des formations continues dans le domaine de l'éducation.	Die Dienststelle für die Jugend bietet den Tages- und Pflegeeltern jährlich Weiterbildungen im Bereich Erziehung an
Décision de la commission	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:
Proposition 3.14

La commission des finances a refusé cet amendement par 10 voix contre 2 et 2 abstentions, tout comme le Conseil d'Etat et la commission thématique.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

In den prioritären Massnahmen wird explizit auf die Rekrutierung und Genehmigung von professionellen Pflegefamilien hingewiesen. Wir alle wissen, die Arbeit professioneller Pflegefamilien fordert von diesen einiges ab. Die Tagesansätze für die Arbeit dieser Pflegefamilien entsprechen eher einer grosszügigen Spesenentschädigung als einer effektiven Entlohnung. Aus diesem Grund ist es nicht mehr als recht, dass diese Pflegeeltern als kleine Anerkennung und Wertschätzung zumindest einmal im Jahr eine Weiterbildung in Erziehung durch die Dienststelle erfahren. Leider fehlt für diese Art von Weiterbildung ein Budget.

Aus diesem Grund beantrage ich, einen bescheidenen Betrag von 3'000 Franken für die Weiterbildung aller Pflegefamilien im Wallis.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je vous propose de prendre ce montant dans le cadre du budget parce que c'est plus une question de principe que de montant.

Nous pouvons, dans le cadre du budget, accepter le principe, mais peut-être le montant, nous le prendrons dans le budget.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ja, wenn das Geld vorhanden ist, dann **bin ich bereit, diesen Antrag zurückzuziehen.**

Danke.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Damit wäre der Antrag 3.14 erledigt.

3.15. Service de la formation tertiaire <i>Groupe CVPO par Beat Rieder</i>	Dienststelle für tertiäre Bildung <i>CVPO-Fraktion durch Beat Rieder</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Suppression d'un poste	Streichen einer Stelle
- 150'000.-	- 150'000.-
Décision de la commission	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

3.17. Service de l'enseignement <i>Groupe CVPO par Beat Rieder</i>	Dienststelle für Unterrichtswesen <i>CVPO-Fraktion durch Beat Rieder</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel Suppression d'un poste - 150'000.-	30 Personalaufwand Streichen einer Stelle - 150'000.-
Décision de la commission Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt

Der Präsident:

Die Anträge 3.15 und 3.17 sind zurückgezogen.

3.18. Service de l'enseignement <i>Groupe CVPO par Jean-Marie Schmid</i>	Dienststelle für Unterrichtswesen <i>CVPO-Fraktion durch Jean-Marie Schmid</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
50 Investissements propres Acompte pour l'achat de l'infrastructure « Couvent Sainte-Ursule » (conformément à la réponse du conseiller d'Etat Claude Roch à la question du groupe CVPO du 12 juin 2012) + 4'000'000.-	50 Eigene Investitionen Akontozahlung Kauf Infrastruktur „Kloster Sankt Ursula“ (gemäss Antwort von Staatsrat Claude Roch auf die Frage der CVPO vom 12. Juni 2012) + 4'000'000.-
Décision de la commission Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:

Proposition 3.18

Le Conseil d'Etat a accepté de procéder à l'achat du complexe scolaire Sainte-Ursule à Brigue avec le Sportzentrum.

La partie internat est sous-traitée avec la fondation de l'internat du collège Spiritus-Sanctus acheté en entier par cette dernière.

La ville de Brigue participe également à l'achat à hauteur de 10% des coûts pour le terrain.

Le montant net à charge de l'Etat du Valais s'élèvera à 17,5 millions.

Il y a lieu de préciser que le plan de financement est échelonné sur 5 ans et figure par ailleurs dans la Planification intégrée pluriannuelle, que le mode de financement pour les coûts à charge de l'Etat se fera par un prélèvement échelonnable sur plusieurs années, soit 55% ou 9 millions sur le fonds de financement spécial de la formation professionnelle.

Cet amendement, refusé par le Conseil d'Etat et par la commission thématique, a également été refusé par la commission des finances par 10 voix contre 2 et aucune abstention.

Herr Grossrat (Suppl.) Bernhard Erpen, CVPO:

Der Kauf der Infrastruktur «Kloster St. Ursula» zieht sich seit mehreren Jahren hin. Nun soll der Staat 17 Millionen, die Gemeinde Brig-Glis mehr als 3 Millionen Franken beisteuern.

Es handelt sich um Schulzimmer, Turnhallen, ein Schwimmbad und weitere Einrichtungen, welche der Staat bereits nutzt. Das Geld liegt in einem Fonds bereit. Unser Anliegen einer Akontozahlung von 4 Millionen Franken wird sicherstellen, dass dieses Geschäft bereits ab 2013 und nicht erst ab 2014 abgewickelt wird. Können Sie, Herr Staatsrat, garantieren, dass diese Zahlungen auch ohne unseren Antrag ab 2013 erfolgen werden?

Ich danke für Ihre Antwort.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

La commission a siégé hier. Elle nous a demandé de prendre rendez-vous avec les Sœurs. Ce rendez-vous est fixé lundi prochain à 14 heures à Brigue. Je participerai à la séance.

Avec les Sœurs, une convention avait déjà été acceptée avec le service du SBMA. Les Sœurs étaient d'accord avec cette convention.

Nous allons donc régler, en accord avec les Sœurs, le financement, sachant que si nous payons les 4 millions en 2013, nous les prendrons sur le fonds, mais les Sœurs étaient d'accord avec un financement différent.

Donc, pour ma part, je crois que si les Sœurs sont d'accord avec notre système de financement, il faut accepter la proposition qui sera faite. Dans tous les cas, nous allons signer la convention le plus rapidement possible et puis, lundi, nous aurons le contrat définitif qui a été accepté par le Conseil d'Etat. Donc, nous ne changerons pas les notions du Conseil d'Etat. Le moyen de financement sera discuté avec les Sœurs, l'objectif étant de ne pas payer en 2013 le loyer.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Herr Grossrat (Suppl.) Sind sie mit dieser Antwort einverstanden?

Herr Grossrat (Suppl.) Bernhard Erpen, CVPO:

Aufgrund der Antwort vertrauen wir darauf, dass das möglichst schnell geschieht und **wir ziehen unseren Antrag zurück.**

Vielen Dank.

3.22. Service de la formation professionnelle <u>Groupe CSPO par Rosina In-Albon</u>	Dienststelle für Berufsbildung <u>CSPO-Fraktion durch Rosina In-Albon</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
<p>30 Charges de personnel</p> <p>Engagement de 2,5 personnes à la conciergerie Sion (+1), Viège (+0,5) et Brigue (+1)</p> <p>La mise en service des nouvelles salles de gymnastiques triples, des nouveaux ateliers ainsi que la création de nouvelles salles de classes imposent l'engagement de personnel supplémentaire à la conciergerie. L'utilisation des salles pendant les soirées et les week-ends (par la commune) rend une répartition des tâches nécessaire. Les communes concernées participent financièrement à l'utilisation supplémentaire.</p> <p>+ 170'000.-</p> <p>Décision de la commission Refusé</p>	<p>30 Personalaufwand</p> <p>Anstellung 2.5 Personen Abwärtsdienst Sion (+1), Visp (+0.5) und Brig (+1)</p> <p>Durch die Inbetriebnahme der neuen Dreifachturnhallen, die neuen Ateliers sowie Schaffung von neuen Klassenzimmern drängt sich die Anstellung von zusätzlichem Abwärtspersonal auf. Da die Hallen auch abends und an Wochenenden benutzt werden (über die Gemeinde), ist eine Arbeitsaufteilung unabdingbar. Die jeweiligen Gemeinden beteiligen sich finanziell für die zusätzlichen Benützungen.</p> <p>+ 170'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>

3.23. Service de la formation professionnelle <u>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Helena Mooser Theler</u>	Dienststelle für Berufsbildung <u>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Helena Mooser Theler</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
<p>30 Charges de personnel</p> <p>+ 185'000.- (conciergerie : 2,5 postes), +170'000.- (personnel de nettoyage), -130'000.- (recettes des communes)</p> <p>+ 225'000.-</p> <p>Décision de la commission Refusé</p>	<p>30 Personalaufwand</p> <p>+ 185'000.- (Hauswart: 2.5 Stellen), +170'000.- (Reinigungspersonal), -130'000.- (Erträge Gemeinden)</p> <p>+ 225'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>

Prestations	Leistungen
Sous-objectif 3	Politisches Teilzeil 3
(...). Les salles de gymnastique sont ouvertes pour l'enseignement obligatoire et pour les besoins des communes pendant les soirées et les week-ends	(...). Die Turnhallen werden für den obligatorischen Unterricht und für die Bedürfnisse der Gemeinden an den Abenden und an den Wochenenden geöffnet
Décision de la commission	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:

Proposition 3.22 et proposition 3.23

Ces amendements sont refusés par le Conseil d'Etat et acceptés par la commission thématique en ce qui concerne l'amendement 3.22 et refusés par la commission thématique en ce qui concerne l'amendement 3.23.

La commission des finances estime qu'il ne lui appartient pas de s'immiscer dans la conduite opérationnelle du département, de sorte que la commission des finances refuse ces amendements par 9 voix contre une et 2 abstentions.

Frau Grossrätin (Suppl.) Rosina In-Albon, CSPO:

Auch die CSPO ist nicht für eine Erhöhung der Personalkosten. Beim Antrag um Anstellung von 2,5 Personen im Abwärtsdienst von Sion, Visp und Brig geht es um Arbeitsstellen, welche nicht in der Verwaltung in Sitten tätig sind. Eine Umteilung ist daher also nicht gut möglich.

An der Berufsschule in Visp wurden in den Jahren 2009 und 2010 zwei neue Gebäude eröffnet (Schulzimmer, Theoriezimmer und ein neues Atelier für Praktikumsarbeit). Dafür wurde im Jahr 2012 eine zusätzliche 50% Abwärtsstelle bewilligt.

Die neuen Dreifach-Turnhallen in Visp und in Brig sind seit Sommer 2012 in Betrieb. Während des Tages werden diese von den Berufsschülern benutzt, abends und an den Wochenenden können die Gemeinden die Hallen benutzen. Ein Arbeitstag für einen Abwart dauert somit von morgens 07.00 bis abends 22.00 Uhr, auch wenn er nicht immer anwesend sein muss, die Präsenzzeit ist enorm – und das 6 Tage pro Woche. Mit den Gemeinden wird eine Vereinbarung getroffen, dass diese sich an den Abwärts- und Reinigungskosten je nach Benützung beteiligen.

In Sion werden die neuen Hallen im Jahr 2013 in Betrieb gehen. Da sich die Gebäude an zwei verschiedenen Standorten befinden, ist es für einen Abwart unmöglich, sich alleine darum zu kümmern.

Bereits im Jahre 2009 hat Grossrätin Maria Oester-Ammann in einem Postulat darauf hingewiesen, dass die Folgekosten wie Unterhalt und Reinigung bei neuen Investitionen berücksichtigt sein sollten. Die Lebensdauer, das heisst die Renovationsanfälligkeit eines Gebäudes kann durch einen guten Unterhalt bis zu 10 Jahre verlängert werden

Obwohl die Dienststelle bei der Budgeteingabe diese Kosten aufgeführt hat, wurde das definitive Budget anhand der Zahlen des Vorjahres 2012 erstellt, das heisst die erhöhten Unterhaltskosten für die neuen Gebäude wurden nicht berücksichtigt. Hat der Staatsrat in dieser Beziehung die Mittel schon vorgesehen, wie er die Abwärts- und Reinigungskosten übernehmen kann? Können interne Regelungen vorgenommen werden? Wir warten erst die Antwort des Staatsrats ab.

Herr Grossrat (Suppl.) Bernhard Erpen, CVPO:

Die Regierung, das Parlament, mehrere Kommissionen, viele Wählerinnen und Wähler und die Medien sorgen sich um die Zukunft der Kantonsfinanzen.

Die CVPO-Fraktion hat dieser Erkenntnis Taten folgen lassen und die Streichung der Stellen verlangt, welche unter den Departementen unter dem Giesskannenprinzip verteilt werden sollen. Inzwischen hat der Grosse Rat unsere Position unterstützt und wir entsprechend gehandelt.

Dass Handlungsbedarf besteht, veranschaulicht die Debatte um die beiden Anträge der CSPO und der ADG für den Abwärtsdienst und den Unterhalt der neuen Turnhallen in Sitten, Visp und Brig. Diese Aufgaben müssen wahrgenommen werden; das steht auch für die CVPO ausser Zweifel. Unsere Fraktion hat aber mit Genugtuung den Kommentar des Staatsrats zur Kenntnis genommen, dass er diese Stellen ohne zusätzliches Geld aus der Staatskasse in seinem Departement realisieren könne und es folglich diese Budgetveränderungen nicht brauche – so zumindest ihre Ausführungen in der Kommission. Da auch ein Staatsrat nicht mehrere Abwärtsstellen aus dem Hut zaubern kann, bestätigt er mit diesem Vorgehen, dass sehr wohl Doppelspurigkeiten bestehen und weitere Synergien gefunden werden müssten. Nur so wird es in Zukunft finanziell möglich sein, neuen Herausforderungen im DEKS, speziell im Schulwesen auf allen Stufen, professionell begegnen zu können.

Noch einmal, die CVPO unterstützt die Forderung für die neuen Turnhallen der Berufsschulen, die Stellen für Abwärtsdienst und Unterhalt/Reinigung rasch zu realisieren. Wir vertrauen aber auf die Aussagen des Staatsrats, dass es dafür keinen zusätzlichen Budgetposten brauche.

Darum lehnen wir die beiden Anträge ab.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je ne peux pas laisser dire qu'on a des doublons.

Simplement, le Grand Conseil nous demande d'avoir un Personalstopp et je le respecte. Donc, je dois serrer ailleurs. Il faut être clair: si on m'enlève 2 postes – et le député Beat Rieder, tout à l'heure, a accepté de ne pas les enlever – il faut bien qu'on trouve des formules.

La députée (suppl.) Rosina In-Albon, tout à l'heure, a mentionné qu'il y avait des accords avec les communes. Il y a donc des négociations qui sont en route pour trouver des formules dans le cadre des arrangements que l'on a.

Un autre point qui me paraît important: on parle de conciergerie pour Sion. A Sion, les salles ne seront pas ouvertes au début de l'année, mais en septembre. On a ainsi 4 mois sur l'année 2013 et pas une année complète.

Je m'engage donc, dans le cadre des moyens qui nous sont mis à disposition, à trouver des formules qui correspondent aux besoins des sites et surtout qui permettent que la gym s'effectue.

Mais, Mesdames et Messieurs les députés, on ne peut pas toujours nous dire que l'on a des doublons et on ne peut pas dire qu'il faut enlever du personnel alors que, en même temps, des besoins supplémentaires existent.

Alors, merci de nous faire confiance et, évidemment, les salles de gym seront ouvertes avec la conciergerie.

Frau Grossrätin (Suppl.) Rosina In-Albon, CSPO:

Aufgrund der Ausführungen von Herrn Staatsrat Claude Roch hoffe ich, dass er das noch vor April durchführen kann und **ich ziehe meinen Antrag zurück**.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin (Suppl.).

Wir haben nun also noch den Antrag 3.23 der ADG-Fraktion. Ich frage Sie an, ob Sie an Ihrem Antrag festhalten?

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Aufgrund der Ausführungen, die gemacht worden sind, **ziehen auch wir unseren Antrag zurück.**

3.24. Service de la formation professionnelle <u>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Christian Walden</u>	Dienststelle für Berufsbildung <u>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Christian Walden</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel Plus de ressources et de personnel pour l'enseignement d'appui linguistique à l'intention des personnes de langue étrangère en formation dans les écoles professionnelles + 240'000.-	30 Personalaufwand Mehr Ressourcen und Personal für den sprachbedingten Stützunterricht für fremdsprachige Lernende an den Berufsschulen + 240'000.-
Décision de la commission Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:
Proposition 3.24

Cet amendement est refusé par le Conseil d'Etat et par la commission thématique.

Il n'appartient pas à la commission des finances de s'immiscer dans la conduite opérationnelle du département, de sorte que la commission des finances refuse cet amendement par 11 voix contre zéro et une abstention.

Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich habe heute Vormittag die Begründung zu diesem Antrag an einem völlig falschen Ort abgegeben. Asche auf mein Haupt – das war mein Fehler. Konsequenterweise **ziehe ich auch diesen Antrag zurück.**

Danke schön.

3.25. Service de la formation professionnelle	Dienststelle für Berufsbildung
<u>Groupe CSPO par Graziella Walker Salzmann</u>	<u>CSPO-Fraktion durch Graziella Walker Salzmann</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées	36 Eigene Beiträge
GP 12 (P1202)	PG 12 (P1202)
Subventions accordées à des tiers dans le domaine de la réinsertion professionnelle, en raison d'un contrat de prestation avec le canton	Beiträge an Dritte im Bereich des beruflichen Wiedereinstiegs aufgrund eines Leistungsvertrags mit dem Kanton
+ 100'000.-	+ 100'000.-
Décision de la commission	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:

Proposition 3.25

La commission des finances s'en tient strictement au contrat de prestations actuel et rejette cet amendement par 8 voix contre zéro et 4 abstentions.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Erlauben Sie mir, wenn ich zu diesem Antrag ein bisschen ausführlicher werde.

Der Kanton Wallis zählt bald 320'000 Einwohner. Es gibt genau eine einzige Institution – und die ist im Oberwallis –, die sich für den Wiedereinstieg für Frauen und auch von Männern engagiert. Und zwar wird diese Vereinigung durch das Bundesgesetz über die Gleichstellung bzw. das eidgenössische Gleichstellungsbüro mitfinanziert. Die Bundesfinanzierung setzt jedoch eine kantonale Mitfinanzierung voraus. Bis anhin hat der Kanton mitfinanziert, und hier ich muss ich dem Berichterstatter der Finanzkommission entsprechen, jedoch ohne Leistungsvertrag. Es gibt immer noch keinen Leistungsvertrag und der Beitrag des Kantons ist ungenügend.

Interessant ist betreffend den Wiedereinstieg eine neuste Publikation des Bundesamts für Statistik zur überproportionalen Erwerbslosigkeit von Frauen. Sie zeigt auf, dass sechs von zehn Frauen, die von Erwerbslosigkeit gemäss Definition ILO betroffen sind, nicht beim regionalen Arbeitsvermittlungszentrum registriert sind. Konsequenz: Sie suchen ohne Hilfe der RAV eine Stelle; folglich können Sie auch nicht Leistungen der Arbeitslosenversicherung beanspruchen, wie zum Beispiel den Besuch von Standortsbestimmung und fachlich beruflichen Kursen. Von den erwerbslosen Frauen gemäss Definition ILO arbeitete jede fünfte zuvor im Haushalt.

Mit einem bescheidenen Beitrag des Kantons kann eine grosse Wirkung erzielt werden und gleichzeitig die Gleichstellung, insbesondere die Chancengleichheit zwischen Frauen und Männern, gefördert, dem allseits anerkannten Fachkräftemangel entgegen gewirkt und die Diskriminierung der Frauen, die ihre Weiterbildung gemäss Bildungsbericht des Bundes aus dem Jahre 2010 im Verhältnis zu den Männern doppelt so häufig selber bezahlen müssen.

Mit allem Respekt vor dem scheidenden Staatsrat erlauben Sie mir ein Zitat, aus dem Memorial vom Dezember 2011: «Si certains contrats ne sont pas faits, je vais contrôler cette semaine, ce sera difficile, mais en début de semaine prochaine, parce que évidemment nous devons faire des contrats de prestations avec toutes les institutions, et je m'engage à le faire cette année encore.»

11 ½ Monate später haben wir immer noch keinen Leistungsvertrag. Darum entschuldigen Sie, wenn ich mit dem gleichen Abänderungsantrag noch einmal in dieses Parlament komme.

Wir erwarten vom Staatsrat, dass er seine Versprechen, die jetzt bald ein Jahr alt sind, einlöst und zwar vor Ende April 2013.

Danke.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Merci, Madame la députée, probablement qu'il y a un contrat de prestations qui est resté dans un tiroir.

Nous avons fait, effectivement, tous les contrats de prestations. Celui-ci, je vais contrôler, il faudrait que l'on me donne avec qui, parce que, moi, j'aimerais bien être précis et voir quel service n'a pas fait ce contrat de prestations, et on le fera.

Alors, Madame la députée, je m'engage à le faire en 2012.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Also in diesem Sinne wird der Antrag zurückgezogen. Ich denke, es wird bilateral noch diskutiert...

<p>3.26. Service de la formation professionnelle</p> <p><u>Commission EFCS par Urs Kuonen</u></p>	<p>Dienststelle für Berufsbildung</p> <p><u>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</u></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>Ressources humaines</p> <p>Dès la rentrée scolaire 2012-2013 régularisation et titularisation (sans incidence financière), en vertu des nouvelles dispositions légales, d'une partie des maîtres professionnels précédemment payés à la leçon ; ces derniers deviennent des auxiliaires de la formation professionnelle payé au mois.</p>	<p>Änderung HR</p> <p>Ab Schuljahr 2012/2013 Regularisierung und Bezeichnung (ohne finanzielle Auswirkungen) eines Teils der zuvor im Stundentarif entlohnten Berufsschullehrpersonen im Rahmen der neuen gesetzlichen Bestimmungen; diese werden zu Berufsschullehrern im Nebenamt mit einem Monatslohn.</p>
<p>Retiré</p>	<p>Zurückgezogen</p>

Der Präsident:

Also gehen wir weiter zum **Antrag 3.26 und dieser wurde zurückgezogen.**

Damit haben wir die Behandlung des Budgets vom DEKS abgeschlossen und wir gehen weiter in der Tagesordnung...

Entschuldigung, zuerst möchte sich noch der Kommissionspräsident Urs Kuonen zu Wort melden.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):

Gerne möchte ich den Dank anbringen an unsere Kommission, die an diesem Budget mitgearbeitet hat. Sie haben auch das rote Papier gesehen, welches eine Menge Abänderungsanträge eingebracht hat, die stillschweigend akzeptiert wurden. Es sind deren mehrere und wir haben eindeutig auch in der Kommission auf die verschiedenen zusätzlichen Leistungen Punkt für Punkt die Änderungen angebracht, die wirklich auch den künftigen Kommissionen die Möglichkeit geben, eine Evaluation besser abzubringen und zu erbringen für die Dienststellen. Es sind diverse Indikatoren angepasst worden, es sind prioritäre Massnahmen angepasst worden und deshalb möchte ich der Kommission und den Dienststellen danken für die geleisteten Arbeiten.

Gerne möchte ich noch einen kleinen Punkt anbringen und zwar unter dem Abänderungsantrag 3.16, Dienststelle für tertiäre Bildung. Da gibt es noch eine kleine Änderung anzubringen oder möchte ich gerne eine kleine Änderung anbringen. Der geplante Wert 2013 = 98 also spricht «minimum 98» ist die Zahl und nicht nur 98, sonst wissen wir nicht, ob das mehr ist oder weniger. Ich möchte gerne noch dieses «minimum» anbringen aufgrund einer kleinen Intervention von der ADG.

Ich danke nochmals, auch dem Herr Staatsrat für die gute Zusammenarbeit und wir werden – glaube ich – in den nächsten zwei Monaten noch intensiv am Primarschulgesetz arbeiten inklusive der Kommission.

Ich danke für das Zuhören und nochmals für Ihr Verständnis. Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Merci Monsieur le président de la commission et merci à la commission pour le travail qui a été effectué durant cette période.

Je crois que ce budget est un budget réaliste qui nous permettra de défendre l'ensemble de nos jeunes dans tous les secteurs.

Peut-être concernant ces 98 personnes, je n'ai pas eu une réponse très précise puisque j'ai demandé une réponse. Je m'imagine que c'est 98 par année et non pas le chiffre global.

Alors, moi, je vous propose de contrôler ce chiffre, de le discuter avec le président de la commission et de le corriger avant que le document ne soit publié.

Je vous remercie.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat und entschuldigen Sie bitte, dass ich Ihnen das Wort zuerst nicht gegeben habe.

(Suite et fin de l'examen du projet de budget 2013, séance du vendredi 14 décembre 2012.)

Traitements:
Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Behandlungen:
Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

3. POSTULAT

du député Diego Wellig, CSPO, et cosignataires concernant les excursions scolaires durant l'école obligatoire (15.06.2012) (3.157)

POSTULAT

von Grossrat Diego Wellig, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Schulausflüge der obligatorischen Schulstufe (15.06.2012) (3.157)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial septembre 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Herr Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Ich bin sehr erfreut über die Antwort, dass man jetzt das doch wieder in die Hand nehmen will und die naturnahen Schulausflüge doch konkret gestalten möchte und die bürokratische Vereinfachung, damit wir unsere Jugend doch in die schöne Walliser Natur führen können.

Recht herzlichen Dank für die Annahme des Postulats.

4. POSTULAT

des députés Graziella Walker Salzmann, CSPO, Alexander Allenbach (suppl.), CSPO, et cosignataires concernant l'institution spécialisée Mattini à Brigue – des éclaircissements sont indispensables! (15.06.2012) (3.159)

POSTULAT

von Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO, Grossrat (Suppl.) Alexander Allenbach, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend sozialpädagogische Einrichtung Mattini in Brig – Entwirrung erforderlich! (15.06.2012) (3.159)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: BSGC-Memorial septembre 2012

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats)

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Mit Befriedigung haben wir heute den Artikel im Walliser Bote gelesen, dass im Jahr 2013 mit dem Bau begonnen werden kann.

Somit hat sich eigentlich unser Postulat erledigt und wir danken dem Staatsrat für seine Antwort. Danke.

**Développements:
Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)**

**Entwicklungen:
Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

5. POSTULAT

**des députés Laurent Tschopp (suppl.), PDCC, Marcel Bayard, PDCC, et
cosignataires concernant des cours de sensibilisation aux dialectes
alémaniques (12.09.2012) (3.161)**

POSTULAT

**der Grossräte Laurent Tschopp (Suppl.), PDCC, Marcel Bayard, PDCC, und
Mitunterzeichnenden betreffend Schweizerdeutsch-Kurse (12.09.2012) (3.161)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Laurent Tschopp, PDCC:

Je ne vais pas revenir ici sur la frustration que j'ai personnellement ressentie à la sortie de l'école de recrues quand je suis parti en Suisse allemande et que j'ai dû me rendre compte qu'une grande partie de ce que j'avais appris à l'école ne me serait d'aucun secours, ça fait malheureusement bien trop longtemps.

Ce que j'aimerais préciser ici, c'est que la langue maternelle de nos compatriotes, ce n'est pas l'allemand que nous, romands, apprenons à l'école. Leur langue maternelle, c'est le suisse allemand, respectivement le haut-valaisan.

Cette langue est une partie extrêmement importante de leur culture, de notre culture suisse, de notre culture valaisanne.

Les cours de sensibilisation que nous demandons ici sont justement destinés à permettre à nos jeunes de mieux comprendre la langue de nos compatriotes, de mieux comprendre leur culture.

Nous ne demandons pas ici l'introduction de cours obligatoires de suisse allemand dès l'école primaire. Ce que nous demandons ici, c'est l'introduction de cours à option dès le secondaire II, c'est-à-dire après la fin de l'école obligatoire. Je parle bien de cours à option de suisse allemand dans le secondaire II.

Je vous remercie de soutenir ce postulat. Je pense que c'est une façon élégante de faire en sorte que la génération qui nous suivra ou qui nous suit puisse mieux comprendre le reste de la Suisse.

Merci pour votre attention.

M. le député Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Et voilà une mission de plus pour l'école.

A l'heure où les programmes sont de plus en plus difficiles à boucler, les postulants proposent une nouvelle tâche aux professeurs de langue. Dans ce cas, le terme de sensibilisation constitue réellement un fourre-tout.

Quelques éléments nécessiteraient une clarification.

Faut-il former les responsables de cette sensibilisation? Si oui, que coûterait cette formation; si non, peut-on s'assurer que celle-ci soit efficace et uniformément diffusée?

Sensibilisation aux dialectes alémaniques signifie-t-il que tous les dialectes doivent être abordés durant les cours? Evidemment qu'il serait prétentieux de demander aux professeurs d'être aptes à sensibiliser les élèves aux différents dialectes du pays.

Si nous nous référons aux langues pratiquées en Suisse, nous pourrions aussi sensibiliser les élèves au romanche.

Qu'en serait-il pour le secondaire II professionnel?

Est-il concevable de rajouter une telle sensibilisation spécifique à notre canton dans un plan d'études fédéral déjà passablement chargé?

Non, la sensibilisation aux dialectes n'est pas une bonne idée. Je partage le concept du conseiller National Jacques Neiryck qui prétend que, pour bien apprendre une langue, il faut la pratiquer en immersion dans le pays concerné.

Certes, ce postulat n'aborde pas la notion d'apprentissage mais je considère que, pour mettre en œuvre une sensibilisation efficace, le stage linguistique est immensément préférable. Je vous rappelle que le Bureau d'échanges linguistiques favorise ces échanges pour les élèves. Cette année, plusieurs centaines d'élèves du secondaire I participent à un échange avec d'autres écoles confédérées. Et c'est là qu'ils découvrent effectivement la notion de culture. C'est de cette façon que les élèves seront réellement sensibilisés. Une telle mesure est à soutenir. Il est inutile de trop diversifier l'offre.

Parce que l'idée n'est pas judicieuse, le groupe ADG s'oppose à ce postulat.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR:

Le postulat de nos collègues Laurent Tschopp et Marcel Bayard exprime une problématique connue en matière de bilinguisme. Effectivement, la compréhension des nombreux dialectes de notre beau pays pose problème aux francophones.

Un constat s'impose toutefois: si le Hochdeutsch est maîtrisé, nos amis alémaniques nous écoutent et nous entendent même volontiers; s'il ne l'est pas, ils s'expriment en français, voire en anglais.

Le groupe PLR salue, cependant, l'effort réalisé par l'école en matière de bilinguisme et les nombreuses possibilités existantes dans le domaine des échanges de tous points de vue.

L'école a de nombreuses missions qu'elle assume. Le bilinguisme en est une.

Dès lors, faut-il disperser encore la formation en sensibilisant les élèves du secondaire II aux dialectes? Cas échéant, lesquels? Oberwalliserditsch? Berndütsch? Baseldütsch, et j'en passe?

De plus, comment l'école va-t-elle recruter les intervenants et sur la base de quels critères?

Face à ces difficultés d'application et favorable à l'apprentissage de l'allemand, le groupe PLR s'oppose à ce postulat et vous invite à en faire de même.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Madame la députée.

Das Postulat wird also bekämpft und wir müssen darüber abstimmen.

Par 70 voix contre 33 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.161 du député (suppl.) Laurent Tschopp.

6. POSTULAT

du député (suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la collusion de dates entre formation et poste d'enseignant (13.09.2012) (3.162)

POSTULAT

von Grossrat (Suppl.) Gaël Bourgeois, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Datenkollision bei der Weiterbildung der Lehrpersonen (13.09.2012) (3.162)

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:
DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

M^{me} la députée Michelle Grandjean Böhm, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je vais faire court; comme cela, vous arriverez à m'écouter jusqu'au bout!

Le texte de ce postulat est suffisamment clair. Il s'agit bien ici de faciliter l'organisation scolaire tant pour les directions d'école que pour les enseignants qui souhaitent poursuivre leur formation d'enseignant spécialisé.

Il est également nécessaire de relever que, actuellement, il est pratiquement impossible de trouver un enseignant spécialisé pour intervenir dans les classes pour l'appui pédagogique. Il est donc absolument nécessaire de simplifier l'organisation de cette formation.

Au nom de mon collègue Gaël Bourgeois et du groupe ADG, je vous demande donc de soutenir ce postulat.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Madame la députée.

Das Postulat wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

**7. POSTULAT
du groupe PLR, par le député (suppl.) Stéphane Ganzer, concernant
les gestes qui sauvent (14.09.2012) (3.163)
POSTULAT
der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Stéphane Ganzer, betreffend
lebensrettende Massnahmen (14.09.2012) (3.163)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:
DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

M. le député (suppl.) Stéphane Ganzer, PLR:

Le plus ancien député PLR siégeant aujourd'hui dans ce Parlement, sans doute le plus sage aussi, est Jean-François Copt. Son permis de conduire lui a été octroyé en 1968. En ces temps lointains, les cours de samaritains n'étaient même pas obligatoires. Nul doute que l'ancien grand baillif y aurait brillé par son engagement.

Aujourd'hui, pour la majorité d'entre nous, cette initiation aux gestes qui sauvent n'est souvent que l'unique expérience en lien avec la formation aux premiers secours et n'est, de ce fait, que rarement transformée par la suite en automatisme.

Par ce postulat, c'est un pari audacieux mais à la mesure de nos ambitions et de nos impératifs sécuritaires, sur lequel nous misons: celui de pallier le manque de formations et les carences constatées au sein de la population suisse par plusieurs professionnels de santé.

Sa topographie et les décentralisations des services qu'elle impose ont façonné dans notre canton une culture du sauvetage et de la solidarité, qui ont fait leurs preuves au cours des aléas climatiques et souvent dramatiques que nos concitoyens ont eu à subir.

En proposant d'instaurer des modules d'apprentissage aux gestes qui sauvent à partir de l'école primaire, nous désirons ancrer et optimiser auprès de la population les fondamentaux des premiers secours.

Une formation par modules pédagogiques efficace et peu coûteuse a, en effet, été introduite dans plusieurs écoles de Suisse, dont le CO d'Euseigne. Les résultats ont été plus

que concluants, les élèves parvenant à acquérir les bons gestes rapidement. Afin d'en pérenniser les acquis, les professionnels préconisent trois rappels par période d'une demi-heure par année. Vous en conviendrez, les missions et tâches de l'école ne s'en trouveront nullement menacées.

En misant tant sur le travail des sections de samaritains régionales que sur certaines sociétés de formation qui ont fait leurs preuves en milieu scolaire et en entreprise, nous pouvons insuffler à nos jeunes, au travers d'un rapport coût/bénéfice des plus avantageux, des acquis sanitaires qui, j'en suis persuadé, déploieront leurs effets rapidement et bénéficieront d'un effet multiplicateur auprès de leurs proches. Une intégration de ces modules lors de la formation en HEP nous paraîtrait également des plus judicieuses.

Pour une véritable amélioration de la sécurité, tangible, réalisable à moindres frais et adaptée à nos communes, nous vous recommandons, Chers collègues, l'acceptation de ce postulat.

Je vous remercie.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

8. POSTULAT

des députés Philipp Matthias Bregy, CVPO, Beat Rieder, CVPO, et Stefan Zurbruggen, CVPO, concernant des connaissances linguistiques de base au lieu d'une dispense de notes (14.09.2012) (3.164)

POSTULAT

der Grossräte Philipp Matthias Bregy, CVPO, Beat Rieder, CVPO, und Stefan Zurbruggen, CVPO, betreffend sprachliche Grundkenntnisse statt Notendispens (14.09.2012) (3.164)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Wenn Grossräte erfahren, dass es Probleme gibt, dann muss man reagieren. Wenn besorgte Eltern nicht fremdsprachiger Kinder, Lehrpersonen und Beauftragte, die in der Integration tätig sind, uns mitteilen, dass die Integration fremdsprachiger Kinder Probleme bietet, dann muss man ebenfalls reagieren. Die CVPO macht das hier.

Was braucht es? Es braucht eine Problemlösung bei der Integration der fremdsprachigen Kinder. Was will die CVPO? Die CVPO will schlicht und einfach, dass Kinder erst dann in die Schule integriert werden, wenn sie ein Minimum an sprachlichen Kenntnissen der Sprache haben, die an der entsprechenden Schule gesprochen wird.

Warum will das die CVPO?

1. Zum Schutz der fremdsprachigen Kinder. Nur wer etwas von der Sprache versteht, hat eine reelle Chance, auch vom anderen Stoff etwas zu lernen, spricht in der Mathematik, in den anderen Fächern usw. Nur wer etwas lernt, hat eine reelle Chance auf dem Arbeitsmarkt. Wenn wir fremdsprachigen Kindern bis in die 5. Primarklasse eine Notendispens gewähren und dadurch in Kauf nehmen, dass sie wichtigen Stoff verpassen, dann haben diese auf dem Arbeitsmarkt keine Chance.
2. Es ist auch zum Schutz der nicht fremdsprachigen Kinder. Dieser Parallelunterricht von Kindern, die die Sprache verstehen und denjenigen, die die Sprache nicht verstehen, belastet Lehrpersonen und belastet schlussendlich den Unterricht.

Was sind die Konsequenzen unseres Vorschlags? Wir verlangen vom Staatsrat, dass er überprüft, ob unsere Forderung umsetzbar ist. Wir sind überzeugt, dass dadurch schlussendlich die Strukturen verschlankt, Verbesserungen in den Schulen gemacht werden, Lehrpersonen wie auch Eltern entlastet werden und dass am Ende *summa summarum* keine Mehrkosten entstehen.

Die CVPO ist sich bewusst, dass dies ein Systemwechsel ist, aber wenn es Probleme gibt und wenn besorgte Eltern, Lehrpersonen und Menschen, die in der Integration tätig sind, sagen, dass es ein Problem gibt, dann müssen wir reagieren.

Und ich bitte Sie, nehmend Sie dieses Postulat an und geben Sie dem Staatsrat die Chance, sich mit dieser wichtigen und für viele Eltern wie auch Lehrpersonen entscheidenden Frage zu befassen.

Ich danke für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat. Ihr Postulat wird bekämpft.

M^{me} la députée Michelle Grandjean Böhm, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Il est vrai qu'il n'est pas toujours simple d'enseigner. Cependant, les principaux problèmes rencontrés à l'école proviennent des problèmes de comportement de certains élèves (le refus de travailler, la perte de repères ou le manque d'apprentissage de la frustration, par exemple). Mais, ce n'est pas le propos de ce postulat.

Les postulants partent du principe que le soutien pédagogique a pour conséquence de compliquer le travail du personnel enseignant et de ralentir l'enseignement.

Ce n'est pas correct. Les élèves bénéficient, dès leur arrivée, de cours donnés par une ou un enseignant formé à l'accueil des migrants. Cet enseignement est donné par petits groupes de niveau homogène dans une classe ou un local destiné aux cours de soutien. Les enfants proviennent souvent de différentes classes. Les objectifs prioritaires sont l'expression orale et l'acquisition de la langue écrite. L'enseignant de soutien prépare également du travail que l'élève pourra réaliser dans sa classe lors de leçons trop difficiles à suivre pour lui. La plupart de ces élèves progressent très rapidement. En l'espace de deux à trois mois, ils arrivent déjà à s'exprimer de manière fluide. Ils doivent bien sûr acquérir les notions de la langue écrite, ce qui prend plus de temps selon leur âge. Il n'est pas rare qu'un élève du cours de soutien se retrouve, quelques années plus tard, dans les meilleurs de sa classe. Ces élèves savent ce que les termes travail, engagement et respect signifient dans le contexte scolaire. Ils ont donc appris à travailler.

L'immersion linguistique constitue un élément indispensable à l'apprentissage de la langue. Ce n'est pas en isolant les élèves allophones qu'on va les aider et aider l'école.

Les postulants semblent oublier que ces élèves apprennent au contact de leurs camarades, qui les soutiennent et les accompagnent dans leur apprentissage. Ces derniers développent, par la même occasion, des compétences de transmission de savoirs ainsi que des qualités de solidarité et d'entraide indispensables au bon fonctionnement de la société. Ils apprennent aussi bien sûr concrètement ce que veut dire l'intégration.

Alors, non, Chers collègues, il n'est pas adéquat de soutenir ce postulat.

Le groupe ADG vous demande donc de le refuser. Merci de votre attention.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Le groupe CVPO nous enlève les mots de la bouche.

Les mots me manquent donc et je me contenterai de dire que nous pensons aussi que c'est un problème réel et que nous vous demandons, nous aussi, de soutenir ce postulat. Merci.

Herr Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Ich möchte noch einmal festhalten, es geht nicht darum, den Stützunterricht abzuschaffen, sondern es geht darum, den Schülerinnen und Schülern zu ermöglichen, die sprachlichen Grundkenntnisse zu erlangen und dann in den Schulunterricht einzusteigen. Mit zwei Vorteilen: Sie können vom ersten Tag an besser lernen und sie werden vom ersten Tag an besser integriert.

Und damit werden wir in Zukunft erreichen, dass allen gedient ist: Lehrern, Integrationspersonen, Eltern und schlussendlich – und das ist am Allerwichtigsten – den fremdsprachigen Schülern.

Ich danke für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Par 74 voix contre 40 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 3.164 du député Philipp Matthias Bregy.

Das Postulat wird an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

9. POSTULAT

des députés Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Florian Chappot (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Bernard Briguet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la validation des acquis: également pour les enseignants (14.09.2012) (3.165)

POSTULAT

der Grossräte Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Florian Chappot (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Bernard Briguet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Validierung der erworbenen Fähigkeiten – auch für die Lehrpersonen (14.09.2012) (3.165)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Raymond Borgeat, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Si l'introduction des HEP permet d'améliorer la mobilité intercantonale des enseignants, tout n'est pas encore parfait. En effet, de nombreux enseignants, en Valais notamment, travaillent avec des formations pas du tout ou partiellement reconnues par nos autorités. De ce fait, ces enseignants peuvent fonctionner dans leur établissement mais il leur est impossible d'envisager soit un changement d'établissement, soit un changement de niveau, soit encore un changement de canton. A l'heure où la mobilité concerne tant les lieux de résidence et de travail que le type de travail, il est nécessaire de permettre aussi aux enseignants de ne pas subir négativement cette mobilité. L'institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) a su apporter un facteur de sécurité en développant une validation des acquis. Cette démarche permet à une personne qui exerce une activité professionnelle sans en avoir le titre officiel d'obtenir ce titre par le biais d'une formation réduite.

Chacun connaît un enseignant engagé avant la création des HEP et qui, s'il devait changer de canton, pourrait être confronté à une non-reconnaissance de ses compétences pédagogiques, ou encore un ou une enseignante qui voudrait prendre quelques années sabbatiques pour, par exemple, prendre en charge l'éducation de ses enfants et qui pourrait également être confrontée à des difficultés administratives le jour où il ou elle souhaite reprendre son activité. Une interruption de pratique ne devrait pas être synonyme de disparition du droit pédagogique.

Pour pallier cette problématique, nous prions le chef du département d'entreprendre des démarches auprès de la CDIP pour élaborer un concept de validation des acquis similaire à celui développé par l'IFFP. Cette validation n'a pas pour but de supprimer intégralement une formation mais de prendre en compte une expérience professionnelle en allégeant ou en raccourcissant une formation complémentaire.

Une telle démarche permettra aux enseignants d'accroître leur capacité de mobilité.

Nous restons convaincus que ce développement constitue également un plus pour les élèves, car le professeur qui est confronté à différents contextes professionnels développe plus régulièrement ses compétences.

C'est donc dans l'intérêt des élèves et des enseignants que je vous prie de soutenir ce postulat.

Allez..., je vous remercie quand même de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Die Aufmerksamkeit war nicht sehr gross, aber das Postulat wird nicht bekämpft und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

Ich habe noch eine Information für die Mitglieder der Finanzkommission. Les commissaires de la commission des finances sont invités à une réunion en la salle de conférence du deuxième étage de ce bâtiment sitôt la fin des débats de cet après-midi, alors maintenant.

Je vous remercie.

Je clos la séance et à demain..., encore un grand merci à Insieme. En passant, vous pouvez encore regarder le stand et vous pouvez aussi emporter le miel du député Yves Carrupt et de sa commission.

Merci et bonne rentrée.

La séance est levée à 15 h 50.

Séance du vendredi 14 décembre 2012

Présidence: M. le député Félix Ruppen, CVPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. Assermentation du procureur général et du premier procureur de l'office régional du Haut-Valais
Vereidigung des Generalstaatsanwalts und des Oberstaatsanwalts des Amtes der Region Oberwallis
2. Rapport d'activité 2011/2012 de la Présidence et du Service parlementaire
Tätigkeitsbericht 2011/2012 des Präsidiums und des Parlamentsdienstes
3. **Débat final et décision** concernant le budget 2013
Schlussdebatte und Beschluss betreffend den Voranschlag 2013
Urgences / Dringlichkeiten
4. Postulat urgent des députés Bruno **PERROUD** (suppl.), UDC, Jean-Henri **DUMONT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), German **EYER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Liliane **BRIGGER**, CSPO, et cosignataires concernant un audit pour l'OCVS (11.12.2012) (1.260)
Dringliches Postulat der Grossräte Bruno **PERROUD** (Suppl.), UDC, Jean-Henri **DUMONT**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), German **EYER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grossrätin Liliane **BRIGGER**, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Audit über die KWRO (11.12.2012) (1.260)
5. Interpellation urgente de la députée (suppl.) Laura **KRONIG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: le département et le chef du département refusent d'appliquer la volonté du Grand Conseil (11.12.2012) (3.170)
Dringliche Interpellation von Grossrätin (Suppl.) Laura **KRONIG**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend Departement und Departementvorsteher weigern sich, den Willen des Grossen Rates umzusetzen (11.12.2012) (3.170)
6. Interpellation urgente du groupe PDCB, par les députés Fanny **DARBELLAY** (suppl.) et Pascal **LUISIER**, concernant: quid du «Projet de territoire Suisse»? (11.12.2012) (4.237)
Dringliche Interpellation der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Fanny **DARBELLAY** und Grossrat Pascal **LUISIER**, betreffend: Wie steht es um das Raumkonzept Schweiz»? (11.12.2012) (4.237)
7. Interpellation urgente du groupe CSPO, par le député Philipp **SCHNYDER**, concernant un concept pour lutter contre la loi sur l'aménagement du territoire (11.12.2012) (4.238)
Dringliche Interpellation der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp **SCHNYDER**, betreffend Konzept Bekämpfung Raumplanungsgesetz (11.12.2012) (4.238)
8. Interpellation urgente du député Beat **RIEDER**, CVPO, concernant des amendes sur la taxe au sac poubelle: une alternative aux systèmes liés à la quantité? (11.12.2012) (5.232)
Dringliche Interpellation von Grossrat Beat **RIEDER**, CVPO, betreffend: Strafgebühren für zur Kehrichtsackgebühr alternative mengenabhängige Gebührensysteme? (11.12.2012) (5.232)
9. Postulat urgent du groupe CSPO, par les députés Georges **SCHNYDRIG** et German **GRUBER** (suppl.), concernant la sortie de la Convention de Berne (11.12.2012) (5.233)

Dringliches Postulat der CSPO-Fraktion, durch die Grossräte Georges **SCHNYDRIG** und German **GRUBER** (Suppl.), betreffend Austritt aus der Berner Konvention (11.12.2012) (5.233)

10. **Heure des questions / Fragestunde**

Der Präsident:

Herzlich willkommen zum letzten Tag der Dezembersession.

Sie sehen, auf Ihren Tischen liegen zwei Geschenke. Einerseits haben Sie von der Vereinigung «Parpas» einen Brieföffner erhalten. Diese Vereinigung setzt sich für Menschen in Not ein – das passt auch zu meinem Motto von der Dezembersession, wo wir den sozialen Gedanken unterstützen möchten. Andererseits haben Sie ein schönes Geschenk auf dem Tisch, welches Ihnen vom Parlamentsdienst offeriert und es soll Ihnen einen Weihnachtsgross bringen.

Wir kommen zu unserer Tagesordnung.

1. ASSERMENTATION du procureur général et du premier procureur de l'office régional du Haut-Valais

VEREIDIGUNG des Generalstaatsanwalts und des Oberstaatsanwalts des Amtes der Region Oberwallis

Der Präsident:

Ich bitte die beiden Herren in Begleitung der Weibelin in den Saal zu treten. Wir erheben uns dazu.

(...)

Herr Nicolas Dubuis und Herr Rinaldo Arnold, die Vizepräsidenten werden nun die Vereidigungsformel vorlesen.

(Cf. art. 30 de la loi sur l'organisation de la Justice.)

Ich wünsche Ihnen beiden bei der Ausübung dieser wichtigen Ämter viel Erfolg und die nötige Hartnäckigkeit bei der Bekämpfung der Kriminalität im Oberwallis. Ich danke Ihnen, dass Sie sich für diese Ämter bereit erklären.

(Applaus)

Wir werden anschliessend an die Session noch die Gelegenheit haben, mit den zwei neugewählten Strafverfolgern beim Aperitif noch einige Worte zu sprechen und natürlich sind sie für das ganze Wallis zuständig und nicht nur für das Oberwallis (ich habe mich dort versprochen).

2. RAPPORT D'ACTIVITE 2011/2012 de la Présidence et du Service parlementaire

TÄTIGKEITSBERICHT 2011/2012 des Präsidiums und des Parlamentsdienstes

Discussion générale:

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann, CSPO:

Die CSPO-Fraktion dankt dem Präsidium und dem Parlamentsdienst für ihre zuverlässige Arbeit, insbesondere dem Landeshauptmann 2011/2012 Jean-Albert Ferrez für

die ruhige, sachkompetente und manchmal auch mit einer Prise intelligentem Humor gespickten Führung des Parlamentsbetriebes. Unvergessen bleibt sicherlich das Roboter Männchen, welches sich an das Parlament wandte. Sinnbildlich wies dieser künstliche Intelligenzkobold uns Abgeordneten den Weg in die Zukunft des papierlosen Parlaments, um nun im Bericht erfahren zu müssen, dass beabsichtigt wird in der neuen Legislatur, die Sessionsunterlagen papierlos und nur noch elektronisch zu versenden. Das mag wohl weniger Kosten mit sich bringen, aber es ist zu befürchten, dass der Respekt vor einer Aufgabe mit einem materiell nicht sichtbaren Dossier verschwindet sowie schlussendlich sogar der Mensch hinter dem Dossier verschwinden könnte. Neue, junge Abgeordnete mögen in der kommenden Legislatur mit der neuen Technik im Parlament schnell vertraut sein, für die Älteren unter uns, wird es wohl eine grössere Herausforderung werden.

Wir wollen keineswegs altmodisch sein oder gar notwendige und eh nicht aufhaltbare Entwicklungen bekämpfen, aber vielleicht wäre auch in diesem Bereich ab und zu etwas weniger etwas mehr. Die CSPO ist aber optimistisch, was die Lernfähigkeit des Präsidiums anbetrifft. Zumindest hat das neue Präsidium dies in der laufenden Session bereits bewiesen, in dem es die abgesagte Februarsession 2013 nach Intervention des Plenums wieder einsetzte. Bravo für diesen Entscheid!

Etwas mehr wäre auf jeden Fall angesagt bei den Bemühungen des Präsidiums, auch der germanophonen Sprache und Kultur innerhalb des Präsidiums breiteren Raum zu geben. Diese Überlegungen zwingen sich jeden Fall beim Lesen des Berichtes auf, wenn man sich die umfangreichen Ausführungen im Zusammenhang mit Tagungen im Rahmen der Vereinigung der Frankophonieländer der Regionen Europas zu Gemüte führt. Es könnte durchaus auf dem Hintergrund der Kosten überlegt werden, ob es das wirklich alles braucht und ob ein Pendant zur germanophonen Sprache aktiviert werden sollte. Vielleicht wird der jetzige Landeshauptmann deutscher Zunge, im zukünftigen Bericht des Präsidiums ein Zeichen setzen können.

Diese Gedankengänge sollen aber nicht als Kritik verstanden werden, sondern eher zu neuen Leistungen anspornen, Leistungen des Präsidiums, welchem die CSPO-Fraktion Lob, Dank und Anerkennung zollt. Danke.

M^{me} la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz, PDCC:

C'est sous le thème «Valais renouvelé» que Jean-Albert Ferrez, président du Grand Conseil, a placé son année présidentielle. Il a fait la part belle à l'innovation et a présenté un Valais innovant, résolument tourné vers l'avenir, sans oublier l'autre facette de notre canton: un canton traditionnel avec un riche héritage socio-culturel, lors des manifestations dans tous les coins de notre canton.

Cette année a aussi été marquée par l'incursion de l'intelligence artificielle dans notre Parlement amenée par un robot développé en Valais, qui a pris pour un instant la place du président du Grand Conseil.

8'580 kg de papier économisé chaque année, voilà ce que permettra la mise en application de «Parlement sans papier». En effet, dès la prochaine législature, le papier sera remplacé par l'électronique. Souhaitons que cette démarche en amène d'autres car c'est un signe fort en direction du développement durable. Merci à Jean-Albert Ferrez ainsi qu'à Daniel Petitjean pour le développement de ce projet et plein succès au Parlement futur qui bénéficiera de cette nouvelle technologie.

Le groupe PDCC tient à relever en particulier un pan du travail de la Présidence qui analyse toutes les interventions parlementaires pour juger de leur recevabilité. Si la Présidence se réjouit que le nombre d'interventions rejetées soit faible, nous souhaiterions que le nombre d'interventions déposées diminue afin de ne pas embouteiller inutilement le Parlement.

Nous tenons à remercier l'ensemble du Service parlementaire pour son travail et sa disponibilité, et profitons de cette occasion pour souhaiter une bonne retraite à M^{me} Fernande Melly-Fux, adjointe du chef du Service parlementaire, qui quittera ses fonctions l'an prochain. Merci, Fernande, pour ton engagement et ton travail au service du Parlement valaisan. Nous te présentons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour le futur.

Merci.

Frau Grossrätin (Suppl.) Daniela Bodenmüller, CVPO:

Die CVP Oberwallis hat den Tätigkeitsbericht des Präsidiums des Grossen Rats und des Parlamentsdienstes für das Geschäftsjahr 2011/2012 studiert.

Das Präsidialjahr von Grossratspräsident Jean-Albert Ferrez war durch das Projekt «Papierloses Parlament» und «Zeichen der Innovation» geprägt. So konnten die Abgeordneten im Parlament einen Roboter bewundern – wie auch schon meine Vorredner erwähnt hatten. Bei all den elektronischen Neuerungen im Parlament, wie WiFi und elektronisches Formular für die Einreichung von parlamentarischen Vorstössen, werden uns Abgeordneten in der nächsten Legislaturperiode die hellbraunen Kuverts in unseren Briefkästen, welche vor der Session versandt wurden doch ein bisschen fehlen.

Politisch beschäftigte das Parlament wichtige Geschäfte, allen voran die Umsetzung des NFA II, wo das Milizparlament an die Grenzen seiner Belastbarkeit kam. Nur dank dem Engagement aller Beteiligten und der grossen Unterstützung durch den Parlamentsdienst und seiner Mitarbeiter war dieses Geschäft zu bewältigen. Die CVPO möchte dem Büro und dem Parlamentsdienst für die engagierte Arbeit vor und während den Sessionen herzlich danken.

Die interkantonale und internationale Zusammenarbeit wurde gepflegt; so war eine Walliser Delegation z.B. in Litauen oder in Brüssel zu Gast.

Aus Sicht der CVPO war natürlich die Wahl von Felix Ruppen zum 1. Vizepräsidenten 2011 und 2012 zum Grossratspräsidenten ein Höhepunkt des Geschäftsjahres 2011/12.

Die CVPO begrüsst, dass der Parlamentsdienst sich aufbauend auf der Valais Excellence-Zertifizierung stärker für die nachhaltige Entwicklung einsetzte und konkrete Massnahmen zur CO₂-Reduzierung einleitete.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Véronique Coppey, PDCB:

A la lecture du rapport d'activité de la Présidence du Grand Conseil et du Service parlementaire, nous avons eu le même réflexe qu'en lisant le Nouvelliste: nous avons commencé par le dernier cahier, soit la rubrique des sports. Et là, le Grand Conseil Valaisan détient ses stars. Au foot avec notre Messi cantonal alias Moreno, goléador du FC Grand Conseil dans les tournois nationaux, et au concours de ski des députés, avec notre champion indétrônable Jean-François Copt.

Le groupe PDCB salue le travail exceptionnel du Service parlementaire efficace et disponible, avec grande gentillesse et de surcroît avec toujours le sourire. Pourtant, le Parlement sans papier institué sous le règne du grand baillif Jean-Albert 1^{er} a augmenté sensiblement leur charge de travail en termes d'assistance aux députés qui essayaient de rédiger leurs interventions numériquement, une augmentation de travail pour le Service parlementaire proportionnelle à la réduction d'émission de CO₂. Nous les remercions vivement de leur patience.

Nos remerciements vont également à Jean-Albert Ferrez qui avait placé son année présidentielle sous le thème «Valais renouvelé – erneuertes Wallis». Il a relevé le défi de magnifier la dualité entre un canton traditionnel à héritage socio-culturel solidement ancré et un canton innovant tourné vers l'avenir.

Ambassadeur de notre canton lors de centaines de manifestations, précurseur de l'intelligence artificielle, Jean-Albert nous a quittés en cours de législature en un clin d'œil avec le discours du robot blanc de l'Idiap programmé entre autres par mon voisin de banc le Dr Yann Rodriguez.

Nous souhaitons à JAF beaucoup d'énergie à la direction de l'ESR et autant de bonheur en compagnie de sa Dominique chérie.

Merci de votre attention.

Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Zu viel Zucker schadet den Zähnen! Trop de sucre n'est pas bon pour les dents!

Aber ich glaube in vorweihnachtlicher Zeit kann man gleichwohl dem Präsidium und auch dem Parlamentsdienst ein paar Blumen überreichen.

Ich glaube einen guten Präsidenten zeichnet es aus, wenn er loyal ist und über den Parteigrenzen steht. Ich glaube Jean-Albert Ferrez ist das zweifelsohne gelungen – wie auch dem jetzigen Vorsitzenden des Grossen Rats.

Ich möchte auch dem Parlamentsdienst für die gute Unterstützung danken, für die tatkräftige Unterstützung, auf die wir Milizparlamentarier vielfach auch angewiesen sind. Was das papierlose Parlament anbelangt, werden wir sehen, wenn die älteren Abgeordneten vielleicht noch einmal gewählt werden sollten, werden wir uns damit abfinden müssen. Wir werden aber sicher diese Herausforderung auch annehmen und versuchen zu meistern.

In diesem Sinne besten Dank dem Präsidium und dem Parlamentsdienst – auch für das nette Weihnachtsgeschenk, das wir heute nach Hause mitnehmen können – und ich wünsche allen alles Gute.

Danke schön.

M. le député André Vernay, PLR:

Un rapide mot pour remercier l'ensemble du Service parlementaire et la Présidence pour le travail effectué au service de notre Assemblée. Je pense que votre travail, votre compétence, votre gentillesse, ce n'est pas toujours facile face à 260 députés et députés-suppléants, pouvoir répondre chaque fois avec le sourire, mais vous le faites admirablement.

Le groupe PLR vous remercie toutes et tous.

Der Präsident:

Die Runde ist damit abgeschlossen.

La discussion est close.

So darf ich hier sicher schon einmal im Namen des heutigen Präsidiums, aber auch des Präsidiums des vorhergehenden Jahres mit Herrn Jean-Albert Ferrez und dem ganzen Parlamentsdienst Ihnen recht herzlich Danke sagen für die durchwegs positive Kritik an unserer Arbeit.

Wir haben herausgehört, dass das «Parlement sans papier» doch dem einen oder anderen ein bisschen Mühe machen könnte, aber wir sind auch überzeugt, dass mit der Unterstützung unseres Dienstes unter Herr Daniel Petitjean Sie die nötigen Mittel erhalten werden, damit Sie damit auch sehr gut arbeiten können.

Noch einmal einen herzlichen Dank für Ihre durchaus positive Kritik. Wir nehmen die so gerne entgegen.

Débat final et décision

3. DECISION concernant le budget de l'Etat pour l'année 2013

Schlussdebatte und Beschluss

BESCHLUSS betreffend den Voranschlag des Staates für das Jahr 2013

Discussion sur l'ensemble du budget:

Der Präsident:

Wir haben einen Abänderungsantrag erhalten.

Gemäss Artikel 93 unseres Reglements müssen wir zuerst darüber abstimmen, ob wir zurückkommen auf eine Entscheidung, die wir in diesen Budgetverhandlungen getroffen haben.

Ich erteile das Wort zuerst an den Präsidenten der Finanzkommission.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

Suite aux décisions des deux derniers jours, le budget 2013, tel que ressorti de nos délibérations, boucle avec une insuffisance de financement de 150'000 francs.

La commission des finances demande donc, selon l'article 93 du règlement du Grand Conseil, au Parlement de rouvrir le débat pour vous proposer un amendement afin que nous puissions respecter l'article constitutionnel du double frein aux dépenses et à l'endettement. En effet, l'article 25 de notre Constitution nous oblige, sauf circonstances économiques ou climatiques graves, à présenter un budget équilibré.

Je pense sincèrement que la solution trouvée est supportable par le Conseil d'Etat et pourra satisfaire l'ensemble de ce Parlement.

Merci de nous permettre de vous la soumettre.

Der Präsident:

Danke Herr Kommissionspräsident.

Sie haben uns das korrekt dargelegt, und wir werden jetzt darüber abstimmen, ob wir die Diskussion wieder eröffnen.

Par 115 voix, les membres de la Haute Assemblée se déclarent d'accord de rouvrir la discussion sur cet amendement.

Budget global <i>COFI par Georges Emery</i>	Voranschlag allgemein <i>FIKO durch Georges Emery</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Biens, services et marchandises	31 Güter, Dienstleistungen und Waren
- 200'000.-	- 200'000.-
Décision de la commission: Accepté	Beschluss der Kommission: Angenommen

M. le député Daniel Porcellana, PDCC, rapporteur de la commission des finances:
Amendement déposé par la commission des finances.

Afin de respecter l'article constitutionnel du double frein aux dépenses et à l'endettement, la commission des finances, sous réserve de l'accord du Conseil d'Etat, vous propose au moyen de ce dernier amendement une réduction budgétaire de 200'000 francs sous la rubrique 31.

Lors de notre vote d'hier octroyant 4 postes supplémentaires aux établissements pénitentiaires, nous avons, par la même occasion, comme l'a précisé M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, du personnel qui remplacera les personnes externes engagées pour des mandats de surveillance qui comblaient jusqu'à aujourd'hui le manco de personnel.

La commission des finances, à l'unanimité des membres présents, vous propose l'acceptation de ce nouvel amendement.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

Comme vient de le dire le rapporteur de la commission des finances, l'amendement proposé a été discuté aussi avec le chef du Département des finances.

Je tiens à préciser que si le bénéfice que le service des établissements pénitentiaires obtiendra grâce au non-engagement de mandats privés ne suffisait pas, le solde devrait être pris dans les rubriques 31 de toute l'Administration.

C'est pourquoi la commission des finances vous présente un amendement de restriction budgétaire à la rubrique 31 générale et non axé sur un seul service.

La commission des finances a étudié la possibilité de revenir sur certains amendements acceptés par le Parlement mais, après débats, nous sommes arrivés à la conclusion que les votes, même s'ils n'allaient pas dans le sens de la commission des finances, ont été pris démocratiquement dans ce Parlement et qu'il fallait en tenir compte. Il n'est pas de la compétence de la commission des finances de remettre en cause un vote du Parlement.

C'est pourquoi je vous demande de faire bonne écoute à ce nouvel amendement.

Je tiens ici à remercier la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet pour son intervention d'hier qui a pu donner à la commission des finances et au Conseil d'Etat une piste réglant le problème de cette insuffisance financière.

Merci de votre écoute.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président de la commission.

Dieser Antrag wird nicht bestritten und somit ist er ohne Abstimmung angenommen.

Débat final:

M. le député André Vernay, PLR:

Tout d'abord, pour dire notre satisfaction face au budget. Le double frein est respecté, et c'était une condition essentielle pour son acceptation.

Bravo à la commission des finances et à l'ensemble du Parlement d'y avoir contribué.

Nos félicitations vont aussi au grand argentier, à tout le Conseil d'Etat et à l'ensemble de l'Administration qui ont fait en sorte que ce double frein soit respecté et nous présenter un budget qui soit équilibré.

Cependant, lors du débat d'entrée en matière, nous avons souligné notre inquiétude quant à l'évolution des dépenses de l'Etat. Nous avons donné un certain nombre de chiffres. Nous avons constaté que, sur les 10 dernières années, les recettes augmentent de 42% et les dépenses de 45% alors que le PIB (produit intérieur brut) n'augmentait que de 19%. Nous avons signalé notre inquiétude sur cette part grandissante de l'Etat face à l'économie.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé une initiative parlementaire demandant qu'un frein supplémentaire soit mis, un frein à l'expansion de l'Etat, de façon telle que les dépenses de l'Etat ne puissent pas augmenter plus que ce que l'économie produit.

Je ne veux pas entrer maintenant dans le détail, je pense que nous aurons l'occasion d'en rediscuter, mais sachez que nous avons déposé cette initiative parlementaire afin de répondre à cette inquiétude qui est, à mon avis, très importante, non seulement au sein de notre groupe, mais partagée aussi par un certain nombre de personnes non seulement dans cette Assemblée mais aussi à l'extérieur.

Je vous remercie beaucoup.

Herr Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Die CVPO-Fraktion nimmt das Budget 2013 an.

Nicht weil uns die Irrwege dieses Parlaments zur Ausgleicheung des Budgets gefallen hätten, nein, sondern weil dieses Budget im interkantonalen Vergleich hervorragend ist und die Arbeit unserer Regierung unsere Anerkennung verdient.

Die Verhandlungen in dieser Woche zeigen exemplarisch, wie sich ein Parlament in budgetäre Engpässe manövriert, nur weil es völlig unkontrolliert eine Ausgaben- und Personalpolitik betreibt, die scheitern muss. Wenn Sie dem Rapporteur zugehört haben, dann haben Sie vernommen, dass wir 200'000 Franken bei den Ausgaben sparen, weil externe Mitarbeiter überflüssig werden und gleichzeitig stellen wir neue Mitarbeiter an. Wenn wir das hier fünf vor zwölf erfahren müssen, dann ist etwas falsch bei der Personalpolitik und daher muss diese Politik überprüft werden.

Unsere Handlungsspielräume werden kleiner, wir diskutieren bereits über kleinste Investitionsposten wie die Bienen und verlieren jegliche politische Entscheidungsmöglichkeit. Diese Budgetdebatte war ein kleiner Vorgeschmack auf das, was uns erwartet, wenn wir hier nicht klar Gegensteuer geben. Mehr Freiheiten für das Parlament und für Investitionen, die nötig sind, weniger unkontrollierte Personalausgaben – das ist das Heilmittel.

In diesem Sinne nehmen wir das Budget 2013 an.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Effectivement, à l'instar de ce qui vient d'être dit, nous ne boudons pas non plus notre plaisir de pouvoir finalement avec la décision de ce matin envisager de voter le budget 2013.

Nous regrettons, par contre, qu'il résulte dans sa version finale d'un certain bricolage et, hélas!, pas de ces bricolages que font actuellement les enfants dans nos écoles à déposer au pied du sapin, mais bien des bricolages préélectoraux.

Nous nous contenterons donc de dire par rapport à ce budget et aux travaux de cette semaine que nous acceptons évidemment le budget 2013 puisque le bricolage dont je viens de parler n'enlève rien à l'excellent travail fait en amont, hors cette salle et dans cette salle, tant par le Gouvernement, grand argentier en tête, que par la commission des finances et surtout, et j'insiste, par l'ensemble des collaborateurs de l'Etat qui doivent être bien sûr associés à tous les remerciements qu'on peut faire puisqu'ils ont su accompagner par leurs propositions et leurs décisions le Conseil d'Etat pour présenter un budget qui tenait la route, qui tient toujours la route, même légèrement bricolé – c'est la dernière fois que j'utiliserai l'expression.

Je souhaiterais en fin de propos simplement demander à toutes celles et à tous ceux qui nous entendent, soit dans cette salle, soit hors de cette salle par l'intermédiaire des médias, d'accepter les meilleurs vœux du PDCB pour une lumineuse fête de Noël et une excellente année 2013. Merci.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Diese Budgetdebatte hat zwei Fakten auf den Tisch gebracht:

1. Wenn der Staatsrat ein ausgeglichenes Budget, das die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse einhält, präsentiert, bleibt der Spielraum des Parlaments gering.
2. Das Parlament setzt die Schwerpunkte und Prioritäten nicht gleich wie die Regierung.

Die CSPO hat mit Befriedigung zur Kenntnis genommen, dass die Finanzkommission einen Vorschlag unterbreitet hat, der die vom Parlament gefällten Entscheide respektiert. Alles andere hätte die CSPO nicht akzeptiert. Und mit diesem Entscheid bleibt der Regierung der nötige Spielraum, die vom Parlament gefällten Entscheide auch umzusetzen, obwohl es doch den einen oder anderen Kunstgriff brauchen wird.

Es hat sich schliesslich auch gezeigt, dass das Parlament bzw. die Grossräte, die etwas ändern wollen, nicht erst im November aktiv werden können, denn am Ende des Jahres kann nichts mehr geändert werden und das erzeugt nicht selten Frustrationen. Wir sind überzeugt, dass mit gegenseitigem Respekt weiterhin eine demokratische Debatte möglich ist und es sollte auch so bleiben. Denn nur hier zu sitzen und mit dem Kopf zu nicken, nützt weder dem Walliser noch den Walliserinnen etwas und ebenso wenig der Walliser Regierung.

Das Parlament sollte seinen Handlungsspielraum behalten und dazu braucht es auch eine starke Finanzkommission, die die Wege richtig aufgleist.

In diesem Sinne danken wir für die geleistete Arbeit der Finanzkommission, der Regierung, aber auch dem Parlament, und wir stimmen dem Budget zu. Danke.

M. le député David Théoduloz, PDCC:

En quelques mots, tout d'abord la satisfaction du groupe PDCC de voir que, finalement, à l'issue de circonvolutions, pour certaines en tous les cas, inutiles aux yeux du groupe PDCC, nous arrivons avec ce respect du double frein.

Les considérations du groupe PDCC ont déjà été transmises lors du débat d'entrée en matière. Je souhaiterais, toutefois, en rappeler simplement deux:

La première qui veut que, selon notre groupe politique, l'augmentation des charges ne peut en aucun cas être équivalente simplement à l'augmentation des recettes. Cela ne représentera jamais pour le groupe PDCC une solution. Les raisons vous ont déjà été données lors du débat d'entrée en matière. Je ne reviendrai donc pas là-dessus.

La seconde pour trouver des solutions, et qui ne sont pas faciles, je pense que si on les avait, on serait venu avec. Et, sur 130 personnes, personne n'est venu avec aujourd'hui. La commission des finances et le Conseil d'Etat doivent travailler ensemble pour trouver une solution, notamment au niveau des subventions sans caractère d'investissement. Et ce sera là la dernière remarque du groupe PDCC. L'Inspection cantonale des finances a transmis certaines considérations au Conseil d'Etat et à la commission des finances concernant ces subventions sans caractère d'investissement. Nous demandons donc à la commission des finances actuelle et à la prochaine commission des finances de s'atteler à ce travail pour venir avec une solution (et ceci sera protocolé, donc que ce soit moi ou un autre peu importe) lors de l'examen du prochain compte.

Merci de votre attention et bonnes fêtes à tous.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

On a relevé, tout à l'heure, à quel point certains sentiers étaient sinueux qui nous ont permis d'arriver au résultat auquel nous arrivons maintenant. Nous savons tous ici que les sentiers pédestres ne sont pas les moins sinueux de ces sentiers.

Je regrette ici que ceux qui parlent beaucoup d'économies n'aient pas eu le courage d'accepter des économies un peu plus conséquentes mais néanmoins réalisables que proposait le groupe UDC pour une pincée de millions sur un budget de pratiquement 3 milliards.

Cela dit, nous nous félicitons, même si au final le résultat n'est pas très spectaculaire, de la modeste économie réalisée sur un poste qui nous préoccupait déjà depuis un certain temps qui concerne la préposée à la protection des données et à la transparence. Et nous nous félicitons aussi de ce que ce Parlement ait eu le courage modeste de donner des moyens supplémentaires, modestes mais nécessaires et urgents, au personnel des établissements pénitentiaires qui le mérite ainsi que pour les institutions psychogériatriques.

Au final, nous nous félicitons, comme tout le monde ici ou presque, de ce que le double frein aux dépenses et à l'endettement soit finalement respecté.

Nous acceptons bien entendu le budget tel qu'il est ressorti de nos travaux.

Je profite moi aussi du fait que j'aie le micro maintenant, que je ne reprendrai en principe plus, pour vous adresser, d'abord au Gouvernement, aux membres de ce Parlement et puis si j'ose aussi aux Valaisannes et aux Valaisans tous mes vœux pour Noël et puis pour l'année qui, je crois, j'ai confiance, malgré certaines interprétations du calendrier Maya s'annonce quand même.

Herr Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Grosse Verschiebungen gab es während der Budgetdebatte nicht. Trotzdem gibt es aus linker Sicht einige Lichtblicke.

Ich denke dabei insbesondere:

- an den Beschluss, die Subventionen für die Tages- und Nachtstätten der psychogeriatrischen Institutionen um 250'000 Franken zu erhöhen;
- an die Aufstockung der Personals im Gefängniswesen;
- an die Aufstockung des Betrags von 400'000 Franken für die Wanderwege.

Schliesslich sind wir auch darüber erfreut, dass die vorgeschlagenen Streichungen der Fiko von vier Millionen Franken versenkt worden sind.

Was die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse anbelangt, handelt es sich hierbei um einen eigentlichen Eiertanz. Es ging offenbar um einen Betrag von 150'000 Franken und dies in einem Milliardenbudget. Ich bin überzeugt davon, dass spätestens im Rahmen der Rechnungsdebatte im Juni 2013 alle begriffen haben, dass es sich hierbei um reinste Makulatur gehandelt hat.

Was die schwarzen Wolken betrifft, welche die Schwarzen aus dem Oberwallis heraufbeschwören, ist dies auch nichts Neues. Seit gut zehn Jahren schreiben wir schwarze Zahlen trotz aller schwarzen prognostizierten Wolken.

Unser Standpunkt ist klar: Ein gut funktionierender Staat braucht die notwendigen Mittel und auch genügend Personal, um die Dienstleistungen gegenüber den Steuerzahlern, den Bürgerinnen und Bürger zu erfüllen. Und dies vorab auch in einem Kanton, in welchem die Bevölkerungszahl am Steigen ist.

Die Fraktion SP / Linke Allianz stimmt dem Budget zu, und ich ergreife auch die Gelegenheit, um der Regierung, dem Präsidium und allen Mitgliedern des Grossen Rates alles Gute für die kommenden Festtage zu wünschen.

Danke schön.

La discussion est close.

M. le député Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), président de la commission des finances:

Arrivé au terme de cette semaine d'étude du budget, le budget boucle avec 50'000 francs d'excédent de financement et 5'507'000 francs d'excédent de revenus. Il respecte le double frein aux dépenses et à l'endettement, cher à ce Parlement. Nous pouvons nous réjouir d'être un des sept cantons suisses qui ont la chance de rester dans les chiffres positifs.

Entre l'entrée en matière et aujourd'hui, nous avons réussi à régler le problème de la RPLP, nous avons donné des cadeaux de Noël et nous avons – contrairement à ce que le député German Eyer a dit lors de l'entrée en matière – modifié dans plusieurs postes le budget proposé par le Conseil d'Etat.

La commission des finances a été étonnée du refus de la restriction budgétaire. Dire que la commission des finances voulait mettre une troisième règle n'a jamais été de la volonté de la commission des finances, mais je ne reviendrai pas sur le débat qui a déjà eu lieu.

Je voudrais quand même dire que le Gouvernement devra, dans les années futures, être plus conséquent avec ses volontés. Proposer 23 postes supplémentaires alors que de nombreuses personnes dans ce Parlement trouvent que l'Administration est trop lourde interpelle la commission des finances. Le poids des services sur les commissions thématiques pourrait, en partie, expliquer les petits couacs de cette semaine. Je demanderai donc aux présidentes ou aux présidents des commissions thématiques à venir de tenir compte de l'aspect financier général pour ne pas, comme hier, devoir aller chercher de nouvelles solutions pour respecter le double frein aux dépenses et à l'endettement.

J'entends les préoccupations de certains préopinants et les transmettrai au nouveau président ou à la nouvelle présidente de la commission des finances.

Je remercie tous les groupes politiques qui acceptent ce budget.

Je présente aujourd'hui mon dernier budget et je voudrais remercier ici les rapporteurs de la commission des finances Daniel Porcellana et Alex Schwestermann, les commissaires de la commission des finances, les membres de l'Inspection cantonale des finances avec qui nous travaillons de concert et tout le Conseil d'Etat pour la bonne collaboration que nous avons eue durant ces deux ans.

Je vous souhaite à tous et à toutes de bonnes fêtes de fin d'année.
Merci de votre écoute.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Je voudrais commencer par les remerciements, soit des remerciements aux membres des commissions thématiques, bien sûr, avec l'appel qui vient d'être fait par M. le président de la commission des finances que je remercie particulièrement, appel à ces commissions thématiques de ne pas rester seulement sur la thématique de leur commission mais de voir la globalité des politiques publiques. Je veux bien sûr aussi remercier les rapporteurs de la commission des finances et des différentes commissions, ainsi que vous tous, Mesdames et Messieurs les députés, pour ces débats de novembre et de décembre sur le budget de l'année 2013 et pour l'important travail que vous avez effectué dans le cadre du traitement de cet objet. Je ne manquerai pas non plus d'y associer les collaborateurs de l'Administration en général et bien sûr plus particulièrement ceux de l'Administration cantonale des finances.

Je l'ai dit lors de l'entrée en matière sur le budget de l'année 2013, notre budget, votre budget est placé sous le signe de la confiance parce que, effectivement, nous ne croyons pas aux prédictions du calendrier Maya, d'une part, et, d'autre part, parce que le contexte économique, même s'il est devenu incertain, même s'il exigera de grands efforts dans le futur, nous avons tous cette conviction, à quelle hauteur, eh bien!, les incertitudes nous empêchent aujourd'hui de la chiffrer, nous avons donc la conviction qu'avec le budget que nous vous présentons et que vous allez mettre sous toit tout à l'heure, nous maintenons (c'est un élément essentiel bien sûr) sous l'aspect quantitatif mais aussi sous l'aspect qualitatif les prestations que nous souhaitons à la population. C'est un des objectifs de ce budget. Nous maintenons un haut niveau d'investissements. Nous créons (c'est essentiel pour notre canton), pour la première fois, une subvention solide à Valais/Wallis Promotion à hauteur de 10 millions. Finalement, nous avons aussi modestement révisé notre loi fiscale, mais sur des aspects liés à la personne, liés à l'humain, liés au social, que chacune et chacun dans cette salle ont salués. Et le tout, c'est vrai, grâce à la dernière intervention de la commission des finances ce matin, dans le respect complet et total du double frein aux dépenses et à l'endettement.

Et c'est vrai (le président de la commission des finances l'a déjà signalé) que 17 cantons présentent un budget avec un total de plus d'un milliard de déficit. Alors, pas d'autosatisfaction, mais néanmoins nous pouvons aujourd'hui, comme je l'ai entendu, et je remercie bien sûr les groupes qui sont intervenus: le groupe PLR qui a marqué sa satisfaction et adressé des félicitations au Gouvernement; à notre tour de dire merci à M. le chef du groupe, qui est probablement dans la salle des pas perdus, et à tout le groupe. Merci à ceux qui ont dit que, effectivement, on avait emprunté un sentier ou l'autre parfois un peu sinueux, mais cela fait partie bien sûr d'une action politique et d'un débat comme celui-ci. Il n'y a pas à s'offusquer outre mesure parce que l'essentiel est ailleurs et au-delà du vote que nous avons fait ce matin. Chacun a montré sa satisfaction par rapport au travail accompli aujourd'hui par ce Parlement et tout au long des sessions de novembre et de décembre. Et le Gouvernement bien sûr s'associe également à ces satisfactions, signe fort que vous allez donner tout à l'heure parce que, si j'ai bien compris, tout le monde va accepter le budget, eh bien!, signe fort de confiance en l'avenir de notre population et de nos entreprises. Vous allez signer un chèque à l'intention du Gouvernement de 3,3 milliards (pour arrondir les chiffres et prendre en considération également les dépenses d'investissements).

Ce moment fort de l'année parlementaire, avec le vote sur le budget, permet à chacune et à chacun de lire les priorités que nous nous sommes fixées en termes d'objectifs qui touchent à l'éducation, à la santé, à l'équipement, à la sécurité et à la solidarité humaine.

Eh bien!, nous nous réjouissons avec vous de pouvoir mener ces politiques publiques et espérons bien entendu pouvoir le faire de manière aussi généreuse dans le futur, mais cela n'est pas certain, vous le savez avec nous.

Alors, en nous accordant aujourd'hui ce pouvoir de disposer d'un budget cadre, nous voulons vous remercier bien sûr. Nous pourrons ainsi mener une action politique efficace en faveur de l'ensemble des citoyennes et des citoyens de ce canton.

Je ne voudrais pas ne pas m'associer bien sûr aux vœux qui ont été adressés par les uns et par les autres, tout d'abord à vous-mêmes et à vos familles, vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année et, tout d'abord, une très belle fête de Noël, et vous souhaiter succès aux uns et aux autres dans vos entreprises et dans vos actions pour 2013.

Le Gouvernement vous remercie de soutenir ce budget avec force.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen also nun zur Abstimmung über den Beschluss.

Ainsi décidé par 117 voix et une abstention, tel que ressorti des délibérations, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 14 décembre 2012.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Sie haben dem Budget 2013 zugestimmt.

Besten Dank dafür.

URGENCES / DRINGLICHKEITEN

4. POSTULAT URGENT

des députés Bruno Perroud (suppl.), UDC, Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Liliane Brigger, CSPO, et cosignataires concernant un audit pour l'OCVS (11.12.2012) (1.260)

DRINGLICHES POSTULAT

der Grossräte Bruno Perroud (Suppl.), UDC, Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Grossrätin Liliane Brigger, CSPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Audit über die KWRO (11.12.2012) (1.260)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

En préambule, les postulants relèvent la qualité du travail des collaborateurs de la faïtière des secours valaisans qu'est l'OCVS. Ses qualités et son efficacité sont reconnues hors canton, et nous les en remercions.

Ce postulat n'a donc pas pour but de les dénigrer, mais plutôt de mettre le doigt sur la gestion déficiente de l'OCVS. Ces déficiences ont été relevées dans le rapport Jeanneret de mai 2012 sur la planification des ambulances. En septembre 2012, plusieurs députés ont déposé une question écrite «Dysfonctionnements à l'OCVS?», afin de connaître le positionnement du Conseil d'Etat à ce sujet.

Le 29 novembre 2012, le Conseil d'Etat a apporté des éclaircissements sur le développement de l'OCVS. Il a précisé la volonté d'adapter la planification et de formaliser les mandats de prestations courant 2013, mais n'a pas apporté de signaux significatifs pour corriger les dysfonctionnements relevés dans le rapport Jeanneret.

Pour rappel, quelques éléments mis en évidence dans ce rapport, je cite: «Des représentants des compagnies d'ambulances siègent au conseil d'administration de l'OCVS.

Cette situation est contraire au principe de bonne gouvernance qui se doit d'exclure les conflits d'intérêts. Elle est également inéquitable puisque certaines compagnies n'y sont pas représentées. Il s'agit donc de clarifier les rôles de chaque partenaire et de donner une neutralité à l'OCVS en tant qu'organisme porteur d'une mission de l'Etat.»

Il n'est pas étonnant, dès lors, que le même rapport Jeanneret reconnaisse dans ses conclusions, je cite: «Un manque de clarté, de transparence et de cohérence du mode de financement. Le fait que les partenaires n'ont pas formalisé leurs relations dans des contrats de prestations ajoute à la confusion.»

Que dire de l'application lacunaire de la loi sur les secours, de son ordonnance et des statuts de l'OCVS?

Que dire des statuts du personnel de secours, en particulier le statut des ambulanciers?

Enfin, que dire des choix stratégiques du conseil d'administration dans l'engagement des membres de la direction? Le directeur de l'OCVS, qui dirige 30 personnes, a quasiment un salaire de conseiller d'Etat. De fait, accepter cela signifie que le titre prime sur la fonction. Et tout cela financé par des fonds publics.

Face à ces nombreuses zones d'ombre sur la gestion de l'OCVS, les postulants demandent d'agir rapidement et de procéder comme pour le RSV, c'est-à-dire en mandatant un groupe d'auditeurs neutres, indépendants et qualifiés, notamment en matière de soins pré-hospitaliers afin qu'ils puissent apporter une vision extérieure et ainsi améliorer le fonctionnement de cette faïtière.

Agir rapidement permettra à cet organisme de rester un outil de qualité au service des patients, c'est ce que nous souhaitons vivement.

Merci de votre attention.

Herr Grossrat Urban Furrer, CSPO:

Ich spreche im Namen der CSPO-Fraktion, wobei die Dringlichkeit von Frau Brigger eingereicht wurde.

Im Jahr 2002 also vor zehn Jahren hinterlegte die CSPO erstmals eine Interpellation betreffend der Ambulanz-Problematik in den beiden Seitentälern im Vispental. Wir wollten vom damaligen Staatsrat mehr Transparenz in der KWRO.

Immer wieder versuchten wir, weitere Schritte zu unternehmen wie:

- mit einer Frage
- einem Postulat
- einer Motion
- einer Dringlichkeit
- einer schriftlichen Anfrage.

Also mit der ganzen Palette der uns zur Verfügung stehenden Möglichkeiten hier etwas zu erreichen. Und dies immer in Erwartung, um eine rasche und für alle Beteiligten gütlichen Lösung in dieser sehr wichtigen Angelegenheit zu bekommen.

Weiter versuchten wir, uns Gehör zu beschaffen:

- über den Talrat der beiden Tourismustäler im Vispental
- über deren Gemeindeverwaltungen
- über deren Tourismusverantwortliche
- über deren Hausärzte, die selber über die Notwendigkeit der Ambulanzbetreiber und deren Erhalt intervenierten
- über eine in kürzester Zeit zustande gekommenen Petition mit über 5'000 Unterschriften, welche beim Kanton eingereicht wurde.

Dies alles hat bis heute nichts bewirkt und wir sind wirklich frustriert, was hier abgeht.

Wir sprechen hier also von einem Dauerbrenner und nach gut zehn Jahren Diskussionen und viel Geduld sind wir hier in diesem Parlament noch keinen Schritt weiter.

Die Betriebe in den Vispertälern mit drei Ambulanzen funktionieren seit Jahrzehnten ohne nennenswerte Zwischenfälle und mit minimalen staatlichen Subventionen. Sie brauchen jedoch eine kantonale Bewilligung und diese fehlt zurzeit, denn sie ist am 31. Oktober 2012 abgelaufen, und wir stehen am Anfang einer vielversprechenden Wintersaison.

Diese Betriebe laufen wohl weiter doch deren Betreiber wissen nach wie vor nicht, wie ihre Zukunft aussieht und wie sie künftig investieren können.

Angesprochen muss auch das Problem der medizinischen Grundversorgung werden. Durch die sinkende Zahl der Hausärzte und der Notfalldienste kann die Hilfeleistungsfrist teils nur durch die Rettungsdienste vor Ort gewährleistet werden.

Wenn kein Arzt in der Region Notfalldienst leistet, muss zumindest die Notfallversorgung der zwei grössten Tourismustäler des Kantons – welche immerhin 50% der kantonalen Logiernächte ausmachen – gewährleistet sein. Jeder Mensch in unserem Land hat Anspruch, binnen 15 Minuten die notwendige Hilfeleistung zu bekommen.

Von Seiten KWRO und Kanton wird erwähnt, dass auf die ortsnahen Ärzte zurückzugreifen ist, doch wie soll das gewährleistet werden, wenn es keine ortsnahen Ärzte mehr gibt, welche Notfalldienst leisten.

Bis 2015 stehen wichtige Änderungen in der Ausbildung der Transporthelfer und der Rettungssanitäter an. Die Umschulungen der Transportsanitäter haben bereits begonnen, damit man rechtzeitig bereit ist. Zudem wurde das Personal um bis zu 30% aufgestockt, um den gestellten Forderungen eines Schichtbetriebs nachzukommen. Wir fragen uns: Was sollen wir denn noch tun?

Meine Damen und Herren Abgeordnete, wir möchten in dieser unendlichen Geschichte endlich Klarheit haben, die Problematik vom Tisch haben und die Karten offen gelegt bekommen. Die CSPO ist gegen ein Audit, verlangt aber vom Staatsrat Klarheit, was hier nun weiter geht.

Werter Herr Staatsrat, im Leben gibt es keine Lösungen – es gibt nur Kräfte, die in Bewegung sind. Erzeugen Sie diese Kräfte und die Lösungen werden folgen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit und wünsche allen besinnliche Weihnachten und einen guten Rutsch ins neue Jahr.

Ich werde nun unser Anliegen unter diesen schön geschmückten Weihnachtsbaum legen und abwarten, was passiert. Hoffen wir, dass an Weihnachten auch die Ambulanzen ein schönes Geschenk bekommen. Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député André Vernay, PLR:

L'OCVS est un organisme qui doit être vu particulièrement sans aucun problème vis-à-vis de l'ensemble du public car il est particulièrement exposé.

L'ensemble des problèmes qui nous ont été présentés aujourd'hui, je crois qu'on peut les reconnaître, mais est-ce qu'ils sont suffisamment importants pour justifier un audit fait par des personnalités neutres, indépendantes et qualifiées?

Je pense que l'ensemble des problèmes qui nous ont été donnés sont probablement des problèmes qui existent, mais nous avons au sein de cette Assemblée une commission permanente, qui s'appelle la commission de gestion, qui peut se pencher sur les problèmes de l'OCVS et tenter d'apporter des solutions.

Je demande aux postulants de retirer leur exigence que ce soient des organismes neutres et indépendants, et que la commission de gestion de notre Parlement se penche sur ces problèmes de l'OCVS et nous rende un rapport. Et après, on verra s'il y a nécessité d'aller plus loin ou pas.

Herr Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Die UDC und die ADG sehen schwarze Wolken über dem kantonalen Rettungsdienst. Ich glaube schwarze Wolken sind besser als rote Wolken, wenn Sie nämlich am Abend rote Wolken am Himmel sehen, dann schüttet es am nächsten Tag aus allen Kübeln. Aber sehen wir uns diese Wolken einmal näher an.

Wie man bei Personalproblemen und Strukturproblemen Alibipolitik machen könnte, das zeigt dieses Postulat, wenn wir darauf einsteigen. Man schießt auf den Chef einer Organisation der Arzt ist, wirft ihm vor er verdiene zu viel und attackiert damit den gesamten Dienst. Dieses Postulat zeigt, dass existierende Probleme einer gesamtheitlichen Lösung bedürfen, die nicht auf einzelnen Leuten herumtrampelt und jeden Respekt vor dem Personal vermissen lässt.

Der Staatsrat und das Parlament müssen die Wichtigkeit der Ambulanzbetriebe und damit der medizinischen Grundversorgung vor allem im dezentralen Gebiet ernst nehmen. Die von Vorrednern angesprochenen Probleme müssen gelöst werden. Sie haben aber die Mittel dazu in der Hand, die bestehenden Strukturen zu analysieren und nötigenfalls abzuändern durch:

- eine generelle Überprüfung unserer Personalstruktur und insbesondere auch der Personalstruktur der ausgegliederten Dienste, wie dies das Personalaudit dieses Parlaments verlangt und
- durch die GPK, welche einzelne punktuelle Probleme analysieren und viel schneller lösen kann. Wenn Sie eine Wintersaison 2012/13 und 2013/14 einwandfrei über die Bühne bringen wollen, dann zähle ich eher auf eine GPK als auf ein externes Audit.

In diesem Sinne ist das Postulat zurückzuziehen, ansonsten wird es von der CVPO-Fraktion bekämpft.

M. le député David Théoduloz, PDCC:

Des réponses complètes et transparentes à une question écrite, des dysfonctionnements identifiés et, de surcroît, mis en évidence. Lorsque l'on est aussi ouvert et transparent, il me semble que ce n'est quand même pas qu'on veuille cacher quelque chose.

Quand les dysfonctionnements sont identifiés, maintenant on demande un audit externe. Cela devient quelque part un petit peu une habitude.

Le groupe PDCC combattra clairement ce postulat urgent, convaincu qu'un audit externe n'arrangera rien à cela.

Nous serions, par contre, favorables à ce que le dossier soit transmis à la commission de gestion pour analyse et surtout suivi.

C'est relativement simple à comprendre: quand tout est déjà identifié, je pense qu'il n'y a pas de nécessité à aller plus loin. Merci.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Le député André Vernay n'a pas toujours raison..., mais bien plus souvent qu'à son tour... et, en l'occurrence, il a parfaitement raison.

Point d'audit donc, mais une réponse sur le terrain aux questions du terrain. Ce qui permettra également à M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay de ne pas devenir le chef du DFISA, le Département des finances, des institutions, de la santé et des audits!

Merci de refuser ce postulat s'il est maintenu.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Effectivement, après les nuages rouges, il peut aussi y avoir la pluie. Or, la pluie en hiver se transforme en neige ou souvent en glace.

Afin que l'OCVS ne reste pas depuis plus de 10 ans dans une ère – entre guillemets – «glacière», je suis d'accord d'accepter, avec mes cosignataires, que ce postulat ne concernerait pas un audit mais que ce soit la commission de gestion qui annoncerait une ère de déglaciation pour cet organisme.

Je vais dans le sens donc de la proposition du député Nicolas Voide et du député André Vernay.

Le président:

Monsieur le député (suppl.), vous avez retiré votre postulat et vous faites une nouvelle proposition?

(...)

Attendez, appuyez sur la touche!

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Je peux retirer ce postulat à la condition que ce soit la commission de gestion qui s'occupe de cette affaire.

Alors, je ne connais pas au niveau de la procédure comment ça se passe.

Der Präsident:

Ich denke, das geht nicht. Sie können nicht eine Dringlichkeit hier in eine neue Dringlichkeit umformen. Sie müssen diese zurückziehen und dann einen neuen Antrag stellen im Sinne, dass die GPK dieses Geschäft dann durchleuchtet.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Alors, OK, je retire le postulat et je le renvoie donc à la commission de gestion pour le traitement.

Der Präsident:

Also Sie werden das neu eingeben, weil mit diesem Antrag können wir das der Geschäftsprüfungskommission nicht übergeben.

Herr Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO, Vizepräsident der Geschäftsprüfungskommission:

Als Vizepräsident der GPK und im Namen der Mitglieder kann ich Ihnen versichern, dass die GPK, wenn wir diesen Auftrag erhalten, diesen auch annehmen und wir diesen Auftrag mit der notwendigen Seriosität behandeln werden.

Das Problem ist uns übrigens nicht unbekannt. Unsere Untergruppe unter der Leitung von Kollega Pascal Bridy hat bereits diesen Auftrag seitens der GPK erhalten und hat auch bereits erste Untersuchungen und Gespräche geführt.

Wir werden aufgrund dieser Diskussion am nächsten Mittwoch an unserer nächsten Sitzung das weitere Vorgehen noch einmal besprechen. Sie sehen, wir haben noch keine Weihnachtsferien in der GPK, und wir werden diesen Auftrag annehmen und uns darum bemühen.

Ich wünsche Ihnen allen besinnliche und frohe Weihnachten und ich danke für das Vertrauen in die GPK. Herzlichen Dank.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Le Gouvernement se réunit bien sûr pour examiner toutes les urgences et toutes les questions à deux reprises durant la session parlementaire, le mercredi matin pour en prendre connaissance et les attribuer aux divers départements et le vendredi pour approuver les réponses.

J'aimerais ici donner deux ou trois éléments, en remerciant les postulants d'avoir accepté la proposition, qui est venue de vos propres rangs et à laquelle le Gouvernement s'associe bien entendu, sauf que, nous, nous n'avons pas la capacité de donner un mandat. C'est pour cela que nous souhaitons dans le cadre de notre réponse dire que nous proposons à la commission de gestion d'examiner l'opportunité de se saisir du dossier.

Aujourd'hui, nous avons la réponse avec M. le vice-président de la commission de gestion et nous nous réjouissons. Et pourquoi? Parce que les problèmes sont identifiés et, aujourd'hui, nous devons apporter des réponses. Mais, ces réponses vont au contraire de ce que les postulants nous demandent, c'est-à-dire de réduire les moyens, alors que je sais que nous en aurons besoin de plus, notamment pour les Vispertäler mais surtout pour l'ensemble du canton pour essayer d'atteindre les diverses démarches que nous souhaitons au niveau des prestations à notre population et à la capacité d'intervenir dans les délais les plus brefs possible pour soutenir les diverses personnes.

Mais, il y a bien sûr dans cette association – et il est intéressant tout de même de le savoir –, nous avons bien sûr identifié ces problèmes, nous les avons reconnus, mais il faut savoir que nous avons affaire ici à une association de droit privé (c'est assez particulier comme véhicule juridique), instituée du reste par le Grand Conseil, et dans laquelle le canton, pour une prestation d'intérêt public de première importance, n'a pas la majorité. Il faudra bien que nous nous attaquions bien sûr à ces structures permettant de répondre aux diverses questions administratives et organisationnelles qui font bien sûr débat ce matin et qui méritent des réponses de la part du conseil d'administration bien sûr mais de la part aussi de notre responsabilité politique, et peut-être que cela passera par un changement même du statut juridique de l'OCVS qui est une association de droit privé chargée de réaliser une prestation de droit public parmi les plus sensibles que nous pouvons avoir dans le pays.

Dans ce sens-là, le Gouvernement bien sûr s'associe aux diverses propositions et soutient l'idée que la commission de gestion empoigne avec le Gouvernement, le Service de la santé publique et cette association de droit privé les diverses problématique à résoudre.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Ich erteile das Wort an Herrn Grossrat Jean-Henri Dumont für eine kurze materielle Berichtigung.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Juste une rectification par rapport aux propos qu'a tenus M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay.

Je ne peux pas laisser dire, en tant que cosignataire de ce postulat, que nous avons demandé dans ce postulat une réduction de moyens.

Je ne l'aurais pas signé si cela avait été le cas.

Nous demandons une analyse globale, dont une analyse aussi financière, mais en aucun cas nous ne demandons une réduction de moyens. Merci.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Je ne peux que me réjouir bien sûr que l'ADG donne d'ores et déjà aujourd'hui quittance face à toutes les difficultés que nous aurons vis-à-vis des moyens.

Je l'avais interprété comme cela puisque vous vous étonniez dans le postulat qu'il y avait une telle explosion des dépenses!

Alors, voilà, si ce n'est qu'une question, vous aurez bien sûr la réponse. Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Das Postulat wurde zurückgezogen und ist damit hinfällig. Die GPK hat dieses Problem erfasst und wird sich diesem Anliegen so oder so annehmen.

**5. INTERPELLATION URGENTE
de la députée (suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires
concernant: le département et le chef du département refusent d'appliquer la
volonté du Grand Conseil (11.12.2012) (3.170)**

**DRINGLICHE INTERPELLATION
von Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Mitunterzeichnenden betreffend Departement und Departementvorsteher weigern
sich, den Willen des Grossen Rates umzusetzen (11.12.2012) (3.170)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

In der Septembersession 2009 hat der Grosse Rat das neue OS-Gesetz verabschiedet. Dabei hielt er fest, dass die Kompetenz zur Zusammenstellung der Klassen für die erste Fremdsprache in der Kompetenz der Schulleitung liegt. Mit diesem Kompromiss, den schon die zuständige Kommission so verabschiedet hatte, trug man den unterschiedlichen Gegebenheiten, Schulkulturen und -verhältnissen im Ober- bzw. Unterwallis Rechnung.

In der Septembersession 2012 überwies der Grosse Rat das Postulat «OS-Gesetz: Weisung dem Gesetz anpassen» zur Umsetzung an den Staatsrat. Er bestärkte und bestätigte damit seinen Willen, den er bereits im OS-Gesetz festgehalten hat: Es liegt in der Zuständigkeit der Schulleitung, die Klassen für die erste Fremdsprache zu organisieren.

Offensichtlich gibt es im DEKS Chefbeamte, denen dieser Entschied des Parlaments nicht behagt. Die Weisungen aus dem Departement an die Schulen verunmöglichen eine Umsetzung des klaren Willens dieses Parlaments.

Bis anhin war es so: Der Grosse Rat als gesetzgebende Gewalt schafft und verabschiedet die Gesetze, der Staatsrat (mit seinen Chefbeamten) als ausführende Gewalt hat diese entsprechend umzusetzen. Wir fordern den Staatsrat auf, die nötigen Schritte zu unternehmen, dass die OS-Zentren schon auf das zweite Semester hin ihre Planung der Gesetzgebung anpassen können.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Je crois que l'on a un grand malentendu sur ce dossier.

J'aimerais vous relire la loi, telle qu'elle a été votée par le Grand Conseil. Je lis l'article 24 alinéa 1: «La première année regroupe tous les élèves en classes hétérogènes, sauf pour la langue d'enseignement (L1), (l'allemand pour la partie haut-valaisanne) et les mathématiques qui sont enseignées à deux niveaux.»

Donc, ce n'est pas ce que M^{me} la députée vient de dire.

Par contre, le Grand Conseil a accepté le postulat et nous avons mis un groupe de travail en place. Il est donc prématuré de dire: le chef du département ne respecte pas les décisions du Grand Conseil.

Nous avons contrôlé le texte allemand pour savoir si celui-ci ne correspondait pas à la version française. Et le texte allemand correspond à la version française.

Ce que nous faisons actuellement: j'ai demandé aux inspecteurs des deux parties linguistiques de faire une analyse durant les premiers mois de 2013 de la situation, de façon à ce que nous puissions avoir une position objective et avoir une discussion avec les responsables des écoles, notamment les directions d'école, pour prendre, dans les mois à venir, une décision sur le système, éventuellement un changement de loi ou bien une adaptation de l'ordonnance.

Mais, dans tous les cas, nous respectons la décision du Grand Conseil. Vous avez accepté le postulat, nous sommes dans les délais, et d'ici au printemps nous aurons une option pour cette activité linguistique, notamment dans le Haut-Valais.

6. INTERPELLATION URGENTE

du groupe PDCB, par les députés Fanny Darbellay (suppl.) et Pascal Luisier, concernant: quid du «Projet de territoire Suisse»? (11.12.2012) (4.237)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Fanny Darbellay und Grossrat Pascal Luisier, betreffend: Wie steht es um das «Raumkonzept Schweiz»? (11.12.2012) (4.237)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Pascal Luisier, PDCB:

Lors de la conférence de presse donnée ce lundi 10 décembre par M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, les tenants et aboutissants du «Projet de développement territorial 2020» ont été dévoilés au grand public.

La consultation est, dès lors, lancée concernant, d'une part, la révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et, d'autre part, le nouvel instrument du «Concept cantonal de développement du territoire».

Mais, ces projets, aussi riches soient-ils en bonnes intentions, tiennent-ils compte du nouveau concept fédéral dénommé «Projet de territoire Suisse»?

Aucune allusion n'y a été faite lors de la conférence de presse de lundi dernier et l'on ne retrouve pas plus d'informations à son sujet sur le site officiel de l'Etat du Valais.

Le «Projet de territoire Suisse», qui n'a jamais été ni voté ni même présenté devant aucune des deux Chambres fédérales a été récemment adopté par le Conseil fédéral et sera officiellement publié courant 2013.

Or, ce projet, qui semble encore très méconnu du monde politique et du grand public, paraît amener une vision très centraliste de l'aménagement du territoire en Suisse. Les trois niveaux de l'Etat (cantons, communes et Confédération) sont invités à s'y référer et le Conseil fédéral a chargé l'Administration fédérale de l'appliquer.

Malgré les apparences, ce projet n'a-t-il pas force contraignante?

Merci, Monsieur le chef du département, de nous éclairer sur ce projet en nous indiquant notamment les incidences qu'il aura sur la planification territoriale de notre canton, les contraintes qu'il nous imposera ainsi que les moyens à notre disposition pour pallier ces inconvénients.

Madame et Messieurs les conseillers d'Etat, Chers collègues, le groupe PDCB a le souci que nous ne ratons pas le train une nouvelle fois. Ne soyons pas réactifs mais bien

pour une fois proactifs. Méfions-nous, tant qu'il est encore temps, de cet objet juridique non identifié, d'apparence inoffensive certes, mais qui pourrait bien se révéler être un nouveau diktat irréversible de Berne, en matière d'aménagement du territoire, pire peut-être encore que le projet de révision de la LAT.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Der zuständige Staatsrat, Herr Jean-Michel Cina, befindet sich heute in Bern in einer Konferenz. Stellvertretend wird Herr Staatsrat Claude Roch die Antwort geben.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Comme vient de le dire M. le président du Grand Conseil, M. Cina a une séance à laquelle il ne pouvait pas échapper aujourd'hui à Berne avec l'ensemble des cantons suisses, notamment sur les sujets qui nous préoccupent.

Il m'a donc chargé de répondre à la question de la députée (suppl.) Fanny Darbellay représentée aujourd'hui par le député Pascal Luisier.

Effectivement, le 11 mai 2006, la convention pour l'élaboration commune d'un projet de développement a été signée entre la CdC (Conférence des Gouvernements cantonaux), l'Union suisse des villes, l'Association des communes suisses et le Conseil fédéral.

Trois axes étaient prévus:

- un groupe de suivi politique
- un groupe de travail technique
- des forums de participation de la population.

Une version provisoire a été soumise à consultation en 2011 et le projet de base a reçu 200 propositions différentes.

Les porteurs ont finalement approuvé et recommandé à leurs membres de l'appliquer en été 2012. C'est cette application qu'a demandée le Conseil fédéral.

Le canton du Valais s'est prononcé sur le projet de manière indépendante et dans le cadre de la Conférence des cantons en apportant des remarques et propositions, mais surtout en demandant que l'instrument ne soit pas contraignant.

C'est dans ce sens que la publication est prévue en 2013. Donc, l'année prochaine, une information sera faite qu'un bilan technique et politique sera fait en fin d'année 2013, l'objectif étant à la fois de renforcer le dialogue entre les cantons et la Confédération, et d'avoir une planification du pays optimale.

La décision a été prise, et la publication et le contrôle seront faits en 2013.

Pour nous, l'important, c'est un instrument non contraignant.

7. INTERPELLATION URGENTE

du groupe CSPO, par le député Philipp Schnyder, concernant un concept pour lutter contre la loi sur l'aménagement du territoire (11.12.2012) (4.238)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp Schnyder, betreffend Konzept Bekämpfung Raumplanungsgesetz (11.12.2012) (4.238)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt und so kann Herr Staatsrat Roch direkt die Antwort geben.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

La votation liée au référendum contre la révision partielle de la LAT aura lieu, comme vous le savez, le 3 mars 2013.

Le canton du Valais a toujours exprimé son désaccord quant à cette introduction. A maintes reprises, il a communiqué sa position. Le jour de l'acceptation par l'Assemblée fédérale, en juin de cette année, il définissait déjà une stratégie d'actions. Le Conseil d'Etat a œuvré et lancé un référendum avec les cantons, malheureusement sans succès, puisque les cantons n'ont pas suivi notre position. Heureusement, le travail des milieux économiques a porté ses fruits et le référendum est soutenu par le Conseil d'Etat.

Il faut aussi souligner que les possibilités pour le Conseil d'Etat de mener, en tant qu'autorité, une campagne politique active sont largement limitées, aussi bien par la pratique juridique que par nombre d'avis du Tribunal fédéral.

Il en va donc de la liberté du vote individuelle qui doit être garantie. C'est à nous tous de nous engager pour représenter le canton du Valais et pour ne pas accepter cette proposition. Dans tous les cas, le Conseil d'Etat soutiendra, selon ses capacités et selon les limites juridiques, ces efforts, à savoir:

- suivi des différents comités de campagne tant au niveau national qu'au niveau cantonal en leur fournissant, s'ils le demandent, toute la documentation souhaitée;
- suivi à la création d'un comité interpartis au niveau valaisan;
- création et mise à jour d'une section sur le site Internet cantonal par la publication de notre argumentaire;
- participation du Conseil d'Etat aux débats organisés par différentes instances;
- coordination et soutien aux actions de la députation fédérale valaisanne.

Le Conseil d'Etat s'est toujours fortement engagé pour les intérêts et le bien-être de la population valaisanne et, dans les limites de ses prérogatives, continuera à faire, avec toute l'énergie nécessaire, le soutien à notre population.

8. INTERPELLATION URGENTE

du député Beat RIEDER, CVPO, concernant des amendes sur la taxe au sac poubelle: une alternative aux systèmes liés à la quantité? (11.12.2012) (5.232)

DRINGLICHE INTERPELLATION

von Grossrat Beat Rieder, CVPO, betreffend: Strafgebühren für zur Kehrichtsackgebühr alternative mengenabhängige Gebührensysteme? (11.12.2012) (5.232)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Der Präsident:

Auch hier wird das Wort nicht verlangt und ich erteile Herrn Staatsrat Jacques Melly das Wort.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Mit der dringlichen Interpellation wird der Staatsrat aufgefordert, zu den folgenden Fragen Stellung zu beziehen:

1. Ist der Staatsrat sich bewusst, dass mit der Einführung einer mengenabhängigen Gebühr, welche nicht zwingend eine Kehrichtsackgebühr sein muss, dem Entscheid des Bundesgerichts Genüge getan wird?

Ja, grundsätzlich können die Gebühren nach Abfallvolumen oder -gewicht erhoben werden.

2. Hat die Rechtsabteilung des DVBU diese Ungleichbehandlung durch die GVA gestützt?

Nein, der GVA ist ein Gemeindezweckverband gemäss Artikel 116 Gemeindegesetz. Er erfüllt die Aufgaben, die ihm an Stelle der Mitgliedergemeinden übertragen wurden und verfügt bei der Erfüllung dieser Aufgaben über die gleiche Autonomie wie diese Gemeinden selbst. In Respektierung dieser funktionellen und sachlichen Zuständigkeiten sind weder die Dienststelle für Umweltschutz noch der Verwaltungs- und Rechtsdienst des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt konsultiert worden.

3. Was unternimmt der Staatsrat um für Klarheit und Rechtssicherheit zu sorgen?

Der Staatsrat hat dazu bereits in der Fragestunde vom 13. Dezember 2011 sowie der Antwort auf die Interpellation 5.192 vom 16. März 2012 eingehend Stellung genommen und darauf hingewiesen, dass:

- der Grosse Rat aufgrund der Motion 5.156 vom 14. September 2011 (in ein Postulat umgewandelt) dieses Postulat abgelehnt hat, welches forderte, dass der Kanton zwecks Harmonisierung der Abfallgebührenerhebung gesetzgeberisch tätig werde;
- es der Grosse Rat am 18. Dezember 2011 ebenfalls abgelehnt hat, den Gemeinden das System der Sackgebühr als einziges System aufzuzwingen;
- der Staatsrat am 11. Januar 2012 das DVBU beauftragt hat, in Zusammenarbeit mit dem Verband der Walliser Gemeinden eine Vorlage für ein kommunales Reglement auszuarbeiten, das die beiden Varianten der Gebührensysteme «Volumen oder Gewicht» oder eine zulässige Ausnahmevariante ohne Sackgebühr vorsieht. Der Staatsrat hat den Gemeinden unter Vorbehalt von Artikel 32a Absatz 2 USG den Entscheid über den Finanzierungsmodus frei gelassen.

Mit Schreiben vom 10. September 2012 haben die DUS und der Verband der Walliser Gemeinden sämtliche Gemeinden darüber in Kenntnis gesetzt, dass gemäss vorerwähnter Bundesgerichtsentscheid für die Entsorgung von Siedlungsabfällen Gebühren nur gestützt auf das Mengenkriterium, Abfallvolumen (Sackgebühr) oder -gewicht, erhoben werden dürfen. Darin wird auch erläutert, unter welchen Voraussetzungen abweichende Regelungen möglich sind. Den Gemeinden sind diverse Hilfsmittel, u.a. eine Vorlage für ein kommunales Abfallreglement, zur Verfügung gestellt worden. Die entsprechenden Dokumente können auch unter folgender Internetadresse konsultiert werden: www.vs.ch/Umweltschutz Rubrik «Abfälle Musterreglement».

9. POSTULAT URGENT

**du groupe CSPO, par les députés Georges Schnydrig et German Gruber (suppl.),
concernant la sortie de la Convention de Berne (11.12.2012) (5.233)**

DRINGLICHES POSTULAT

**der CSPO-Fraktion, durch die Grossräte Georges Schnydrig und German Gruber
(Suppl.), betreffend Austritt aus der Berner Konvention (11.12.2012) (5.233)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Herr Grossrat Georges Schnydrig, CSPO:

«Jetzt den Willen des Parlaments vollziehen.» So lautet der unmissverständliche Auftrag von Jagd Schweiz und dem Schweizerischen Schafzuchtverband an die Adresse des Bundesrats.

Die vom National- und Ständerat angenommene Motion von Ständerat Jean-René Fournier, welche die Lockerung des Schutzstatus des Wolfs forderte, ist am 27. November 2012 von der ständigen Kommission der Berner Konvention abgelehnt worden. Damit ist jetzt der Weg frei, aus der Berner Konvention auszutreten, wie die Motion Fournier in einem

zweiten Schritt verlangt hat und von den eidgenössischen Räten ebenfalls angenommen wurde.

Der Bundesrat hat somit einen klaren Auftrag. Will er diesen aber auch erfüllen oder versucht er, den wichtigen Entscheid gegen die Interessen der Landwirtschaft und des Tourismus zu verzögern oder abzuschwächen? In dieser wichtigen Frage ist jetzt auch die Walliser Regierung gefordert. Wir alle kennen zwischenzeitlich die Probleme, welche die Wiederansiedlung von Wolf, Luchs und Bär nach sich ziehen. Probleme, welche speziell auch unseren Kanton im Zusammenhang mit der touristischen Entwicklung vor immer grössere Probleme stellt. Was nützen uns gesprochene Millionenbeiträge an die Adresse des Tourismus, wenn die Freizeitaktivitäten in unserer von der Landwirtschaft gepflegten Natur durch die Anwesenheit von Wolf, Bär oder dem weiter zunehmenden Einsatz von Herdenschutzhunden massiv eingeschränkt oder verhindert wird? Medienberichte über Reklamationen, ja teilweise blankem Entsetzen von Touristen und Einheimischen nehmen in ungewohntem Masse zu. Herr Staatsrat Cina, ist dies unsere touristische Visitenkarte und Zukunftsstrategie? Wollen wir so die Landwirtschaft ausbluten lassen? Wer trägt die Verantwortung für die Vergandung und deren Folgeschäden?

Es ist Zeit zum Handeln. Zeit für den Austritt aus der Berner Konvention, damit das Übel an der Wurzel gepackt werden kann. Die Pro Natura, der WWF, die Jagd Schweiz und der schweizerische Schafzuchtverband müssen gemäss ihrer gemeinsamen Absichtserklärung neue Konzepte auf der Basis der in Kraft getretenen Jagdverordnung entwickeln und ausarbeiten.

Die von der CSPO eingegebene Interpellation vom November 2012 verlangt bei der Entwicklung dieser Konzepte auch das aktive Mitwirken der Landwirtschaft und des Walliser Tourismus. Im Weiteren hat der Kanton Wallis den in diesem Jahr in Auftrag gegebenen Alpbewirtschaftungsplan im Jahr 2013 abzuschliessen, die Bewirtschaftungsformen nach den verschiedenen Kriterien zu definieren, damit klar wird, wie und wo welche Alpen genutzt oder aufgegeben werden müssen. Dies alles braucht Zeit. Diese Zeit muss jetzt durch den Austritt aus der Berner Konvention gewährt werden, damit nach Abschluss und Genehmigung aller neuen Konzepte unter klaren Auflagen und Vorbehalten wieder in die Berner Konvention eingetreten werden kann.

Die strategische Kommission Landwirtschaft fordert zusammen mit der CSPO den Staatsrat auf, sich seiner Aufgabe und Verantwortung für den Kanton Wallis bewusst zu werden und alles zu unternehmen, damit der Bundesrat auf der Basis der erwähnten Darlegungen und aller weiter bekannten Fakten den Austritt aus der Berner Konvention beschliesst.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Es gibt keine Wortmeldungen mehr. Herr Staatsrat Jacques Melly wird Ihnen und gleichzeitig auch auf die **Frage 9** Antwort geben.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Ja, diese Antwort ist auch für die **Frage 9** gültig.

Der Staatsrat hat keine detaillierten Kenntnisse der vom ständigen Ausschuss der Berner Konvention am 27. November 2012 geführten Verhandlungen. Gemäss den zur Verfügung stehenden Informationen wurden die entsprechenden Protokolle bisher nicht publiziert. Die Motion Fournier, welche vom Parlament überwiesen wurde, verlangt keine generelle Änderung des Schutzstatus des Wolfs, sondern eine Anpassung der Konvention in dem Sinne, dass ein Staat auch im Nachhinein, also nach Unterzeichnung derselben, einen Vorbehalt anbringen kann.

Falls dies vom ständigen Ausschuss tatsächlich abgelehnt wurde, hat das eidgenössische Parlament in unmissverständlicher Weise den Austritt aus der Berner Konvention beschlossen. Demzufolge obliegt es nun dem eidgenössischen Parlament dafür zu sorgen, dass der Bundesrat den mit der überwiesenen Motion erhaltenen Auftrag zum Austritt umsetzt.

Der Staatsrat wird unsere Bundesparlamentarier in diesem Sinne kontaktieren und diese zum Intervenieren auffordern.

Bei der jährlich stattfindenden Sitzung zwischen dem Kanton und der Direktion des Bundesamtes für Umwelt wird diese Frage ebenfalls traktandiert und seitens des Kantons im Sinne des Postulats interveniert.

Der Staatsrat wartet gespannt auf das Resultat der Behandlung des Geschäfts durch die Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates. Danach wird er in Kenntnis des gesamten Sachverhalts beim Bundesrat intervenieren.

Das Postulat wird angenommen.

10. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

Question 10

du groupe PLR, par le député Aldo Resenterra, concernant des enquêtes illégales

TEXTE DEPOSE:

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI), et présidente du Gouvernement:

Monsieur le député Aldo Resenterra, nous n'avons pas connaissance de détails précis sur des enquêtes illégales en Suisse et particulièrement en Valais par des autorités fiscales étrangères.

Cela dit, la situation juridique est la suivante: Les autorités judiciaires cantonales sont compétentes pour les infractions au code pénal ainsi que pour les enquêtes judiciaires. La Confédération, quant à elle, est compétente pour différentes exceptions.

Le processus normal de relations internationales dans ce domaine se fait par le biais de commissions rogatoires des autorités étrangères auprès de l'Office fédéral de la justice ou du magistrat cantonal.

Les bases légales applicables à ces relations internationales sont principalement les accords de Schengen ainsi que l'accord de Paris entre la Suisse et la France relatif à la coopération judiciaire. Les centres de coopération policière et douanière facilitent également ces relations.

A ce jour, le Conseil d'Etat n'a pas connaissance d'une dénonciation aux autorités judiciaires valaisannes d'une infraction que vous relevez.

Si cela devait se produire, dite infraction serait poursuivie conformément au code pénal.

Le Conseil d'Etat reste attentif à la situation mais, à ce jour, n'envisage pas de prendre de mesures.

Question 2

du groupe PLR, par la députée Stéphanie Favre, concernant la gestion hospitalière: quel coût pour le contribuable concernant les prestations d'intérêt général?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Volontiers, nous pouvons répondre à cette question en disant que, lors de la mise en place de la réforme du financement hospitalier, il a été précisé dans la loi sur l'assurance-maladie que les coûts des prestations d'intérêt général, comme par exemple le maintien des capacités hospitalières pour des raisons de politique régionale, la recherche (ce qui est bien sûr bien plus surprenant) et la formation universitaire, sont exclus des rémunérations découlant de la loi sur l'assurance-maladie. Celles-ci doivent donc être financées de manière séparée.

Dans le message du Conseil fédéral, il est précisé qu'il s'agit là plus particulièrement de tâches d'intérêt public qui permettent de garantir la couverture des besoins, telles que les réserves de capacités nécessaires et les services d'urgences.

Dans le décret sur le financement hospitalier du 15 décembre 2011, il est prévu ainsi que le canton puisse subventionner les prestations d'intérêt général, notamment pour les coûts de formation universitaire (c'est essentiel bien sûr) et certains coûts d'exploitation ou d'investissements hospitaliers non couverts par certains secteurs qui ont fait l'objet d'un mandat de prestations.

Le 21 novembre 2012, donc récemment, le Conseil d'Etat a reconnu les prestations d'intérêt général suivantes au RSV: les urgences ambulatoires, les prestations de néonatalogie relevant de l'assurance-invalidité, les centres de consultation de la mémoire, l'équipe mobile de soins palliatifs, la prévention au suicide, la coordination du don d'organes et bien entendu la formation universitaire.

Il s'agit essentiellement de prestations ambulatoires qui ne sont pas prises en charge par l'assurance-maladie ou par d'autres garants mais qui sont nécessaires pour la couverture sanitaire de notre canton.

Ainsi, et en tenant compte des éléments ci-dessus, mais sans le domaine de la psychiatrie ambulatoire qui fait l'objet d'évaluations à venir étant donné la particularité de ce domaine, une subvention de 15,1 millions a été versée en 2010, de 16,2 millions en 2011 et de 12,3 millions en 2012, soit quelque 4 millions de moins.

Merci de votre attention.

Frage 3

von Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO, betreffend Bienensterben – unterstützt der Staat die Imker im Kampf gegen die Varroamilbe?

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

In der Tat verloren die Imker im letzten Winter zahlreiche Bienenkolonien. Die Ursachen für das Bienensterben sind zum Teil unbekannt und höchstwahrscheinlich vielfältig; der Parasitismus durch die Varroamilbe stellt sicherlich eine dieser Ursachen dar.

Nach Konsultation des Bieneninspektorats und im Einverständnis mit dem Departementvorsteher hat der Kantonstierarzt im Budget 2013 die notwendigen Beträge zur Entschädigung der Imker für den Kauf der zur Varroabekämpfung benötigten Produkte vorgesehen. Die Versorgung der Imker mit diesen Produkten wird zurzeit unter Mitarbeit der Bieneninspektoren und der für den Verkauf dieser Produkte zugelassenen Walliser Geschäften organisiert.

Frage 4

der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Philipp Matthias Bregy, betreffend ISO 9001: Spital Wallis (GNW) hinkt hinterher!

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

Wie Sie wissen und wie wir Sie schon über ähnliche Fragen in der Vergangenheit informiert haben, sollten Sie noch zusätzliche Fragen bezüglich Qualitätszertifizierung auf operationeller Ebene des Gesundheitsnetzes Wallis haben, so wenden Sie sich bitte direkt an das GNW.

Aber trotzdem gebe ich Ihnen die folgenden Informationen. Der Kanton Wallis muss im Rahmen des kantonalen Gesundheitsgesetzes und des Bundesgesetzes über die Krankenversicherung die Qualität der erbrachten Leistungen kontrollieren und überwachen. Was in diesem Zusammenhang entscheidend ist, ist die Sicherheit der Patienten und die Qualität der Pflege. Um die Sicherheit der Patienten wie auch die Qualität der Pflege zu gewähren, stehen den Spitälern mehrere Werkzeuge zur Verfügung, insbesondere die paritätisch festgelegten Qualitätsmessungen der ANQ (Nationaler Verein für Qualitätsentwicklung in Spitälern und Kliniken). Alle Spitäler im Wallis haben den nationalen Vertrag der ANQ abgeschlossen.

Die Zertifizierung ISO 9001 erfüllt die gesetzlichen Bestimmungen nicht, ist aber auf operationeller Ebene eines Unternehmens ein Werkzeug für dessen Qualitätsmanagement.

Question 5

des députés Julien Délèze (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Jérémie Pralong, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant: quelle est la position du Gouvernement sur la hausse des taxes d'études des EPF?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Effectivement, la taxe annuelle pour un étudiant de l'EPF de Lausanne ou de Zurich se monte actuellement à 1'160 francs. Le conseil des EPF a pris la décision de doubler ce montant par étapes, à partir de 2015/2016.

Ce conseil mène actuellement ou va mener des discussions avec les assemblées plénières d'étudiants, afin de trouver des mesures d'accompagnement. Il est prévu d'utiliser un tiers de ce montant pour ces mesures d'accompagnement.

Ces mesures ne sont donc pas connues à ce jour. Il est donc difficile de connaître l'influence de cette décision pour le canton.

Il faut noter que, pour un canton périphérique, les dépenses pour les parents sont relativement élevées (elles peuvent aller de 20'000 à 40'000 francs) et que la taxe pourrait approcher les 2'300 francs.

Ce que nous devrions faire si la situation était acceptée, c'est que nous devrions évidemment revoir la question des bourses, compenser par les bourses. Donc, nous ne sommes pas favorables à cette augmentation, mais nous devrions en tenir compte lorsqu'elle viendrait avec les bourses d'études pour les jeunes valaisans.

Question 8

du groupe PDCC, par le député Michel Rothen, concernant l'évaluation de l'application et de la conduite des élèves

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Il faut rappeler déjà, en guise d'introduction, que, pour le CO, les troisième et quatrième primaires, ces notes ont déjà été enlevées et que nous souhaitons les enlever pour l'ensemble de la scolarité obligatoire.

Par contre, cela ne signifie pas que nous voulons renoncer à ce projet mais, à travers l'introduction d'un dossier d'évaluation, et le dossier d'évaluation doit être complet, bien fait, ce qui n'est pas forcément le cas aujourd'hui pour les troisième et quatrième primaires, donc à travers ce dossier d'évaluation, nous voulons tenir compte non seulement du résultat de l'acquisition des capacités pédagogiques nécessaires pour la progression du jeune, mais de l'ensemble de son développement, notamment la conduite et les autres éléments de son comportement.

C'est la raison pour laquelle l'expérience que nous faisons en troisième et en quatrième années actuellement à travers le bulletin intermédiaire semble convenir aux parents, et nous souhaitons poursuivre avec le dossier d'évaluation en ayant un bon dossier d'évaluation et peut-être en l'améliorant.

Question 13

du groupe PDCC, par le député Pascal Bridy, concernant promotion des vins par l'IVV et financement

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Le Conseil d'Etat soutient fortement la branche viticole.

Il n'a pas prévu de diminuer son soutien mais, au contraire, il a augmenté de 500'000 francs le budget 2013 que vous avez accepté il y a quelques instants. L'augmentation est de 800'000 francs pour les améliorations des structures dans le vignoble afin d'aider directement le vigneron. On se rend compte que la situation des vignerons actuellement est déficitaire et nous constatons également un vieillissement du capital vignes. C'est la raison pour laquelle ce montant a été mis dans le budget.

Par contre, il y a effectivement une diminution de 300'000 francs de la subvention pour une campagne d'affichage. Ce domaine doit être coordonné avec la communication globale faite par Valais/Wallis Promotion.

Le soutien aux autres activités est maintenu et même augmenté. Le département en mentionne deux, notamment les actions Caves ouvertes et Sélection des vins du Valais. Un montant de 350'000 francs est mis à disposition pour ces deux actions en 2013. C'est donc dans le cadre de la charte de qualité signée en 2011 par les membres de l'Interprofession de la vigne et du vin que cette promotion est faite.

Le département est prêt à analyser des propositions qui viendraient de l'IVV en 2013. Il est prêt à revoir ses priorités si des propositions sont formulées pour cette promotion.

Mais, en conclusion, il faut répéter que le montant a augmenté d'un demi-million et non pas une diminution de 300'000 francs comme mentionné dans la presse.

Question 16

des députés Edmond Perruchoud, UDC, et Christophe Perruchoud, PLR, concernant la commune de Chalais – Société de la Télécabine SA (TVCM)

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Un crédit de 5 millions avait été demandé par cette société. Il est mentionné par l'auteur de la question que l'Etat du Valais et le CCF avaient accepté ce montant et que, en réalité, 3,75 millions ont été proposés.

En guise d'introduction, il faut préciser le rôle des intervenants.

L'Association régionale du Valais central et le CCF ont donné effectivement un préavis pour ces 5 millions, mais la compétence revient au Conseil d'Etat. Le préavis est un

préavis de la région et puis, en ce qui concerne le CCF, c'est une analyse technique qui a été faite. Dans l'analyse faite par le Conseil d'Etat, celui-ci justifie le montant de 3,75 millions.

En ce qui concerne cette demande, le Conseil d'Etat a donc décidé de ce prêt de 3,75 millions qui correspond au maximum de 25% du total de l'investissement prévu par la loi.

Il y a lieu de préciser que la décision du Conseil d'Etat d'un financement exclusivement cantonal du projet résulte du fait que les exigences minimales fixées pour une subvention fédérale n'étaient pas remplies.

Question 18

du groupe PDCB, par la députée Marianne Maret, concernant les mesures d'accompagnement de la Confédération face aux effets de l'initiative Weber, quelle pertinence pour le Valais?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS):

Le canton du Valais a relayé en permanence et avec véhémence auprès de la Confédération, en particulier auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, les incertitudes régnant dans les communes suite à l'acceptation de l'initiative Weber. Il a exigé que la Confédération apporte davantage de clarté sur ce dossier. Le Valais s'est fortement engagé aux côtés des autres cantons alpins pour exprimer clairement ses attentes quant à une rapide mise en œuvre des mesures d'accompagnement.

En parallèle, le Conseil d'Etat a initié différentes actions pour permettre à notre tourisme de s'adapter à la nouvelle donne engendrée par l'acceptation de l'initiative Weber et l'ordonnance d'application y relative.

Le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire a proposé au Conseil d'Etat une action portant sur les dispositions d'application et de la mise en œuvre de l'ordonnance, et un groupe de soutien aux communes a été mis en place.

Le Conseil d'Etat s'est adjoint les compétences d'un conseil stratégique ayant pour tâche de débattre des questions fondamentales et d'émettre un avis, des propositions et des critiques.

Enfin, un groupe de travail interdépartemental, dans lequel les acteurs de la branche ont été inclus, a été mis sur pied pour élaborer une stratégie en matière d'hébergement touristique.

La création d'un fonds touristique est en discussion. Un agenda serré a été fixé. Une stratégie a été prévue en début 2013 et les mesures d'accompagnement dans le premier semestre 2013.

En conclusion, le DEET a engagé son action sur divers fronts, maintient sa pression pour un contact régulier avec la Confédération et a imprimé un rythme de réalisation soutenu aux stratégies et mesures à élaborer. Cette mise en œuvre rapide des dispositions ciblées au niveau cantonal nous permettra d'appuyer notre action auprès de la Confédération, en essayant de faire en sorte que la Confédération revoie son agenda, de façon à ce qu'elle mette en place des mesures d'accompagnement anticipées par rapport à l'annonce faite pour 2016.

Question 6

du groupe PDCB, par les députés Pascal Nigro et Jérôme Dubois (suppl.), concernant l'érosion de la digue du Rhône à Dorénavant

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Effectivement, une érosion de la digue du Rhône a été constatée sur un secteur d'environ 500 mètres à Dorénaz. Cette fragilisation, ce défaut de la digue menace aujourd'hui des habitations qui se trouvent en pied de digue, directement au bord du Rhône.

Il a donc été décidé de décréter la mise en œuvre d'urgence, en conformité avec ce que nous permet la loi sur les cours d'eau en son article 42, avec un appel d'offres aux entreprises cette semaine et un démarrage des travaux urgents devisés à plus ou moins 1,2 million dès la mi-janvier et jusqu'au 30 mars 2013. C'est important parce qu'il s'agit, en fait, d'une course contre la montre. Vous savez que, dès la mi-avril, le niveau des eaux du Rhône remonte et pourrait menacer les habitations. C'est pour cette raison que les travaux de renforcement de la digue doivent impérativement être terminés à cette date.

Je préciserai que cet événement, comme les nombreuses autres mesures urgentes, qui sont régulièrement mises en œuvre par le Service des routes et des cours d'eau, met clairement en évidence l'urgence de réaliser rapidement, le plus rapidement possible, cette correction du Rhône et met également en évidence la décision du Conseil d'Etat du 21 novembre dernier, ainsi que l'attente des communes auxquelles nous répondons de cette façon.

Question 7

du groupe PLR, par le député Jérôme Favez, concernant RER Valais/Wallis aussi pour tout le Valais

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Depuis le 9 décembre dernier, comme vous l'avez appris par la presse, le Valais, les Valaisannes et les Valaisans disposent de leur propre RER entre Monthey et Brigue.

Cette nouvelle mise en service permettra de désengorger les trains particulièrement aux heures d'affluence, c'est-à-dire le matin entre 6 et 9 h 30 et en fin d'après-midi entre 16 et 21 heures.

Prioritairement, cette amélioration s'adressera aux étudiants, aux pendulaires, mais également aux clients touristiques, de loisirs, en offrant une souplesse et une plus grande régularité en termes de mobilité.

Il faut souligner que la plupart des gares régionales verront les trains s'arrêter plus de 50 fois par jour, jusqu'à 67 fois à Massongex, soit une augmentation moyenne de 30% du nombre de trains.

Pour des raisons techniques, il n'y a pas de point de croisement entre Monthey et Le Bouveret. On n'a pas pu prolonger cette offre ferroviaire jusqu'au terminus de la ligne entre St-Maurice et St-Gingolph. Je vous rappelle que c'est une voie unique.

Mais, il faut souligner et rappeler que la population, qui est desservie par le train régional au-delà de Monthey et jusqu'à St-Gingolph, dispose également d'une offre de bus régional qui assure une desserte parallèle en complémentarité au train et à travers directement les zones habitées, notamment Vionnaz, Vouvry et Les Evouettes. C'est un peu moins rapide, on passe à travers des zones habitées bien sûr, le train étant en site propre, mais cela offre quand même une belle complémentarité à cette offre de transport régional, y compris dans les périodes de fortes demandes.

Alors, on prévoit des améliorations techniques pour encore une meilleure offre ferroviaire, c'est-à-dire une cadence à terme à la demi-heure, mais cela pas avant 2018 et toujours sous réserve que d'autres projets soient avancés, par exemple on attend pour une période à déterminer entre 2014 et 2017 la réorganisation des transports régionaux du

Chablais, ce qui sera fait en lien avec la future mise en service du nouvel hôpital du Chablais. Il y aura donc ces améliorations apportées à l'offre des transports à cette période. De la même façon, on attend de voir avancer le projet d'Agglo Aigle-Monthey où les prévisions sont à partir de 2016 jusqu'aux environs de 2020.

Il est clair que le Conseil d'Etat suit attentivement l'évolution de ces divers dossiers et procédera aussi rapidement que possible aux améliorations projetées en fonction bien sûr des opportunités et des moyens financiers adéquats.

Frage 9

der SVPO/Freie Wähler, durch Grossrat Franz Ruppen, betreffend Berner Konvention: Wie weiter?

HINTERLEGTER TEXT:

Der Präsident:

Diese Frage wurde mit dem dringlichen Postulat 5.233 bereits beantwortet.

Frage 15

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrat German Eyer, betreffend Strasse Täsch – Zermatt: wurde gepfuscht?

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Im Februar 2004 schlossen der Bund, der Kanton sowie die Matterhorn Gotthard Infrastruktur AG eine Finanzierungsvereinbarung in Form eines öffentlich-rechtlichen Vertrags ab. Gegenstand dieser Vereinbarung bilden Elemente, Modalitäten und Zuständigkeiten im Zusammenhang mit der Finanzierung des Top Terminals Täsch (TTT).

Die Gemeinde Zermatt hat am 29. August 2011 Herrn Professor Martin Lendi gebeten, ein Rechtsgutachten zu den Problemen rund um die Strasse Täsch – Zermatt zu verfassen. Die Gemeinde Zermatt hat dieses Parteigutachten am 3. Februar 2012 dem Staatsrat übermittelt. Im Vorfeld fand am 26. Januar 2012 eine Besprechung zwischen Vertretern der Gemeinde Zermatt sowie des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt statt.

Kernpunkt der Diskussion zwischen der Gemeinde Zermatt, des Bundesamts für Verkehr sowie des DVBU bildet die Anwendung und Umsetzung von Artikel 16 der Finanzierungsvereinbarung. Dieser sieht vor, dass der Kanton an der Nebenstrasse Täsch – Zermatt während mindestens 25 Jahren nach Bauabschlusses des TTT nur Arbeiten zur Substanzerhaltung vornimmt. Der Rechtsgutachter entwickelt insbesondere die Schlussfolgerung, dass diese Bestimmung dem Bundesrecht und dem kantonalen Recht widerspricht.

Entgegen der durch den Rechtsgutachter sowie der Gemeinde Zermatt vertretenen Meinung beinhaltet der Begriff der Substanzerhaltung neben der Vornahme aller notwendigen Unterhaltsarbeiten auch alle Massnahmen zur Aufrechterhaltung der Sicherheit (insbesondere im Zusammenhang mit Naturgefahren). Der betroffene Verkehrsträger darf dadurch aber keine Leistungssteigerung erfahren. Die bisher umgesetzten oder zurzeit laufenden punktuellen Strassenbauprojekte auf der Strasse Täsch – Zermatt entsprechen nicht nur diesen Kriterien sondern insbesondere auch der gesetzlichen Unterhaltspflicht des Kantons gemäss Artikel 102 des kantonalen Strassengesetzes.

In Berücksichtigung dieser Sachlage ist sowohl das Bundesamt für Verkehr als auch das DVBU der klaren Meinung, dass die in Frage stehende Finanzierungsvereinbarung und insbesondere deren Artikel 16 keinerlei «Schwachstellen» aufweist. Weder seitens des

Bundes noch des Kantons ist in irgendeiner Art und Weise «gepfuscht» worden. Dies wurde der Gemeinde Zermatt auch mitgeteilt.

Es obliegt nun der Gemeinde Zermatt zu beurteilen, ob und auf welche Weise sie die weder von Bund noch Kanton geteilten Schlussfolgerungen des von ihr in Auftrag gegebenen Parteigutachtens umzusetzen gedenkt. Unabhängig der seitens der Gemeinde Zermatt in dieser Sachfrage gewählten Vorgehensweise sind die Vertreter der Vertragsparteien auch weiterhin zu Gesprächen mit der Gemeinde Zermatt bereit.

Frage 17

von Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO, betreffend Verkehrsbehinderung Terbinerstrasse innerorts Visp

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Das ist die letzte Antwort vor dem Apéro!

Die Terbinerstrasse in Visp innerorts weist zurzeit in Bezug auf die Fahrbahnoberfläche diverse Mängel auf. Auf diesem Abschnitt kommt es infolge der veralteten Infrastrukturleitungen der Gemeinde, d.h. Trinkwasser, Kanalisation usw. immer wieder zu Leitungsbrüchen. Aus diesem Grund hat der Kanton in Zusammenarbeit mit der Gemeinde Visp beschlossen, die Terbinerstrasse in Visp innerorts inklusiv Infrastrukturleitungen zu sanieren.

Das Ausführungsprojekt ist zurzeit in Ausarbeitung. Der genaue Ausführungstermin ist noch nicht festgelegt. Dieser hängt auch mit den finanziellen Möglichkeiten der Gemeinde Visp zusammen. Auf Wunsch der Gemeinde Visp wurde in diesem Jahr die Innerortsstrecke in Richtung Visperterminen um 150 Meter verlängert. Die Innerortsstrecke ist mit generell 50 km/h signalisiert.

Um die Geschwindigkeit bei der Einfahrt in die Innerortszone zu senken, wurde die Strasse mittels Leitschranken verschmälert. Dadurch wird der Autofahrer automatisch gezwungen, langsamer zu fahren.

Laut Auskunft der Kantonspolizei sind auf der Terbinerstrasse in Visp innerorts keine aussergewöhnlichen Geschwindigkeitsüberschreitungen bekannt. Im Rahmen des geplanten Sanierungsprojekts werden mögliche Lösungen geprüft.

Je vous remercie et vous souhaite de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir sind also am Schluss der Dezembersession.

Sehr geschätzte Frau Staatsratspräsidentin,

Sehr geehrter Herr Staatsratsvizepräsident,

Herren Staatsräte,

Frau und Herr Vizepräsidenten des Grossen Rates,

Meine Damen und Herren,

Liebe Kolleginnen und Kollegen Abgeordnete,

Herr Bumann, Chef des Parlamentsdienstes,

Liebe Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter des Parlamentsdienstes, der Technik und des Übersetzungsdienstes,

Meine Damen und Herren von der Presse,

Herzlichen Dank für Ihre wichtige, intensive und engagierte Arbeit hier im Grossen Rat während dieser Session, aber auch während des ganzen Jahres.

Gerne hoffe ich, dass Sie nun über die Festtage Zeit finden, sich zu erholen und um mit Ihren Familien und Ihren Nächsten besinnliche und frohe Weihnachten zu feiern. Sie, meine verehrten Damen und Herren, haben es redlich verdient!

Ich wünsche Ihnen allen schöne Festtage, einen guten Rutsch und viel Glück und Erfolg im neuen Jahr.

Und nun sind wir zu einem Apéro eingeladen von Herrn Generalstaatsanwalt Nicolas Dubuis und Herrn Oberstaatsanwalt Rinaldo Arnold.

Ich wünsche Ihnen alles Gute!

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI), und Regierungspräsidentin:

Herr Grossratspräsident, danke dass Sie mir kurz das Wort geben.

Ich wünsche auch im Namen des gesamten Staatsrats Ihnen allen eine gute und erholsame Weihnachtszeit, frohe Festtage mit Ihren Familien und wir freuen uns, wenn es Ihnen im nächsten Jahr gut geht und uns gut geht und wir weiterhin gut zusammenarbeiten können.

Danke schön!

(Applaus)

Der Präsident:

Danke Frau Staatsrätin für die guten Wünsche und nun entlasse ich Sie ins Apéro.

Wir treffen uns wieder zur Februarsession.

Vielen Dank!

La session ordinaire de décembre 2012 est officiellement close à 11 h 10.

BUDGET 2013 / VORANSCHLAG 2013

Amendements pour discussion et vote

Abänderungen zur Beratung und Abstimmung

<p>1. Budget global</p> <p><i>COFI par Georges Emery</i></p> <p>Ressources financières</p> <p>3 charges de fonctionnements</p> <p>réduction des charges du compte de fonctionnement (en dehors des amortissements du patrimoine administratif)</p> <p>- 4'000'000.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Accepté</p>	<p>Voranschlag allgemein</p> <p><i>FIKO durch Georges Emery</i></p> <p>Finanzressourcen</p> <p>3 Aufwand Laufende Rechnung</p> <p>Reduktion des Aufwands der Laufenden Rechnung (ohne Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen)</p> <p>- 4'000'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Angenommen</p>
<p>2. Budget global</p> <p><i>COFI par Georges Emery</i></p> <p>Ressources financières</p> <p>3 charges de fonctionnements</p> <p>réduction des charges du compte de fonctionnement (en dehors des amortissements du patrimoine administratif)</p> <p>Proposition nécessaire au maintien du double frein aux dépenses et à l'endettement suite à la décision prise en septembre par le Grand conseil concernant la RPLP</p> <p>- 2'000'000.-</p> <p>Retiré au profit de la</p> <p>Nouvelle proposition de la commission</p>	<p>Voranschlag allgemein</p> <p><i>FIKO durch Georges Emery</i></p> <p>Finanzressourcen</p> <p>3 Aufwand Laufende Rechnung</p> <p>Reduktion des Aufwands der Laufenden Rechnung (ohne Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen)</p> <p>Notwendige Massnahme zur Einhaltung der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse infolge des Grossratsbeschlusses vom September in Sachen LSVA</p> <p>- 2'000'000.-</p> <p>Zurückgezogen</p> <p>Neuer Vorschlag FIKO</p>

**Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence
Allgemein, Legislative, Exekutive, Präsidium**

Nouvelle proposition COFI	Neuer Vorschlag FIKO
Ressources financières	Finanzressourcen
Budget global	Voranschlag allgemein
3 charges de fonctionnements	3 Aufwand Laufende Rechnung
réduction des charges du compte de fonctionnement (en dehors des amortissements du patrimoine administratif)	Reduktion des Aufwands der Laufenden Rechnung (ohne Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen)
Proposition nécessaire au maintien du double frein aux dépenses et à l'endettement suite à la décision prise en septembre par le Grand conseil concernant la RPLP	Notwendige Massnahme zur Einhaltung der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse infolge des Grossratsbeschlusses vom September in Sachen LSVA
- 1'200'000.-	- 1'200'000
Administration cantonale des finances	Kantonale Finanzverwaltung
44 parts à des recettes et à des contributions sans affectation	44 Einnahmenanteile ohne Zweckbindung
-1'200'000.-	- 1'200'000.-
Service de la circulation routière et de la navigation	Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt
44 parts à des recettes et à des contributions sans affectation	44 Einnahmenanteile ohne Zweckbindung
- 800'000.-	- 800'000.-
48 Prélèvement sur les financements spéciaux	48 Entnahmen aus Spezialfinanzierungen
+ 800'000.-	+ 800'000.-
Service des routes et des cours d'eau	Dienststelle für Strassen- und Flussbau
31 biens, services et marchandises	31 Güter, Dienstleistungen und Waren
+ 2'857'000.-	+ 2'857'000.-
44 parts à des recettes et à des contributions sans affectation	44 Einnahmenanteile ohne Zweckbindung
+ 2'000'000.-	+ 2'000'000.-
46 Subventions acquises	46 Beiträge für eigene Rechnung
+ 857'000.-	+ 857'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen

**Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence
Allgemein, Legislative, Exekutive, Präsidium**

2.1. Administration des finances	Kantonale Finanzverwaltung
<i>COFI par Georges Emery</i>	<i>FIKO durch Georges Emery</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
44 parts à des recettes et à des contributions sans affectation	44 Einnahmenanteile ohne Zweckbindung
diminution des recettes	Verringerung der Einnahmen
-1'200'000.-	-1'200'000.-
Retiré	Zurückgezogen

2.2. Service de la circulation routière et de la navigation	Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt
<i>COFI par Georges Emery</i>	<i>FIKO durch Georges Emery</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
44 parts à des recettes et à des contributions sans affectation	44 Einnahmenanteile ohne Zweckbindung
diminution des recettes	Verringerung der Einnahmen
- 400'000.-	- 400'000.-
Retiré	Zurückgezogen

2.3. Police cantonale	Kantonspolizei
<i>COFI par Georges Emery</i>	<i>FIKO durch Georges Emery</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
44 parts à des recettes et à des contributions sans affectation	44 Einnahmenanteile ohne Zweckbindung
diminution des recettes	Verringerung der Einnahmen
- 400'000.-	- 400'000.-
Retiré	Zurückgezogen

**Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence
Allgemein, Legislative, Exekutive, Präsidium**

<p>2.4. Service des routes et des cours d'eau</p> <p><i><u>COFI par Georges Emery</u></i></p> <p>Ressources financières</p> <p>44 parts à des recettes et à des contributions sans affectation</p> <p>augmentation des recettes</p> <p>+ 2'857'000.-</p> <p>31 biens, services et marchandises</p> <p>Augmentation des charges</p> <p>+ 2'857'000.-</p> <p>Retiré</p>	<p>Dienststelle für Strassen- und Flussbau</p> <p><i><u>FIKO durch Georges Emery</u></i></p> <p>Finanzressourcen</p> <p>44 Einnahmenanteile ohne Zweckbindung</p> <p>Erhöhung der Einnahmen</p> <p>+ 2'857'000.-</p> <p>31 Güter, Dienstleistungen und Waren</p> <p>Erhöhung des Aufwands</p> <p>+ 2'857'000.-</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p>3. Budget global</p> <p><i><u>Groupe UDC par Jean-Luc Addor</u></i></p> <p>Ressources financières</p> <p>3 charges de fonctionnements</p> <p>réduction (sans les amortissements du patrimoine administratif)</p> <p>- 6'000'000.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Voranschlag allgemein</p> <p><i><u>UDC-Fraktion durch Jean-Luc Addor</u></i></p> <p>Finanzressourcen</p> <p>3 Aufwand Laufende Rechnung</p> <p>Reduktion (ohne Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen)</p> <p>- 6'000'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

**Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence
Allgemein, Legislative, Exekutive, Präsidium**

<p>4. Chancellerie</p> <p><u>Liliane Brigger CSPO</u></p> <p>Prestations</p> <p>30 Charges de personnel</p> <p>Traduction : engagement de 3 traducteurs</p> <p>+ 300'000.-</p> <p>Décision de la commission: Refusé</p>	<p align="center">Staatskanzlei</p> <p><u>Liliane Brigger CSPO</u></p> <p>Leistungen</p> <p>30 Personalaufwand</p> <p>Übersetzung: Anstellung von 3 Übersetzern</p> <p>+ 300'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>5. Chancellerie</p> <p><u>ADG (SPO-PS-Verts-PCS) par Laura Kronig</u></p> <p>Prestations</p> <p>30 Charges de personnel</p> <p>Engagement de cinq traducteurs (un poste fixe par département)</p> <p>+ 500'000.-</p> <p>Décision de la commission: Refusé</p>	<p align="center">Staatskanzlei</p> <p><u>ADG (SPO-PS-Verts-PCS) durch Laura Kronig</u></p> <p>Leistungen</p> <p>30 Personalaufwand</p> <p>Anstellung von fünf Übersetzern (einer fix pro Departement)</p> <p>+ 500'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>6. Grand Conseil</p> <p><u>Groupe UDC par Jean-Luc Addor</u></p> <p>Prestations</p> <p>31 Biens, services, marchandises (P1301)</p> <p>Plafonner le budget du mandat de la préposée à la protection des données à Frs. 100'000.-</p> <p>- 200'000.-</p> <p>Décision de la commission: Refusé</p>	<p align="center">Grosser Rat</p> <p><u>UDC-Fraktion durch Jean-Luc Addor</u></p> <p>Leistungen</p> <p>31 Güter, Dienstleistungen und Waren (P1301)</p> <p>Das Budget für das Mandat der Datenschutzbeauftragten auf CHF 100'000 begrenzen.</p> <p>- 200'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

BUDGET 2013 / VORANSCHLAG 2013

Amendements pour discussion et vote

Abänderungen zur Beratung und Abstimmung

<p>1.1. Administration cantonale des finances</p> <p><i>Groupe CVPO par Beat Rieder</i></p> <p>Ressources financières</p> <p>30 Charges de personnel</p> <p>Suppression d'un poste</p> <p>- 150'000 CHF</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Kantonale Finanzverwaltung</p> <p><i>CVPO-Fraktion durch Beat Rieder</i></p> <p>Finanzressourcen</p> <p>30 Personalaufwand</p> <p>Streichen einer Stelle</p> <p>- 150'000 CHF</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p>1.2. Administration cantonale des finances</p> <p><i>Groupe UDC par Anne Luyet</i></p> <p>Ressources financières</p> <p>31 Biens, services et marchandises</p> <p>Retour aux fascicules simples lors de l'envoi des comptes et du budget aux membres du Grand Conseil et abandon du coffret luxueux distribué depuis 2 ans</p> <p>- 20'000 CHF</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Kantonale Finanzverwaltung</p> <p><i>UDC-Fraktion durch Anne Luyet</i></p> <p>Finanzressourcen</p> <p>31 Güter, Dienstleistungen und Waren</p> <p>Rückkehr zu einem weniger aufwendigen Druckerzeugnis für den Versand der Rechnung und des Budgets an die Mitglieder des Grossen Rates anstelle der luxuriösen Dossiers, das seit 2 Jahren versandt wird</p> <p>- 20'000 CHF</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

1.3. Service des contributions	Kantonale Steuerverwaltung
<i>Groupe CVPO par Beat Rieder</i>	<i>CVPO-Fraktion durch Beat Rieder</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Suppression d'un poste	Streichen einer Stelle
- 150'000 CHF	- 150'000 CHF
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

1.4. Service des ressources humaines	Dienststelle für Personalmanagement
<i>Groupe CVPO par Philipp Matthias Bregy et Beat Rieder</i>	<i>CVPO-Fraktion durch Philipp Matthias Bregy und Beat Rieder</i>
Prestations	Leistungen
Sous objectif politique 2	Politisches Teilziel 2
Contribuer à optimiser l'organisation de l'Etat du Valais, <u>en renonçant à créer de nouveaux postes et en augmentant plutôt l'efficience et l'efficacité du personnel actuel</u>	Beitragen zur organisatorischen Optimierung des Staats Wallis, <u>indem auf die auf die Schaffung neuer Stellen verzichtet und stattdessen das bestehende Personal effizienter und effektiver eingesetzt wird.</u>
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

<p>1.5. Service des affaires intérieures et communales</p> <p><i>Alexis Turin, PLR</i></p> <p>Ressources financières</p> <p>31 Biens, services et marchandises</p> <p>Affranchissement à forfait des enveloppes-réponses lors des élections et votations</p> <p>+ 150'000 CHF</p> <p>Décision de la commission: Refusé</p>	<p>Dienststelle für innere und kommunale Angelegenheiten</p> <p><i>Alexis Turin, PLR</i></p> <p>Finanzressourcen</p> <p>31 Güter, Dienstleistungen und Waren</p> <p>Pauschalfrankierung der Übermittlungsumschläge für die Wahlen und Abstimmungen</p> <p>+ 150'000 CHF</p> <p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>1.6. Service de la santé</p> <p><i>Groupe UDC par Bruno Perroud</i></p> <p>Ressources financières</p> <p>Rubr. 36 (GP 14 Subventionnement des primes d'assurance maladie)</p> <p>Selon l'argumentation en page 16 du rapport sur le budget 2013 de la COFI, l'augmentation des subventions des primes d'assurance-maladie ne devrait pas être plus importante que celle de la prime de référence adulte selon le postulat déposé en mars 2012. La réduction de 5 millions correspond au montant alloué au budget 2012.</p> <p>- 5'000'000 CHF</p> <p>Décision de la commission: Refusé</p>	<p>Dienststelle für Gesundheitswesen</p> <p><i>UDC-Fraktion durch Bruno Perroud</i></p> <p>Finanzressourcen</p> <p>Rubr. 36 (PG 14 Subventionierung der Krankenversicherungsprämien) Rubr. 36</p> <p>Gemäss Argumentation auf Seite 16 des FIKO-Berichts über den Voranschlag 2013 dürfte die Zunahme der Subventionen für die Krankenversicherungsprämien nicht höher ausfallen als jene der Referenzprämie für Erwachsene gemäss Postulat vom März 2012. Die Reduktion von 5 Millionen Franken entspricht dem im Budget 2012 vorgesehenen Betrag.</p> <p>- 5'000'000 CHF</p> <p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>1.7. Service de la santé <u>Groupe UDC par Bruno Perroud</u></p>	<p align="center">Dienststelle für Gesundheitswesen <u>UDC-Fraktion durch Bruno Perroud</u></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>Rubr. 36 (GP 13 Prise en charge extra hospitalière)</p> <p>Le rapport Jeanneret de mai 2012 sur la planification des ambulances reconnaît dans ses conclusions « un manque de clarté, de transparence et de cohérence du mode de financement... Le fait que les partenaires n'ont pas formalisé leur relation dans des contrats de prestations ajoute à la confusion. » Avant d'augmenter les subventions aux compagnies d'ambulance, il serait préférable que le Département clarifie les normes de fonctionnement et de financement selon les exigences légales de l'ordonnance du 20 novembre 1996 en établissant des contrats de prestations.</p> <p>- 1'000'000 CHF</p> <p>Décision de la commission: Refusé</p>	<p>Rubr. 36 (PG 13 Spitalexterne Betreuung)</p> <p>In den Schlussfolgerungen des Jeanneret-Berichts vom Mai 2012 über die Ambulanzenplanung wird ein Mangel an Klarheit, Transparenz und Kohärenz in Sachen Finanzierung festgestellt. Zudem wird die Tatsache bemängelt, dass die Partner ihre Beziehung nicht im Rahmen von Leistungsverträgen formalisiert haben. Bevor die Subventionen für die Ambulanzunternehmen erhöht werden, sollte das Departement die Betriebs- und Finanzierungsnormen gemäss den Anforderungen der Verordnung vom 20. November 1996 klären, indem es Leistungsverträge erarbeitet.</p> <p>- 1'000'000 CHF</p> <p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>

1.8. Service de la santé	Dienststelle für Gesundheitswesen
<u>Groupe CVPO par Philipp Matthias Bregy et Beat Rieder</u>	<u>CVPO-Fraktion durch Philipp Matthias Beat Rieder</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 36	Rubr. 36
Autres dépenses (Installation cabine d'interprétation (<i>correction : cellule d'interprétation</i>) ; P1.301)	Andere Ausgaben (Errichtung Dolmetscherzelle; P1.301)
+ 250'000 CHF	+ 250'000 CHF
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
Prestations	Leistungen
OP 1	PZ 1
SO 3.4 (nouveau)	TZ 3.4 (neu)
Prise et application de mesures de promotion du bilinguisme dans l'ensemble du réseau de santé valaisan, en particulier dans les disciplines centralisées	Massnahmen zur Förderung der Zweisprachigkeit im gesamten Gesundheitsnetz Wallis, insbesondere in den zentralisierten Disziplinen, ergreifen und umsetzen
MP (nouvelle)	PM (neu)
Installation d'une cabine d'interprétation (<i>correction : cellule d'interprétation</i>)	Schaffung einer Dolmetscherzelle
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

1.9. Service de la santé <u>Graziella Walker Salzmann, CSPO</u>	Dienststelle für Gesundheitswesen <u>Graziella Walker Salzmann, CSPO</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 36 (GP 14 baisse individuelle des primes d'assurance maladie ; 366 Subventions aux assurés)	Rubr. 36 (PG 14 Individuelle Senkung der KVG-Prämien; 366 Subventionen an die Versicherten)
- 1'500'000 CHF	- 1'500'000 CHF
Décision de la commission: Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt

1.10. Service de la santé <u>Graziella Walker Salzmann, CSPO</u>	Dienststelle für Gesundheitswesen <u>Graziella Walker Salzmann, CSPO</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 36 (Subventions accordées ; GP13 domaine extra hospitalier ; P1304 médecine ambulatoire)	Rubr. 36 (Eigene Beiträge; PG13 spitalexterner Bereich; P1304 Ambulante Medizin)
+ 100'000 CHF	+ 100'000 CHF
Décision de la commission: Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt

<p>1.11. Service de la santé</p> <p><u>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</u> <u>par Camille Carron</u></p>	<p align="center">Dienststelle für Gesundheitswesen</p> <p><u>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion</u> <u>durch Camille Carron</u></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>Rubr. 36</p> <p>Augmentation de la subvention pour les foyers de jour/nuit pour les institutions psychogériatriques. Le passage de 45.- à 25.- CHF de subvention par journée (+ des prestations LAMal) met en danger des structures existantes et bloque des initiatives de construction de nouveaux foyers de jour/ nuit. Il n'est pas assez tenu compte des prestations non-LAMal d'accompagnement de personnes très dépendantes.</p> <p>+250'000 CHF</p> <p>Décision de la commission: Refusé</p>	<p>Rubr. 36</p> <p>Erhöhung der Subvention für die Tages-/Nachtstätten der psychogeriatrischen Institutionen. Die Reduktion der Tagespauschale von 45 Franken auf 25 Franken (+ KVG-Leistungen) gefährdet die vorhandenen Strukturen und blockiert Vorhaben zum Bau neuer Tages-/Nachtstätten. Den nicht KVG-pflichtigen Leistungen zur Betreuung stark abhängiger Personen wird zu wenig Rechnung getragen.</p> <p>+250'000 CHF</p> <p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>

<p>1.12. Service de la santé</p> <p><u>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</u> <u>par Helena Mooser Theler</u></p>	<p align="center">Dienststelle für Gesundheitswesen</p> <p><u>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion</u> <u>durch Helena Mooser Theler</u></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>Rubr. 36</p>	<p>Rubr. 36</p>
<p>En Haut-Valais, le service demande 30 places d'accueil à la journée afin de faire avancer la stratégie « L'ambulatoire avant l'hospitalier ». Une telle prestation comporte de nombreux avantages pour les personnes concernées, car le pas pour rejoindre une telle institution est plus facile à franchir que celui pour entrer dans un EMS. D'autant plus qu'il laisse plus de temps aux personnes concernées pour se préparer aux changements radicaux de leur mode de vie. Malheureusement, une telle place n'est financée par le canton et la commune qu'à hauteur de CHF 25/jour, ce qui signifie que les personnes concernées doivent payer à peu près autant que dans un EMS, c'est-à-dire CHF 80. L'idéal serait que le canton augmente sa contribution au montant initialement prévu de CHF 45/jour. Pour la création de 12 nouveaux emplois en Haut-Valais, les frais s'élèvent à CHF 45/jour fois 52 semaines fois 5 jours = CHF 140'000/an</p>	<p>Die Dienststelle fordert im Oberwallis 30 Tagesbetreuungsplätze um die Strategie „ambulant vor stationär“ voranzutreiben. Ein solches Angebot hat grosse Vorteile für die Betroffenen, ist doch der Schritt in eine solche Institution kleiner als derjenige in ein Pflegeheim. Zudem lässt ein solcher Schritt, Betroffenen etwas mehr Zeit, sich an die radikal verändernden Lebensbedingungen vorzubereiten. Leider ist ein solcher Platz durch Kanton und Gemeinden lediglich mit 25 CHF / Tag finanziert, was bedeutet, dass die Betroffenen ähnlich viel bezahlen müssen wie in einem Altersheim, nämlich 80 CHF. Ideal wäre, wenn der Kanton seinen Beitrag wie ursprünglich vorgesehen auf 45 CHF / Tag erhöhen würden. Für die Schaffung 12 neuer Tagesplätze im Oberwallis ist der Aufwand pro Platz 45 CHF / Tag x 52 Wochen x 5 Tage = 140'400 CHF / Jahr</p>
<p>+140'400 CHF</p>	<p>+140'400 CHF</p>
<p>Décision de la commission: Refusé</p>	<p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>

BUDGET 2013 / VORANSCHLAG 2013

Tableau I : Amendements pour acceptation tacite

Les amendements au budget 2013 figurant dans ce document sont sans incidence financière et ont été acceptés par la commission thématique en charge du Service concerné et par la Cofi.

Tabelle I: Abänderungen zur stillschweigenden Annahme

Die in diesem Dokument enthaltenen Abänderungen zum Voranschlag 2013 haben keine finanziellen Auswirkungen und wurden sowohl von der zuständigen thematischen Kommission als auch von der Fiko angenommen.

<p>5.2. Service des transports <u>Commission EFCS par Urs Kuonen</u></p>	<p align="center">Dienststelle für Verkehrsfragen <u>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</u></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>Mesure prioritaire (nouvelle)</p> <p>Emission et envoi de l'ensemble des rails-checks, en collaboration avec le service de la formation professionnelle, pour qu'ils soient disponibles avant le début de l'année scolaire (délai au 15.08.2013)</p>	<p>Prioritäre Massnahme (neu)</p> <p>Emission und Versand aller Rail-Checks in Zusammenarbeit mit der Dienststelle für Berufsbildung, damit diese vor Beginn des Schuljahres den Interessenten zur Verfügung stehen (Frist 15.08.2013)</p>
<p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>

<p>5.4. Service des routes et des cours d'eau <u>Groupe PLR par Christophe Claivaz</u></p>	<p align="center">Dienststelle für Strassen- und Flussbau <u>PLR-Fraktion durch Christophe Claivaz</u></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>OP 1</p> <p>Ind. 5</p> <p>Modification de la flèche : →</p>	<p>PZ 1</p> <p>Ind. 5</p> <p>Änderung des Pfeils: →</p>
<p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>

<p>5.5. Service des routes et des cours d'eau</p> <p><i>Groupe CVPO par Philipp Matthias Bregy und Beat Rieder</i></p>	<p align="center">Dienststelle für Strassen- und Flussbau</p> <p><i>CVPO-Fraktion durch Philipp Matthias Bregy und Beat Rieder</i></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>OP 1</p> <p>SO 2.2 (nouveau)</p> <p><u>Augmentation de la sécurité routière, particulièrement au niveau des passages pour piétons</u></p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>PZ 1</p> <p>TZ 2.2 (neu)</p> <p><u>Erhöhung der Sicherheit auf den Strassen, insbesondere im Bereich der Fussgängerstreifen</u></p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>
<p>5.10. Service des forêts et du paysage</p> <p><i>Commission ATE par Yves Carrupt</i></p>	<p align="center">Dienststelle für Wald und Landschaft</p> <p><i>Kommission LTU durch Yves Carrupt</i></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>OP 1</p> <p>Sous objectif politique 2</p> <p>Indicateur (nouveau)</p> <p><u>Période de retour moyenne en forêt de protection (ans) (réalisé 2011, 52.26 ; planifié 2012, 54.77 ; planifié 2013 50,59 ; Ecart 12/13 -4.18)</u></p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>PZ 1</p> <p>Politisches Teilziel 2</p> <p>Indikator (neu)</p> <p><u>Durchschnittliche Regenerationszeit des Schutzwaldes (in Jahren) (realisiert 2011: 52,26; geplant 2012: 54,77; geplant 2013: 50,59; Differenz 12/13: -4,18)</u></p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>

<p>5.11. Service des forêts et du paysage</p> <p><i>Commission ATE par Yves Carrupt</i></p>	<p>Dienststelle für Wald und Landschaft</p> <p><i>Kommission LTU durch Yves Carrupt</i></p>
Prestations	Leistungen
<p>OP 3</p> <p>MP 6</p> <p>Planification des itinéraires pédestres cantonaux (Délai: 31.12. 2016 2013)</p>	<p>PZ 3</p> <p>PM 6</p> <p>Planung der kantonalen Fuss- und Wanderwege (Frist: 31.12. 2016 2013)</p>
<p>Décision de la commission:</p> <p>Accepté</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Angenommen</p>

<p>5.12. Service des forêts et du paysage</p> <p><i>Commission ATE par Yves Carrupt</i></p>	<p>Dienststelle für Wald und Landschaft</p> <p><i>Kommission LTU durch Yves Carrupt</i></p>
Prestations	Leistungen
<p>OP 3</p> <p>Ind. 3</p> <p><u>Part</u> des services d'observation</p>	<p>PZ 3</p> <p>Ind. 3</p> <p>Fehler im französischen Text</p>
<p>Décision de la commission:</p> <p>Accepté</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Angenommen</p>

<p>5.15. Service de la protection de l'environnement</p> <p><i><u>Commission ATE par Yves Carrupt</u></i></p>	<p align="center">Dienststelle für Umweltschutz</p> <p><i><u>Kommission LTU durch Yves Carrupt</u></i></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>Ind. 7 Remplacer les flèches par les tendances</p>	<p>Ind. 7 Pfeile durch Zahlen ersetzen</p>
<p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>

<p>5.17. Service de la chasse, de la pêche et de la faune</p> <p><i><u>Olivier Turin, AdG (SPO-PS-VERTS-PCS)</u></i></p>	<p align="center">Dienststelle für Jagd, Fischerei und Wildtiere</p> <p><i><u>Olivier Turin, AdG (SPO-PS-VERTS-PCS)</u></i></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>Sous objectif politique 3 MP (nouvelle) <u>Participer, en lien avec le SFP, à la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les organismes envahissants</u></p>	<p>Politisches Teilziel 3 PM (neu) <u>Beteiligung, in Zusammenarbeit mit der DWL, an der Umsetzung der Strategie zur Bekämpfung der invasiven Organismen</u></p>
<p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>

BUDGET 2013 / VORANSCHLAG 2013

Tableau II : Amendements pour discussion et vote

Tabelle II: Abänderungen zur Beratung und Abstimmung

<p>5.1. Service juridique et administratif</p> <p><i>Groupe CVPO par Beat Rieder</i></p> <p>Ressources financières</p> <p>30 Charges de personnel</p> <p>Supprimer un poste</p> <p>- 150'000 CHF</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Verwaltungs- und Rechtsdienst</p> <p><i>CVPO-Fraktion durch Beat Rieder</i></p> <p>Finanzressourcen</p> <p>30 Personalaufwand</p> <p>Streichen einer Stelle</p> <p>- 150'000 CHF</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p>5.3. Service des routes et des cours d'eau</p> <p><i>Groupe AdG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Reinhold Schnyder</i></p> <p>Prestations</p> <p>OP 1</p> <p>SO 1</p> <p>Mesure prioritaire nouvelle</p> <p>Assainir les routes cantonales contre le bruit</p> <p><i>Justification: L'assainissement contre le bruit doit être réalisé jusqu'en 2018, si l'on souhaite bénéficier des subventions fédérales.</i></p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Dienststelle für Strassen- und Flussbau</p> <p><i>AdG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Reinhold Schnyder</i></p> <p>Leistungen</p> <p>PZ 1</p> <p>TZ 1</p> <p>Prioritäre Massnahme (neu)</p> <p>Lärmsanierung Kantonstrassen</p> <p><i>Begründung: Bis im März 2018 müssen die Lärmsanierungen getätigt werden, will man in den Genuss von Bundessubventionen kommen.</i></p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

<p>5.6. Service des bâtiments, monuments et archéologie</p> <p><u>Groupe AdG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Raymond Borgeat</u></p>	<p align="center">Dienststelle für Hochbau, Denkmalpflege und Achäologie</p> <p><u>AdG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Raymond Borgeat</u></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>OP 2</p> <p>Sous objectif politique 2</p> <p>Indicateur (nouveau)</p>	<p>PZ 2</p> <p>Politisches Teilziel 2</p> <p>Indikator (neu)</p>
<p><u>Nombre de fouilles réalisées en attente de publication</u></p>	<p><u>Anzahl durchgeführte Ausgrabungen, die noch nicht publiziert wurden</u></p>
<p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

<p>5.7. Service des bâtiments, monuments et archéologie</p> <p><u>Groupe AdG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Raymond Borgeat</u></p>	<p align="center">Dienststelle für Hochbau, Denkmalpflege und Achäologie</p> <p><u>AdG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Raymond Borgeat</u></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>OP 2</p> <p>Sous objectif politique 2</p> <p>Indicateur (nouveau)</p>	<p>PZ 2</p> <p>Politisches Teilziel 2</p> <p>Indikator (neu)</p>
<p><u>Nombre de chantiers fouillés et non publiés dans un délai de 10 ans</u></p>	<p><u>Anzahl Ausgrabungen auf Baustellen, die nicht innerhalb von 10 Jahren publiziert wurden</u></p>
<p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

<p>5.8. Service des bâtiments, monuments et archéologie</p> <p><i>Groupe AdG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Raymond Borgeat</i></p>	<p align="center">Dienststelle für Hochbau, Denkmalpflege und Achäologie</p> <p><i>AdG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Raymond Borgeat</i></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>OP 2</p> <p>Sous objectif politique 2</p> <p>Indicateur (nouveau)</p>	<p>PZ 2</p> <p>Politisches Teilziel 2</p> <p>Indikator (neu)</p>
<p><u>Taux moyen de surfaces fouillées par rapport aux surfaces des parcelles détruites</u></p>	<p><u>Durchschnittlicher Prozentsatz der Ausgrabungsflächen im Verhältnis zur Fläche der zerstörten Parzellen</u></p>
<p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

<p>5.9. Service des bâtiments, monuments et archéologie</p> <p><i>Groupe AdG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Raymond Borgeat</i></p>	<p align="center">Dienststelle für Hochbau, Denkmalpflege und Achäologie</p> <p><i>AdG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Raymond Borgeat</i></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>OP 2</p> <p>Sous objectif politique 2</p> <p>Indicateur (nouveau)</p>	<p>PZ 2</p> <p>Politisches Teilziel 2</p> <p>Indikator (neu)</p>
<p><u>Taux de dossiers contrôlés en zone archéologique</u></p>	<p><u>Prozentsatz der kontrollierten Dossiers für archäologische Zonen</u></p>
<p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

<p>5.13. Service des forêts et du paysage</p> <p><i>Commission ATE par Yves Carrupt</i></p>	<p>Dienststelle für Wald und Landschaft</p> <p><i>Kommission LTU durch Yves Carrupt</i></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>Rubr. 56</p> <p>Augmentation de la subvention aux communes pour les sentiers pédestres</p> <p>+400'000 CHF</p> <p>Décision de la commission: Refusé</p>	<p>Rubr. 56</p> <p>Erhöhung der Subvention an die Gemeinden für die Wanderwege</p> <p>+400'000 CHF</p> <p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>

<p>5.14. Service des forêts et du paysage</p> <p><i>Diego Wellig, CSPO</i></p>	<p>Dienststelle für Wald und Landschaft</p> <p><i>Diego Wellig, CSPO</i></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>Rubr. 56</p> <p>Attribution de moyens supplémentaires afin de réaliser les projets prévus et de ne pas retarder davantage les délais de réalisation des sentiers pédestres</p> <p>+500'000 CHF</p> <p>Décision de la commission: Refusé</p>	<p>Rubr. 56</p> <p>Zusätzliche Mittel, um die vorgelegten Projekte abzudecken und die Fristen der Erstellung der Haupt-Wanderwege nicht weiter zu verlängern</p> <p>+500'000 CHF</p> <p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>

5.16. Service de la protection de l'environnement	Dienststelle für Umweltschutz
<i><u>Groupe CVPO par Beat Rieder</u></i>	<i><u>CVPO-Fraktion durch Beat Rieder</u></i>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 30 <i>Supprimer un poste</i>	Rubr. 30 <i>Streichen einer Stelle</i>
- 150'000 CHF	- 150'000 CHF
Décision de la commission: Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt

BUDGET 2013 / VORANSCHLAG 2013

Tableau I : Amendements pour acceptation tacite

Les amendements au budget 2013 figurant dans ce document sont sans incidence financière et ont été acceptés par la commission thématique en charge du Service concerné et par la Cofi.

Tabelle I: Abänderungen zur stillschweigenden Annahme

Die in diesem Dokument enthaltenen Abänderungen zum Voranschlag 2013 haben keine finanziellen Auswirkungen und wurden sowohl von der zuständigen thematischen Kommission als auch von der Fiko angenommen.

2.3. Service de la sécurité civile et militaire	Dienststelle für zivile Sicherheit und Militär
<i>Commission SP par Claude-Alain Richard</i>	<i>Kommission ÖS durch Claude-Alain Richard</i>
Prestations	Leistungen
Ind. 2 Nombre de communes participants à des exercices d'EM <u>durant ces quatre dernières années</u>	Ind. 2 Anzahl Gemeinden, die <u>während der letzten 4 Jahre</u> an Stabsübungen teilgenommen haben
Décision de la commission: Accepté	Beschluss der Kommission: Angenommen

BUDGET 2013 / VORANSCHLAG 2013

Tableau II : Amendements pour discussion et vote

Tabelle II: Abänderungen zur Beratung und Abstimmung

<p>2.1. Police cantonale</p> <p><i>Groupe CVPO par Beat Rieder</i></p> <p>Ressources financières</p> <p>Rubr. 30 Suppression d'un poste</p> <p>- 150'000 CHF</p> <p>Décision de la commission: Refusé</p>	<p>Kantonspolizei</p> <p><i>CVPO-Fraktion durch Beat Rieder</i></p> <p>Finanzressourcen</p> <p>Rubr. 30 Streichen einer Stelle</p> <p>- 150'000 CHF</p> <p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>
<p>2.2. Service de la sécurité civile et militaire</p> <p><i>Groupe PLR par Christophe Claivaz</i></p> <p>Prestations</p> <p>SO 6 Ind. (nouveau)</p> <p>Nombre de jours de services annuels effectués par l'armée sur le territoire cantonal</p> <p>Décision de la commission: Refusé</p>	<p>Dienststelle für zivile Sicherheit und Militär</p> <p><i>PLR-Fraktion durch Christophe Claivaz</i></p> <p>Leistungen</p> <p>TZ 6 Ind. (neu)</p> <p>Jährliche Anzahl Dienstage der Armee auf dem Kantonsgebiet</p> <p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>

<p>2.4. Service de la circulation routière et de la navigation</p> <p><i>Groupe UDC par Jean-Luc Addor</i></p>	<p>Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt</p> <p><i>UDC-Fraktion durch Jean-Luc Addor</i></p>
<p>Ressources financières</p> <p><i>Revoir le montant des émoluments prélevés pour les rendre compatibles avec le principe de la couverture des frais</i></p> <p>- 8'000'000 CHF</p> <p>Décision de la commission: Refusé</p>	<p>Finanzressourcen</p> <p><i>Senkung der Gebühren, um sie mit dem Kostendeckungsprinzip in Einklang zu bringen</i></p> <p>- 8'000'000 CHF</p> <p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>
<p>2.5. Service de la circulation routière et de la navigation</p> <p><i>Philipp Matthias Bregy, CVPO</i></p> <p>Ressources financières</p> <p><i>Pas de réduction du bonus écologique / soutien de projets d'e-mobilité conformément à la réponse du Conseil d'Etat notamment aux postulats 2.141 et 5.125</i></p> <p>+ 250'000 CHF</p> <p>Décision de la commission: Refusé</p>	<p>Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt</p> <p><i>Philipp Matthias Bregy, CVPO</i></p> <p>Finanzressourcen</p> <p><i>Keine Reduktion des Ökobonus / Unterstützung von E-Projekten gemäss Antwort des Staatsrates u.a. auf die Postulate 2.141 und 5.125</i></p> <p>+ 250'000 CHF</p> <p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>

<p>2.6. Etablissements pénitentiaires</p> <p><u>Commission SP par Claude-Alain Richard</u></p> <p>Ressources financières</p> <p>Rubr. 30</p> <p>Augmentation de 4 EPT + 400'000 CHF</p> <p>Décision de la commission: Refusé</p>	<p align="center">Strafanstalten</p> <p><u>Kommission ÖS durch Claude-Alain Richard</u></p> <p>Finanzressourcen</p> <p>Rubr. 30</p> <p>Erhöhung um 4 VZS + 400'000 CHF</p> <p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>
<p>2.7. Service de l'action sociale</p> <p><u>Groupe CVPO par Beat Rieder</u></p> <p>Ressources financières</p> <p>Rubr. 30</p> <p>Suppression d'un poste</p> <p>- 150'000 CHF</p> <p>Décision de la commission: Refusé</p>	<p align="center">Dienststelle für Sozialwesen</p> <p><u>CVPO-Fraktion durch Beat Rieder</u></p> <p>Finanzressourcen</p> <p>Rubr. 30</p> <p>Streichen einer Stelle</p> <p>- 150'000 CHF</p> <p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>
<p>2.8. Service de la protection des travailleurs</p> <p><u>Walden Christian, AdG</u></p> <p>Ressources financières</p> <p>Rubr. 30</p> <p><i>Davantage de ressources et de personnel pour le contrôle du travail au noir sur les chantiers et dans les entreprises</i></p> <p>+ 360'000 CHF</p> <p>Décision de la commission: Refusé</p>	<p align="center">Dienststelle für Arbeitnehmerschutz und Arbeitsverhältnisse</p> <p><u>Walden Christian, AdG</u></p> <p>Finanzressourcen</p> <p>Rubr. 30</p> <p><i>Mehr Ressourcen und Personal für die Schwarzarbeit-Kontrolle auf Baustellen und Betrieben</i></p> <p>+ 360'000 CHF</p> <p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>

BUDGET 2013 / VORANSCHLAG 2013

Tableau I : Amendements pour acceptation tacite

Les amendements au budget 2013 figurant dans ce document sont sans incidence financière et ont été acceptés par la commission thématique en charge du Service concerné et par la Cofi.

Tabelle I: Abänderungen zur stillschweigenden Annahme

Die in diesem Dokument enthaltenen Abänderungen zum Voranschlag 2013 haben keine finanziellen Auswirkungen und wurden sowohl von der zuständigen thematischen Kommission als auch von der Fiko angenommen.

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)
Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

4.1. Service administratif et juridique	Verwaltungs- und Rechtsdienst
<i><u>Commission EE par Diego Clausen</u></i>	<i><u>Kommission VE durch Diego Clausen</u></i>
Prestations	Leistungen
Mesures prioritaires 3	Prioritäre Massnahmen 3
Implémentation du logiciel ECM (informatisation du processus de DCE) dans tous les services du Département.	Implementieren der Plattform ECM (Informatisierung des Prozesses der Staatsratsentscheide) in sämtlichen Dienststellen des Departements
Décision de la commission: Accepté	Beschluss der Kommission: Angenommen

4.2. Service du développement économique	Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung
<i><u>Commission EE par Diego Clausen</u></i>	<i><u>Kommission VE durch Diego Clausen</u></i>
Prestations	Leistungen
Sous-objectifs	Teilziele
Revoir la numérotation en allemand	Änderung der Nummerierung der Teilziele im deutschen Text.
Décision de la commission: Accepté	Beschluss der Kommission: Angenommen

4.3. Service du développement économique	Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung
<i><u>Commission EE par Diego Clausen</u></i>	<i><u>Kommission VE durch Diego Clausen</u></i>
Prestations	Leistungen
MP 2	PM 2
Mise en œuvre du concept d'amélioration des conditions cadres du tourisme et, notamment, réalisation de l'observatoire du tourisme, et démarrage de l'activité de Valais/Wallis Promotion et élaboration de la réforme législative concernant les structures et le financement.	Umsetzung des Konzepts zur Verbesserung der Rahmenbedingungen des Walliser Tourismus, einschliesslich der Umsetzung des Tourismusobservatoriums, und Tätigkeitsbeginn von Valais / Wallis Promotion und Erarbeitung der Gesetzesreform betreffend die Strukturen und die Finanzierung.
Décision de la commission: Accepté	Beschluss der Kommission: Angenommen

**Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)
 Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)**

4.9. Service de l'industrie, du commerce et du travail	Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit
<i><u>Commission EE par Diego Clausen</u></i>	<i><u>Kommission VE durch Diego Clausen</u></i>
Prestations	Leistungen
MP 6	PM 6
Délai: 31.12.2015 <u>31.12.2013</u>	Frist: 31.12.2015 <u>31.12.2013</u>
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen

4.10. Service de l'industrie, du commerce et du travail	Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit
<i><u>Commission EE par Diego Clausen</u></i>	<i><u>Kommission VE durch Diego Clausen</u></i>
Prestations	Leistungen
MP 7	PM 7
Délai: 31.12.2015 <u>31.12.2013</u>	Frist: 31.12.2015 <u>31.12.2013</u>
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen

4.11. Service de l'industrie, du commerce et du travail	Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit
<i>Commission EE par Diego Clausen</i>	<i>Kommission VE durch Diego Clausen</i>
Prestations	Leistungen
Indicateurs	Indikatoren
mettre la moyenne CH là où elle existe	Wo vorhanden, den Schweizer Durchschnitt angeben
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen

4.15. Service du développement territorial	Dienststelle für Raumentwicklung
<i>Commission ATE par Yves Carrupt</i>	<i>Kommission LTU durch Yves Carrupt</i>
Prestations	Leistungen
MP 7	PM 7
<u>Elaboration de la conception des réseaux de mobilité de loisirs (31.12.2013)</u>	<u>Erarbeitung des generellen Konzepts für den Freizeitverkehr (31.12.2013)</u>
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen

4.16. Service du développement territorial	Dienststelle für Raumentwicklung
<i>Commission ATE par Yves Carrupt</i>	<i>Kommission LTU durch Yves Carrupt</i>
Prestations	Leistungen
Sous objectif politique 5	Politisches Teilziel 5
MP (nouvelle)	PM (Neu)
<u>Coaching des communes dans la planification de leurs réseaux de mobilité de loisirs (31.12.2016)</u>	<u>Begleitung der Gemeinden bei der Planung ihrer Wegnetze für den Freizeitverkehr (31.12.2016)</u>
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen

<p>4.17. Service du développement territorial <i>Commission ATE par Yves Carrupt</i></p> <p>Prestations</p> <p>Sous objectif politique 9 Nouvel indicateur <u>Pourcentage de communes qui ont un plan de zone homologué</u></p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p align="center">Dienststelle für Raumentwicklung <i>Kommission LTU durch Yves Carrupt</i></p> <p>Leistungen</p> <p>Politisches Teilziel 9 Neuer Indikator <u>Prozentsatz der Gemeinden mit homologiertem Zonennutzungsplan</u></p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>
<p>4.18. Service du développement territorial <i>Commission ATE par Yves Carrupt</i></p> <p>Prestations</p> <p>Ind. 6 Degré de satisfaction des communes (première enquête en 2010 : 78%)</p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p align="center">Dienststelle für Raumentwicklung <i>Kommission LTU durch Yves Carrupt</i></p> <p>Leistungen</p> <p>Ind. 6 Zufriedenheitsgrad der Gemeinden (<u>erste Umfrage</u> 2010: 78%).</p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>
<p>4.19. Service du développement territorial <i>Oliver Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</i></p> <p>Prestations</p> <p>Sous-objectif 8 Mesure prioritaire (nouvelle)</p> <p>Suivi des méga projets touristiques</p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p align="center">Dienststelle für Raumentwicklung <i>Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</i></p> <p>Leistungen</p> <p>Politisches Teilziel 8 PM (neu)</p> <p>Begleitung der touristischen Grossprojekte</p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>

<p>4.21. Service du registre foncier et de la géomatique</p> <p><i><u>Commission ATE par Yves Carrupt</u></i></p>	<p>Dienststelle für Grundbuchämter und Geomatik</p> <p><i><u>Kommission LTU durch Yves Carrupt</u></i></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>Ind. 5 et 6</p>	<p>Ind. 5 und 6</p>
<p>Indiquer entre parenthèse les valeurs pour les années précédentes</p>	<p>In Klammern die Werte der letzten Jahre angeben</p>
<p>Décision de la commission:</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p>
<p>Accepté</p>	<p>Angenommen</p>

BUDGET 2013 / VORANSCHLAG 2013

Tableau II : Amendements pour discussion et vote

Tabelle II: Abänderungen zur Beratung und Abstimmung

<p>4.4. Service du développement économique</p> <p><i><u>Liliane Brigger, CSPO</u></i></p> <p>Ressources financières</p> <p>36 Subventions accordées</p> <p>Octroi d'une aide financière à Valais/Wallis Promotion (P1104, 364)</p> <p>+2'000'000.-</p> <p>Décision de la commission: Refusé</p>	<p>Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung</p> <p><i><u>Liliane Brigger, CSPO</u></i></p> <p>Finanzressourcen</p> <p>36 Eigene Beiträge</p> <p>Gewährung von Finanzhilfen Valais/Wallis Promotion (P1104, 364)</p> <p>+2'000'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>
<p>4.5. Service du développement économique</p> <p><i><u>Christian Walden (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</u></i></p> <p>Ressources financières</p> <p>38 Attributions aux financements spéciaux</p> <p>Soutien financier pour les entreprises formatrices qui continuent à employer les jeunes après la fin de leur formation. Cela augmente l'expérience professionnelle et met un frein au chômage croissant des jeunes.</p> <p>+1'000'000.-</p> <p>Décision de la commission: Refusé</p>	<p>Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung</p> <p><i><u>Christian Walden (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</u></i></p> <p>Finanzressourcen</p> <p>38 Einlagen in Spezialfinanzierung</p> <p>Finanzielle Unterstützung für Ausbildungsbetriebe, die Jugendliche nach der abgeschlossenen Ausbildung weiterbeschäftigen. Somit wird die Berufserfahrung erhöht und nimmt sich auch der steigenden Jugendarbeitslosigkeit an.</p> <p>+1'000'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>

<p>4.6. Service du développement économique</p> <p><u>Groupe CVPO par Philipp Matthias Bregy et Beat Rieder</u></p>	<p>Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung</p> <p><u>CVPO-Fraktion durch Philipp Matthias Bregy und Beat Rieder</u></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>Objectif politique n°1</p>	<p>Politisches Ziel 1</p>
<p>Sous-objectif (nouveau) /</p>	<p>Politisches Teilziel (neu),</p>
<p>Mise à disposition d'une promotion et d'une aide financière pour les acteurs touristiques</p>	<p>Förderung und Finanzhilfe für touristische Leistungserbringer zur Verfügung stellen</p>
<p>Décision de la commission:</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p>
<p>Refusé</p>	<p>Abgelehnt</p>
<p>mesures prioritaire (nouvelle)</p>	<p>Prioritäre Massnahmen (neu)</p>
<p>Mise à disposition de moyens ou d'aides financiers pour promouvoir l'infrastructure touristique, en particulier celle des remontées mécaniques</p>	<p>Zur Verfügung stellen von finanziellen Mitteln oder finanziellen Hilfen zur Förderung der touristischen Infrastruktur, insbesondere der Bergbahnen</p>
<p>Décision de la commission:</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p>
<p>Refusé</p>	<p>Abgelehnt</p>

<p>4.7. Service de l'industrie, du commerce et du travail</p> <p><u>Groupe CSPO par Graziella Walker Salzmann,</u></p>	<p>Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit</p> <p><u>CSPO-Fraktion durch Graziella Walker Salzmann</u></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>Rub. 36, 46 (part communes) et 49 (part canton)</p>	<p>Rub. 36, 46 (Gemeinden) et 49 (Kanton)</p>
<p>Augmentation du fond pour l'emploi, compte tenu du chômage croissant</p>	<p>Erhöhung des Beschäftigungsfonds in Anbetracht der steigenden Arbeitslosenzahlen</p>
<p>+500'000.-</p>	<p>+500'000.-</p>
<p>Décision de la commission:</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p>
<p>Refusé</p>	<p>Abgelehnt</p>

4.8. Service de l'industrie, du commerce et du travail	Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit
<i>Groupe CVPO par Beat Rieder</i>	<i>CVPO-Fraktion durch Beat Rieder</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
suppression de deux postes	Streichen von zwei Stellen
- 300'000.-	- 300'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

4.12. Service de l'agriculture	Dienststelle für Landwirtschaft
<i>Commission ATE par Yves Carrupt</i>	<i>Kommission LTU durch Yves Carrupt</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
Rubr. 36	Rubr. 36
Augmentation des subventions aux apiculteurs	Erhöhung der Subventionen für Bienenzüchter
+ 25'000 CHF	+ 25'000 CHF
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

4.13. Service de l'énergie et des forces hydrauliques	Dienststelle für Energie und Wasserkraft
<i>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Reinhold Schnyder</i>	<i>Fraktion ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) durch Reinhold Schnyder</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
56 Subventions accordées	56 Eigene Beiträge
Offensive énergétique de financement des constructions	Energetische Baufinanzierungsoffensive
Intégration du montant au budget afin de promouvoir et de soutenir l'assainissement énergétique des constructions	Betrag ins Budget aufnehmen, um energetische Bausanierungen zu fördern und zu unterstützen
+ 500'000.-	+ 500'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

4.14. Service de l'énergie et des forces hydrauliques	Dienststelle für Energie und Wasserkraft
<i>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Doris Schmidhalter-Näfen</i>	<i>Fraktion ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) durch Doris Schmidhalter-Näfen</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel Engagement de 5 collaborateurs supplémentaires	30 Personalaufwand Anstellung von 5 zusätzlichen Mitarbeitern
+ 600'000	+ 600'000
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

Begründung:

Mit dem Atomausstieg und der Förderung erneuerbarer Energien, dem Heimfall der Wasserkraft und der Energiestrategie 2050 braucht es mehr Personal um den Anforderungen gerecht zu werden

4.20. Service du développement territorial	Dienststelle für Raumentwicklung
<i>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Grégoire Raboud</i>	<i>Fraktion ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) durch Grégoire Raboud</i>
Prestations	Leistungen
Sous-objectif 9 mesures prioritaire (nouvelle)	Politisches Teilziel 9 PM (neu)
Homologation des plans d'affectation de zones	Homologierung der Zonennutzungspläne
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
indicateur de performance (nouveau)	Leistungsindikator (neu)
Pourcentage de plans d'affectation de zones homologuées – planifiées 2013: 100%	Prozentsatz der homologierten Zonennutzungspläne – geplant 2013: 100%
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

<p>4.22. Service du registre foncier et de la géomatique</p> <p><u>Commission ATE par Yves Carrupt</u></p> <p>Ressources financières</p> <p>Rubr. 30</p> <p>4,5 EPT supplémentaires pour le projet RF 2020</p> <p>+450'000 CHF</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Dienststelle für Grundbuchämter und Geomatik</p> <p><u>Kommission LTU durch Yves Carrupt</u></p> <p>Finanzressourcen</p> <p>Rubr. 30</p> <p>4.5 zusätzliche VZS für das Projekt GB 2020</p> <p>+450'000 CHF</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

BUDGET 2013 / VORANSCHLAG 2013

Tableau I : Amendements pour acceptation tacite

Les amendements au budget 2013 figurant dans ce document sont sans incidence financière et ont été acceptés par la commission thématique en charge du Service concerné et par la Cofi.

Tabelle I: Abänderungen zur stillschweigenden Annahme

Die in diesem Dokument enthaltenen Abänderungen zum Voranschlag 2013 haben keine finanziellen Auswirkungen und wurden sowohl von der zuständigen thematischen Kommission als auch von der Fiko angenommen.

**Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)
 Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

<p>3.5. Service administratif, juridique et du sport</p> <p><i>Commission EFCS par Urs Kuonen</i></p>	<p>Verwaltungs- und Rechtsdienst des DEKS</p> <p><i>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</i></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>OP 1, MP (nouvelle)</p> <p>Renforcement de la coordination horizontale au sein du Département (délai : 31.12.2013)</p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>PZ 1, PM (neu)</p> <p>Stärkung der horizontalen Koordination innerhalb des Departements (Frist 31.12.2013)</p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>
<p>3.6. Service administratif, juridique et du sport</p> <p><i>Commission EFCS par Urs Kuonen</i></p>	<p>Verwaltungs- und Rechtsdienst des DEKS</p> <p><i>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</i></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>OP 1, MP (nouvelle)</p> <p>Encouragement d'un état d'esprit orienté « controlling et gestion financière » (délai au 31.12.2013)</p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>PZ 1, PM (neu)</p> <p>Förderung einer Mentalität «Controlling und Finanzmanagement» (Frist 31.12.2013)</p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>
<p>3.7. Service administratif, juridique et du sport</p> <p><i>Commission EFCS par Urs Kuonen</i></p>	<p>Verwaltungs- und Rechtsdienst des DEKS</p> <p><i>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</i></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>OP 1, MP (nouvelle)</p> <p>Évaluation et mise en place d'un calculateur en ligne pour les allocations de formation (délai au 31.06.2013)</p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>PZ 1, PM (neu)</p> <p>Evaluation und Umsetzung eines Online-Tools zur Berechnung der Ausbildungsbeiträge (Frist 31.06.2013)</p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>

**Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)
 Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

<p>3.8. Service administratif, juridique et du sport</p> <p><i>Commission EFCS par Urs Kuonen</i></p>	<p>Verwaltungs- und Rechtsdienst des DEKS</p> <p><i>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</i></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>OP 1, MP (nouvelle)</p> <p>Coordination et mise en place de la politique du personnel enseignant en collaboration avec le Service des ressources humaines et les Services d'enseignement du Département (délai au 31.08.2013)</p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>PZ 1, PM (neu)</p> <p>Koordination und Umsetzung einer Personalpolitik für die Lehrpersonen in Zusammenarbeit mit der Dienststelle für Personalmanagement und den Dienststellen des Departements (Frist 31.08.2013)</p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>
<p>3.9. Service administratif, juridique et du sport</p> <p><i>Commission EFCS par Urs Kuonen</i></p>	<p>Verwaltungs- und Rechtsdienst des DEKS</p> <p><i>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</i></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>OP 2, MP 5</p> <p>Mise en application des nouveautés contenues dans la nouvelle loi sur le sport du 14 septembre 2012, selon les disponibilités financières</p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>PZ 2, PM 5</p> <p>Anwendung der Neuerungen aus dem Sportgesetz vom 14. September 2012 im Rahmen der Budgetmöglichkeiten</p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>

**Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)
 Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

<p>3.10. Service administratif, juridique et du sport</p> <p><i>Commission EFCS par Urs Kuonen</i></p>	<p>Verwaltungs- und Rechtsdienst des DEKS</p> <p><i>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</i></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>OP 2, MP (nouvelle)</p> <p>Elaboration et mise en œuvre du concept cantonal sur les infrastructures sportives, selon les disponibilités financières (délai au 31.12.2013)</p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>PZ 2, PM (neu)</p> <p>Ausarbeitung und Umsetzung eines kantonalen Konzepts über die Sportinfrastrukturen im Rahmen der Budgetmöglichkeiten (Frist 31.12.2013)</p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>
<p>3.11. Service administratif, juridique et du sport</p> <p><i>Commission EFCS par Urs Kuonen</i></p>	<p>Verwaltungs- und Rechtsdienst des DEKS</p> <p><i>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</i></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>OP 2, MP (nouvelle)</p> <p>Elaboration et mise en application de l'ordonnance de la loi sur le sport du 14 septembre 2012 (délai au 31.12.2013)</p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>PZ 2, PM (neu)</p> <p>Ausarbeitung und Umsetzung einer Verordnung zum Sportgesetz vom 14. September 2012 (Frist 31.12.2013)</p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>
<p>3.12. Service cantonal de la jeunesse</p> <p><i>Commission EFCS par Urs Kuonen</i></p>	<p>Dienststelle für die Jugend</p> <p><i>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</i></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>Remarque financière</p> <p>L'augmentation de la rubrique 31 concerne principalement le secteur "Logopédie" (+400'000.- > notamment adaptation des tarifs). (copier-coller du budget 2012)</p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>Änderung Bemerkungen</p> <p>Die Aufstockung der Rubrik 31 betrifft hauptsächlich den Bereich "Logopädie" (+400'000.- > insbesondere Anpassung der Tarife)</p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>

**Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)
 Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

<p>3.16. Service de la formation tertiaire <u>Commission EFCS par Urs Kuonen</u></p> <p>Prestations</p> <p>Indicateur (nouveau)</p> <p>Nombre d'étudiants fréquentant les ES en Valais (formation de base au 15.10. de l'année considérée) ; valeurs planifiées 2013 = 98</p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>Dienststelle für tertiäre Bildung <u>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</u></p> <p>Leistungen</p> <p>Indikator (neu)</p> <p>Anzahl Studierende an einer Walliser HF (Grundausbildung per 15.10. des jeweiligen Studienjahres); geplanter Wert 2013 = 98</p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>
<p>3.19. Service de l'enseignement <u>Commission EFCS par Urs Kuonen</u></p> <p>Prestations</p> <p>MP (nouvelle)</p> <p>Désignation d'un groupe de travail chargé d'étudier les modalités de mise en place d'un centre de compétence informatique chargé entre autres de la maintenance informatique et de la conception des priorités en la matière (délai au 30.04.2013)</p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>Dienststelle für Unterrichtswesen <u>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</u></p> <p>Leistungen</p> <p>MP (neu)</p> <p>Bezeichnung einer Arbeitsgruppe mit dem Auftrag, die Modalitäten bei der Umsetzung eines Kompetenzzentrums für Informatik zu prüfen, das unter anderem mit dem Informatikerunterhalt und der Konzipierung von diesbezüglichen Prioritäten betraut würde (Frist 30.04.2013)</p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>
<p>3.20. Service de l'enseignement <u>Commission EFCS par Urs Kuonen</u></p> <p>Prestations</p> <p>MP (nouvelle)</p> <p>Examen, en collaboration avec l'Unité de recherche et de développement (URD) du Service de la formation tertiaire (SFT), des résultats des expériences pilotes réalisées dans le cadre des démarches qualité prévues par décision du Chef du DECS (11 septembre 2012) et définition des priorités applicables aux degrés</p>	<p>Dienststelle für Unterrichtswesen <u>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</u></p> <p>Leistungen</p> <p>PM (neu)</p> <p>Prüfung der Ergebnisse, die im Rahmen der vom DEKS-Vorsteher beschlossenen Qualitätsmassnahmen (11. September 2012) erzielt wurden und Festlegung der Prioritäten für die betroffenen Schulstufen, differenziert von den Prioritäten der Sekundarstufe 2, Zusammenarbeit mit der Einheit</p>

**Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)
 Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

scolaires concernés, différentes de celles retenues pour le Secondaire 2 (délai au 15.08.2015) Décision de la commission: Accepté	„Forschung und Entwicklung“ der Dienststelle für tertiäre Bildung (Frist 15.08.2015) Beschluss der Kommission: Angenommen
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3.21. Service de l'enseignement <i>Commission EFCS par Urs Kuonen</i>	Dienststelle für Unterrichtswesen <i>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</i>
Prestations	Leistungen
MP (nouvelle) Contribution au Bicentenaire de 1815/2015 pour développer la connaissance, l'exploration et le questionnement en lien avec l'histoire du Valais et sa situation contemporaine (délai au 31.12.2014)	MP (neu) Beitrag ans 200-Jahr-Jubiläum 1815/2015 zur Entwicklung des Bewusstseins, der Erforschung und der Aufarbeitung der Geschichte des Kantons Wallis sowie seine aktuelle Situation (Frist 31.12.2014)
Décision de la commission: Accepté	Beschluss der Kommission: Angenommen

<p>3.27. Service de la formation professionnelle</p> <p><i><u>Commission EFCS par Urs Kuonen</u></i></p>	<p>Dienststelle für Berufsbildung</p> <p><i><u>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</u></i></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>MP (nouvelle)</p> <p>Incitation et information aux entreprises pour qu'elles déposent au Service leur demande de former pour le 15 avril et qu'elles envoient au SFOP les contrats d'apprentissage au plus tard au 15 juillet (délai au 31.12.2013)</p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>PM (neu)</p> <p>Anreiz und Information der Betriebe, damit diese ihren Ausbildungsantrag bis zum 15. April und den Lehrvertrag bis spätestens 15. Juli bei der DB einreichen (Frist 31.12.2013)</p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>

<p>3.28. Service de la formation professionnelle</p> <p><i><u>Commission EFCS par Urs Kuonen</u></i></p>	<p>Dienststelle für Berufsbildung</p> <p><i><u>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</u></i></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>MP (nouvelle)</p> <p>Emission et envoi de l'ensemble des rails-checks, en collaboration et sous la responsabilité du Service des transports, pour qu'ils soient disponibles avant le début de l'année scolaire (délai au 15.08.2013)</p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>PM (neu)</p> <p>Ausstellung und Versand aller Rail-Checks in Zusammenarbeit und unter der Verantwortung der Dienststelle für Verkehrsfragen, damit diese vor Beginn des Schuljahres den Interessenten zur Verfügung stehen (Frist 15.08.2013)</p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>

<p>3.29. Service de la formation professionnelle</p> <p><i>Commission EFCS par Urs Kuonen</i></p>	<p>Dienststelle für Berufsbildung</p> <p><i>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</i></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>MP 4</p> <p>Poursuite et finalisation des travaux en lien avec la prise en charge des frais de transports des apprentis/étudiants de l'ensemble du secondaire II, sous la responsabilité du Service des transports, en collaboration avec le Service de l'enseignement et les communes valaisannes en vue d'un titre de transport cantonal (Abo Valais Jeunes ou Communauté tarifaire)</p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>PM 4</p> <p>Weiterführung und Abschluss der Arbeiten im Zusammenhang mit der Übernahme der Transportkosten von Lernenden/Schülern der gesamten Sekundarstufe II; dies unter der Verantwortung der Dienststelle für Verkehrsfragen und in Zusammenarbeit mit der Dienststelle für Unterrichtswesen und den Walliser Gemeinden (Walliser Jugend-Abo oder Tarifverbund).</p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>

<p>3.30. Service de la formation professionnelle</p> <p><i>Commission EFCS par Urs Kuonen</i></p>	<p>Dienststelle für Berufsbildung</p> <p><i>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</i></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>Indicateur (nouveau)</p> <p>Pourcentage de rails-checks émis par rapport aux élèves/apprentis valablement inscrits, avant le début de l'année scolaire, auprès des services d'enseignement (SFOP et SE) du DECS ; valeurs planifiées 2013 = 100%</p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>Indikator (neu)</p> <p>Prozentsatz der von den Dienststellen für Bildung (DB und DU) des DEKS vor Beginn des Schuljahres im Verhältnis zu den eingetragenen Schülern/Lernenden ausgestellten Rail-Checks; geplanter Wert 2013 = 100%</p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>

<p>3.31. Service de la formation professionnelle</p> <p><i>Commission EFCS par Urs Kuonen</i></p> <p>Prestations</p> <p>Indicateur (nouveau)</p> <p>Nombre de contrats de 1ère année enregistré dans ESCADA (système informatique de gestion des contrats) au 5 août (% des contrats de 1ère année) ; valeurs planifiées 2013 = 90 %</p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>Dienststelle für Berufsbildung</p> <p><i>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</i></p> <p>Leistungen</p> <p>Indikator (neu)</p> <p>Anzahl am 5. August in ESCADA (Schulverwaltungssoftware) eingetragene Lehrverträge (% der Verträge des 1. Lehrjahrs); geplanter Wert 2013 = 90%</p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>
<p>3.32. Service de la formation professionnelle</p> <p><i>Commission EFCS par Urs Kuonen</i></p> <p>Prestations</p> <p>Indicateur (nouveau)</p> <p>Nombre de personnes suivant le cours de formateurs en entreprise ; valeurs planifiées 2013 = ND</p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>Dienststelle für Berufsbildung</p> <p><i>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</i></p> <p>Leistungen</p> <p>Indikator (neu)</p> <p>Anzahl Teilnehmende an Berufsbildnerkursen; geplanter Wert 2013 = nicht verfügbar</p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>
<p>3.33. Service de la formation professionnelle</p> <p><i>Commission EFCS par Urs Kuonen</i></p> <p>Prestations</p> <p>Indicateur (nouveau)</p> <p>Nombre de séances de la sous-commission litige ; valeurs planifiées 2013 = ND</p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>Dienststelle für Berufsbildung</p> <p><i>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</i></p> <p>Leistungen</p> <p>Indikator (neu)</p> <p>Anzahl Sitzungen Unterkommission Streitfälle; geplanter Wert 2013 = nicht verfügbar</p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>

**Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)
 Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

<p>3.34. Service de la formation professionnelle</p> <p><i>Commission EFCS par Urs Kuonen</i></p>	<p>Dienststelle für Berufsbildung</p> <p><i>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</i></p>
Prestations	Leistungen
<p>Indicateur (nouveau)</p> <p>Nombre de nouvelles entreprises formatrices durant l'année écoulée (base ESCADA - entreprises formatrices saisies entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre) ; valeurs planifiées 2013 = 300</p> <p>Nouvelle formulation de la cothem 2013 = 300 200</p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>Indikator (neu)</p> <p>Anzahl neue Ausbildungsbetriebe im vergangenen Jahr (ESCADA – zwischen dem 1. Januar und 31. Dezember neu eingetragene Ausbildungsbetriebe); geplanter Wert 2013 = 300</p> <p>Neue formulierung 2013 = 300 200</p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>

<p>3.35. Service de la formation professionnelle</p> <p><i>Commission EFCS par Urs Kuonen</i></p>	<p>Dienststelle für Berufsbildung</p> <p><i>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</i></p>
Prestations	Leistungen
<p>Indicateur (nouveau)</p> <p>Délai de traitement moyen en jour ouvrable des nouveaux contrats d'apprentissage (sans interventions de tiers : commissaires de branches, formulaires, renseignement divers auprès des entreprises) ; valeurs planifiées 2013 = 15</p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>Indikator (neu)</p> <p>Mittlere Bearbeitungsdauer für neue Lehrverträge in Werktagen (ohne Einwirkung Dritter: Branchenkommissäre, Formulare, diverse Auskünfte vonseiten der Unternehmen); geplanter Wert 2013 = 15</p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>

<p>3.36. Service de la culture</p> <p><i>Commission EFCS par Urs Kuonen</i></p>	<p>Dienststelle für Kultur</p> <p><i>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</i></p>
Prestations	Leistungen
<p>MP (nouvelle)</p> <p>Contribution au Bicentenaire de 1815/2015 pour développer la connaissance, l'exploration et le</p>	<p>PM (neu)</p> <p>Beitrag ans 200-Jahr-Jubiläum 1815/2015 zur Entwicklung des Bewusstseins, der Erforschung und der Aufarbeitung der</p>

**Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)
 Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

<p>questionnement en lien avec l'histoire du Valais et sa situation contemporaine (délai au 31.12.2014)</p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>Geschichte des Kantons Wallis sowie seine aktuelle Situation (Frist 31.12.2014)</p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>
<p>3.37. Service de l'informatique <i>Commission EFCS par Urs Kuonen</i></p> <p>Prestations</p> <p>MP (nouvelle)</p> <p>Définition d'une stratégie des systèmes d'information à moyen terme par le Conseil d'Etat (délai au 31.03.2013)</p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>Kantonale Dienststelle für Informatik <i>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</i></p> <p>Leistungen</p> <p>PM (neu)</p> <p>Definition einer mittelfristigen Strategie für Informationssysteme durch den Staatsrat (Frist 31.03.2013)</p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>
<p>3.38. Service de l'informatique <i>Commission EFCS par Urs Kuonen</i></p> <p>Prestations</p> <p>MP (nouvelle)</p> <p>Définition d'une feuille de route globale et mise en application des premières étapes concernant la stratégie des systèmes d'information (délai au 31.12.2013)</p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>Kantonale Dienststelle für Informatik <i>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</i></p> <p>Leistungen</p> <p>PM (neu)</p> <p>Definition eines globalen Aktionsplans und Umsetzung von ersten Schritten der Strategie für Informationssysteme (Frist 31.12.2013)</p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>
<p>3.39. Service de l'informatique <i>Commission EFCS par Urs Kuonen</i></p> <p>Prestations</p> <p>MP (nouvelle)</p> <p>Analyse des mesures liées à la sécurité opérationnelle des systèmes d'information (délai au 31.12.2013)</p>	<p>Kantonale Dienststelle für Informatik <i>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</i></p> <p>Leistungen</p> <p>PM (neu)</p> <p>Analyse von Massnahmen im Zusammenhang mit der operativen Sicherheit der Informationssysteme (Frist 31.12.2013)</p>

**Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)
 Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

Décision de la commission: Accepté	Beschluss der Kommission: Angenommen
3.40. Service de l'informatique <i>Commission EFCS par Urs Kuonen</i>	Kantonale Dienststelle für Informatik <i>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</i>
Prestations	Leistungen
MP (nouvelle)	PM (neu)
Réalisation d'un rapport annuel de controlling et de mesures complémentaires (délai au 31.12.2013)	Erarbeitung eines Jahresberichts über das Controlling und die ergänzenden Massnahmen (Frist 31.12.2013)
Décision de la commission: Accepté	Beschluss der Kommission: Angenommen
3.41. Service de l'informatique <i>Commission EFCS par Urs Kuonen</i>	Kantonale Dienststelle für Informatik <i>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</i>
Prestations	Leistungen
MP 5	PM 5
Définition de la stratégie des systèmes d'information	Definition einer Informatiksystem-Strategie
Décision de la commission: Accepté	Beschluss der Kommission: Angenommen
3.42. Service de l'informatique <i>Commission EFCS par Urs Kuonen</i>	Kantonale Dienststelle für Informatik <i>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</i>
Prestations	Leistungen
MP 7	PM 7
Mise en place d'un plan de continuité (PCA) : DRP-CARI phase relative à l'applicatif du Service de la circulation et de la navigation	Umsetzung eines Notfallplans (NFP):» DRP-CARI Phase der Anwendung der Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt
Décision de la commission: Accepté	Beschluss der Kommission: Angenommen

<p>3.43. Service de l'informatique <u>Commission EFCS par Urs Kuonen</u></p>	<p>Kantonale Dienststelle für Informatik <u>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</u></p>
Prestations	Leistungen
<p>MP 11</p> <p>Base de données référentielles (BDR) : Intégration des mutations des personnes physiques dans les registres cantonaux</p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>PM 11</p> <p>Referenzdatenbank (RDB): Übertragung der Mutationen von natürlichen Personen auf die kantonalen Register</p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>

<p>3.44. Service de l'informatique <u>Commission EFCS par Urs Kuonen</u></p>	<p>Kantonale Dienststelle für Informatik <u>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</u></p>
Prestations	Leistungen
<p>MP 16</p> <p>Projet <u>S</u>CHOPVS.CH für die Online-Registrierung und -Bearbeitung der Informatikanträge</p> <p>Décision de la commission: Accepté</p>	<p>PM 16</p> <p>(keine Änderung im deutschen Text)</p> <p>Beschluss der Kommission: Angenommen</p>

BUDGET 2013 / VORANSCHLAG 2013

Tableau II : Amendements pour discussion et vote

Tabelle II: Abänderungen zur Beratung und Abstimmung

3.1. Budget général du DECS (service administratif et/ou informatique) <i>Groupe UDC par Jean-Luc Addor</i>	Allgemeines Budget des DEKS (Verwaltungs- und/oder Informatikdienst) <i>UDC-Fraktion durch Luc Addor</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel Eliminer le doublon créé par le dédoublement des postes de Chef de Service cantonal de l'informatique et de Délégué aux questions informatiques - 200'000.-	30 Personalaufwand Die Doppelspurigkeit beseitigen, welche durch die Trennung der Posten des Dienstchefs und des Delegierten für Informatikfragen geschaffen wurde - 200'000.-
Décision de la commission Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt

3.2. Service administratif, juridique et du sport <i>Groupe CVPO par Beat Rieder</i>	Verwaltungs- und Rechtsdienst des DEKS <i>CVPO-Fraktion durch Beat Rieder</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel Suppression de deux postes - 300'000.-	30 Personalaufwand Streichen von zwei Stellen - 300'000.-
Décision de la commission Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt

**Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)
 Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

3.3. Service administratif, juridique et du sport	Verwaltungs- und Rechtsdienst des DEKS
<u>Groupe CSPO par Graziella Walker Salzmann</u>	<u>CSPO-Fraktion durch Graziella Walker Salzmann</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées P1104 allocations de formations 366 Bourses d'études accordées + 1'000'000.-	36 Eigene Beiträge P 1104 Ausbildungsbeiträge 366 Gewährte Stipendien + 1'000'000.-
Décision de la commission Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt

3.4. Service administratif, juridique et du sport	Verwaltungs- und Rechtsdienst des DEKS
<u>Groupe CSPO par Graziella Walker Salzmann</u>	<u>CSPO-Fraktion durch Graziella Walker Salzmann</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
52 Prêts et participations permanentes P1104 allocations de formations 526 Prêts d'études accordés + 500'000.-	52 Darlehen und Beteiligungen P 1104 Ausbildungsbeiträge 526 Gewährte Ausbildungsdarlehen + 500'000.-
Décision de la commission Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt

3.13. Service cantonal de la jeunesse <i>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Helena Mooser Theler</i>	Dienststelle für die Jugend <i>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Helena Mooser Theler</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 subventions accordées + 1'150'000.-	36 Eigene Beiträge + 1'150'000.-
Décision de la commission Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt
Prestations	Leistungen
Sous-objectif politique (nouveau) Les valeurs indicatives des salaires minimum et maximum du personnel travaillant dans le domaine de la petite enfance doivent être relevées en temps voulu Mesure prioritaire (nouvelle) Les salaires du personnel correspondent au minimum aux salaires de bases des ASE en vigueur dans la classification salariale de l'association valaisanne des CMS	Politisches Teilziel (neu) Die Richtwerte für Minimal- und Maximallöhne für das Personal des Kleinkindbereichs müssen zeitgerecht angehoben werden Prioritäre Massnahme (neu) Die Löhne für die MitarbeiterInnen entsprechen minimal den Grundlöhnen der FABE, wie sie in der Lohklassifikation der Walliser Vereinigung der SMZ Gültigkeit haben
Décision de la commission Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt

Begründung

Die „Fachangestellten Betreuung Kleinkinder“ (FABE) im Bereich der familienergänzenden Tagesbetreuung verdienen – obwohl eine gleichwertige Ausbildung absolviert – erheblich weniger als z.B. Fachangestellte im Gesundheitsbereich FAGE und FABE. Die Anpassung der Richtwerte ist Voraussetzung für die Anpassung der Löhne in den Kitas.

3.14. Service cantonal de la jeunesse <i>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Helena Mooser Theler</i>	Dienststelle für die Jugend <i>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Helena Mooser Theler</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 subventions accordées + 3'000.-	36 Eigene Beiträge + 3'000.-
Décision de la commission Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt
Prestations	Leistungen
Mesure prioritaire (nouvelle) Chaque année, le Service cantonal de la jeunesse propose aux parents d'accueil à la journée et aux familles d'accueil des formations continues dans le domaine de l'éducation.	Prioritäre Massnahme (neu) Die Dienststelle für die Jugend bietet den Tages- und Pflegeeltern jährlich Weiterbildungen im Bereich Erziehung an
Décision de la commission Accepté	Beschluss der Kommission: Angenommen

Begründung

In der Verordnung betreffend verschiedene Einrichtungen für die Jugend vom 9. Mai 2001: Art. 46 Pflegeeltern steht, die Dienststelle kann diesen Familien eine Unterstützung namentlich in Form einer Grund- und Weiterbildung leisten. Leider fehlt für diese Art von Weiterbildung ein Budget.

3.15. Service de la formation tertiaire <i>Groupe CVPO par Beat Rieder</i>	Dienststelle für tertiäre Bildung <i>CVPO-Fraktion durch Beat Rieder</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel Suppression d'un poste - 150'000.-	30 Personalaufwand Streichen einer Stelle - 150'000.-
Décision de la commission Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt

**Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)
 Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

3.17. Service de l'enseignement <i>Groupe CVPO par Beat Rieder</i>	Dienststelle für Unterrichtswesen <i>CVPO-Fraktion durch Beat Rieder</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel Suppression d'un poste - 150'000.- Décision de la commission Refusé	30 Personalaufwand Streichen einer Stelle - 150'000.- Beschluss der Kommission: Abgelehnt

3.18. Service de l'enseignement <i>Groupe CVPO par Jean-Marie Schmid</i>	Dienststelle für Unterrichtswesen <i>CVPO-Fraktion durch Jean-Marie Schmid</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
50 Investissements propres Acompte pour l'achat de l'infrastructure « Couvent Sainte-Ursule » (conformément à la réponse du conseiller d'Etat Claude Roch à la question du groupe CVPO du 12 juin 2012) + 4'000'000.- Décision de la commission Refusé	50 Eigene Investitionen Akontozahlung Kauf Infrastruktur „Kloster Sankt Ursula“ (gemäss Antwort von Staatsrat Claude Roch auf die Frage der CVPO vom 12. Juni 2012) + 4'000'000.- Beschluss der Kommission: Abgelehnt

<p>3.22. Service de la formation professionnelle</p> <p><i>Groupe CSPO par Rosina In-Albon</i></p>	<p>Dienststelle für Berufsbildung</p> <p><i>CSPO-Fraktion durch Rosina In-Albon</i></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>30 Charges de personnel</p> <p>Engagement de 2,5 personnes à la conciergerie</p> <p>Sion (+1), Viège (+0,5) et Brigue (+1)</p> <p>La mise en service des nouvelles salles de gymnastiques triples, des nouveaux ateliers ainsi que la création de nouvelles salles de classes imposent l'engagement de personnel supplémentaire à la conciergerie. L'utilisation des salles pendant les soirées et les week-ends (par la commune) rend une répartition des tâches nécessaire. Les communes concernées participent financièrement à l'utilisation supplémentaire.</p> <p>+ 170'000.-</p> <p>Décision de la commission</p> <p>Refusé</p>	<p>30 Personalaufwand</p> <p>Anstellung 2.5 Personen Abwartsdienst</p> <p>Sion (+1), Visp (+0.5) und Brig (+1)</p> <p>Durch die Inbetriebnahme der neuen Dreifachturnhallen, die neuen Ateliers sowie Schaffung von neuen Klassenzimmern drängt sich die Anstellung von zusätzlichem Abwartspersonal auf. Da die Hallen auch abends und an Wochenenden benutzt werden (über die Gemeinde), ist eine Arbeitsaufteilung unabdingbar. Die jeweiligen Gemeinden beteiligen sich finanziell für die zusätzlichen Benützungen.</p> <p>+ 170'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

<p>3.23. Service de la formation professionnelle</p> <p><u>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Helena Mooser Theler</u></p>	<p>Dienststelle für Berufsbildung</p> <p><u>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Helena Mooser Theler</u></p>
<p>Ressources financières</p> <p>30 Charges de personnel</p> <p>+ 185'000.- (conciergerie : 2,5 postes), +170'000.- (personnel de nettoyage), -130'000.- (recettes des communes)</p> <p>+ 225'000.-</p> <p>Décision de la commission Refusé</p>	<p>Finanzressourcen</p> <p>30 Personalaufwand</p> <p>+ 185'000.- (Hauswart: 2.5 Stellen), +170'000.- (Reinigungspersonal), -130'000.- (Erträge Gemeinden)</p> <p>+ 225'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>
<p>Prestations</p> <p>Sous-objectif 3</p> <p>(...). Les salles de gymnastique sont ouvertes pour l'enseignement obligatoire et pour les besoins des communes pendant les soirées et les week-ends</p> <p>Décision de la commission Refusé</p>	<p>Leistungen</p> <p>Politisches Teilzeil 3</p> <p>(...). Die Turnhallen werden für den obligatorischen Unterricht und für die Bedürfnisse der Gemeinden an den Abenden und an den Wochenenden geöffnet</p> <p>Beschluss der Kommission: Abgelehnt</p>

Begründung

In den letzten zwei Jahren wurde in die Infrastruktur von Turnhallen für den Berufsschulsport in den Standorten Brig-Glis, Visp, Sitten, Martinach investiert. Leider wurden die personellen Aufstockungen im Bereich Hauswartzdienste und Reinigungspersonal nicht entsprechend erhöht. Wenn die Hallen für das obligatorische Turnen und für die Vereine an Abenden und Sonntagen geöffnet werden sollen muss der Stellenetat des Hausdienstes/Unterhalt entsprechend angepasst werden. Für die Berufsfachschule Oberwallis Visp um 0,5 Stellen, für die Berufsfachschule Oberwallis Brig um 1 Stelle und für die Berufsfachschule Sitten um 1 Stellen. Es ist bemerken, dass für Martinach in 2011 0,5 Stellen genehmigt wurden.

**Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)
 Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

3.24. Service de la formation professionnelle <u>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Christian Walden</u>	Dienststelle für Berufsbildung <u>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Christian Walden</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel Plus de ressources et de personnel pour l'enseignement d'appui linguistique à l'intention des personnes de langue étrangère en formation dans les écoles professionnelles + 240'000.- Décision de la commission Refusé	30 Personalaufwand Mehr Ressourcen und Personal für den sprachbedingten Stützunterricht für fremdsprachige Lernende an den Berufsschulen + 240'000.- Beschluss der Kommission: Abgelehnt

3.25. Service de la formation professionnelle <u>Groupe CSPO par Graziella Walker Salzmann</u>	Dienststelle für Berufsbildung <u>CSPO-Fraktion durch Graziella Walker Salzmann</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées GP 12 (P1202) Subventions accordées à des tiers dans le domaine de la réinsertion professionnelle, en raison d'un contrat de prestation avec le canton + 100'000.- Décision de la commission Refusé	36 Eigene Beiträge PG 12 (P1202) Beiträge an Dritte im Bereich des beruflichen Wiedereinstiegs aufgrund eines Leistungsvertrags mit dem Kanton + 100'000.- Beschluss der Kommission: Abgelehnt

<p>3.26. Service de la formation professionnelle</p> <p><i><u>Commission EFCS par Urs Kuonen</u></i></p>	<p>Dienststelle für Berufsbildung</p> <p><i><u>Kommission EBKS durch Urs Kuonen</u></i></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>Ressources humaines</p> <p>Dès la rentrée scolaire 2012-2013 régularisation et titularisation (sans incidence financière), en vertu des nouvelles dispositions légales, d'une partie des maîtres professionnels précédemment payés à la leçon ; ces derniers deviennent des auxiliaires de la formation professionnelle payé au mois.</p>	<p>Änderung HR</p> <p>Ab Schuljahr 2012/2013 Regularisierung und Bezeichnung (ohne finanzielle Auswirkungen) eines Teils der zuvor im Stundentarif entlöhnten Berufsschullehrpersonen im Rahmen der neuen gesetzlichen Bestimmungen; diese werden zu Berufsschullehrern im Nebenamt mit einem Monatslohn.</p>
<p>Retiré</p>	<p>Zurückgezogen</p>

BUDGET 2013 / VORANSCHLAG 2013

Réouverture de la discussion (art. 93 RGC)

Wiederaufnahme der Diskussion (art. 93 RGR)

1. Budget global <i>COFI par Georges Emery</i>	Voranschlag allgemein <i>FIKO durch Georges Emery</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Biens, services et marchandises	31 Güter, Dienstleistungen und Waren
- 200'000.-	- 200'000.-
Décision de la commission: Accepté	Beschluss der Kommission: Angenommen

DECRET
modifiant la loi d'application du code pénal suisse

DEKRET
zur Änderung des Einführungsgesetzes zum Schweizerischen Strafgesetzbuch

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Commission de la sécurité publique
Kommission für öffentliche Sicherheit

<p>1. Article 18 <i>Proposition du groupe PDCB, par le député Pascal Nigro</i></p> <p>c) le service de la privation de liberté de l'exécution des peines et mesures (ci-après service);</p> <p>Décision de la commission : refusée en faveur de la nouvelle proposition de la commission :</p> <p>c) le service de la privation de liberté de l'application des peines et mesures (SAPEM) (ci-après service);</p>	<p>Artikel 18 <i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Pascal Nigro</i></p> <p>c) die Dienststelle für Freiheitsentzug Straf- und Massnahmenvollzug (nachfolgend: Dienststelle);</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten des neuen Vorschlags der Kommission:</p> <p>c) die Dienststelle für Freiheitsentzug Straf- und Massnahmenvollzug (DSMV) (nachfolgend: Dienststelle);</p>
<p>2. Article 19 alinéa 1 <i>Proposition du député Daniel Emonet (PDCB)</i></p> <p>f) (<i>nouveau</i>) décider de l'ouverture ou de la fermeture d'un centre de détention.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 19 Absatz 1 <i>Vorschlag von Grossrat Daniel Emonet (PDCB)</i></p> <p>f) (<i>neu</i>) entscheidet über die Eröffnung oder Schliessung von Strafanstalten.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p>3. Article 19 alinéa 2 <i>Proposition du groupe PDCB, par le député Pascal Nigro</i></p> <p>Le département peut déléguer, par décision rendue publique, certaines de ses compétences au chef de service.</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 19 Absatz 2 <i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Pascal Nigro</i></p> <p>Das Departement kann mittels veröffentlichten Entscheids bestimmte Aufgaben in seinem Zuständigkeitsbereich dem Chef der Dienststelle delegieren.</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p>4. Article 20 alinéa 1 <i>Nouvelle proposition de la commission</i></p> <p>a) Un office d'application des sanctions pénales et des mesures d'accompagnement (OSAMA)</p>	<p>Artikel 20 Absatz 1 <i>Neuer Vorschlag der Kommission</i></p> <p>a) ein Amt für die Vollstreckung der strafrechtlichen Sanktionen und Begleitmassnahmen (ASB)</p>
<p>5. Dispositions transitoires et finales <i>Proposition du groupe PDCB, par le député Pascal Nigro</i></p> <p>¹ L'expression «<i>direction des établissements de détention du canton</i>» est remplacée par «<i>chef du service de la privation de liberté de l'exécution des peines et mesures</i>» à l'article 4 alinéa 3...</p> <p>Décision de la commission : refusée au profit de la nouvelle proposition de la commission L'expression «<i>direction des établissements de détention du canton</i>» est remplacée par «<i>chef du service de l'application des peines et mesures</i>» à l'article 4 alinéa 3...</p>	<p>Übergangs- und Schlussbestimmungen <i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Pascal Nigro</i></p> <p>¹ Der Begriff «<i>Direktion der kantonalen Strafanstalten</i>» wird in Artikel 4 Absatz 3 durch «<i>Chef der Dienststelle für Freiheitsentzug Straf- und Massnahmenvollzug</i>» ersetzt.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten des neuen Vorschlags der Kommission: Keine Änderung im deutschen Text.</p>
<p>6. Dispositions transitoires et finales <i>Proposition du groupe CSPO, par le député Urban Furrer</i></p> <p>Compléter le chiffre II « Dispositions transitoires et finales » par un troisième alinéa :</p>	<p>Übergangs- und Schlussbestimmungen <i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Urban Furrer</i></p> <p>Ziffer 11 «Übergangs- und Schlussbestimmungen» durch einen neuen Absatz 3 ergänzen:</p>

³ Dès l'entrée en vigueur du décret :

- le directeur des établissements pénitentiaires devient chef du service de la privation de liberté (art. 18, let. c du projet de décret) et directeur administratif du réseau de probation (art. 20, al. 2 du projet de décret) ;
- le directeur adjoint responsable de Crêtelongue devient l'adjoint du chef du service de la privation de liberté et responsable de l'établissement ouvert pour l'exécution des peines privatives de liberté en régime ordinaire ou facilité (art. 20, al. 1, let. c du projet de décret) ;
- le responsable des prisons préventives devient responsable des établissements de détention prévus par la législation en matière de procédure pénale des adultes (art. 20, al. 1, let. b du projet de décret) ;
- le responsable de la Maison d'éducation de Pramont devient responsable de l'établissement pour jeunes adultes condamnés à une mesure thérapeutique institutionnelle (art. 20, al. 1, let. d du projet de décret) et de l'établissement de détention de droit public prévu par la législation en matière de droit pénal des mineurs et de procédure pénale applicable aux mineurs (art. 20, al. 1, let. e du projet de décret) ;
- le juriste/criminologue des établissements pénitentiaires devient chef de l'office d'application des sanctions pénales (art. 20, al. 1, let. a du projet de décret).

Retirée

³ Ab Inkrafttreten des Dekrets wird:

- der Direktor der Strafanstalten Chef der Dienststelle für Freiheitsentzug (Art. 18 Bst. c des Dekretsentwurfs) und administrativer Direktor des Netzwerks für Bewährungshilfe (Art. 20 Abs. 2 des Dekretsentwurfs);
- der für Crêtelongue verantwortliche stellvertretende Direktor Adjunkt des Chefs der Dienststelle für Freiheitsentzug und Verantwortlicher für die offene Anstalt für den Vollzug freiheitsentziehender Strafen im Normalvollzug oder in einer erleichterten Vollzugsform (Art. 20 Abs. 1 Bst. c des Dekretsentwurfs);
- der Verantwortliche der Untersuchungsgefängnisse Verantwortlicher der Haftanstalten für Erwachsene, welche durch die schweizerische Strafprozessordnung vorgesehen sind (Art. 20 Abs. 1 Bst. b des Dekretsentwurfs);
- der Verantwortliche der Erziehungsanstalt Pramont Verantwortlicher der Anstalt für junge Erwachsene, welche zu einer stationären therapeutischen Massnahme verurteilt worden sind (Art. 20 Abs. 1 Bst. d des Dekretsentwurfs) und der Anstalt des Freiheitsentzuges, welche durch das schweizerische Jugendstrafgesetz und die schweizerische Jugendstrafprozessordnung vorgesehen ist (Art. 20 Abs. 1 Bst. e des Dekretsentwurfs);
- der Jurist I Kriminologe der Strafanstalten Chef des Amtes für die Vollstreckung der strafrechtlichen Sanktionen (Art. 20 Abs. 1 Bst. A des Dekretsentwurfs).

Zurückgezogen

DECISION
concernant l'initiative populaire cantonale «pour un salaire minimum legal»

BESCHLUSS
betreffend die kantonale Volksinitiative «Für einen gesetzlichen Mindestlohn»

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Commission de l'économie et de l'énergie
Kommission für Volkswirtschaft und Energie

<p>1. Article 1 alinéa 1 <i>Proposition du groupe ADG, par le député Jean-Henri Dumont</i></p> <p>Le Grand Conseil refuse accepte l'initiative « pour un salaire minimum légal ».</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 1 Absatz 1 <i>Vorschlag der ADG-Fraktion, durch Grossrat Jean-Henri Dumont</i></p> <p>Der Grossrat lehnt nimmt die Initiative „Für einen gesetzlichen Mindestlohn“ ab an.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>2. Article 1 alinéa 3 <i>Proposition de la commission thématique EE, par son président Diego Clausen</i></p> <p>Supprimer</p> <p>Le Conseil d'Etat renonce à présenter un contre-projet.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 1 Absatz 3 <i>Vorschlag der thematischen Kommission VE, durch ihren Präsidenten Diego Clausen</i></p> <p>Streichen</p> <p>Der Staatsrat verzichtet auf einen Gegenvorschlag.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

DECRET URGENT
sur le blocage-financement des vins du Valais

DRINGLICHES DEKRET
über die Blockierung-Finanzierung im Walliser Weinbau

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

<p>1. Article 3 alinéa 1 <i>Proposition du groupe UDC, par le député Roger Ecoeur</i></p> <p>... à concurrence maximale de 30 29 millions de francs suisses...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 3 Absatz 1 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Roger Ecoeur</i></p> <p>...in Höhe von maximal 30 29 Millionen Schweizer Franken...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>2. Article 5 alinéa 3 <i>Proposition du groupe PDCC, par le député Pascal Bridy</i></p> <p>Les quantités de stock admises à la garantie doivent comprendre au minimum 20'000 10'000 litres...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 5 Absatz 3 <i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Bridy</i></p> <p>Die als Garantie zugelassene Lagermenge muss in ihrer Gesamtheit mindestens 20'000 10'000 Liter...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p>3. Article 5 alinéa 5 <i>Proposition du groupe PDCC, par le député Pascal Bridy</i></p> <p>Le blocage-financement ne peut porter, pour chaque encaveur, que sur le 40 50 pour cent du volume des vins définis à l'article 9 de la récolte 2012 en stock...</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 5 Absatz 5 <i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Bridy</i></p> <p>Die Blockierung-Finanzierung kann für jeden Einkellerer nur 40 50 Prozent des in Artikel 9 definierten Weinvolumens für die Ernte 2012 garantieren...</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p>4. Article 5 alinéa 5 <i>Proposition du groupe UDC, par le député Roger Ecoeur</i></p> <p>Le blocage-financement ne peut porter, pour chaque encaveur, que sur le 40 50 pour cent du volume des vins définis à l'article 9 de la récolte 2012 en stock...</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 5 Absatz 5 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Roger Ecoeur</i></p> <p>Die Blockierung-Finanzierung kann für jeden Einkellerer nur 40 50 Prozent des in Artikel 9 definierten Weinvolumens für die Ernte 2012 garantieren...</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p>5. Article 16 alinéa 1 <i>Proposition du groupe UDC, par le député Roger Ecoeur</i></p> <p>Les stocks de vins ne peuvent être débloqués qu'après l'extinction du crédit en capital, intérêts et frais, sur certification de paiement de la banque ou par reprise de la caution par l'établissement bancaire et autorisation du CCF SA.</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 16 Absatz 1 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Roger Ecoeur</i></p> <p>Die Weinlager können erst nach Tilgung des Kapitalkredits, der Zinsen und Spesen auf Zahlungsbescheinigung der Bank oder durch Übernahme der Bürgschaft durch das Bankinstitut und mit Bewilligung der CCF AG freigegeben werden.</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p>6. Article 16 alinéa 3 (nouveau) <i>Proposition du groupe PDCC, par le député Pascal Bridy</i></p> <p>Une dérogation aux alinéas 1 et 2 peut être obtenue moyennant l'une ou l'autre des conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la cession de la créance de la vente; - la remise d'un crédit documentaire. 	<p>Artikel 16 Absatz 3 (neu) <i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Bridy</i></p> <p>Von den Bestimmungen der Absätze 1 und 2 kann abgewichen werden, wenn eine der folgenden Bedingungen erfüllt ist:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abtretung der aus den Verkäufen stammenden Forderungen;

<p>Le CCF analyse la qualité de l'acheteur et se réserve le droit de refuser l'opération en cas d'insuffisance de solvabilité.</p> <p>Retirée</p>	<p>- Einreichung eines Akkreditivs. Die CCF AG prüft die Solvabilität des Käufers und behält sich das Recht vor, die Abwicklung des Geschäfts gegebenenfalls zu verweigern.</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p>7. Article 20 (nouveau) <i>Proposition du groupe UDC, par le député Roger Ecoeur</i></p> <p>(L'actuel article 20 deviendra le 21)</p> <p>Sur la base d'un contrat de prestation, un montant de un (1) million de francs sera mis à disposition de l'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais (IVV) qui l'utilisera pendant l'année 2013 exclusivement pour distribuer des bouteilles de vins avec étiquettes promotionnelles dans des événements importants ou dans des lieux de passage stratégiques sur les marchés-cibles.</p> <p>Le Conseil d'Etat veillera à s'assurer que cette contribution sera dépensée exclusivement pour des actions de marketing. Elle en confie le mandat à l'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais (IVV).</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 20 (neu) <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Roger Ecoeur</i></p> <p>(Aktueller Artikel 20 wird zu Artikel 21)</p> <p>Dem Branchenverband der Walliser Weine wird auf Grundlage eines Leistungsvertrags eine (1) Million Franken zur Verfügung gestellt, welche dieser im Verlaufe des Jahres 2013 ausschliesslich für die Verteilung von Weinflaschen mit Werbeetiketten bei Grossanlässen oder an stark frequentierten Orten in den Zielmärkten einzusetzen hat.</p> <p>Der Staatsrat wacht darüber, dass dieser Beitrag ausschliesslich für Marketingaktionen eingesetzt wird und überträgt das entsprechende Mandat an den Branchenverband der Walliser Weine.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

LOI
sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (LEMC) (première lecture)

GESETZ
über die Beschäftigung und die Massnahmen zugunsten von Arbeitslosen (BMAG) (erste Lesung)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission de l'économie et de l'énergie
Kommission für Volkswirtschaft und Energie

<p>1. Article 1 alinéa 1 lettre d <i>Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>d) Une allocation pour perte de gain en faveur des chômeurs.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 1 Absatz 1 Buchstabe d <i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>d) Eine Erwerbsausfallentschädigung zugunsten von arbeitslosen Personen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>2. Article 9 alinéa 2 <i>Proposition du groupe PDCC, par la députée (suppl.) Rita Théoduloz</i></p> <p>d) conseillent les demandeurs d'emploi et les chômeurs dans leurs démarches en vue de retrouver un emploi, les placent et les assignent aux mesures de marché du travail susceptibles de favoriser leur réinsertion rapide et durable, se doivent de leur proposer des places de travail;</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 9 Absatz 2 <i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Rita Théoduloz</i></p> <p>d) beraten sie Stellensuchende und arbeitslose Personen bei deren Bestrebungen eine Arbeit zu finden, vermitteln diese, und weisen sie arbeitsmarktlichen Massnahmen zu, die deren rasche und dauerhafte Wiedereingliederung fördern, und schlagen ihnen Stellen vor;</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p>3. Article 17</p> <p><u>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</u></p> <p>Revenir à la proposition du Conseil d'Etat :</p> <p>En cas de chômage prononcé et persistant, le Conseil d'Etat peut introduire l'obligation d'annoncer les places vacantes dans les branches particulièrement touchées, respectivement dans toutes les branches, sans préjudice du droit pour l'employeur de choisir librement son personnel.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 17</p> <p><u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</u></p> <p>Rückkehr zum Vorschlag des Staatsrates:</p> <p>Der Staatsrat kann in Zeiten andauernder erheblicher Arbeitslosigkeit die Meldepflicht für offene Stellen in den besonders betroffenen Branchen bzw. alle offenen Stellen einführen, ohne indes das Recht des Arbeitgebers zur freien Wahl seiner Arbeitnehmer anzutasten.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>4. Article 21</p> <p><u>Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann</u></p> <p>d) d'autres mesures, études ou projets en matière de marché de l'emploi, ou une allocation de perte de gain en cas de maladie qui servent à l'intégration...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 21</p> <p><u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann</u></p> <p>d) weitere arbeitsmarktliche Massnahmen, Studien, oder Projekte oder eine Erwerbsausfallentschädigung bei Krankheit, die der Eingliederung dienen...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>5. Article 35a</p> <p><u>Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann</u></p> <p>Principe de l'allocation pour perte de gain</p> <p>1 L'allocation pour perte de gain en cas de maladie a pour but le versement d'indemnités compensatoires aux demandeurs d'emploi touchés par une incapacité passagère de travail, totale ou partielle, qui ont épuisé leurs droits à l'indemnité de chômage, selon l'art. 28 de la LACI.</p> <p>Cette allocation pour perte de gain est subsidiaire à d'autres assurances.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 35a</p> <p><u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann</u></p> <p>Grundsatz der Erwerbsausfallentschädigung</p> <p>¹ Die Erwerbsausfallentschädigung bei Krankheit bezweckt die Auszahlung von Zusatzleistungen an Stellensuchende mit vorübergehender ganzer oder teilweiser Arbeitsunfähigkeit, die ihren Arbeitslosenentschädigungsanspruch gemäss Art. 28 AVIG ausgeschöpft haben.</p> <p>² Diese Erwerbsaufallenschädigung ist subsidiär zu anderen Versicherungen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p>6. Article 35b</p> <p><i>Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Bénéficiaires Peuvent bénéficier de l'allocation pour perte de gain les demandeurs d'emploi qui remplissent les conditions d'autorisation des mesures complémentaires cantonales pour la réinsertion professionnelle, selon l'art. 19, al. 1, let. a à c et qui ont rempli prescriptions de contrôle prévus par la LACI pendant au minimum un mois.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 35b</p> <p><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Begünstigte In den Genuss der Erwerbsausfallentschädigung gelangen Stellensuchende, welche die allgemeinen Bewilligungsvoraussetzungen für die ergänzenden kantonalen Massnahmen zur beruflichen Wiedereingliederung nach Art. 19 Abs. 1 lit. a bis c erfüllen und die vom AVIG vorgesehenen Kontrollvorschriften während mindestens einem Monat erfüllt haben.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>7. Article 35c</p> <p><i>Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Etendue et durée ¹ L'allocation pour perte de gain correspond à l'indemnité journalière nette de l'assurance-chômage et ne dépasse pas 130 jours d'indemnité de chômage. ² En cas d'incapacité partielle de travail, les prestations sont réduites proportionnellement. ³ Pour le calcul de la durée des versements, les jours d'incapacité partielle sont comptés au même titre que des jours complets.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 35c</p> <p><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Umfang und Dauer ¹ Die Erwerbsausfallentschädigung entspricht dem Netto-Taggeld der Arbeitslosenversicherung und beträgt längstens 130 Arbeitslosentaggelder. ² Bei teilweiser Arbeitsunfähigkeit werden die Leistungen verhältnismässig gekürzt. ³ Die Tage mit teilweiser Arbeitsunfähigkeit zählen für die Berechnung der Dauer der Auszahlungen wie ganze Tage.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p>8. Article 36 alinea 2</p> <p><u>Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann</u></p> <p>Les communes, collectivités publiques et institutions d'utilité publique sont habilitées à engager des demandeurs d'emploi en contrat d'activité professionnelle, pour autant que des postes soient vacants, et par conséquent à pourvoir, et que l'engagement soit de durée indéterminée.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 36 Absatz 2</p> <p><u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann</u></p> <p>Gemeinden, öffentliche Körperschaften oder gemeinnützige Institutionen sind berechtigt, Stellensuchende im Rahmen eines beruflichen Tätigkeitsvertrages anzustellen, als bestehende Stellen vakant und damit neu zu besetzen sind und die Anstellung unbefristet erfolgt.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>9. Article 40</p> <p><u>Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann</u></p> <p>Le Fonds cantonal pour l'emploi contribue au paiement du salaire versé par l'employeur pendant une durée maximale de 12 6 mois jusqu'à concurrence...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 40</p> <p><u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann</u></p> <p>Der kantonale Beschäftigungsfonds beteiligt sich während höchstens 12 6 Monaten an der Lohnzahlung...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>10. Article 43 alinéa 1</p> <p><u>Proposition du groupe UDC, par le député Charles Clerc</u></p> <p>L'employeur est tenu d'annoncer au Service les licenciements et les fermetures d'entreprises touchant au moins six dix travailleurs.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 43 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Charles Clerc</u></p> <p>Entlassungen von Arbeitnehmern sowie Betriebsschliessungen müssen, sofern mindestens sechs zehn Arbeitnehmer betroffen sind, der Dienststelle gemeldet werden.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

LOI
sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (première lecture)

GESETZ
über den kantonalen Berufsbildungsfonds (erste Lesung)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport

<p>1. Article 14 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par le député Daniel Emonet</i></p> <p>...les adresses des caisses d'allocations familiales reconnues et autorisées actives dans le canton du Valais...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Artikel 14 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Daniel Emonet</i></p> <p>die Adressen der anerkannten und bewilligten im Kanton Wallis tätigen Familienzulagekassen...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------